RÉCIT d'une DISPARITION PROGRAMMÉE

celle de l'IMEB

provoquée et instruite

par JC Van DAM / Drac Centre

du 20 février 2008 au 30 juin 2011

© Christian Clozier 2011…2021…2025

SOMMAIRE

Sommaire p 2

Introduction, les acteurs du Récit p 3

Le Récit p 7

L'Odyssée du combat 2008 à 2011 p 14

Èpilogue p 54

Les Annexes p 63

Annexes 1 le Synopsis de la Conspiration p 64

Annexes 2 p 73

communiqué de presse p 74

programme numérisation patrimoine p 77

prononcé du TGI p 80

Annexe 3 p 86

projet artistique p 87

Structure, organigramme p 102

épitomé musical p 123

chronologie-déroulé des 40 ans p 131

les organisations internationales p 155

l'internationale de la création p 168

le noyau des compositeurs IMEB p 174

plaquette panorama de l'ouvrage p 188

Fin p 205

La numérotation correspond au chiffrage Aperçu ou Adobe

Les Acteurs du Récit

Acteurs présents dans le texte

Étatiquement :
- Christine Albanel, est la ministre de la culture en 2008
- Frédéric Mitterrand, le ministre suivant
- Le ministère de la culture et de la communication, regroupe diverses directions, dont :
    - la DMDTS (direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle vivant devenue après réorganisation en 2010, la DGCA (direction générale de la création artistique) dont Georges Françoi Hirsch est le directeur
    - Irène Ajer, chef de service de l'inspection et de l'évaluation à la DMDTS
    - le ministère est représenté en région, sous l'autorité du préfet de région, par le directeur DRAC (direction régionale des affaires culturelles)
    - Jean-Louis Leprêtre, fut directeur DRAC jusqu'à septembre 2007 puis
    - Jean-Claude Van Dam, directeur DRAC lui succéda à dater de décembre 2007
    - Françoise Turin, en était la conseillère musique depuis fin 2006 en remplacement de Joël Forgues, conseiller soutien depuis 1982, parti en retraite

Territorialement :
- Matthieu Bourrette, est secrétaire général de la préfecture du Cher
- Le TGI (Tribunal de Grande Instance de Bourges)
- La Cour d'Appel de Bourges
- François Bonneau, Président de la Région Centre
- Jean-Michel Guérineau, Vice-Président des Conseil Régional et du Conseil Général
- Alain Rafesthain, Président du Conseil général du Cher
- Yann Galut, Vice-Président du Conseil Général en charge de la Culture
- Serge Lepeltier, Maire de Bourges
- Marc Sadaoui, Directeur général adjoint en charge de la culture et des sports au Conseil Régional et Olivier Cayatte, Chargé de mission pour la musique et les enseignements artistiques
- Michel Bourumeau, Directeur des Affaires Culturelles au Conseil Général
- MISAME (Mnémothèque Internationale des Sciences et Arts en Musique Électroacoustique)
- Françoise Barrière, directrice-fondatrice de l'IMEB
- Christian Clozier, directeur-fondateur de l'IMEB

Contexte :
La première convention triennale fut signée pour les années 1998/2000 par les partenaires État, Région, Département, Ville au moment de l'attribution à l'Imeb du label Centre national de création musicale CNCM fin 1997. Son renouvellement le sera pour 2000/2002.

Mais en juin 2002, la Ville ayant annoncé durant le Festival sa décision politique unilatérale, arbitraire et soudaine (suite aux élections retour de la droite) de rompre sans détour ses engagements et cesser sa participation au subventionnement de l'Imeb, une convention pour les années suivantes ne fut jamais actée, remplacée par la signature chaque année d'accords conventionnels bi-latéraux Imeb/Tutelles, l'État prenant en compte l'intégralité des activités et les Collectivités territoriales celles correspondant à leur propre politique. La Ville maintint néanmoins, en attente de notre disparition qu'elle estimait inévitable vu l'amputation des 194 970 € qu'impliquait son retrait financier, l'affectation gracieuse du Théatre J. Cœur et de la cour du Palais J. Cœur pour le Festival et celle des locaux dans l'immeuble municipal dit Séraucourt, abritant Imeb, École de musique et Maison de la culture.
La décision de la Ville était d'autant plus surprenante et hâtive car annoncée sans attendre le rapport d'inspection qui sera diffusé en août suite à l'inspection que le ministère avait lancé en début d'année, à fin d'évaluation des Centres.
D'autant que ce rapport était particulièrement positif pour l'Imeb. Quelques extraits :
- L'Imeb est certainement des quatre centres nationaux de création musicale celui qui, sur l'ensemble des missions imparties, est le plus en adéquation avec, à la fois les idées génératrices qui ont préludé à la mise en place de ces centres, mais aussi dans l'application des conventions.
Un réel équilibre des différentes fonctions d'un centre national de création musicale s'est instauré et a pu être préservé jusqu'à présent malgré une situation financière qui, certaines années, était très préoccupante.
- Ce type de bilan, qui ne peut être que quantitatif, montre bien l'importance que peut revêtir le travail irremplaçable effectué par l'Imeb et l'intérêt jamais démenti que les compositeurs portent à cette structure connue internationalement.
- L'Imeb est sans doute celui des quatre centres qui a su trouver le meilleur équilibre entre les différentes missions et mettre en place de façon la plus logique possible les articulations entre les différents pôles de son activité.

La situation, l'amputation financières étaient certes délicates, mais le ministère et les autres collectivités, sans compenser intégralement la perte, firent quelque effort, apportant un soutien politique et moral, et maintinrent leur reconnaissance de notre travail. Le budget le plus élevé que connut l'Imeb date donc de cette année 2002 : 724 239€ dont : 421 799€ de l'État, encore 194 970 € de la Ville malgré la réduction de 26 067€ opérée en milieu d'exercice, 76 982€ de la Région et 30 488€ du Département. Le Directeur de la Drac, J.L. Leprêtre, augmenta dans ce contexte délicat sa subvention de 36 000€ en 2005, puis de 10 000€ en 2006 et 2 000€ en 2007 avec une nouvelle ligne budgétaire de 8 000€ pour l'association internationale MISAME et maintint la dotation de 15 000€ pour la convention Imeb/IUFM (spécifique formation/ateliers). Le Département augmenta sa part à 70 000€ et la Région se limita à 80 000€. De sorte que le budget 2003 était en récession de 103 994€ par rapport à celui de 2002, mais qu'il restait à 620 245€, obligeant à une gestion serrée sans augmentation de personnel mais autorisant festival et concours, commandes, formation, édition, tournées…
Cependant l'absence d'une convention triennale depuis 2002 avait fragilisé la pérennité relative acquise. Les travaux de rénovation de la Maison de la culture obligeant à terme à un déménagement et la Ville mettant peu d'intérêt à nous trouver de nouveaux locaux constituaient une seconde menace de déstabilisation.

Aussi, en souvenir de la louangeuse inspection 2002, sollicitâmes-nous le directeur qu'il demande à la centrale une nouvelle inspection de la direction de la musique du ministère DMDTS. Elle fut actée le 4 décembre 2007 par cette lettre de mission :

> *Puis, afin de garantir la pérennité de la structure, vous prioriserez les activités de l'IMEB selon les moyens attribués, et préconiserez les solutions autorisant la signature d'une nouvelle convention entre les partenaires financiers.*
> *Pour le bon déroulement de cette mission, vous voudrez bien prendre l'attache de Monsieur Jean-Louis Leprêtre, directeur régional des affaires culturelles de la région Centre.*

Malheureusement, le Directeur Leprêtre fit ses adieux dès le 14 septembre pour rejoindre les Affaires étrangères qu'il avait précédemment quittées pour Orléans.

Peu après, le 8 octobre, dans le cadre d'une réunion direction de la musique /DMDTS - DRAC- IMEB à Paris, nous y rencontrâmes, non le nouveau directeur, mais la conseillère musique F. Turin (suite au départ en retraite de J. Forgues), en attente du futur directeur, représentant la Drac pour organiser la demande d'évaluation posée par JL. Leprêtre.

Jean Claude Van Dam prit son poste de directeur drac le 1er décembre.

Le 4 décembre, le ministère adresse l'ordre de mission à l'IMEB et au nouveau directeur de la Drac :
L'objet correspondait pleinement à notre souhait puisqu'il posait :
Objet Inspection de l'Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges (IMEB)
Conformément à l'instruction de Monsieur le Directeur de la musique de la danse, du théâtre et des spectacles, je vous demande de prendre encharge une mission d'inspection concernant l'institut International de Musique Electroacoustique de Bourges (IMEB).
Vous étudierez, en premier lieu, les modifications d'ordres artistique et administratif intervenues depuis la dernière évaluation de cette structure effectuée en 2002.
Puis, afin de garantir la pérennité de cette structure, vous prioriserez les activités de l'IMEB selon les moyens attribués, et préconiserez les solutions autorisant la signature d'une nouvelle convention entre les partenaires financiers.
Pour le bon déroulement de cette mission, vous voudrez bien prendre l'attache de Monsieur Jean-Louis Leprêtre, directeur régional des affaires culturelles de la région Centre.
Je souhaiterais disposer de ce rapport dans le courant du mois de mai 2008 .

Irène AJER
Le chef de service de l'inspection et de l'évaluation
Pi. Copie du bordereau d'envoi à la Préfecture de la région Centre
Paris, le 4 décembre 2007

Puis et mais, le 18 décembre, Van Dam adresse à l'Imeb un courrier reprenant à son compte (qui est aussi celui de facto du Préfet de région qu'il représente par délégation) l'objet de l'inspection définie par la Chef de l'Inspection Irène Ajer, mais en le modifiant : *il apparaît nécessaire de réaliser un complément d'inspection de cet établissement, afin d'étudier les modifications intervenues depuis la dernière évaluation effectuée en 2002 et de garantir la pérennité de la structure* » supprimant d'autorité la section de phrase ministérielle : *et préconiserez les solutions autorisant la signature d'une nouvelle convention entre les partenaires financiers. »*

Ainsi commence le récit sous de mauvaises prémices
Récit d'une disparition programmée, celle de l'IMEB 2008 / 2011

Dans le cadre de la décentralisation, le Ministère de la Culture est représenté par le Préfet de région, disposant sous son autorité des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC.
Dès lors les décisions de la Drac, signées au nom du Préfet de région, s'imposent.

Encore faut-il, dans le respect des principes de la République, que l'arbitraire ne serve pas d'argument, que les attendus d'une sentence soient formulés, que les droits de la défense et la procédure contradictoire soient respectés, et que du moment où une décision concerne un projet soutenu par plusieurs partenaires institutionnels, ceux-ci participent dans une négociation démocratique à la prise de décision finale.

Aucun de ces points n'a été respecté dans la mise à mort de l'IMEB, Institut International de Musique Électroacoustique de Bourges, labellisé Centre National de Création Musicale en 1997 sur proposition du Ministère, puisque condamné arbitrairement à disparaître par la Drac seule et sans motifs légitimes alors que les Conseil Général et Conseil Régional s'y opposaient. Au final, la Drac ayant réduit drastiquement ses subventions en 2008, 2009 et 2010, les supprima intégralement en 2011 interdisant ainsi toute poursuite des programmes d'actions de l'IMEB.

Nous vous présentons le déroulé des évènements, la mise en *"œuvre"* de cette décision unilatérale et arbitraire du directeur Van Dam /Drac et les moyens iniques de reniement, mensonge, falsification voire délation qu'il a mis en œuvre pour imposer et obtenir la destruction de l'IMEB au plus tard en juin 2011.
Tout autant :

comment l'exigence unilatérale d'une fermeture par Van Dam et ses séides, imposée par un refus discrétionnaire de considérer les interventions des partenaires, des élus locaux et nationaux, les pétitions d'une campagne internationale de 63 pays, a conduit à la destruction de 40 années de travail international reconnu fondamental.

comment l'engagement signé du drac de conduire *"progressivement"* l'IMEB à la cessation d'activités et d'assurer les coûts sociaux des licenciements imposés en 2010 et 2011, a été chaque fois au plus vite rompu par elle.

et comment mû par une obsession destructrice en organisant sciemment les conditions d'une liquidation, Van Dam n'obtint la reddition qu'après quatre années d'un combat politique et judiciaire mené par l'IMEB et seulement quand, ce dernier contraint, étranglé financièrement, mais ayant sauvé l'honneur, pouvait disparaître et refermer son *" livre des riches heures* " électroacoustiques en Berry et dans le monde.

Mais l'IMEB fermé, Mémoire et Œuvre de cette histoire internationale sont pérennisées par un dépôt à la BnF de l'ensemble des musiques et documentations, ensemble ouvert à la communication et à la recherche. Le Fonds spécifique musical de 6612 musiques de 62 pays est également déposé dans des Centres, Universités et Phonothèques à l'étranger (Zürich, Denton, Katlsruhe, Pékin).

L'ouvrage réalisé le fut au gré de nombreuses difficultés économiques et politiques (la parité Collectivités/État n'ayant jamais été atteinte), de catastrophes évitées de justesse, mais ouvrage toujours maintenu (envers et contre tout) comme un instrument de création et recherche, de diffusion, de formation et d'édition, pour tous de la maternelle à l'UNESCO, actions internationales conduites à haut niveau, dans un esprit de service public et internationaliste.

Par les organisations et manifestations internationales qu'il a fondées, il fut aussi un lieu unique de rencontre-confrontation-échange qui durant quatre décennies fut reconnu par ses collègues de 82 pays comme le creuset mondial du développement de la création de la musique électroacoustique.

Ce patrimoine mondialisé, historique, artistique et musical s'est constitué, quelque peu étonnamment en province du Berry, hors Paris, radios et universités (lieux habituels) mais dans le cadre de la décentralisation culturelle, au fil de 40 années de travail assuré par les diverses équipes de collaborateurs qui se sont succédé, autour d'un collège de compositeurs engagés eux-mêmes dans leur propre pays. Mais aussi ouvrage dynamisé par la confiance et l'apport répétés de nombre de créateurs et collègues de France et des lointaines contrées, d'Est et d'Ouest, de Nord et Sud.

En voici le récit, sourcé, documenté, sans figures de style, établissant les faits incontournables. Complémentairement au dossier joint d'extraits de documents, un lourd dossier de 310 pages publiant en intégralités les sources, est disponible dans le site " misame.org " dans la rubrique Anthologie IMEB.

Le Récit

Les chapitres qui suivent font récit de comment a été ourdie la disparition volontaire et unilatérale, c'est à dire selon le scénario établi selon ses propres intérêts, par un tout juste arrivé en 2008 (en fin de carrière) directeur de la Drac du Centre repris et ministériellement validé en juin 2009 qui s'effectuera en juin 2011, en éclipse berruyère.

L'IMEB et ses soutiens, collectivités territoriales, ministres antérieurs, sénateurs, députés et tous les collègues à l'international, contiendront l'urgence dans l'exécution voulue de cette exécution et résisteront avec ténacité jusqu'à la fin.

Van Dam, le drac pour qui la minuscule s'impose, en sorte d 'arriver à ses fins a déployé force contorsions administratives, torsions historiques, agressions morales et dénis déontologiques dans un double contexte politique institutionnel cadrés par deux textes,

- les circulaire sur les CNCM de 2005 et 2010, mises au point par la DMDTS du ministère
- la RGPP Révision Générale des Politiques Publiques, lancée en 2007 mais déployée de 2008 à 2014 dont l'objectif (atteint) était d'établir un contrôle de l'État sur la culture et une rationalisation et un contrôle financier dans le cadre de réductions budgétaires et donc au final sur les programmes (certes culturels mais tous sujets).

Celles qui nous furent arbitrairement-unilatéralement-sectairement-idéologiquement infligées dès le 17 mars 2008 (**43 745€)** suivie de celle du 12 mars 2009 (**109 250€)** contraignirent dès 2010 à ne plus pouvoir conduire le nôtre de programme mais à se consacrer au combat politico-juridique pour retarder l'échéance finale au 30 juin 2011 en sorte de finaliser le projet de sauvegarde du patrimoine engagé avec la BnF et soutenu par ICST (Institut de Zürich) et Sacem.

C'est pourquoi, pour ces quatre années à venir, la mise en forme rédactionnelle s'adapte en les concentrant en un seul récit, les décades concises dans leur déploiement calendaire sont développées aux activités et évènements menés.

52 documents archives des courriers et écrits aux et des divers intervenants acteurs de cette histoire sont à disposition, que ce soit dans les archives papier déposées à la BnF Département Musique ou librement consultables sur le site **misame.org** dans la rubrique **Anthologie IMEB.**

En préambule à ce récit, trois histoires, trois instructions ministérielles et gouvernementales survenues en 2008 justifient une pause contextuelle pour éclairer, non le comment (qui suivra) mais le pourquoi, le drac an nom de ses pouvoirs conférés eut les coudées franches pour attaquer de front l'IMEB selon un arbitraire inique, par pratiques illégales et reprises de parole donnée (celle de l'État en la circonstance) dans l'exercice indu de son *ministère*, au fil de quatre longues années.

Elles sont :

- l'évaluation contrefaite par le service de l'inspection du ministère sous contrôle du drac
- et celle de la RGPP Réforme Générale des Politiques Publiques, en totale opposition à l'esprit et aux articles de notre Convention cadre de Centre national.
- la circulaire 2005 relative aux CNCM Centres Nationaux de Création Musicale

A) le Rapport d'évaluation :

Le 13 mai, date symbolique, commence l'inspection. Si les inspecteurs procéderont comme il se doit en toute objectivité, cette inspection sera de fait conduite sous le contrôle effectif du drac, explicitée ainsi sur le site du Ministère : « *Le service de l'inspection et de l'évaluation* ***:*** *ce service à vocation transversale regroupe principalement l'ensemble des inspecteurs et inspecteurs généraux de la création et des enseignements artistiques, qu'ils soient basés en administration centrale ou en Drac… Les inspecteurs opèrent en relation constante avec les sous-directions de la DMDTS et les Drac.) »*

L'inspection ainsi contrôlée produira un rapport à charges débordant de malversations, exactions, désinformations, assorti d'un répertoire complet de contradictions. A le lire, il apparaît étonnamment systématiquement que tout commentaire des inspecteurs est suivi de contre-commentaires fallacieux.

Ce rapport inique est un véritable forfait administratif et culturel indigne d'un service public. Ainsi, conduite par le drac, l'inspection, qui avait pour mission « *de garantir la pérennité de la structure* » et « *de préconiser les solutions autorisant la signature d'une nouvelle convention »,* verra son objet radicalement détourné.

Celui de rechercher les moyens conduisant à la fermeture de l'Imeb et non d'en assurer la poursuite et le développement, la mission *"garantir la pérennité"* étant supprimée et la « *nouvelle* » convention "*à établir"* devenait "*éventuelle* ". Le détournement de l'objet de la mission s'affichera sans ambages en toute évidence d'une page à l'autre.

Les conclusions auxquelles aboutir étant déterminées en prédicat de l'inspection, les recommandations finales les entérineront.

Ainsi à la page 2 du rapport, après une introduction de 18 lignes présentant la mission, le chapitre 2 "situation actuelle" débute en ces termes : "*Sans vouloir préjuger des conclusions que nous serons amenés à formuler, il apparaît nécessaire que, pour donner un nouvel élan à cette structure, l'élaboration d'une redéfinition et d'une réécriture complète du projet artistique soit une priorité. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de dissocier, tout au long de ce rapport d'évaluation, le problème de fond de l'évolution artistique et culturelle de I'I.M.E.B. de la question urgente de son déménagement. Tout en préservant les acquis artistiques et technologiques de près de 40 années de travail, il est primordial de retrouver un souffle, un public et une diversité d'approches qui ont fait défaut ces dernières années".*

Les acquis de 40 ans manqueraient de souffle au jour de l'inspection même si 25 lignes postérieures précisent : "*Si, durant les six dernières années (2002/2008), la situation financière de l'association s'est dégradée, suite au retrait partiel puis total de la ville de Bourges**,** les différentes composantes du travail sont restées les mêmes et les différentes missions continuent à être remplies".*

L'inspection débuta le 13 mai 08, nous reçûmes le pré-rapport le 3 novembre, attendu qu'il ne peut être définitif qu'après la réponse contradictoire obligatoire légalement que nous avons adressée le 27 novembre, et à laquelle il nous sera répondu le 9 janvier 2009.

Cette dernière, bien que fort détaillée, ne fut pas même évoquée (ce qui est illégal) dans le rapport définitif que la Drac nous adressa le 11 mai 2009.

Autre marqueur de la prédétermination manipulatrice dans la tenue de l'inspection, est que bien avant l'officialisation de son rapport, le rapport de bilan régional de la Drac sur l'exercice 2008 prédictait :

"Le bilan de l'année 2008 fait apparaître une baisse sensible des financements dans la plupart des programmes création, patrimoine et diffusion. En conséquence, les différents services de la Drac ont procédé à des recadrages budgétaires plus rationnels. Les directives ministérielles ont été appliquées en tenant compte des priorités nationales et des exigences spécifiques à la région.

MUSIQUE ET DANSE Dossiers à suivre en 2009 :

Poursuite du redéploiement de la subvention accordée à l'IMEB. Le centre régional de création musicale est fragilisé par un déménagement à venir et une diminution des subventions avec la mise en œuvre d'une réflexion sur la création musicale dans la région et l'accompagnement de nouveaux projets.

Ce bilan prémonitoire présente l'IMEB Centre National de Création Musicale, dégradé en centre régional de création musicale (catégorie par ailleurs inexistante), et ce sans qu'aucune décision ministérielle en ait ainsi décidé. En fait, il ne s'agit pas d'un lapsus révélateur, car ce phantasme sera officialisé lors du CA du 19 mai 2009 quand la drac annoncera une baisse de 109 250€ et la demande l'annulation des Concours et Festival (largement engagés puisque d'ici une semaine…).

Car, si les budgets baissent très significativement, les activités et leur niveau d'exigence devront baisser proportionnellement. Se faisant, si les activités se situent en dessous des obligations du cahier des charges Centre national (label attribué lui par le ministre), ce label pourra être ramené à un quelconque niveau régional, et se faisant à la discrétion du drac, donc… (lors de ce CA Françoise Turin, conseillère musique du Drac, déclarera sans ambages : *« vouloir retirer les subventions de l'état et retirer le label CNCM qui est lié à l'ampleur des subventions ministérielles ».*

Tout l'avenir tient donc déjà dans ce petit bilan internet.

Dès lors, le 11 mai les conclusions du rapport furent : " *Dans l'hypothèse où les préconisations ci-dessus seraient retenues et notamment l'étude de faisabilité auprès d'un ensemble de structures culturelles, universitaires, d'enseignement et de diffusion de la région, puis d'un appel à projet largement diffusé et dont le cahier des charges serait rédigé en fonction de cette étude,* ***il n'y aurait plus lieu de maintenir le cadre actuel de la structure I.M.E.B****. (en gras dans le rapport).*

Si l'on précise de surcroît que Van Dam réduisit dès le 17 mars 2008 la subvention drac de **43 745€** et le 12 mars 2009 la subvention de **109 250€** (donc avant la remise du rapport ce 11 mai), il apparaît clairement que non seulement les conclusions étaient configurées dès l'introduction du rapport, mais qu'elles étaient déjà mises en application 14 mois de cela.Des dossiers complémentaires et historiques sur ce rapport sont accessibles dans la rubrique "Anthologie IMEB" sur le site *misame.org* et dans les archives déposées à la BnF.

B) la RGPP

Engagée en 2007, elle visait une mise à plat de l'ensemble des missions de l'Etat afin d'identifier les réformes susceptibles de réduire les dépenses de l'Etat tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques. Elle fut concomitante à diverses consultations appelées "Entretien de Valois" lancées en février 2008 par la ministre". (le ministère siège rue de Valois, d'où).

La RGPP fut demandée par N.Sarkozy en 2008. Le 13 janvier 2009, à Nîmes il fera déclaration sur les priorités de la politique culturelle à Nîmes : "*J'en viens maintenant à un sujet très important et très difficile, par lequel je voudrais terminer, qui est le sujet de la création artistique. C'est une affaire très difficile parce que la création a besoin de liberté… Je voudrais dire que du fait de la crise économique et financière, non seulement on ne doit pas en rabattre sur nos ambitions culturelles.*
Mais au contraire, on doit de la crise faire une opportunité pour avoir d'autres ambitions. Vraiment, j'aimerais tellement vous convaincre mes chers compatriotes, l'ensemble des Français quelles que soient nos différences, que la crise est une opportunité de changer, de s'ouvrir, de prendre des initiatives, et surtout pas de rester comme interdits en attendant que le ciel nous tombe sur la tête. Pour la culture en 2009, on doit avoir d'autant plus d'initiatives et de projets qu'il y a ce besoin de sens et de repères dont je parlais tout à l'heure".
Malgré cela, la RGPP donna lieu à de nombreuses critiques dès 2009 : *la Cour des comptes regrette une démarche trop quantitative, en 2010 et 2011, des rapports parlementaires s'inquiètent d'une procédure trop centralisée et s'interrogent sur la règle du "un sur deux", pour les remplacements des agents partant en retraite.*

Un texte en diffuse quelques malheureuses déclarations. Celuide GF. Hirsch, directeur DMDTS, c'est à dire Directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (donc notre directeur au ministère. Mais aussi pour info, celui qui publiera en mars 2010, en réponse au communiqué de presse de Françoise Barrière, une lettre totalement fallacieuse sur l'IMEB dans la revue " La lettre du musicien" dans laquelle il annoncera : "*Il convient de souligner également que cette décision (disparition de l'IMEB) n'entraîne aucune menace sur l'avenir de la création musicale en région Centre.*

De nouvelles pistes permettant de relancer un projet remplissant les missions d'un centre national de création, et bénéficiant d'un rayonnement plus large sur le plan local et national, sont en effet à l'étude dans le cadre d'une réflexion commune avec les collectivités territoriales." ce que confirmera sa directrice adjointe le 21 juillet 2009 informant de la création d'un Centre multipolaire qui ne verra jamais le jour !).

Pour revenir à la RGPP, dans ce cadre GF. Hirsch fut le responsable du programme n° 131 appelé Création : extraits : « *Les politiques publiques ont donné lieu à une multitude de dispositifs et de labels dont il convient aujourd'hui de simplifier le fonctionnement et la lecture.*
L'attribution d'un label national, selon <u>des critères arrêtés par l'Etat,</u> doit demeurer un élément de distinction d'une action professionnelle menée dans le cadre de <u>missions de service public</u>, d'un cahier des charges fixés par les collectivités publiques et d'une convention. L'évaluation régulière de ce dispositif doit pouvoir conduire, en cas de manquements constatés, au <u>retrait du label,</u> On pourrait s'interroger sur la durée de délivrance d'un label. Il devient nécessaire de refonder la politique publique en matière de spectacle vivant et de repenser l'économie du spectacle vivant dans son ensemble.
C'est sous cet angle que les réflexions liées à la RGPP ont été axées par le CMPP dans ce domaine : la " redéfinition des modalités d'intervention de l'État en faveur du spectacle vivant sera recherchée <u>en concertation</u> (!) *avec les collectivités territoriales qui assurent aujourd'hui une part prépondérante du financement des structures en région ".*
Les six groupes de travail ont principalement dégagé les problématiques, notamment celle de :
. *réexaminer et réaffirmer les missions nationales et de service public affectées aux différents labels, en y intégrant mieux les nouvelles disciplines ainsi que l'interdisciplinarité, et se donner les moyens d'en faire respecter les termes.*
Les objectifs et indicateurs de performance sont au nombre de quatre. Réduisons aux deux premiers
objectif 1 "Inciter à l'innovation et à la diversité de la création" on trouve notamment :
- renouvellement des bénéficiaires des commandes, des acquisitions et des aides à la création
- renouvellement des équipes artistiques aidées (conventionnement et aides à projet)

objectif 2 : missions artistiques des labels
Au titre de leurs missions artistiques, ces établissements contribuent à créer, à programmer, à diffuser, présence artistique permanente ou régulière en leur sein : accueils, résidences, compagnonnages, association durable d'artistes ;

Quant aux missions professionnelles, on relèvera :

Au titre de leurs missions professionnelles, ces établissements :

- *constituent des espaces de ressources et d'accompagnement pour les artistes et les professionnels du territoire, en leur offrant la possibilité de développer des expérimentations artistiques et de se confronter à des publics,*
- *contribuent à la préservation du patrimoine artistique à la production duquel ils participent, par tous moyens appropriés (archivage et conservation matérielle, captations, numérisation etc).*

Enfin ce résumé ultérieur qui nous montre la filiation et la mise en pratique vers les circulaires :
Moderniser les politiques d'intervention de l'État pour la création artistique : une réflexion sur la répartition des ressources a été lancée dans le cadre de la concertation nationale des Entretiens de Valois. La réforme s'est matérialisée par une nouvelle organisation des réseaux et labels du spectacle vivant, via la circulaire parue le 31 août 2010, dont l'objectif est de cibler le soutien à la création artistique en cohérence avec les grands objectifs de la politique culturelle du ministère. (Voir ci-après)

C) la circulaire 2005

Et comment celle-ci a permis au drac de devenir un coucou et à l'institut de passer à l'état mémoriel.

Pour comprendre en quoi Valois et RGPP légitimèrent notre éradication, il faut revenir au pourquoi et comment l'IMEB reçut le label CNCM, Centre national de création musicale, tel qu'inscrit dans la Convention de 1997 entre Etat, Ville, Région et Département puis le comparer à ce que les circulaires 2005 et 2010 ont apporté comme retournement, faisant passer de la liberté associative à la contrainte institutionnelle et politique.

En 1996, des discussions sur le contenu et la forme des Conventions pour les Centres Nationaux de Création Musicale ont été poursuivies avec la Direction de la musique, à cette époque Anne Chiffert directrice. Le label CNCM était par l'État une sorte d'élévation à la reconnaissance du Centre, de l'Institut En ce qui concerne l'IMEB, ce label était évoqué en attente depuis 1980…

Les missions de l'IMEB validées pour le label et donc celle du Centre national en cours de définition étaient naturellement celles poursuivies et conduites par l'association IMEB à l'entière satisfaction des partenaires (CA, discours…).

Les considérants retenus furent :

L'Institut, fondé par Madame Françoise BARRIERE et Monsieur Christian CLOZIER, est un "Centre National de Création Musicale".

Considérant l'action entreprise par l'IMEB depuis sa création en 1970 (appelé alors GMEB puis IMEB depuis 1994), dans les secteurs de la création, de la recherche, de la pédagogie, de la formation, de la diffusion, des rencontres et communications internationales, de l'édition et de la conservation patrimoniale en matière de musique électroacoustique, actions menées dans l'esprit de la Charte des missions de service public pour le spectacle.

Considérant la volonté des soussignés de promouvoir l'action nationale et internationale de l'Institut, de maintenir et d'intensifier son implantation à Bourges, en région Centre et dans le département du Cher,

A bien noter cette affirmation, " l'Institut **est** un Centre National considérant l'action entreprise par l'IMEB depuis sa création en 1970 ". L'attribution est donc accordée sur la base des activités librement définies et décidées par l'IMEB lui-même et non déterminées par l'appareil ministériel ou partenarial.

Mais dès 2002, le ministère s'efforcera d'établir un encadrement via le décret du 15 mai qui se proposait de définir les missions des CNCM qui devaient "*favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit",* missions pour un Centre, y compris l'IMEB, qui fonctionnait depuis des années et dont les missions étaient reconnues et sur cette base subventionnée par les partenaires dans le cadre statutaire des Conseil d'administration et Assemblée générale dont ils étaient membres de droit.

Après une série de discussions de 2002 à 2005 entre la Direction de la Musique (DM) et les 4 Centres concernés (parfois avec une certaine intensité vivace de ma part pour réduire et dévier les dérives annoncées réitérées**), une circulaire relative aux missions** des 4 CNCM, fut établie par l'autorité en 2005.

Le texte en sera *:*

« Dans le cadre des missions définies par le décret du 15 mai 2002, le ministère chargé de la culture poursuit notamment l'objectif de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit. A ce titre, le ministère apporte son soutien à un ensemble de centres nationaux de création musicale, actuellement au nombre de quatre :

le GRAME à Lyon, le GMEM à Marseille, l'IMEB à Bourges et le CIRM à Nice. (ordre non alphabétique donc d'appréciation relationnelle…). En un survol des autres articles :

L'article **I** : les missions en elles-mêmes sont acceptables, (encore qu'il fallut batailler pour inclure le recherche, ce qui était un handicap certes possible pour de futurs postulants), mais leurs mises en pratique ne l'étaient pas, normativées et encadrées :

1-1. La recherche : Les centres nationaux poursuivent des travaux de recherche fondamentale ou appliquée…1,5

1-2. La création : Les centres nationaux de création musicale ont pour mission principale de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles…

1-3. La diffusion : Afin d'assurer la diffusion des œuvres nouvelles, les centres nationaux organisent et co-produisent en saison des manifestations publiques…

1-4. La formation et la pédagogie : Au titre de leur mission de formation et d'accompagnement pédagogique

1-5. La conservation et la valorisation des œuvres : Les centres nationaux s'impliquent dans la conservation et la valorisation des œuvres créées dans leurs studios".

Les articles suivants encerclaient au nom du pouvoir central le champ de l'indépendance statutaire. Pour l'IMEB, ces règles conditionnelles, qui n'avaient en rien été discutées avec les partenaires territoriaux et reconnues par nos instances (AG/CA) ne furent jamais considérées et donc appliquées, et donc comme on dit familièrement ajustable dans le collimateur. Par cette circulaire, le ministère imposait aux Centres nouveaux et à venir leurs buts et conditions de fonctionnement. Ainsi de l'article II-2 et III.1 suivants :

L'article **II-2**- traitant du personnel marque la mise en place d'un contrôle préliminaire :
Les directeurs des centres sont nommés par leur conseil d'administration après agrément du ministère chargé de la culture, à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures et à projet, et après sélection par un jury composé de représentants de la structure et des collectivités publiques la finançant, agissant par délégation du conseil d'administration. Le directeur est nommé pour une durée de six ans sur la base d'un projet artistique qu'il s'engage à mettre en œuvre.

L'article **III.1** est le vers insidieux glissé dans le fruit, car le pouvoir passe aux Dracs, donc du national au régional :
La décision d'attribution du label de centre national de création musicale est prise par le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, après avis de la direction régionale des affaires culturelles concernée. Celle-ci transmet à cet effet à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, un dossier comportant tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la nature, du volume et du rayonnement des activités menées et des partenariats territoriaux établis par la structure dont elle propose la labellisation.

Quelqu'un (F.Turin ?) attira, à moins qu'il ne la découvrît lui-même, l'attention de Van Dam sur cette opportunité qu'il mettra en œuvre dès son arrivée :

- son courrier du 20 février 2008, soit à peine 10 semaines après sa mutation en décembre, annonce immédiatement ses intentions :*" la DRAC souhaite réfléchir à de nouvelles modalités qui permettront de dynamiser et perpétuer les missions de recherche, de production, de diffusion et de formation autour de la création musicale dans le département du Cher et l'ensemble de la région Centre. Une réflexion associant les partenaires financiers de l'IMEB sera prochainement engagée à ce sujet".*
- pour déstabiliser la structure, il effectuera sa première réduction de subvention le 12 mars, ce qui n'a de lien avec son courrier du 20 mars et les nouvelles modalités que celle d'engager une attaque directe et arbitraire
- nouvelles modalités qui feront l'objet d'une première réunion tenue secrètement le 18 juin (car connue du seul fait de sa mention dans le pré-rapport d'évaluation transmis le 3 novembre) lors de laquelle elles seront développées.

l'article **III.4** , dit des Dispositions spécifiques, ne peut être appliqué évidemment aux centres existants.
Les dispositions prévues infra à l'article II-2 relatives aux conditions de nomination et à la durée du mandat du directeur ne sont pas applicables aux équipes de direction en place à la date de diffusion du présent texte, et prendront effet à compter du renouvellement ultérieur des équipes de direction.

Pour l'IMEB, ce III.4, sera l'arme fatale de Van Dam. Car tant que le directeur de la Drac est satisfait de votre CNCM conforme, l'article III.4 garantit la poursuite de votre projet. Mais si un Drac a le projet de monter le sien, il lui faut dégager le Centre existant et démissionner son équipe de direction. Or la direction de l'IMEB est protégée, non seulement par le III.4 mais surtout par le fait qu'elle fut nommée sous statut associatif en CDI par le Conseil d'administration et donc non jetable.

Dès lors ne pouvant le décapiter, le Centre comme Carthage doit être détruit
et la destruction sitôt engagée.

Cette reprise en main et contrôle de la création par le ministère eut son acmé, développement logique du prédicat 2005, et fort heureusement hors d'application en ce qui nous concerne, dans :

Note circulaire du 31 août 2011
Frédéric Mitterrand, ministre
à l'attention de Madame et Messieurs les Préfets de région
Direction régionale des Affaires culturelles

Objet : labels et réseaux nationaux du spectacle vivant - mise en œuvre de la politique partenariale de l'État.
Documents annexés : Cahiers des missions et des charges des labels et réseaux nationaux.

Ce n'est plus une circulaire mais une strangulation. Certes, bien que toujours fonctionnant, elle n'est pas coercitive pour l'IMEB en phase préterminale (les premiers licenciements datant du 20 mai) et qui n'en subira aucun effet, mais est tellement attentatoire à la liberté associative et de création, que d'en publier quelques extraits est une nécessité historique qui illustre la logique dynamique destructrice centralisatrice au cœur de la RGPP :

3.1 : Recrutement de la direction
L'organisation et la hiérarchie des missions spécifiques à chaque label ou réseau sont décrites dans le cadre des cahiers des missions et des charges annexés à la présente circulaire. Ces textes servent de cadre, à l'occasion de chaque recrutement d'un nouveau directeur, établir ou mettre à jour une note d'orientations précisant les attentes plus particulières des partenaires financiers de la structure (en fonction de ses caractéristiques propres et de son environnement artistique, culturel et social).

3.2 : Une logique de contrat et d'évaluation:
Le cahier des missions et des charges, la note d'orientations qui lui est annexée, ainsi que le projet artistique et culturel servent de base à la rédaction du projet artistique et culturel définitif qui sera annexé ou intégré au contrat pluriannuel négocié entre les partenaires publics et la direction de l'établissement.
Ce document conventionnel rythme la vie des établissements labellisés et des réseaux soutenus par l'État. Il comprend des objectifs évaluables et définis conjointement par les partenaires publics. Parmi ceux-ci, on peut citer, dans une proportion modulée en fonction des cahiers des missions ct charges annexés à la présente circulaire, la place donnée à l'activité de création ou de résidence, les efforts de diffusion territoriale, nationale ou internationale, le respect des grands équilibres financiers, le développement de la fréquentation et des ressources propres.

Les cahiers des missions et des charges ainsi que les documents budgétaires de référence de l'État (Projet Annuel de Performance) déterminent un socle d'indicateurs dont le suivi sera demandé par l'État et qui participeront à l'évaluation régulière de la qualité de la gestion (culturelle, financière, sociale...) de l'établissement.

… Je vous demande d'assurer la diffusion des cahiers des missions et des charges annexés à la présente circulaire aux structures directement concernées ainsi qu'à tous leurs partenaires publics. Ces documents devront faire l'objet d'une analyse précise dans le cadre de l'instance de suivi de chacune de ces structures, afin que soient mesurés les éventuels écarts entre leurs activités ct pratiques et leurs missions telles qu'elles sont désormais re-précisées. Vous veillerez, au cas par cas, à la bonne mise en œuvre des évolutions qui pourraient résulter de cette analyse. L'adaptation des contrats pluriannuels sera effectuée au fur et à mesure du renouvellement de ces documents.

En totale cohérence, ce même Mitterrand le Petit, en visite au printemps de Bourges le 16 avril 2010, abordé en soutien de l'Imeb par la section CGT Culture de Paris, maintiendra la décision de liquidation et fera au journaliste du Berry Républicain cette réponse-sentence :

« l'IMEB a fait des choses formidables, mais il n'est plus au goût du jour »,

version plus circonscrite que celle prémonitoire et laudative mais tourneboulante et terriblement logique de Van Dam dans son courrier du 12 mars 2009 par laquelle il nous annonçait réduire de 109 250€ notre subvention: "*Il apparaît donc que, fort d'un bilan prestigieux et d'un fonds patrimonial exceptionnel, l'institut arrive aujourd'hui à un tournant et que d'autres voies doivent être recherchées".* Le tournant devait conduire dans une impasse, dégageant la voie pour ses propres et personnels projets.

Comment aurions-nous pu survivre entre ces murs de normes, contraintes, alignements, dépendances bureaucratiques et stériles ? Leur impéritie et leur divagation autocratique nous évitèrent reniement et déchéance : *" L'art musical est né libre, et la liberté est sa destination". Ferrucio Busoni*

Notre rêve engagé ne s'est pas trahi en cauchemar et nous en apostats. Nous ne pouvions être que l'IMEB libre : *What is a true magnet? What is genuine musical dedication? What is persistance and solidarity? What is respect for the artistic and for the personal statement? What is international and always taking a temperature on the musical climate? What is promoting and performing composers all around the world and feeding the theoretical discourse? I can give yo one answer : IMEB.* Et non annexé en *socle d'indicateur*s.

Odyssée du combat

2008 2009 2010 2011

2008

en janvier, création du *« Collège de la Cochlée* », série de 6 de rencontres populaires, histoire, jeux d'écoutes, questions-réponses, série de rencontres populaires à la galerie *"Autres Rives"* à Bourges

08 janvier, l'École dite des *"Merlattes"* étant désaffectée, l'IMEB en demande l'affectation comme locaux. Rdv donc avec Droguet (dir services techniques ville). Attente

23 janvier, premier Rdv avec le drac Van Dam, présents Turin, Talbot, FB, CC, un mois après envoi de la nouvelle demande d'évaluation du ministère. Pas engageant, pas de menaces, mais attitude floue et guère d'intérêt

29 janvier, d'où une lettre à Van Dam lui dressant le bilan positif et le soutien maintenu vaille que vaille depuis 1974 du Ministère à l'IMEB

31 janvier, ce courrier de Matthieu Bourrette, Secrétaire général, pour le Préfet et par délégation nous informe d'une proposition de "concertation" certes un peu tardive mais à laquelle le directeur Van Dam ne donna aucune suite.
"Je vous précise à cet égard que la nouvelle convention triennale proposée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la période 2005-2007 n'a pas pu être signée en raison du retrait financier de la ville de Bourges.
Toutefois, je souligne que l'Etat a continué de soutenir l'IMEB en lui accordant notamment une subvention de 468 245 € en 2007, représentant 69 % d'un budget prévisionnel de 679 000 €.
Dans le contexte actuel, j'ai demandé au Directeur Régional des Affaires Culturelles d'engager une concertation avec les collectivités concernées afin d'analyser les diverses possibilités existantes."

11 février 2008, Christine Albanel, ministre de la culture, dans une conférence de presse, ouvre une large concertation nationale autour du spectacle vivant baptisée « Entretiens de Valois ».
"*Initiative inédite dans l'histoire du Ministère de la Culture, cette année d'échanges, de débats, d'analyse de la situation, de propositions d'améliorations trouve aujourd'hui son aboutissement et sa concrétisation avec la remise d'un rapport. (voir précédemment)…*
Pour ce qui concerne le spectacle vivant, le financement du réseau national en 2008 sera comparable à celui de 2007, Mais je ne vous dirai pas pour autant que c'est un budget facile. En particulier parce que nous devons faire face à de nombreux engagements en investissements. Ainsi, en 2008, 26,5 millions d'euros de crédits de paiement seront consacrés à des équipements en cours de réalisation ou achevés, et nous nous engagerons à hauteur de 17 millions d'euros pour de nouveaux équipements prévus dans les contrats de projets Etat-Région (CPER), parmi lesquels la maison de la culture de Bourges, les Théâtres de Brive et d'Evreux, de Béthune, d'Argentan, de la Seyne-sur-mer parmi bien d'autres…
Pour la petite histoire précisons que la première pierre de la Maison de la culture de bourges fut posée en avril 2018 (soit par rapport à son annonce par le maire Lepeltier un retard de 9 années et que son inauguration n'eut lieu qu'en septembre 2021).

20 février, Van Dam nous adresse un courrier qui annonce sans le dire tout en le disant l'arrivée de nombreux nuages. À peine 10 semaines après sa mutation en décembre, il annonce ses intentions fort malencontreuses qui deviendront funestes :*"la DRAC souhaite réfléchir à de nouvelles modalités qui permettront de dynamiser et perpétuer les missions de recherche, de production, de diffusion et de formation autour de la création musicale dans le département du Cher et l'ensemble de la région Centre. Une réflexion associant les partenaires financiers de l'IMEB sera prochainement engagée à ce sujet"*. La réflexion annoncée serait d'ordre financiers ou culturels selon des financiers ?

26 février, dans la série "Les Régionales", concerts à : Quantilly (Cher), puis les 3 et 13 avril à Bourges, le 25 juillet à Neuvy les deux clochers (Cher) et le 10 octobre à Issoudun .

27 février, soirée "Collège de la Cochlée" , première de la série. Ce soir, *"A la recherche du palimpseste acoustique, clef du musical*". puis les 26 mars, 30 avril, 21 mai, 15 octobre et 4 décembre

3 mars, l'IMEB adresse en réponse à la demande du drac " *d'une impérieuse nécessité de produire quelques tableaux chiffrés. Nous vous en suggérons, à développer à votre demande"*.
Ainsi informé, c'est en toute connaissance qu'il adressera sa lettre du 24 mars.

		2008 prévi	2007
Création		27	27
Recherches / Développement		Fin 7 Mib	RD 7 Mib
Concerts en France		9	8
Tournées à l'étranger		Cuba, USA, Chine, Mexique,…	Argentine, Chine, Grande-Bretagne, Pologne
Animations		1er semestre : 1 350 enfants 2è semestre : 850 enfants	1er semestre : 1 200 enfants 2è semestre : 800 enfants
Conférences en France		11	1
CD		6	6
Site		11 000 mois	10 000 mois
Festival	Concerts	37	36
	Compositeurs	160	162
	Pays	35	34
	Public	3 500/4 000	3 500/4 000
Concours	Musiques	510 ?	510
	Compositeurs	354 ?	354
	Pays	45 ?	45
Académie	Académiciens	25	18
	Thème	la forme en musique électroacoustique	le timbre en musique électroacoustique
AG CIME	Participants	20	-
à Bourges	Pays	17	-

09 mars, concert C. Clozier au "CUBE" à Issy les Moulineaux, à l'invitation de R. Cahen

14 mars, au Festival "Primavera" de La Havane, concert de musiques de Françoise Barrière, avec Clarisse Clozier voix, et conférence.

le 17 mars 2008, courrier de Van Dam, jette les dés sur la table.
Dévoilement frontal de l'attaque. Le drac baisse de **43 745€** sans sommation, sa subvention, et ce unilatéralement sans discussion-négociation avec les autres partenaires. Et ce avant même la réception de la nouvelle évaluation ministérielle annoncée le 4 décembre 2007 et non encore commencée, et alors que l'ensemble des activités qui lui avaient été présentées en janvier, ni critiquées ni refusées, est maintenant engagé (commandes, tournées, festival, concours…)
La réduction arbitraire de subvention qu'il annonce est doublée d'une volonté de décrochage de l'IMEB du label Centre National de Création Musical Centres nationaux, puisqu'il est le seul Centre National à subir une compression budgétaire. Ainsi, la contrainte budgétaire particulièrement contrainte n'est pas appliquée pour les Centres dramatiques et chorégraphiques ainsi que pour les scènes nationales. Appliquée sans retenue pour l'IMEB, celui-ci n'étant apparemment pas dans ses *priorités,* elle rompt de ce fait l'équilibre acquit avec nos partenaires territoriaux et attaque directement notre statut de CNCM.
Puis avec malignité, il dissocie comptablement les trois demandes de subventionnement en sorte de tenter de minorer la réduction du soutien (comme il dit) au programme d'activités de l'IMEB. Car la reconduction demandée portait sur **470 245€**, le total de 455 000€ convention IMEB et de 15 245€ pour la subvention spécifique convention IUFM. Cette dernière sera arbitrairement car sans considération du lien conventionnel et de la qualité de l'action menée ramenée à 3 500€, soit une ablation de 11 745€ .

Monsieur le Directeur. Vous avez bien voulu déposer auprès de mes services 455 000€ au titre du fonctionnement de l'IMEB en 2008.
Cette demande s'inscrit dans un contexte budgétaire particulièrement contraint qui nous a conduit à maintenir prioritairement le soutien accordé au réseau national des scènes nationales, centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, scènes de musiques actuelles, (et pas aux CNCM donc).
*Dans ce contexte, nous avons, toutefois décidé de poursuivre le soutien apporté à vos activités en accordant à l'IMEB une subvention de fonctionnement de **423 000€** au titre de l'exercice 2008.*
Je vous remercie de bien vouloir m'adresser un compte rendu tons réalisées des actions réalisées et de l'emploi de cette subvention.
Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.
Pour le Préfet de la région Centre, par délégation, (suppléance à ne pas oublier)
le Directeur régional des affaires culturelles Jean Claude Van Dam.
(il n'a pas intégré qu'il n'y a pas de directeur mais deux responsables en égalité homme/femme, état alors peu fréquent d'ailleurs).

C'est donc dès quasi sa prise de fonction, sans même avoir visité l'IMEB pour en connaître ses installations ni pris en compte ses bilans et statistiques, que le drac décide la rupture dans la continuité du subventionnement, décrétant une réduction unilatérale, partiale et partisane et ne touchant sélectivement que l'IMEB parmi l'ensemble des autres structures nationales implantées en région Centre alors qu'il maintient *prioritairement le soutien accordé au réseau national.*

Il annonce ex abrupto une prise contrôle avec redéfinitions des missions alors que l'inspection n'a pas même commencé :*« le DRAC souhaite réfléchir à de nouvelles modalités qui permettront de dynamiser et perpétuer les missions de recherche, de production, de diffusion et de formation autour de la création musicale dans le département du Cher et l'ensemble de la région Centre. Une réflexion associant les partenaires financiers de l'IMEB sera prochainement engagée à ce sujet ».*
Triste palinodie et commencement de la longue série d'assertions controuvées.

le 31 mars, nous parviendra son lénifiant refus de maintenir la subvention spécifique convention IUFM. Sa déclaration, *néanmoins l'éducation artistique et culturelle demeure une priorité interministérielle,* devient pour l'IMEB une priorité ministérielle qui s'élève magistralement à 3500€…
"Pour l'exercice 2008, vous avez sollicité auprès des services de la Direction régionale des affaires culturelles une subvention à hauteur de 15 000 euros pour le jumelage IUFM Orléans-Tours. Depuis des années, l'Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges bénéficie d'une subvention de 15 245€ chaque année, aussi, il m'apparaît nécessaire d'établir un bilan général de cette opération.
Compte tenu de la contrainte budgétaire qui m'invite à examiner chaque dossier, il ne m'est pas possible de reconduire cette subvention.
Néanmoins, l'éducation artistique et culturelle demeure une priorité interministérielle, c'est la raison pour laquelle je souhaite maintenir l'action avec l 'IUFM sur le site de Bourges et dans les écoles de la région avec un financement à hauteur de 3 500€.
Le bilan général ou particulier de cette opération bien qu'affirmé nécessaire n'a jamais été établi.

Au total des deux subventions, entre 2008 et 2007, la réduction est de **47 245€** soit 10%.

le 17 mars, précédemment, , son troisième courrier annonçait, non pas qu'il réduira la subvention demandée en reconduction par l'association MISAME pour aide au travail de numérisation de la phonothèque des musiques et commandes réalisées dans les studios de l'IMEB, mais qu'il la supprime intégralement. Celle-ci avait été attribuée en 2006 par le directeur précédent JL. Lévêque.
"*Par courrier du 15 décembre 2007, vous avez sollicité une aide financière de **8000€** pour les activités de numérisation et de valorisation du Fonds IMEB réalisé par l'association Misame. Compte tenu des nouvelles orientations ministérielles et recadrage s budgétaires pour 2008, il ne me sera pas possible de répondre favorablement à votre demande de soutien cette année.* Ni les suivantes… Par contre, cette suppression laquelle entraîna la suppression du poste Cap' asso (classification de la phonothèque) obtenue auprès des Conseils Général et Régional et la réduction de 15 000€ à 3 500€ de la convention IUFM/IMEB . La suppression de cette subvention à MISAME sera étonnamment constatée dans le rapport d'évaluation du 17 décembre 08 comme retardant le projet de numérisation et de sauvegarde du patrimoine

Au total des trois subventions, le différentiel ministériel 2007/2008 s'élève ainsi à **55 245€.**

26 mars, la troisième séance d'expression participative et populaire du "Collège de la Cochlée" se tient à la Galerie l'Autre Rive, son thème est " à la recherche du palimpseste acoustique, clef du musical", animé par Françoise Barrière et Christian Clozier en entrée libre
Ces rencontres mensuelles proposent de partager expériences et clefs d'écoute qui font de la musique électroacoustique une aventure humaniste et créatrice : écoute - écoute commentée - écoute analysée - écoute dialoguée - beaucoup de questions et quelques réponses.
Au menu du débat du 26 mars :
" nous poursuivrons les jeux d'écoute et exercices d'oreille, notamment à travers des exemples de traitements électroacoustiques de sons d'accordéon par Françoise Barrière. Le récit amorcé lors de la dernière séance autour de la naissance de la musique électroacoustique se prolongera par le versant plus spécifiquement musical de ses premiers pas entre 1948 et 1970.
Ces thèmes vous sont proposés dans la même ambiance collégiale que celle qui a éclairé les deux séances précédentes. A l'issue, quelques agréments de bouche complèteront ceux de l'oreille au confluent de l'auriculaire et du culinaire".

13 mai, commencement de l'inspection du Ministère conduite donc sous le contrôle de la Drac. Aucun élu n'est rencontré dans le cadre de l'évaluation et notamment ceux qui représentent les Conseils Général et Régional depuis de nombreuses années dans nos instances et lors des Comités techniques des suivis annuels en Préfecture du label Centre National. L'inspection avait pour mission officielle de la Chef du Service de l'inspection et conformément à la demande du Directeur de la Musique du 4 décembre 2007 *« de garantir la pérennité de la structure* » et *« de préconiser les solutions autorisant la signature d'une nouvelle convention »*. Conduite à la diligence de la DRAC, s'effectue un changement de mission, les objectifs tels garantir la pérennité de la structure est, elle, radicalement supprimée et la « nouvelle » convention devient «une éventuelle convention ». Voir un bref récit en début du chapitre.

- du **27 au 30 mai** se tiendront les Concours. Seront décernés dans :
les Résidences : 6 Résidences,
le Trivium : 1 Prix, 5 Mentions,
le Quadrivium : 1 Prix , 5 Mentions,
le Magistère : 1 Prix,
38 Œuvres furent sélectionnées parmi les 506 musiques envoyées par 362 compositeurs de 47 pays. Elles seront diffusées par 15 radios, 15 organismes de concert, et 6 centres de création pour accueil des jeunes et moins jeunes

- suivis **du 30 au 8 juin,** du Festival Synthèse, 38 ème du nom :
le programme toujours aussi abondant et représentatif proposa :
une Exposition "de la lampe au microprocesseur",
et pour fêter les 40 ans post 1968
des Sixties Cinéma expérimental (Warhol-Lapoujade-Debord- Lemaitre…),
des Sixties Europe (musiques de Pousseur, Koenig, Fritsch, Eötvös…),
des Sixties USA (Hendrix, Lucier, Martirano…),
des Sixties Italie – L.Nono "Musica Manifesto" par Liliana Poli soprano qui déjà interpréta Nono en juin 73 au Festival, K. Bove, voix parlée, A.Vidolin, son),
des Sixties France "un groupe générationnel" : F. Barriere, P. Boeswillwald, C. Clozier, A. Savouret, Groupe GEDC / OpusN), …
les Séries de Concerts "les Émergents (au lieu des précédents et annuels Concerts Jeunes compos)…
la lecture d' *"Amour, grenades & œufs de Pâques"* de/par Dominique Noguez

Au total, 44 concerts, 179 musiques de 150 compositeurs dont 47 créations mondiales, 82 créations françaises, 50 reprises, 39 pays, 6 instrumentistes et artistes,
dont les "Mémoires vives" et "Electroac" programmes internationaux d'actualités des créations musicales électroacoustiques.

- l' "Œuvre Ouverte" de ouverte" eut pour titre évident : *"entre Révoltes et Révolutions",*
47 œuvres de 47 compositeurs de 21 pays.

- et se déroulera **du 5 au 7 juin,** la 14ème Académie Internationale Bourges dont le sujet est : "*De la forme en musique Électroacoustique"*

- également durant le Festival sera présenté le Cybersongosse 7Mib, nouvelle ergonomie, nouvelle structure avec doublement de puissance et de jeux. Il s'agit de 3 consolettes Behringer midi mais avec caches ergonomiques imebiens, d'un écran (ou deux) pour visu des commandes, des états des sources, des traitements, des configurations de tablatures et de deux séquenceurs établis via une tablette graphique et pour les commandes gestuelles via des capteurs. Toujours sans visualisation du son, car c'est l'écoute, le cerveau et la mémoire perceptive qui le " re-présentent". Super et très efficace. Photos insérées dans l'année 2004.

Malgré la situation quelque peu instable, les discours et félicitations des préfecture, conseils général et régional, Unesco et Sacem fleurirent lors de la réception du Festival, comme aux plus beaux temps. En juin, arrêt pour un an de l'accueil à Bourges des Bourses Ashberg, (qui en fait ne pourront reprendre vu le contexte)

18 juin, du côté Drac et supplétifs, une conspiration se formait, que nous ne découvrîmes qu'à la lecture d'une citation du pré-rapport transmis cinq mois après, en novembre 08. *(*Cette citation est extraite du compte-rendu de la réunion des partenaires financiers de l'I.M.E.B. du 18 juin 2008 à la Drac Centre.)*
Ce rapport nous apprendra que le directeur Drac a réuni à Orléans, dans un entretien mystérieux et sous le boisseau, le maire adjoint culture de Bourges et les directeurs administratifs des services culturels de la Région et du Département (cités précédemment) sans qu'ils disposent d'un mandat à cet effet (les présidents et vice-présidents culture élus n'étant ni informés, ni conviés).
Le compte rendu de cette réunion ne nous a jamais été communiqué. Mais il est évident que c'est l'élimination de l'IMEB qui y fut discutée et de la récupération de ses subventions.
D'où logiquement l'annonce dans le courrier du 24 mars 2018 : *« la DRAC souhaite réfléchir à de nouvelles modalités….. une réflexion associant les partenaires financiers de l'IMEB sera prochainement engagée à ce sujet »*, (déclaration qui sera réaffirmée par F. Turin lors du CA du 19 mai 2009 mais non tenue).
Pour comprendre l'objet de cette réunion, il faut savoir que trois projets subventionnés par drac, ville, région et département sont à *établir et conforter*.

- le premier s'appelle CIMAC, "Cité des musiques anciennes et de la création", qui s'implante à Tours (région donc Sadaoui, Cayatte) auquel nous avions sans réponse proposé une collaboration.
- le second s'appelle "Noirlac Centre culturel de rencontre" (département Bourumeau et Fournier directeur alors).
- le troisième s'appelle ENSA École nationale supérieure d'art de Bourges (Drac et Ville, Van Dam, Turin, Droguet, De Vautour directeur alors).

Il est tout indiqué de noter que leurs directeurs Fournier et De Vautour étaient membres de l'Assemblée Générale de l'IMEB comme tous les responsables culturels.

Il suffisait au drac de coordonner ces projets, de leur attribuer un label CNCM, de réaffecter les subventions de l'IMEB octroyées par les collectivités et la drac, de fermer celui-ci et le tour de passe-passe était réussi.

26 juin, se déroulent Assemblée générale et Conseil administration

Le Conseil d'Administration examine les candidatures à l'Assemblée générale présentées par Paul Fournier (Centre de rencontres Noirlac), Isabelle Giannattasio (BnF), Gérard Santosuosso (Maire de Trouy), Indrassen Vencatachellum (Unesco). Il décide à l'unanimité de présenter ces candidatures au vote de l'Assemblée Générale.

Le déménagement de l'IMEB, prévu par la ville pour quand commenceront les travaux de réhabilitation de la Maison de la Culture, est évoqué dans un premier temps à l'Ecole de Musique (ancienne) puis en un second dans un immeuble des Merlattes (situé dans le PRU), propriété de la ville. Etant donnée l'absence de prise de décision de la part de la municipalité, le Bureau demande une réunion des partenaires sur ce sujet et la signature d'une nouvelle Convention triennale.

Françoise Barrière présente le projet d'activités 2008. L'ensemble des activités de l'IMEB est reconduit : 20 commandes musicales à 20 compositeurs, le prototype de la version 2 du Cyberstudio et l'insertion de nouveaux logiels dans le Cybernéphone 7, l'organisation de tournées de concerts en région et à international, des concerts au Museum, un cycle de conférences mensuelles à la Galerie l'autre Rive "Les Cochlées", et bien entendu, la réalisation du Festival Synthèse 2008 et des Concours internationaux de Bourges 2008 qui se sont déroulés avec leur succès international habituel.

Dans le cadre de l'enseignement, une multitude d'actions musicales dans les écoles et les collèges de Bourges, du Cher et de la Région.

L'édition du volume 20 « Cultures Electroniques» / lauréats du Concours 2008, l'édition d'un nouveau Compendium IMEB 2006 et 2 CD Chrysopées Electroniques : consacrés à Alain Savouret et Gerald Bennett.

Elle souligne également la poursuite de la seconde étape du projet Fonds IMEB à la BnF (projet qui consiste à déposer au Département audiovisuel de la BnF toute la documentation des oeuvres réalisées à l'IMEB et à continuer les transferts de musiques internationales sélectionnées ainsi que la documentation associée).

Le budget de fonctionnement 2008 actualisé s'élève à 628 000 euros. (avec la réduction Van dam, il deviendra 576 500€, c'est à dire un manque de 51 500€.

Les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général sont restées à l'identique, la subvention de la DRAC a baissé de 55 245€ et celle de la SACEM de 13 000 euros. Ces baisses intervenues en mars après l'engagement du projet (notamment commandes musicales, Festival et Concours) entraînent à une gestion délicate pour le 4ème trimestre, c'est-à-dire au commencement de la saison 2008/09.

A ce budget de fonctionnement, s'ajoutent des subventions prévisionnelles d'équipement du Conseil Général : 10 000 €. Bilan, quitus et budgets sont votés moins une voix….

En suite de quoi, F. Turin confirme le maintien de la baisse des subventions annoncée le 17 mars, c'est à dire alors et maintenant toujours et résolument avant que le rapport d'évaluation ne soit achevé.

Première déflagration. Les Vice-présidents des Conseil Général et Régional s'élèvent contre ce diktat non discuté entre partenaires et maintiennent leurs subventions.

4 juillet, suite au décrochage de la ville en 2004 et en précaution préventive, MISAME avait été créée. Cette fois, la prévention précautionneuse consiste à se donner les moyens de préserver les archives.

Les premières discussions sont ouvertes pour un dépôt à terme du studio Charybde historisé par 38 années et pour évaluation des dépôts d'équipements et d'instruments électroniques complémentaires au Fonds musical des instruments conçus et développés à l'IMEB par C Clozier et J.C. Le Duc.

16 juillet 2008, l'absence de décision ferme de la municipalité quant aux locaux à octroyer à l'IMEB pour cause des travaux à venir (quand ?) à la MC, nous fait écrire à Serge Lepeltier, Maire.

“ La date que vous annoncez pour le déménagement de l’IMEB, juillet/septembre 2009, en l’absence de locaux attribués et aménagés fait devenir celui-ci de plus en plus une expulsion. Or ce déménagement annoncé dès 2004 était accompagné lors des Comités Techniques en Préfecture de l’engagement de relogement de l’IMEB par Monsieur le Maire Adjoint à la Culture.
Que ce déménagement ne soit pas défini, planifié et effectif depuis ces longues années ne laisse de nous interroger et de nous surprendre. La solution qui apparaissait en avril (les Merlattes) semble elle aussi, puisque absence de votre réponse, reportée quand elle devait s’appliquer d’après vos services dès juillet 20.
Vous n’ignorez pas que cette indécision met gravement en danger l’avenir de l’IMEB et constitue des contraintes de gestion importantes, notamment en ce qui concerne les accueils en studio des compositeurs programmés, la finalisation du Fonds patrimonial coordonné entre plusieurs institutions et les préparations des Concours et Festival 2009.
Aussi est-ce avec une solennité à laquelle nous ne vous avons pas habitué, que le Bureau au nom de l’Assemblée Générale vous prie de bien vouloir mettre en œuvre tous les moyens aptes et nécessaires au déménagement-relogement de l’IMEB conformément aux paroles engagées et ceux impératifs pour le fonctionnement et le développement du Centre National de Création Musicale qui porte haut les couleurs de la Ville dont vous êtes le Maire“.

Pour éviter des recherches internet sur le projet de travaux qui seront utilisés en 2009 par ministère dgca et drac comme justification à une finitude de l’IMEB, ci-après des extraits de l’article Wikipédia. “
*Une restructuration en profondeur était prévue, et depuis septembre **2009**, l'activité des salles de spectacles a été transférée vers l’Auditorium, le théâtre Jacques-Cœur et le Hublot. Les travaux prévoyaient un agrandissement du centre grâce aux locaux inoccupés de l'ancienne école de musique, qui avait été déménagée vers un bâtiment neuf en 2007*. (locaux donc libres pour l’IMEB mais qui ne lui seront pas affectés)
Au total, le coût des travaux se chiffre à dix-neuf millions d'euros, répartis entre la ville de Bourges (29,1 %), l'État avec la DRAC (24,1 %), le département (22 %), leFEDER dede l’Union Européenne (12,4 %) et la région Centre Val de Loire (12,4 %)
*Les travaux ont commencé en février **2012** : l'arrière du bâtiment est abattu et la façade protégée car classée au patrimoine historique Les travaux sont interrompus en septembre en raison de la découverte de vestiges de thermes gallo-romains nécessitant des fouilles archéologiques. Face à ces nouveaux retards, entraînant de nouveaux surcoûts, la ville de Bourges décide en juillet **2013** d'abandonner le site, et de construire un nouveau bâtiment à Séraucourt. Le devenir du monument historique n'est pas fixé. Divers projets sont envisagés, mais aucun de devrait être réalisé avant 2026*. (en décembre 2025 toujours aucune prévision donnée)
*Les travaux débutent en avril **2018*** (l’IMEB s’en est allé depuis 7 ans…) *et mobilisent 50 à 100 ouvriers selon les étapes de construction. Retardée par le confinement de la nouvelle maison de la culture est finalement inaugurée le 10 septembre **2021** en présence de la ministre de la Culture Roselyne Bachelot*
(soit 10 ans après le départ de l’IMEB).

18 juillet, abordé en Avignon par le président, GF. Hirsch, directeur de la musique au ministère et promoteur des Entretiens de Valois le rassure quant à l’avenir de l’IMEB…

25 juillet, Concert à la “cathédrale“ de Linard (potier renommé de La Borne, facteur Cheval berrichon

30 juillet, Départ d'Indrasen Vencata Chelum, directeur de la *“Division des expressions culturelles et des industries créatives de l'Unesco“* qui fut partenaire de l’IMEB, promoteur actif et ami fidèle depuis 1986.

Ce même 30 juillet, suite et conséquemment au 18 juin, bien que le pré-rapport ne sera reçu que le 3 novembre 08, et bien que le rapport “final“ ne sera diffusé à l’IMEB par le drac que le 6 mai 09, l’inspection ayant elle débuté (avec retard) le 13 mai 08, Van Dam nous informe :
“Nous nous appuierons sur les conclusions de cette évaluation pour définir, en concertation avec les autres partenaires de l’IMEB, un certain nombre de préconisations pour l’anné 2009“. Son courrier particulièrement contourné et chafouin précise :
“Votre courrier du 16 juillet, par lequel vous me faites part de vos préoccupations concernant le fonctionnement de l'lMEB en 2009, m'est bien parvenu.
L'Etat a toujours soutenu et accompagné les activités de l'IMEB dont il reste le principal partenaire financier : les subventions de la DRAC en 2008 atteignent 426 500€, ce qui représente 68 % du budget total et 71 % du total des subventions.
*A ce titre, les conditions de poursuite de l'activité **et** (à la place de pour) le maintien de l'équilibre financier de la structure représentent un enjeu majeur pour ma Direction.*

Conscient de l'urgence et de la multiplicité des problèmes actuels, (postérieurs à sa réduction de la subvention) *j'ai souhaité qu'une nouvelle inspection de l'IMEB puisse être réalisée par le service de l'inspection de la DMDTS.* (souhait de son prédécesseur émis en septembre 2007).
Comme vous le savez, cette évaluation vient de se dérouler en mai dernier et le rapport d'inspection est attendu pour cet automne.
Nous nous …
Dans cette attente, et dans un contexte de contrainte budgétaire certain, je vous incite à la plus grande prudence dans l'élaboration du budget et des projets 2009. Je souhaiterais à cet égard que vous m'adressiez au plus tôt un compte de résultats arrêté au 30 juin ainsi qu'une projection à fin décembre 2008.
Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.
Pour le Préfet de la région Centre par délégation, (donc toujours non émancipé)
Le Directeur régional Van Dam

correctif :
Cette lettre annonce une rencontre à venir avec les présidents et vice-présidents des Conseils régional et départemental qui soutiennent l'IMEB, c'est à dire 6 mois **après** la demande non exécutée du préfet. En fait, cette rencontre ne se tiendra pas davantage car jamais organisée. Autres remarques :

- *l'Etat a toujours soutenu et accompagné :* faux depuis le 17 mars
- *les conditions de poursuite de l'activité **et** le maintien de l'équilibre :* non pas et, mais fonction de
- *cet automne :* ayant prédéterminé le rapport, il l'applique déjà en commençant la sape
- *nous nous appuierons sur les conclusions en concertation :* apparemment sans nous
- *contrainte budgétaire certain* : c'est un refrain sans couplet
- *grande prudence* : les budgets et les activités sont votés par les CA qui réunissent les partenaires.

20 août, la direction et le Bureau demandent à GF. Hirsch de se préoccuper de la situation.
" Notre Bureau et nombre de nos membres sont très préoccupés des conséquences de la réorganisation opérationnelle du Ministère (du fait de la RGPP) *qui suit le désengagement de la DRAC. En effet, les actions internationales en cours - résidences de compositeurs en 2009 et 2010 (25 créations chaque année),39° Festival, 37° Concours, tournées - sont difficilement conciliables avec la réduction de notre subvention engagée cette année et l'expulsion de nos locaux envisagée par la ville en juillet 2009. Aucun engagement de la part de celle-ci n'est actuellement défini en remplacement. L'achèvement de l'important projet de numérisation mené depuis 2004 avec la BNF qui accueille le Fonds IMEB (patrimoine et archives), et dont la collaboration nous exclut de tout soutien du MRT, est évidemment menacé si l'expulsion se double d'une nouvelle diminution des crédits pour 2009.*
La source génératrice de nombre des problèmes actuels a été, et reste, le non renouvellement de la convention triennale entre nos partenaires, dénoncée par la Ville en 2002. La Préfecture du Cher a certes réactivé fin janvier le principe d'une réunion, mandatant à cet effet la DRAC, mais sans effet.
Nous sommes convaincus que le suivi de notre dossier, sur le plan politique par Monsieur le Conseiller, sur le plan culturel et administratif par vous-même, ne pourrait qu'inciter nos partenaires à se rencontrer et de ce fait, garantir la sauvegarde et les nouvelles perspectives de fonctionnement et de développement de l'IMEB pour les prochaines années.

26 août, P. Dumay, ancien directeur du CNSM, pianiste et frère d'Augustin, violoniste, et délégué à la musique de la dmdts adresse invitation à une réunion au ministère relative aux commandes musicales :
Le thème en était *"* nouveau dispositif des commandes musicales des centres" :
" La réflexion menée en 2006 et 2007 sur le dispositif des commandes musicales de l'Etat, à laquelle vous avez été associé, a mis l'accent sur la nécessité de faire évoluer ce « droit de tirage » afin d'en améliorer l'efficacité et la lisibilité…
En corollaire à cette nouvelle orientation, les centres auraient désormais la possibilité de présenter directement des dossiers, pour d'autres projets, à la commission des commandes de l'Etat".
Les présents étaient les participants de la Réunion précédente du 6 février 2008 à laquelle participèrent :
DMDTS Pascal Dumay, délégué à la Musique, Dominique Ponsard, délégué-adjoint, André Cayot, conseiller pour les Musiques Actuelles, Brigitte Bigorgne, chargée de mission, Mireille Destribats, chargée de mission (coordinatrice pour l'écriture de la Circulaire 2005), Daniel Barroy, chef du Service de l'inspection (qui recevra notre Réponse contradictoire dans 3 mois),
et les deux inspecteurs généraux de la création et des enseignements artistiques qui firent l'évaluation, Jean-Marie Gouelou et Fernand Vandenbogarde, (mon ancien condisciple en 1967 des cours à la Schola Cantorum de JE. Marie (qui fonda le premier CIRM à Paris transféré à Nice antérieurement à l'actuel) et au CNSM.
Les Cenres concernés étaient : IMEB (Bourges), GRAME (Lyon), GMEM (Mardeille), CIRM (Nice) et les 3 nouveaux Centres : LA MUSE EN CIRCUIT (Alfortville), STUDIO CESARE Reims, GMEA (Albi).
Cette invitation du 26 août 08 marque bien que l'IMEB était toujours considéré au ministère comme membre à part entière des Centres quand le drac mégalomanautocrate engageait sa bataille.

03 septembre, en sorte d'éclairer la gestion **2007** en contrepoids aux errances comptables Van Dam, Yves Le Goff, notre Expert-Comptable Commissaire aux Comptes, nous adresse cette mise au point.
" *Il n'y a pas eu de modification de la structure des salariés permanents au cours de l'exercice, leurs salaires bruts sont en légère diminution sur l'exercice (285.049 € pour 2007 contre 286.665€ pour 2006). L'augmentation provient uniquement d'un recours plus important aux intermittents (17.450 € en 2007 contre 9.173 € en 2006).*
Le coût des charges sociales lié aux intermittents étant plus élevé que pour les permanents, les charges sociales afférentes aux salaires augmentent donc plus vite en proportion que les salaires.
De plus, votre association a dû faire face à des augmentations de charges dont elle n'a pas la maîtrise. Notamment les impôts et taxes qui s'élèvent à 32.325 € pour 2007 contre 24.687 € pour 2006, soit une augmentation de 7.638 €
Ainsi, le montant de la taxe professionnelle a augmenté de 7.879 € entre 2006 et 2007. Le montant payé au titre de l'exercice s'est élevé à 19.399 € .
Enfin, l'effort d'investissements matériels et immatériels de l'Institut n'est pas compensé entièrement par des subventions. La quote-part des subventions d'investissement virée en compte de résultat s'élève à 26.850 € alors que la charge d'amortissement est de 32.325 € .
S'agissant de charges et produits calculés et non de flux financiers, cette différence de 5.475 € vient dégrader comptablement votre résultat. Il convient de la neutraliser pour l'analyse de votre budget de fonctionnement.
Pour une lecture plus économique des comptes et donc de la réalisation de votre budget 2007, il convient de retraiter le résultat de ces éléments :

Résultat comptable :	***- 48.843 €***
Corrections subventions annulées :	*21.614 €*
Correction incidence congés payés :	*18.822 €*
Incidence augmentation taxe professionnelle :	*7.879 €*
Neutralisation écart d'investissement :	*5.475 €*
Résultat économique :	***+ 4.947 €***

En résumé, en neutralisant l'ensemble de ces corrections comptables et sans tenir compte de l'accroissement de votre taxe professionnelle, votre association présenterait un résultat budgétaire excédentaire d'environ ***5.000 €*** **.**
Cette situation est d'autant plus préoccupante que vos subventions sont versées très tardivement, vous obligeant à recourir au découvert bancaire, aggravant ainsi vos charges financières. La baisse ou la simple reconduction de vos subventions ne vous permettra pas d'améliorer votre situation de trésorerie.
Une augmentation involontaire de vos charges mettrait alors en péril le fonctionnement même de votre institut. Je vous invite donc à alerter les organismes sur votre situation précaire.

17 septembre, nous entretenons Van Dam lui rappelant que l'actif constitué de la valeur de toutes les œuvres commndées par l'IMEB, certaines sous le statut de commandes d'État
" Lors de l'Assemblée Générale, le Commissaire aux comptes avait certifié les comptes, accepté le rapport moral et financier présenté.
Nous rappelons, concisément, notre antienne qu'une comptabilité générale, pour normée et indice qu'elle peut-être pour une société, est une image faussée du fonctionnement d'un Centre de Création de biens et valeurs immatériels produits par le passif et qui ne sont pas comptabilisés en regard de l'actif.
C'est pourquoi nous présentons habituellement deux formules
celles du plan comptable général (commercial) et
celle d'une comptabilité économique qui met en rapport les recettes perçues réelles et les dépenses effectives d'une même année. Celle-ci qui dégage un positif de 4 947 € montre le sérieux contrôlé de la gestion de l'IMEB.
Pour ce qui concerne le point sur la situation 2008, les prévisions économiques de notre cabinet transmises cette semaine, font valoir une tendance légèrement en négative (prudemment de -3834 € à -10 000 € selon les aléas).
À noter que ce résultat serait obtenu sur un exercice qui a été amputé au cours de sa réalisation (notamment Festival, Concours et Commandes musicales) de quelques 55 000 €.
Cette gestion très serrée et contraignante, si elle devait augmenter encore, ne pourrait cette fois qu'étrangler radicalement le Centre national de création musicale sans perspective de réanimation.
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire et toujours désireux de vous rencontrer afin d'évaluer les perspectives budgétaires, de logement prioritaire et de concertation avec les partenaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération distinguée.

Si l'on considère le prix moyen d'une commande musicale de l'IMEB à savoir 1500 € en 2008, celui d'une commande d'État payée par le ministère de 3 000 €, et le coût en comptabilité analytique (part prise des frais généraux et d'équipement) de réalisation de 7785 € et sachant que 714 furent produites :

. dans le premier cas, ne paraît donc pas à l'actif du bilan un produit de **1 071 000** €, soit 2,5 fois la subvention 2008
. dans le second cas, ne paraît pas à l'actif du bilan un produit de **2 142 000 €** soit 5 fois la subvention 2008
. dans le troisième cas, ne paraît pas à l'actif du bilan un produit de **5 558 490 €,** c'est à dire une somme équivalente symboliquement à l'intégralité des subventions reçues du ministère depuis 1970.

23 septembre, en sorte de protéger le patrimoine en ces temps troublé, une réactualisation de la Convention signée entre IMEB et MISAME le 15 décembre 2004. Les termes en furent validés par l'équipe de juristes de la BnF puis par les deux associations. Ainsi, si très probablement de besoin, le patrimoine ne sera pas dispersé mais déposé à la BnF, ne quittant pas le service public qui l'a vu naître.

il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'IMEB a pour but de développer, diffuser et promouvoir la musique électroacoustique et notamment expérimentale dans les domaines de la création, de la recherche, de la diffusion. de la confrontation, de l'enseignement, des techniques, des méthodes de l'analyse et de l'esthétique, par tous les moyens dont elle dispose.
MISAME a pour objet de pérenniser, conserver, sauvegarder, étudier, faire connaître, communiquer, présenter, publier, diffuser l'ensemble des travaux et des œuvres (musiques, recherches, développements, instruments, concepts, pédagogie), archives documentations de toute nature et sur tous supports réalisés à l'IMEB ainsi que ceux librement déposés par des collègues français et étrangers, dans le cadre des activités de l'IMEB passées et à venir ou selon des apports personnels à l'IMEB ou directement à MISAME.
D'une façon élargie, MISAME veillera au respect de l'intégrité de la « Mémoire IMEB », artistique, historique et intellectuelle, à son développement et à son rayonnement.
La présente convention spécifique a pour objet les termes du don à MISAME par l'IMEB de son patrimoine constitué au cours des années et déposé dans ce qu'il est convenu d'appeler les « collections » pour que celle-ci en assure la pérennisation et la communication. Les collections concernées sont celles de la photothèque, de la vidéothèque, de la filmothèque, des archives techniques, musicologiques, historiques, des instruments et matériels électroniques déclassés et non utilisés constituant le musée (matériel historique du studio Charybde et les diverses strates technologiques de production et diffusion à compter de 1970), gmebogosse/cybersongosse et gmebaphone/cybernéphone conçus par C.Clozier et construits par JC. Le Duc.
. L'IMEB transfère à MISAME à titre exclusif la propriété matérielle et immatérielle incluant les droits patrimoniaux (droit de représentation, droit de reproduction et de communication au public) des musiques des phonothèques A et B pour qu'elle en assure avec les partenaires de son choix, la pérennisation, la communication et la diffusion par elle-même et via ses Antennes.
une troisième étape préventive, est signée en accord avec l'AG IMEB une Convention IMEB /MISAME officialisant la donation-transfert à MISAME de l'ensemble des archives IMEB (musiques, instruments, audiovisuelles, historiques et administratives) pour que celle-ci assure leur conservation et diffusion.

21 octobre, présentation de l'IMEB et des activités du projet IMEB 2009 à, et validées par la Commission culture du Conseil Général.

30 octobre, au Festival " Visiones Sonoras " à Morelia (Mexique), C. Clozier donne un concert puis un master à l'Université de Mexico.

03 novembre, le pré-rapport de l'évaluation est livré. Il sera commenté-assorti d'une réponse-contradictoire de l'IMEB (ce qui, dans l'administration de la République, est obligatoire avant toute publication ou prise de décision définitive).
La réponse contradictoire qui doit être obligatoirement jointe au rapport, ne le sera évidemment pas. Pour information, l'évaluation, certes signée de l'inspecteur, ne devient rapport qu'après être validée-revue politiquement par le cabinet, ce qui explique les contradictions et aberrations du rapport.
Quelques brefs extraits qui donnent le ton :
- *" puis, afin de garantir la pérennité de la structure, vous prioriserez les activités de l'IMEB selon les moyens attribués, et préconiserez les solutions autorisant la signature d'une nouvelle convention entre les partenaires financiers devient*
et de préconiser des solutions autorisant la signature d'une éventuelle nouvelle convention entre les partenaires financiers et garantir la pérennité de la structure, éventuelle est ajoutée et pérennité de la structure est censuré".
- *"les interlocuteurs institutionnels et culturels de cette structure, en près de quarante années ont changé, plusieurs fois pour certains, et il est logique qu'une redéfinition des actions et des moyens utilisés pour y parvenir ainsi qu'une pédagogie nouvelle vis-à vis de ces partenaires soit énoncée".*

Certes les représentants ville (devenus obsolètes), du département et de la région ont changé au cours des évolutions politiques, mais gauche comme droite, ils ont maintenu leurs subventions, augmentées mêmes ces dernières années.

- *cette attitude est à présent peu recevable auprès de nombreux partenaires pour qui la présentation d'une orientation artistique ou culturelle renouvelée constitue un critère de validité plus important que la démonstration d'actions accomplies dans le passé.* Aucun des partenaires département, région, Sacem n'a suggéré et encore moins demandé une orientation culturelle renouvelée. Quant aux *partenaires culturels* qui ne sont pas membres de l'AG, et l'IMEB pas davantage des leurs, de quel droit peuvent-ils se prévaloir pour donner un avis de recevabilité ? . (le surligné est en gras dans le texte).

- dans l'hypothèse où les préconisations ci-dessus seraient retenues et notamment l'étude de faisabilité auprès d'un ensemble de structures culturelles, universitaires, d'enseignement et de diffusion de la région, puis d'un appel à projet largement diffusé et dont le cahier des charges serait rédigé en fonction de cette étude, il n'y aurait plus lieu de maintenir le cadre actuel de la structure I.M.E.B.

Parmi toutes les attaques et critiques de ces partenaires, par ailleurs administratifs et aucunement culturels, qui forment la phalange appelable "Bande à Van Dam", envieuse (de nos sous et de notre image qui effectivement laisse peu de place à leurs établissements) la Centrale n'a pas pu prohiber celles-là des **inspecteurs** qui contredisent toutes les impostures accumulées au fil des pages :

- " *nous verrons un peu plus loin que ces bilans fournissent d'ailleurs bien la preuve que l'I.M.E.B. n'est pas une structure isolée dans un monde musical où la nouveauté technologique est devenue un critère et dont les musiciens français seraient absents.*

- *si, durant les six dernières années (2002/2008), la situation financière de l'association s'est dégradée, suite au retrait partiel puis total de la ville de Bourges, les différentes composantes du travail sont restées les mêmes et les différentes missions continuent à être remplies.*

constat qui sera réitéré *:" les activités de 1'I.M.E.B., malgré les diminutions budgétaires, ont été quantitativement maintenues ces 6 dernières années".*

- nous remarquons également que la qualité technique des oeuvres (mais également des CDs sortant des studios de l'I.M.E.B. est excellente. Le professionnalisme qui a toujours été de mise sur le plan technique dans les studios a toujours été également la règle pour les compositeurs invités (professionnalisme technique et artistique).

- il faut noter qu'un accord établi entre I'I.M.E.B. et 19 établissements radiophoniques permet aux oeuvres primées au Concours d'être radiodiffusées de façon internationale. De même 19 organismes de concerts collaborent au concours, d'où des diffusions lors de concerts dans un grand nombre de pays. A noter que cela représente une situation tout à fait unique pour les compositeurs.

Malheureusement, selon notre avocat, ce rapport dirigé et inique (malgré ces derniers constats objectifs) étant à diffusion interne et non publique, ne pouvait être contesté devant le Tribunal administratif.

Je me dois pour être clair d'apporter ces ultimes précisions.

Précédant la conclusion très partisane ci-dessus *il n'y aurait plus lieu de maintenir le cadre actuel de la structure I.M.E.B*. et considérant telle qu'inscrite dans le rapport, la méthode utilisée pour mener l'évaluation est ainsi fallacieusement définie,

" *notre démarche a consisté à rencontrer les différents partenaires financiers de I'IMEB, ainsi que les partenaires culturels effectifs ou potentiels (?) afin d'examiner les bilans respectifs que chacun était en mesure de tracer des six dernières années de fonctionnement "*c'est à dire 2002 à 2008, les dates d'arrivée à Bourges de ces personnes rencontrées oscille entre 2005 et 2008 :

pour les administratifs et politiques elles sont :

2008, Jean-Claude Van Dam, directeur Régional des Affaires Culturelles
2007, Françoise Turin, Conseillère musique et danse à la DRAC de la Région Centre
2005, Marc Sadaoui, Directeur général adjoint en charge de la culture et des sports au Conseil Régional
2006, Olivier Cayatte, Chargé de mission pour la musique et les enseignements artistiques au Conseil Reg
2006, Michel Bourumeau, Directeur des Affaires Culturelles au Conseil Général
???? Philippe Droguet, Directeur Général Adjoint des Services, chargé des Affaires Culturelles à la Ville de Bourges c'est à dire un représentant de la ville qui a rompu la convention et créé la situation.

leurs dates d'arrivée à Bourges oscillent entre, pour l'un en 2005, pour deux en 2006, puis un en 2007 et un en 2008.

pour les culturels les dates d'arrivée à Bourges sont :

2007, Paul Fournier, Directeur de la préfiguration Centre Culturel de Rencontre à l'abbaye de Noirlac
2006, Pierre-François Roussillon, Directeur de la Maison de la Culture de Bourges
2005, Paul De Vautour, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieur d'Arts de Bourges
2006 Alain Jehu, Directeur de Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourges
1990, Frédérique Marciniak, Co-directrice d'Emmetrop

lesquels, (hormis Emmetrop qui est amicalement partenaire de certaines de nos actions) sont membres de l'AG de l'IMEB où ils n'ont jamais apporté de remarques, questionnements et propositions mais voté toutes les résolutions.

leurs dates d'arrivée à Bourges oscillent entre : un en 2005, deux en 2006 et un en 2007.

La démarche ainsi éventée justifierait à elle seule l'annulation du rapport.
A charge pour nous de rédiger, procédure habituelle en usage dans l'administration, une réponse contradictoire listant nos remarques contraires et qui sera adressée au chef du service d'inspection D. Barroy le 27.

06 novembre, au Brooklin Festival, F. Barrière donne un concert de ses œuvres dont "*Les archers du silence",* avec Clarisse Clozier voix. Ensuivis de différents masters.

12 novembre, la BnF souhaitant disposer d'un film documentaire sur le studio Charybde, passe une convention avec l'IMEB pour sa production :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

article 1: objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de confier à l'IMEB la réalisation d'un document vidéographique d'une durée approximative de 120 minutes. Images et commentaires documenteront les musiques, les musiciens, les dispositifs de création et de diffusion qui ont constitué depuis 30 ans la vie de l'IMEB et du Festival Synthèse.

13 novembre, C. Clozier donne un concert à Las Palmas (les Canaries) et une conférence sur la pédagogie expérimentale Gmebogosse au congrès de l'ISME (International société music education).

le 20 novembre ; présentation IMEB et projet 2009 appréciée par la Vice-présidente à la culture du Conseil Régional. Les deux Conseils ont donc validé le projet d'activités 2009 de l'IMEB

27 novembre, notre réponse-contradictoire IMEB est évidemment adressée en double à la drac. Rien n'en sera retenu ni publié. Le rapport, fallacieux, manipulé et inique, sera distribué aux partenaires ainsi à charge sans argumentation contradictoire rétablissant les faits.
Mais il sera heureusement sans effet pour les Conseils Départemental et Régional qui ne modifient pas leur appréciation de l'IMEB et maintiennent leurs subventions.

12 décembre, la DMDTS - Direction de la musique confirme à l'IMEB sa convocation à la réunion de concertation sur les commandes musicales de l'État, années 2009 et suivante. Si à Orléans, en décentralisation, pour Van Dam, l'IMEB doit disparaître, à Paris, à la centrale, à la DMDTS, la situation n'a pas changé et les velléités provinciales n'y sont pas considérées.

17 décembre, participation au colloque musique/informatique à l'Université Paris VIII.

Bilan culturel 2008:
- 25 musiques et 4 études de stage ont été réalisées en 2008 dans les studios
- le 38° festival avec ses 44 concerts et 226 musques de 39 pays et deux expositions
- le 35°concours avec ses 506 musiques de 47 pays dont les lauréats sont diffusés par 15 organismes de diffusion et cette année par 15 radios.
- 4 cd ont été édités.
- concerts et conférences en tournées : Paris, La Havana, Mexico, Morelia, New-York, Las Palmas 4 en région : Quantilly, Neuvy les deux clochers, Issoudun, et 2 à Bourges
- joués programmés à Valencia, Lüneburg, Madrid, Helmca (Grèce), Stockholm, Toulouse, Perpignan, Grenoble, Ténériffe, Stockholm les 75 ans de Fylkingen
- 17 ateliers pédagogiques se sont tenus.
- la numérisation des musiques et documentation du Fonds IMEB s'est poursuivie avec la collaboration de MISAME, de la BnF et de l'ICST de Zürich.

Bilan financier 08 :
malgré les 47 745 € de réduction de la DRAC, l'exercice 2008 présente un solde pour le bilan de -4 881€ (quand fin 2007 il était de -48 844 € selon les explications données le 3 septembre) et comme résultat économique un solde de +6 492€ (quand fin 2007 il était de + 4 947€).
Au total, ce sont 43 963 € qui ont été économisés en 2008 par rapport à 2007.
Comme chaque année, il est rappelé que : les mises à disposition de la Ville sont évaluées à 46 665 € et qu'en considérant la valeur de chaque musique comme étant de 3 000 €, prix le plus bas d'une commande d'Etat, les 25 musiques réalisées en 2008 représentent un actif patrimonial de 75 000 € qui n'est pas comptabilisé dans le bilan. S'il l'était, le bilan serait alors de +70 000€. C'est pourquoi, Van Dam n'hésitera pas à soustraire encore 109 50€ en 2009, mais que l'AG/CA avec les département et région refuseront le diktat d'interdiction de réaliser en 2009 concours et festival et que conséquemment ceux-ci créerons un déficit du même ordre.

Le libellé du bilan régional de l'année 2008 établi par le directeur Drac, bien en phase avec les sycophantes des Conseils, publié dans internet, de longs mois avant l'annonce officielle des mêmes décisions au CA du 19 mai 2009, annonce clairement ses intentions :
Préambule : Le bilan de l'année 2008 fait apparaître une baisse sensible des financements dans la plupart des programmes : création, patrimoine et diffusion. En conséquence, les différents services de la Drac ont procédé à des recadrages budgétaires plus rationnels. Les directives ministérielles ont été appliquées en tenant compte des priorités nationales et des exigences spécifiques à la région.

MUSIQUE ET DANSE

Dossiers à suivre en 2009 :

*Poursuite du **redéploiement** de la subvention accordée à l'IMEB. Le centre **régional** de création musicale est fragilisé par un déménagement à venir et une **diminution** des subventions avec la mise en œuvre d'une réflexion sur la création musicale dans la région et l'**accompagnement** de nouveaux projets »*

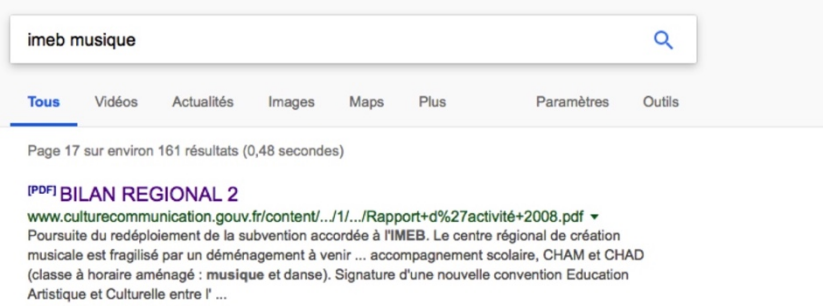

Tout est dit publié : redéploiement, dégradation en régional et non plus national, diminution pas à venir comme le déménagement, réflexion et accompagnement de nouveaux projet.

À date non connue de décembre, nouvelle mystérieuse réunion en drac des participants de la réunion du 18 juin, qui sera déjouée par les Présidents et Vice-présidents des Conseils.

2009

L'année 2009 est profondément et essentiellement marquée par la décision de la DRAC de baisser de 25% sa subvention et de conduire l'IMEB à la cessation d'activités pour au plus tard juin 2011 et si possible avant. Cette position a été systématiquement combattue par les autres partenaires, Collectivités territoriales et Sacem dans le cadre des trois Conseil d'Administration qui se sont réunis en 2009, et, par réunions, courriers et déclarations. Par lettre du 12 mars, une nouvelle baisse cette fois de 109 250€ sera notifiée. L'ensemble des activités : commandes musicales/résidences en studios, concours, dont un nouveau dédié aux musiques électroniques, le festival synthèse… est lancé depuis de nombreux mois. Les Collectivités, s'insurgeant contre une telle décision prise sans concertation, et leurs subventions formalisées au travers de conventions bi-latérales affectées pour une large part à ces activités, réitérées lors des Conseils, toutes les activités seront votées maintenues.

2 janvier au 28, se déroule le stage professionnel bourse Ashberg, qui sera le dernier vu le contexte.

6 janvier, JM. Guérineau vice-président culture, en accord avec le président du Conseil Général A. Rafesthain qu'il représente aux réunions, interdisent au chef du service culturel départemental de tenir la conférence de presse prévue avec son collègue du Conseil régional, lors de laquelle ils se proposaient d'annoncer tout crûment la fermeture de l'IMEB. Cela conformément à leurs accords "secrets" du 18 juin 08 confirmés lors d'une nouvelle réunion partisane et intéressée à la Drac en décembre 08. L'information nous est transmise en direct par JM. Guérineau vice-président culture lors de la réception des vœux départementaux.

9 janvier, réponse du chef de service Baroy de l'inspection à notre réponse contradictoire :
" *Vous avez bien voulu me faire parvenir un courrier en date du 27 novembre 2008. J'en ai pris connaissance avec attention. Bien évidemment j'en prends acte. Il sera joint au rapport dans sa version définitive, ainsi que cette réponse. (*ce qui ne fus pas fait*)*
Vous comprendrez en effet qu'il ne saurait être question d'opérer un quelconque retrait de ce rapport…
Un tel rapport n'a d'ailleurs pas pour objet de « décider » mais d'apporter aux partenaires décisionnels que constituent les « tutelles », financeurs de l'association les éléments d'information leur permettant de prendre les décisions qui leur incombent. (informations dont ils disposent dans les AG/CA et Comités techniques de suivi du label en préfecture).
Aucune de nos remarques, aucune des corrections historiques n'a été prise en compte.
Notre réponse et la note des inspecteurs (s'il en exista une) n'ont pas été joins au texte définitif, ni transmis aux récipiendaires du rapport.

30 janvier, Van Dam invite la direction de l'IMEB à le visiter. Par esquive conservatoire et statutaire, imaginant aisément le pourquoi de cette réunion, l'IMEB demande son report au 20 février et propose d'être remplacée par les membres du Bureau de l'Association.

2 février, nous consultons pour évaluer la possibilité de contester le rapport auprès du Tribunal administratif. Malheureusement impossible, le document étant interne sans vocation à publication.

6 février, dans le même temps, comme si de rien, l'IMEB est convié par la centrale à Paris (DGCA du ministère) pour une réunion des CNCMs relative à la politique des commandes musicales d'État. (présents : P. Dumay, F. Vandenbogaerde, JM. Gouelou (ces deux qui ont mené l'évaluation de l'IMEB 2008) et les trois autres CNCM d'alors (Lyon, Marseille, Nice). L'alignement entre Paris/Orléans n'est pas encore activée.

9 février, un dossier d'informations sur les commandes passées par l'IMEB aux compositeurs/trices (51 de 2009 à 2010, dont 12 commandes d'État et 39 de l'IMEB), sur le 36ème Concours et le 39ème Festival, est adressé aux partenaires, dont évidemment le Drac.

20 février, le Bureau de l'IMEB est reçu par le directeur Drac qui lui annoncera, unilatéralement et arbitrairement, bien que les activités de l'année soient engagées (ce dont il a dûment été informé), une nouvelle réduction de la subvention de l'ordre de 109 250€ cette fois. Sont complémentairement exigés, l'annulation des concours et festival et l'enclenchement d'une réflexion sur un plan de licenciement du personnel appelé restructuration de l'équipe des salariés permanents afin de comprimer les dépenses et éviter des découverts. La fermeture de l'IMEB est ainsi ce jour unilatéralement enclenchée politiquement et administrativement

10 mars, les Vice-présidents culture des Conseils Départemental et Régional, se réunissent autour de l'IMEB et déclarent conjointement la nécessité de poursuivre les activités, et par soutien et en application des conventions bi-latérales qui lient l'IMEB aux Conseils.

12 mars, malgré un courrier d'opposition argumentée de l'Imeb suite à la rencontre avec le Bureau du 20 février, le Drac confirme par courrier, ses décisions de liquidation. Il confirme la réduction de 109 250 €, au titre que *« fort d'un bilan prestigieux, l'Institut arrive à un tournant, …que d'autres voies doivent être recherchées… qu'une réflexion sur la restructuration de l'équipe permanente doit être engagée… que certaines décisions budgétaires (festival et concours notamment) soient réexaminées en tenant compte de la subvention notifiée…* et enfin *que la DRAC souhaite réfléchir à de nouvelles modalités, qu'elle exige l'arrêt, la suppression des Festival et Concours en cour et demande une reconsidération des lignes éditoriales et salariales.*
Maintenues par l'IMEB, ces activités créeront évidemment un découvert proportionnel. Maintenues. Car ne pas les maintenir, c'était abdiquer et perdre toute capacité de résistance politique et internationale.
Par ailleurs, ces activités sont actées dans les conventions bilatérales IMEB avec les Conseils Régional et Départemental et celle de la Sacem. Les annuler entraînerait une réduction immédiate de leurs subventions et le retrait de leur soutien. Auquel cas, la fermeture deviendrait immédiate. Quant à la "reconsidération des lignes éditoriale et salariale", l'oreille est restée sourde.

18 mars, relance à la BNF du projet de don du studio Charybde, qui doit être démonté suite à l'expulsion des lieux, épée de Damoclès, pour cause de travaux.

1er avril, la Convention de partenariat Conseil Général / IMEB est signée quand bien même les épisodes décrits précédemment.

2 avril*, RdV avec Isabelle Giannatasio, Melle Rebours et P. Echegarai. Le don du studio Charybde est décidé. Le contrat pour le film Misame/Charybde est corrigé et validé*

8 avril le Bureau de l'IMEB adresse un courrier à Van Dam :
« *Nous avons bien reçu votre courrier du 12 mars 2009 nous rappelant que, le contexte particulièrement difficile dû au démarrage prochain des travaux de la Maison de la Culture rendait impossible la poursuite des activités de l'IMEB dans ses locaux actuels.A ce jour, nous n'avons reçu aucune information officielle relative à cette date exécutoire, mais une demande d'informations d'un candidat programmiste-architecte, ce qui nous laisse à penser que le début des travaux n'est pas proche.*
C'est pourquoi, il nous semble que la poursuite du programme d'activités de l'IMEB est sans difficulté dans ce contexte.
Considérant néanmoins que l'IMEB arrive aujourd'hui à un tournant et que d'autres voies doivent être recherchées, tout en poursuivant à lui accorder votre soutien (néanmoins amputé de 25%), vous nous saisissez du souhait que vous avez de réfléchir à de nouvelles modalités.

Cette réflexion associera prochainement à cet effet les autres partenaires. Sans relation avec votre décision, vous nous signifiez nécessaire de nous informer des orientations et attentes que vous envisagez pour l'IMEB. Il nous semblait jusqu'à aujourd'hui que celui-ci était un Centre National de Création Musicale dont les missions ont été validées par les partenaires institutionnels et non infirmées en quelque réunion que ce soit. Peut-être est-ce une insuffisante écoute de notre part, tant étions-nous choqués de votre détermination à voir disparaître l'IMEB actuel, mais il nous reste que les orientations et voies nouvelles dont vous êtes en attente, pour avoir été annoncées n'ont pas été énoncées, précisées, listées, et que si nous savons que vous nous considérer sans futur, nous ne disposons d'aucune information argumentée sur ce que vous souhaitez mettre en place pour l'avenir, nous interdisant de ce fait même de pouvoir vous déposer nos propositions.

28 avril, attendu la situation créée par le drac et ses conséquentes réductions de subventionnement, la diffusion locale est fortement réduite. Néanmoins, concerts le 28 puis le 15 décembre à Bourges, et à Culan le 25 juillet.

11 mai, diffusion à l'IMEB sous enveloppe de la DRAC (on ne sait à quelle date pour les partenaires institutionnels) du rapport d'inspection de mai 2008. La mission de garantir la pérennité de la structure ayant été éliminée avec préméditation et selon un détournement volontaire de l'objet de la lettre de mission, la conclusion du rapport devient : *« il n'y aurait plus lieu de maintenir le cadre actuel de la structure IMEB…toutes les hypothèses peuvent être envisagées pourvu que soient respectées les contraintes locales par rapport à la Région Centre et au Département du Cher ».*
Dès lors, quand dans le rapport d'inspection 2002 il est affirmé que : *« l'IMEB est certainement des quatre Centres Nationaux de Création Musicale, celui qui, sur l'ensemble des missions imparties, est le plus en adéquation avec, à la fois les idées génératrices qui ont préludé à la mise en place des ces centres, mais aussi dans l'application des conventions* » et que dans celui de 2008 il est écrit que : *« les différentes composantes de travail sont restées les mêmes et les différentes missions d'un Centre National continuent à être remplies »*. On ne peut que s'interroger sur les éléments et faits objectifs et impartiaux, leur sincérité et véracité, qui pourraient justifier la conclusion préconisée dès la première page du rapport : *« il faut mettre en place un nouveau projet artistique », « une orientation artistique ou culturelle renouvelée », « adaptée à l'évolution culturelle ».*

Dès début mai, débutent les interventions de politiques : les sénateurs Pillet, Pointereau (droite du Cher), Ralite, Renar (PCF de Paris), le député du Cher Sandrier (PCF), la Sacem. Aucune réponse ne parviendra de la Ministre Ch. Albanel.

12 mai : ironie et contradictoire au rapport final reçu, réception d'un mail DMDTS demandant qui représentera l'IMEB à la réunion des Centres au ministère le lendemain, ce qui indique que pour la centrale l'IMEB est toujours un CNCM de plein droit.

18 mai, *courrier au Ministre (Christine Abanel) des sénateurs F. Pillet et R. Pointereau*

19 mai, AG/CA. Le drac, prudemment non présent, par la voix de F Turin, ré-affirme le contenu du courrier du 12 mars (et donc la nouvelle réduction budgétaire de **109 250€)**, et exige, dans une irresponsabilité totale la fermeture de l'IMEB au plus vite et pour le courant 2011 au plus tard, 2011 et annonce prendre en charge le coût du plan social qui en résulte.
Françoise Turin, affirme que *" la DRAC accompagnera la fermeture, avec un plan social notamment"* et exige l'arrêt immédiat des Festival et Concours, le Concours débutant le lendemain et le Festival dans 13 jours, les musiques participantes sont déjà arrivées chez l'huissier du Concours (garantie de l'anonymat) et les contrats pour le Festival passés. Les extraits sont tellement explicites qu'ils justifient un certain déroulé :
- C. Clozier présente la situation au jour du CA. Il rappelle que tous les partenaires institutionnels ont reçu les comptes certifiés par le commissaire aux comptes et le bilan d'activités 08.
Il informe que cette diminution de 109 250 euros met l'IMEB dans une situation de fermeture avant la fin de l'année et que la recommandation de licenciements économiques ne peut être suivie car elle entraîne des indemnités de licenciement pour lesquels l'IMEB n'a pas les fonds. Le niveau actuel de subvention est inférieur à celui de 1994.
- Françoise Turin, conseillère musique, confirme la décision du Drac de baisser encore les subventions et prévoir une baisse d'activités en 09 et 10 avec une cessation d'activités pour 2011. Le Drac retient deux priorités, la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et le travail en cours de numérisation. (en ce cas, ni créations - donc contradiction avec la centrale voir 26 août 08- ni festival, concerts, animations… qui sont inscrits dans les conventions avec les département et région comme sujets de subvention, et cela pendant 2 années !!)
Elle confirme l'accompagnement social de la Drac pour la fermeture.
La Drac souhaite réfléchir avec le Département à l'avenir de la création musicale et à de nouvelles pistes dans ce domaine, qui permettraient de construire autre chose.

- C. Clozier dénonce les mensonges et malversations, dont le rapport qu'il juge scandaleux, est truffé. Il dénonce l'absence de concertation avec les autres partenaires.

- Françoise Turin affirme que les décisions de la Drac ont été prises en concertation avec les autres partenaires

- Yann Galut, Vice-Président à la Culture du Conseil Général déclare n'avoir jamais été consulté sur la position du Conseil Général, ne pas du tout être d'accord avec ces positions et avoir rencontré une fois le Drac auquel il a déclaré être absolument opposé à ses positions, et ne pas partager son analyse. Mr Saulnier a rencontré Mr Van Dam et lui a dit la même position de soutien de l'IMEB par le C Régional.

- Françoise Turin confirme que la DMDTS recevra l'IMEB le 16 juillet pour un rendez-vous.

- Françoise Turin déclare vouloir retirer les subventions de l'état et retirer le label CNCM qui est lié à l'ampleur des subventions ministérielles. (à apprécier la pré-annonce de cette dégradation dans le bilan Drac 2008 plus avant)

- Françoise Turin demande le chiffrage du montant d'une fermeture organisée, en particulier le coût des licenciements. (deux ans avant leurs prononcés !?)

- Y. Galut résume à J.M. Guérineau, représentant du Conseil Régional qui se joint à la réunion, la position de la Drac et le désaccord du CG et sur le fait qu'il souhaite un autre calendrier, avec un 40è festival et l'organisation d'une sortie digne.

- J.M. Guérineau déclare que la position du Conseil Régional est actée, puisqu'il a renouvelé ses subventions sans suivre le désengagement de la Drac. Il condamne le type et les délais de désengagement de celle-ci, annoncé avec un retard qui met en difficulté l'IMEB à chaque fois, en 2008 et en 2009. Il dénonce l'absence de concertation de la Drac à chacune de ses décisions de réduction des subventions. Pour sortir de cette situation aujourd'hui, il faut établir un calendrier tel que celui proposé par le Conseil Général et enfin réfléchir entre les trois partenaires sur les moyens de trouver des solutions par l'organisation de réunions de concertations.

Le Conseil d'Administration approuve à l'exception de Françoise Turin, la démarche du Conseil Général et du Conseil Régional. La course s'engage pour 25 mois de combat.

Cette volonté de détruire l'IMEB était tellement hors de toute considération-analyse de l'IMEB mais de la seule simple volonté et du bon plaisir personnel du Drac, qu'il en avait fait lui-même l'annonce dans son bilan régional 2018, déjà évoqué et publié début 2009, bien avant son courrier du 12 mars et le CA du 19 mai 09 (voir fin du chapitre 2008).

Note : la pertinence et la conformité contractuelle des activités de l'IMEB menées de 2003 à 2008, avant l'inspection dévoyée et la décision unilatérale de fermeture au vœu du Drac, ont toujours été validées par les "tutelles partenaires". Ainsi il convient de considérer :

- que depuis 2003, la Convention triennale a été remplacée par des conventions bilatérales annuelles reconduites après validation par et avec chacun des partenaires financiers : Conseil Régional, Conseil Général, SACEM,Drac
- que l'évaluation des missions et leur conformité aux missions d'un Centre national et aux conventions des partenaires institutionnels est effectuée lors des Comités semestriels interpartenaires en Préfecture (dont la Drac et même la ville du fait qu'elle attribue gracieusement des locaux à l'IMEB) et des rencontres interpartenaires aux CA et AG de l'IMEB, où annuels et prévisionnels les budgets et bilans sont votés à l'unanimité (à compter de 2008 sauf la drac).
- que la comptabilité est effectuée par un expert-comptable et contrôlée par un commissaire aux comptes.

- 20 au 24 mai, bien qu'interdit par le drac, le 36ème Concours lance une nouvelle restructuration (qui sera la dernière par la force) en établissant 2 Sections :

- la section Musiques Électroacoustiques comportant 7 catégories, celles des Trivium et Quadrivium en cours depuis 2005
- la section Arts Électroniques comportant 3 catégories :

Tendance création musicale ou sonore - Tendance performance - Tendance Net

- **20 mai** débute la réunion des membres du Comité de Sélection, 6 journées de pré-sélection pour les 735 musiques reçues de 511 compositeurs de 48 pays qui participent à ce dernier Concours.
suivies du 25 au 29 mai de 5 journées de réunion des 14 membres des 2 Jurys Internationaux :
Les récompenses décernés sont :

- Section Musiques Électroacoustiques

Résidences : 6 Prix Résidences ,
Trivium : 5 Prix, 4 Mentions
Quadrivium : 1 Prix, 6 Mentions,
sur 45 Œuvres sélectionnées

- Section Arts Électroniques :

2 Prix,
6 Mentions,
sur 17 Œuvres sélectionnées

La diffusion des œuvres est assurée par 23 radios et 14 organismes de concert, 6 Centres invitent les lauréats jeunes compositeurs en résidence, 7 structures dédiées création électronique collaborent accueillant des lauréats

- **29 mai au 6 juin**, 39ème Festival,
Expositions Galerie Autres Rives Xavier Boissarie / Roland Cahen « Bandoneon »,
Rétrospective de 39 premiers festivals, Technology of Computer Music, MIT Press, 1969 : Présentation par Max Mathews et Jean-Claude Risset (musiques Arfib - Bennett - Chowning - Decoust Harvey - Mathews - Risset), Interactif Performant de et par Jose Manuel Berenguer , Performance Helios Azoulay Musique incidentale, Vidéos Expérimentales et Parcours Sonores, Semiconductors (Léandre, Arnaud, Ledoux, Menant) , Solo Vrod Avec Jean-François Vrod violon et voix, Concert de CNCM par CESARE de Reims (Michel, Birolini), Scelsi Electronique Parcours entre incunables sonores et manuscrits musicaux : Giacinto Scelsi avec Serge Conte, clarinette Frances-Marie Uitti, violoncelle, lancement de l'OUSONMUPO, Ouvroir du Sonore et du Musical Potentiel,…
11 Entretiens Coïncidences compositeurs

Il est judicieux de lister quelques données ce Festival étant le dernier :

- maintenu malgré les baisses drastiques de subvention 2008 et 2009,

le festival ne pourra plus être programmé en 2010, de nouvelles baisses de crédit et le déficit produit par le maintien de celui de 2009 ayant créé une situation bancaire plus que critique

- il vaut bien quelques lignes supplémentaires de statistiques :

plus de cent compositeurs seront présents, 30 concerts, 155 musiques de 141 compositeurs de 26 pays, 61 créations mondiales, 55 créations françaises, 39 reprises, 103 compositeurs présents, de 3 pays 10 Instrumentistes: *France, Italie, USA*, 11 Master class avec 12 intervenants de 6 pays : *Corée, Espagne, France, Portugal, Suède, USA,* 23 radios et 14 organismes de concert pour la diffusion des œuvres, et 6 Centres pour inviter les lauréats en résidence, jeunes compositeurs ainsi que la collaboration de sept structures dédiées création électronique.

- à l'Oeuvre Ouverte 2009 *" Évolution et Imagination "*participèrent 50 musiques de 49 compositeurs de 18 pays,

- **4 au 6 juin**, 18 collègues à l'Académie pour traiter *" De la forme en musique Électroacoustique"*

29 mai, présentation d'une version finalisée du logiciel 7Mib2 pour internet, malheureusement volée

***29 mai**, question écrite à l'Assemblée Nationale du député JC Sandrier*

7 juin, *07-06-09 : lettre au Ministre des sénateurs J Ralite et Y Renar*

05 juillet, rdV avec Isabelle Giannatasio, Melle Rebours, P. Echegarai, Mr Verrier sur le plan de réinstallation du studio Charybde et la liste des dons des instruments. Une visite de Mr Verrier et Loyant est programmée pour le 22 juillet. Contact téléphonique entre I. Giannattasio et Mr Vue des déménageurs JEP. Le déménagement du studio est étudié avec JC.Le Duc.

***12 juillet,** lettre de B. Racine, Président de la BnF, actant et remerciant de la donation de Charybde par Misame : « Cet ensemble enrichira très notablement la Collection Charles Cros, dans le domaine de la musique électroacoustique. Il illustrera magnifiquement le fonds de musique électroacoustique de l'IMEB, déjà déposé à la BnF. Musique et instruments y seront ainsi conservés, et accessibles aux chercheurs,créateurs, musicologues, amateurs".*

15 juillet, dépôt à la Ville et à l'Agglo d'un : *" Projet de Conservatoire international des Sciences et Arts en Musique Électroacoustique " (à créer dans les locaux de la MCB maintenant désaffectée*).
Il serait constitué des collections uniques et historiques de l'IMEB, sur les deux pivots majeurs que sont :

- *le Fonds musical consultable en audio et par documents musicologiques, environnés si possible*
- *d'un cabinet interactif autour des archives textes et images,*
- *et d'une exposition des instruments et techniques analogiques et informatiques de ces quatre dernières décades.*

En somme le patrimoine édifié en 39 années en Bourges. Aucune réponse.

21 juillet, dans le cadre d'une convocation de l'IMEB au Ministère, la Drac obtient de la DMDTS (Direction de la Musique de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant devenue DGCA Direction Générale de la Création artistique) accord-validation pour la fermeture de l'IMEB.

A la question répétée que nous posons du pourquoi, des raisons, aucune réponse n'est donnée. Annonce est faite par le Directeur de la drac de la mise en place d'une nouvelle structure « multipolaire ».

Il apparait aberrant qu'au lieu de donner des moyens à l'IMEB pour qu'il puisse développer ses activités (ouvertes à tous les styles et expression), la drac l'étrangle financièrement afin de faire table rase et place nette pour construire une autre chose, sa chose. Ce n'est donc pas un problèmes de finances, mais bien un diktat politique utilisant la RGPP pour arriver à ses fins. Ce fut donc un choix personnel sans raison donnée, enclenché dès son arrivée par le Directeur de la Drac que celui de liquider l'IMEB pour installer son propre projet.

Cette volonté de fermeture est totalement contradictoire aux déclarations des représentants élus des Conseils Général et Régional réaffirmés lors du Conseil d'Administration du 19 mai 2009, et ceux à venir des 14 octobre et 21 décembre, à savoir la volonté de continuité des activités de l'IMEB et la reconduction des subventions nécessaires à cet effet. A noter qu'évidemment aucun élu représentant de ces collectivités partenaires ne fut "invité à s'exprimer et débattre" dans cette réunion (il est vrai qu'ils s'étaient opposés à cette vindicte lors du CA de mai et poursuivront lors de ceux à venir).

La DGCA et le drac Van Dam se déclarant d'un commun accord partisan d'une fermeture rapide sinon expéditive de l'IMEB la raison officielle de la destruction voulue, n'est due qu'à sa seule existence qui ne peut et doit perdurer pour faire place nette pour par la création ex-nihilo d'un Centre multipolaire en ses lieux et places. Lequel regrouperait le CIMAC/Tours (encore en préfiguration, S Pébrier - cf 8 dec 06), l'École des Beaux-Arts Bourges ENSAB et le Centre culturel de rencontre Noirlac.

A tout prendre, l'IMEB fait proposition d'en être un quatrième pôle, celui de la création. Refus éruptif immédiat.

A noter que les directeurs de Noirlac et de l'ENSAB sont en ce moment même membres de l'Assemblée générale de l'IMEB et que S. Pébrier, inspectrice du ministère en charge de la préfiguration du projet CIMAC nous en a exclu après avoir remercié notre offre de collaboration. Ce multipolaire ne devint pas même monopolaire ou monoantartique, car le CIMAC sera liquidé avant d'exister en juillet 2011 et les autres repartiront dans leurs chez eux sans perspective de renommée, celle qu'ils nous enviaient tant.

***22 juillet**, visite de L. Verrier et Loyant pour évaluation du déménagement de Charybde. Prévision d'un retour de Verrier lorsque Le Duc mettra en caisses. Déménagement prévu vers fin octobre. Visite rapide du Musée à la Maison des Compositeurs.*

***25 juillet**, courrier Misame à I. Giannattasio pour propositions de la complétude de la donation par celle historique, audiovisuelle et instrumentale.*

28 juillet, nous recevrons signée la Convention de partenariat 2009 du Conseil Régional / IMEB avec pour objectifs les activité maintenues, Festival, Concours, création et tournées, celles-là qui devaient être déprogrammées selon la Drac, et qui viennent d'avoir lieu avec le succès mentionné précédemment.

30 juillet, soit 9 jours après la rencontre au ministère qui nous décréta agonisants, Van Dam lui nous adressera une lettre insidieuse et de pure duperie pour ne pas dire délirante, dans la ligne de la réunion conspiratrice du 18 juin : " *Conscient de l'urgence et de la multiplicité des problèmes actuels* (lesquels ?) *j'ai souhaité* (faux, non lui mais son prédécesseur) *qu'une nouvelle inspection de l'IMEB puisse être réalisée par le service de l'inspection de la DMDTS. Comme vous le savez, cette évaluation vient de se dérouler en mai dernier et le rapport d'inspection est attendu pour l'automne.*

Nous nous appuierons sur les conclusions de cette évaluation pour définir, en concertation avec les autres partenaires de l'IMEB (jamais tenue car ceux-ci, du moins les élus, étant soutiens de l'IMEB*), un certain nombre de préconisations pour l'année 2009*. (pourquoi dès lors nous inciter à la plus grande prudence au paragraphe suivant*)*. A quoi cela rime-t-il puisque la DGCA est d'accord pour notre disparition au plus vite. La drac n'étant que l'antenne en région du ministère et donc de la DGCA qui détermine les budgets décentralisés, il n'est plus en capacité de déterminer des préconisations. Comme on dit, il se la joue.

***23 septembre**, lettre du député européen H Weber au nouveau Ministre, F Mitterrand*

24 septembre, A la galerie "Autre Rives", 6 ateliers publics et sonores Cybersongosse sont planifiés jusqu'au 3 décembre et 5 à la FOL Fédération des œuvres laïques

***25 septembre,** courrier au Ministre du Comité international de soutien à l'IMEB constitué de 46 personnalités de 18 pays.*

2 octobre, faute de trésorerie pour honorer factures et salaires, les versements des subventions étant plus que tardifs car non encore effectués, le commissaire aux comptes s'estime dans l'obligation d'ouvrir une première procédure d'alerte. Les Conseils Régional et Départemental garantissant immédiatement leurs versements, la procédure est retirée les jours suivants

7 octobre, lancement d'une pétition internationale sur internet

8 octobre, r*emise à Melle Rebours/BnF par Clarisse Clozier du film « Le Studio Charybde » 1h 35' sur DD Quicktime et du diaporama de 647 images.*
Visite de Pascal Cordereix à Bourges pour évaluer les archives documents papier, photo, vidéo, instruments… qui seraient déposés à la BnF.
Début de recensement des partitions

14 octobre*, lettre de l'ancien Ministre J Lang à l'actuel*

14 octobre, réunion des CA. et AG. voulus par la DRAC comme décisionnaires et décisifs, l'objet en étant l'adoption de sa décision de fermeture et selon ses conditions de fermeture de l'IMEB. En opposition à ces exigences unilatérales, les représentants des Conseils Régional et Départemental ont maintenu l'attribution de leurs subventions pour 2010, (ainsi que par courrier la SACEM). Un prochain CA devra donc être convoqué.

Les représentants de l'Etat et de la DRAC n'ayant pas obtenu la décision escomptée, n'ont pas cru devoir participer à la réunion de l'Assemblée Générale qui suivait immédiatement celle du CA.
Dès le début du C.A. du 14 octobre, la demande de liquidation, entre diverses et répétées exigences de licenciements, y est réitérée.

Question de Mr Clozier : " *Comment fait-on pour arriver, sans personnel, à Juin 2011 ?* ".
Réponse de Mme. Turin : " *Hé bien, on peut arrêter avant* ! ".
Commentaire de Mr Clozier : " *Donc le contenu du courrier de la Drac n'est pas fiable* ! "
Réponse de Mme. Turin : *" C'est une date <u>butoir</u> », et « Juin 2011 correspond à la date annoncée de la fin de l'archivage sonore. A cette date, il n'y aura pas lieu d'avoir gardé tout le personnel actuel à l'IMEB ; il faudra licencier au fur et à mesure de la fermeture des différents secteurs d'activité de l'IMEB*."

Puis le chantage commence *: " Mr. Bourrette et Mme Turin ne veulent pas fixer de date de fermeture de l'IMEB, en tout état de cause au plus tard décembre 2011, tant que l'un ou l'autre n'auront pas reçu le « coût des licenciements » prévisible et calculé à la date actuelle. "*
La position des Collectivités est toujours à l'opposé : *" La décision politique et financière d'inscrire au budget 2010 du Conseil Général et du Conseil Régional la subvention pour l'IMEB, inchangée par rapport à celle de 2009, est réitérée. L'affectation de ces subventions peut être discutée dans le cadre d'une rencontre de partenaires réclamée par Mrs. Galut et Guerineau (réclamée et toujours restée lettre morte) mais en aucun cas, ces subventions ne serviront de caution ni de financement au plan de licenciement demandé par la DRAC.*
Ces subventions doivent pérenniser des actions de création et de diffusion (en particulier, le 40ème Festival Synthèse 2010 »).
À l'AG qui suit, F. Turin et M. Bourette refusent de participer.
L'Assemblée Générale avec ses membres et ses partenaires des Conseils, mais à l'exception de la Préfecture et de la DRAC qui se sont retirés, et en la présence des commissaire aux comptes et expert-comptable, voteront les bilans financiers et d'activités 2008 et valideront tous les prévisionnels 2009, budget et programmes d'activités."

19 octobre, en divertissement, soirée Ousonmupo au cabaret "la Vieille Grille " de Paris

20 octobre, lettre de Van Dam au Commissaire aux comptes précisant ses exigences pour attribuer une avance sur 2010, c'est à dire plus d'activités.

22 octobre, la tournée de C. Clozier prévue à l'Université de Santa Barbara, le 23 à celle de San Diego (montée par Max Mathews et John Chowning) et le 26 à celle de Denton University North Texas (JC Nelson), est annulée, C. Clozier étant tristement retenu par la situation à Bourges.

Les concerts sont maintenus (par envoi des musiques) mais les conférences in situ annulées. En effet, l'un des deux responsables doit rester à la barre, et vu le contexte TGIesque ce sera moi.

27 octobre, au Festival Musicacoustica Pékin, 2 concerts et une conférence par F. Barrière

27 octobre*, envoi au Ministre de la pétition ayant reçu à ce jour 2327 signatures en provenance de 63 pays.*

Novembre*, Mme Elisabeth Giuliani étant nommée Directrice du Département musique, I Giannattasio nous évoque le possible intérêt de celle-ci à prendre les archives, artistiques, historiques et administratives.*

9 novembre, la première pétition sur internet recueillera 2445 signatures en provenance de 63 pays. Elles sont déposées chez le ministre. Aucune écoute ne se manifestera, aucune rencontre ne fut accordée, pas même un accusé de réception n'est parvenu à l'IMEB.

La banque refuse tout paiement, charges, factures, salaires et interdit tout chèque sauf à encourir dénonciation à la banque de France, refus qu'elle lèvera suite à un rdv à Orléans, au siège, le 17.

24 novembre, lettre Van Dam à la banque de l'IMEB avec un contenu identique à celle adressée au Commissaire aux comptes.

***29 novembre**, courrier de Clozier à E. Giuliani sur le projet du dépôt archives au département musique.*

7 décembre, un deuxième envoi du Comité de soutien est adressé au ministre.

14 décembre, un mail de la drac réaffirme encore plus clairement les conditions d'attribution d'une subvention 2010 qui ne doit servir exclusivement qu'au *financement de la cessation d'activités*.

15 décembre est diffusée une dépêche de l'AFP reprise par plusieurs journaux et des publications professionnelles exposant les désidératas liquidateurs du drac.

21 décembre, Conseil d'administration. La section CGT locale s'invite au commencement du conseil pour manifester son mécontentement et ses revendications. Après le départ de la délégation, le CA débutera. Les positions des partenaires département, région, sacem, leur volonté de continuité et de festival en 2010 demeurent réitérées et confirmées avec détermination, malgré les attaques puis le chantage repris du représentant de l'Etat représentant la drac (le Secrétaire Général Bourrette de la Préfecture, Van Dam ne s'étant pas déplacé et ses conseillers officiels étant partis avant la fin du CA) aucune décision n'étant prise au final, un autre CA sera convoqué. Les Collectivités maintiennent elles leurs soutien et volonté de poursuite des activités, notamment un Festival, le Quarantième, en 2010.
Le Commissaire aux comptes ne relance donc pas, à ce jour, la procédure d'alerte mais fait constat de la prévision d'un arrêt des activités prévu pour 2011 avec une prévision de financement d'accompagnement pour cette cessation d'activités. Il demande un courrier des partenaires pour l'en assurer, puis un CA pour définir comment. Si aucun accord n'est trouvé, il relancera la procédure d'alerte. Mr Bourrette assure qu'il travaillera sur les éléments fournis. Mr Galut et Mr Marion insistent sur la différence entre *"constater et acter de la fermeture "*.
Une avance serait négociable, mais conditionnée :

- à l'impérieuse obligation de la production d'un plan de licenciement (bizarrement demandé comme évalué à décembre 2009, d'où l'interrogation sur des sous-entendus puisque cette même avance permettrait de ne pas fermer en 2009)
- et à la disparition des Festival (le 40°) et Concours (37) en 2010 et ce, malgré l'opposition des Collectivités.

L'IMEB distribua au représentant de la préfecture la feuille calcul du coût du plan de licenciement, ce qui en soi n'était en rien un engagement, mais aucun élément quant aux Festival et Concours.

Le lendemain, la drac via le Secrétaire général de la Préfecture, garantissait par courrier à la banque une avance de 79 312€ correspondant à 25% de la subvention 2010 (subvention 2010 encore hypothétique car non engagée administrativement) pour permettre de finir et commencer 2009 et 2010. Cette avance impliquait logiquement la prévision budgétaire d'une subvention 2010, laquelle ne serait garantie qu'à la condition de la notification de l'allocation de ce crédit 2010 à la drac par l'État. D'où l'importance de notre réseau avec la section cgt culture du ministère.
Cela suffit cependant à la banque pour promptement « dailliser » (faire crédit) cette avance à l'IMEB, banque qui précédemment venait de bloquer notre compte et donc bloqué les salaires et factures.
Le début du CA fut marqué par la lecture d'une déclaration solennelle du Bureau, doublée d'une distribution papier. La "qualité" du texte invite à le citer en grande partie :

Nous regrettons et dénonçons le contexte financier/administratif de ce Conseil qui est ainsi convoqué sous les contraintes exercées par la banque et la drac. L'amputation de la subvention d'Etat 2009, voulue comme un resserrement de l'étranglement commencé en 2008, a parfaitement produit les effets escomptés. En effet, les activités nous liant contractuellement avec nos autres partenaires ayant été poursuivies et effectuées, ont généré un découvert du même ordre qui entraîne la banque à refuser maintenant tout paiement, salaires, charges et factures, amenant ainsi l'Association à un prévisible dépôt de bilan.

Cet étranglement a pour objectif annoncé de rendre inéluctable la fermeture de l'IMEB. Sauf que pour justifier celle-ci, aucun élément, aucun argument, aucune raison même déraisonnable n'ont été fournies rendant cette décision totalement arbitraire.

La drac solitairement a décrété que l'IMEB "arrivait à un tournant» et qu'elle désirait prendre le volant afin de conduire les subventions «sur d'autres voies", Mais qu'elles sont-elles?

Ou serait-ce la liberté et l'indépendance de l'acte professionnel de composition et de conception musicales, de leur formation et diffusion, qui doit être lui-même revu, corrigé et répondre impérativement aux exigences de directives officielles ?

L'IMEB a lui choisi "d'allumer des flambeaux dans les esprits", librement.

Les divers axes, voies et styles de création sont librement réalisés et diffusés à Bourges. Ainsi, complémentaires à la composition d'œuvres en studio pour concerts et radiodiffusions (l'IMEB est en réseau avec plus de 16 festivals et 23 radios), Festival et Concours, l'un programme et l'autre accueille, récompense et fait promotion des musiques appliquées ou intégrées à des projets pluridisciplinaires. Onze catégories sont ouvertes au Concours qui pour les musiques électroniques fait réseau avec l'ENSA de Bourges, le LABO d'Orléans, ART 3000 Le CUBE à Issy-les-Moulineaux, Festival ZEPPELIN à Barcelone, le Festival AUDIO ART à Cracovie, EMMETROP à Bourges.

Doit-on rappeler que lors des festivals, 2288 compositeurs de 62 pays ont donné 2021 musiques en création mondiale et 2692 en création française, musiques réalisées dans 211 studios en relation avec l'IMEB, que 530 instrumentistes et ensembles s'y sont exprimés, que 434 films expérimentaux et vidéos y ont été projetés, sans parler des expositions et des installations sonores présentées à la Box. En tant que Centre National (depuis 1997 donc) plus de 1400 musiques de 526 compositeurs et artistes sonores français ont participé aux activités de l'IMEB. 128 musiques leurs furent commandées, 712 diffusées, 82 éditées et 1271 ont intégré le Fonds patrimonial. Cette volonté de la drac d'une liquidation est un déni de justice culturelle et la marque d'un profond mépris pour la création et pour les femmes et les hommes qui ont porté haut les couleurs de Bourges.

IMEB outragé, IMEB martyrisé, mais IMEB pas brisé même si licencié ! …

La volonté de fermeture de l'IMEB a généré une réprobation et une contestation générales et de tous horizons qui perdurent nourries d'espoir et d'angoisse. Les Députés et Sénateurs de notre région, des compositeurs, fondateurs historiques, directeurs, chercheurs, théoriciens à la renommée internationale, des écrivains, syndicats, l'Association des professeurs de conservatoire, les réseaux de Centre Nationaux, Futurs composés, Confédération Internationale, 2467 signataires de 63 pays dont 25 de l'Europe, tous se sont et restent mobilisés en attente de cette décision désastreuse pour la musique en France et dans le monde.

Une campagne de presse a débuté. Lors de l'inauguration des nouveaux locaux à Reims du 7° Centre National, tous les participants ont exprimé leur incompréhension, leur refus d'une telle décision, rappelant combien l'IMEB avait été, est et serait déterminant dans l'évolution et le développement de la musique en France et dans le monde. Jusqu'à Madame le Maire de Reims qui dans son discours apporta soutien public à l'IMEB.

A ce chœur d'objurgations, point d'écho ministériel.

Un précédent Ministre de la Culture (J. Lang) *écrivit à l'actuel, le 14 octobre : " C'est pourquoi, je vous serais hautement reconnaissant d'intervenir pour que, dans un premier temps, la décision de réduction de la dotation du budget 2009 soit réexaminée en sorte de suspendre la procédure de liquidation judiciaire engagée par le Commissaire aux comptes. Et que le plus vite possible, une concertation ouverte associant tous les bailleurs de fonds, sur la base d'une expertise objective de la qualité du travail effectué par l'IMEB depuis toutes ces années soit mise en place. En provenance de 57 pays, les 2050 professionnels qui ont signé une pétition à vous récemment adressée, en atteste au niveau international". Point davantage d'écho.*

La décision prise par la drac de fermeture de l'IMEB est donc bien politique et son désir de célérité dans son exécution est bien méprisante et arrogante. Tout est fait pour que nous nous supprimions de notre propre chef, un suicide arrangé.

A chacun ses responsabilités. Pour ce qui nous concerne, Bureau, nous demandons et demanderons avec force et détermination, épaulé du soutien des professionnels de 63 pays et de celui de nos élus républicains, que l'IMEB reçoive le salaire qui lui est dû et que son travail se poursuive dans l'intérêt de tous et au plus grand bénéfice de la création, de la décentralisation et de la renommée culturelle de nos pays.

Nous conclurons (provisoirement) par cette apologie hugolienne :

" vous êtes tombés dans une méprise regrettable ;

vous avez cru faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites.

Je la repousse pour la dignité de la France, je la repousse pour l'honneur de la République."

Le texte fut étonnement lu dans un grand silence

22 décembre, un courrier de la drac signé de Mme Christine Diacon, pour le Préfet de la région Centre par subdélégation, pour le Directeur régional adjoint des affaires culturelles, est adressé à Mme Fouché du Crédit Coopératif (notre banque) : " *Un conseil d'administration de l'Institut International de Musiques Electroacoustiques de Bourges (IMEB) s'est tenu lundi 21 décembre pour examiner les projets d'activités et de budget 2010 ainsi que la situation financière de l'association.*

Lors de cette réunion la drac a réaffirmé que la subvention allouée par l'Etat en 2010 serait exclusivement affectée au financement de la cessation des activités de l'IMEB et que la demande de versement d'un premier acompte de la subvention 2010 serait conditionné à la production d'un chiffrage précis du coût des licenciements et d'un calendrier d'achèvement des travaux de numérisation.
Les documents communiqués par la direction de l'IMEB avant la réunion ne permettaient pas d'accéder à cette demande.
Toutefois, le budget 2010 remis en cours de séance intégrant pour partie le coût des licenciements ainsi que l'engagement oral du Président de l'IMEB de finaliser ce budget 2010 en supprimant les postes « festival » et « concours » me conduisent à infléchir ma position. Je serai donc en mesure d'engager le versement de l'acompte d'un montant de 79 312 € en janvier, 2010 dès confirmation de la notification des crédits qui me seront alloués pour 2010".

au 31 décembre, 28 musiques ont encore été réalisées dans les studios

janvier/décembre décembre Concerts : Culan,

Présence : Pékin, Denton, Paris Vieille grille, Moscou
Exogène : Santa Barbara, San Diego, Denton, Valence, Santa-Fe, Valencia, La Rochelle, Clamart, Moscou

2010

Mais, jusqu'au 5 mai 2010, cette avance gagnée le 21 décembre 2009 ne fut qu'une avance sur une subvention restée indéterminée Cette manœuvre dilatoire permit un coup à trois bandes :

6 janvier, un tract de l'Union départementale CGT est diffusé auprès des Ministre, Préfet de région, Drac, et pour information aux Présidents, Vice-Présidents, Députés et Sénateurs :

13 janvier, lettre de l'IMEB à Van Dam demandant la transmission des documents officiels et certifiés lors des CA du 14 octobre et repris le 22 décembre, de l'accord entre la drac et les Conseils, accord publiquement démenti par les Vice-présidents des Conseils. Aucune réponse reçue.

22 janvier, l'Union départementale de la CGT et une délégation du personnel IMEB occupent les locaux de la Drac à Orléans. Le directeur refuse de les recevoir.
Un membre du cabinet ministériel présent, M Gallet, conseille de demander audience au directeur de la musique G Hirsch (qui n'avait pas voulu recevoir la direction de l'IMEB ni répondre à ses courriers) nouvellement promu en janvier (dans le cadre de la réorganisation du Ministère selon la RGPP déjà évoquée), directeur de la DGCA (direction générale à la création artistique, la direction de la musique s'y trouvant dorénavant rattachée avec le théâtre, ironie de l'histoire).

27 janvier, par contre GF Hirsch adressera (voir ci avant) une lettre ouverte à la revue « la lettre du musicien » qui nous en communiquera un double. Cette version officielle, reprise dans toute réponse ministérielle et dracienne ultérieure, s'y déploie mensongère et délatrice mais claire dans ses projets. :
En conséquence, le retrait progressif du soutien de l'Etat a été annoncé aux responsables de la structure en juillet 2009 et engagé en concertation étroite avec les collectivités territoriales partenaires conduisant à la cessation prochaine des activités de l'IMEB....
Il est donc tout à fait inexact d'affirmer que le directeur régional des affaires culturelles « a décidé, sans concertation aucune, la fermeture de l'IMEB... »
Il convient de souligner également que cette décision n'entraîne aucune menace sur l'avenir de la création musicale en région Centre. De nouvelles pistes permettant de relancer un projet remplissant les missions d'un centre national de création et bénéficiant d'un rayonnement plus large sur le plan *local et national* (texte repris dans le Projet de Loi de Finances PLF 2010, donc formulé en septembre 2009), *sont en effet à l'étude dans le cadre d'une réflexion commune avec les collectivités territoriales. J'ajoute enfin que, s'agissant des modalités de cessation des activités de l'IMEB, une attention particulière sera portée à la situation personnelle de ses salariés ainsi qu'à la transmission et à la sauvegarde de son patrimoine musical ». (voir le positionnement contraire réaffirmé par les présidents des collectivités encore le 26 février)*

6 février, le Comité international de soutien lance sa seconde pétition. Puis un collectif de musiciens français, compositeurs et instrumentistes, adresse une pétition au directeur Hirsch de la DGCA.

18 février, *site d'Elisabeth Giuliani pour évaluation in situ du don archives au Département musique*

19 février, en l'absence d'une quelconque suite donnée (réunion, courrier, mail, téléphone…) aux planning envoyés et prévisionnels distribués lors du CA du 21 décembre et à la proposition de tenir le CA annoncé, l'IMEB propose à ses partenaires la date du 10 mars.
Van Dam répond le 22 février donnant ses dates possibles : 23, 24 ou 31 mars, c'est à dire après les élections. Attente de réponse des Conseils et de la Sacem. Le 24 mars est retenu.

24 février, en l'absence de garantie alors refusée par Van Dam sur le versement d'une subvention Drac 2010 tel qu'annoncée au CA du 21 décembre, le Commissaire aux comptes est dans l'obligation de lancer une seconde procédure d'alerte (qui conduira à la décision de redressement judiciaire par le TGI le 15 mars, conséquemment donc avant le CA à venir du 24 mars. Alors que l'annonce d'une subvention aurait évité le redressement judiciaire, rien ne fut notifié malgré les courriers à la Drac et à la DGCA.

Et ce même jour, suite à un appel téléphonique de la drac, une lettre du Commissaire aux comptes confirme la volonté de celle-ci de prendre en charge le plan social qui n'est toujours pas engagé :
« *En conséquence, bien qu'une ligne de subvention vous soit dédiée pour 2010, la Drac ne souhaite pas débloquer ou anticiper des versements de fonds au motif qu'elle ne veut financer que les dépenses liées à la dissolution et liquidation de votre association et en aucun cas les actions existantes de 2010. »* Cette décision sera rappelée par un mail-chantage de la drac le 1 mars.

26 février, lettre conjointe des Présidents de région et de département au Ministre : *« C'est la raison pour laquelle nous nous associons à eux pour demander à l'Etat de revenir sur sa position et de garantir le versement de sa subvention initiale attribuée au Centre national, afin que les discussions sur les perspectives envisageables puissent se dérouler sereinement et non dans une atmosphère de crainte et d'urgence. »* (Faut-il rappeler les affirmations proférées par la Drac comme par la DGCA d'un soi-disant accord entre les partenaires reprises ci-après par la Conseillère qui ne paraît pas l'avoir lue… ci-dessus 27 janvier).
et envoi à Van Dam d'une lettre IMEB de protestation devant la volonté manifeste de destruction avec rappel des engagements de celle-ci.

1 mars, réponse rapide en mail-chantage de la drac, licenciements obligatoires mais avec prise en charge du plan social : *« Je vous rappelle que l'engagement du versement de l'acompte par la drac de la subvention 2010 reste lié à l'approbation d'un budget 2010 qui ne prévoit pas de festival ni de concours en 2010, la subvention de la drac étant affectée au financement des coûts liés à la cessation d'activité et à l'achèvement de la numérisation des fonds de l'IMEB. »*

2 mars, lettre de l'IMEB demandant justice et tenue des engagements à GF. Hirsch directeur de la DGCA.

3 mars, la réponse de GF. Hirsch qui produisit de nombreuses réactions de l'IMEB et de ses soutiens, sera revalidée-confirmée-couverte par, A. Poursin, la conseillère musique du cabinet du ministre (la conseillère pas le ministre) qui nous adressa ce courrier avec copie à Hirsch et Van Dam :
"*J'ai pris connaissance de votre message ainsi que de celui que vous avez adressé au Directeur général de la création artistique. Comme l'atteste la réponse de Monsieur Georges-François Hirsch à votre lettre publiée dans la Lettre du musicien n° 382, parue dans la dernière édition de cette publication, la position du Ministère de la culture est univoque* (d'où les copies).
Comme vous le savez, la situation présente est le fruit d'un constat partagé entre les représentants de l'Etat, en région et à la DGAC, et les collectivités territoriales, que l'IMEB ne remplissait plus les missions et objectifs impartis à un centre national de création musicale et que dès lors un retrait progressif du soutien de l'Etat amènerait à la cessation de vos activités.
Lors du conseil d'administration du 21 décembre dernier, il vous a été demandé de présenter aux tutelles un budget 2010 équilibré, permettant la conservation du patrimoine du centre, et prévoyant les mesures sociales liées à la cessation de l'activité, faute de quoi aucune avance ne serait faite sur la subvention 2010. A ce jour, ce budget n'a pas été présenté (revoir le 21 décembre en CA : l'IMEB distribua, notamment au représentant de la préfecture représentant Van Dam, la feuille calcul du coût du plan de licenciement).
Je ne peux donc que vous conseiller de vous rapprocher de votre commissaire aux comptes, pour l'établir ensemble".
Pour mémoire, la fable du "*constat partagé entre les représentants de l'Etat, en région et à la DGAC, et les collectivités territoriales*" a été lancée par F. Turin lors du CA du 19 mai 09 et immédiatement démentie par les représentants de ces Collectivités : "*Y. Galut, Vice-Président à la Culture du Conseil Général déclare n'avoir jamais été consulté sur la position du Conseil Général, ne pas du tout être d'accord avec ces positions et avoir rencontré une fois le Drac auquel il a déclaré être absolument opposé à ses positions, et ne pas partager son analyse. Mr Saulnier a rencontré Van Dam et lui a dit la même position de soutien de l'IMEB par le C Régional"*

Quant à la nouvelle assertion que l'IMEB *ne remplissait plus les missions et objectifs impartis* est par contre une contre vérité que réfutaient déjà les inspecteurs du rapport dans leurs commentaires cités au 3 novembre 2008. Notons également que l'affirmation "*A ce jour, ce budget n'a pas été présenté"* est infirmée par la lettre de Christine Diacon du 22 décembre 08 *" Toutefois, le budget 2010 remis en cours de séance…"*

15 mars, victoire, le TGI accorde à l'IMEB un "redressement judiciaire" RJ et n'impose pas une liquidation judiciaire, ce qui autorise l'IMEB de poursuivre ses activités avec six mois de période d'observation. (ce délai correspondant à la date de versement de la seconde partie de la subvention Drac 2010. Voir l'attestation du 5 mai). Les combats menés et les différentes actions en justice reportent ainsi la fermeture. Le TGI nomme conformément à l'usage un mandataire, appelé "liquidateur judiciaire", Mº Zanni.

***18 mars**, lettre à la BNF Giannattasio pour relancer le projet de don du studio Charybde, qui doit être démonté suite à l'expulsion des lieux pour cause de travaux.*

24 mars, se tient un CA**,** qui se révèlera crucial, après les divers mails-semonces drac clairement annonciateurs. Fait marquant, c'est la première fois que le directeur Van Dam est présent, venu conduire l'hallali qu'il espère. (notons qu'il a décidé la disparition de l'IMEB sans jamais l'avoir visité).
Le point sur la situation de l'IMEB est fait par le Commissaire aux comptes qui annonce un déficit prévisionnel d'exploitation 2009 de 139 378 € (les 109 250€ de réduction de subvention drac inclus). En l'absence de tout versement d'avance sur les subventions 2010, l'IMEB s'est trouvé dans l'incapacité de payer les salaires et sur sa demande, le jugement du Tribunal de Grande Instance rendu le 15 mars 2010 a ouvert une procédure de redressement judiciaire et autorisé la poursuite des activités.

Suite de quoi, Van Dam épaulé par le secrétaire général de la préfecture demandera dans un premier temps la mise en liquidation qui sera refusée par vote contre du Bureau, département, région (6 contre1). Contrit mais pas défait, Van Dam exige alors un plan social de 5 licenciements, condition sine qua non pour l'attribution d'une sur subvention 2010 (non chiffrée), solde seul capable de repousser pour l'instant la liquidation judiciaire. Qui plus est, à défaut dans le même sine qua non, nulle autre subvention ne serait attribuée que l'avance consentie non chiffrée sur celle 2010 toute virtuelle, puisque malgré le vote obtenu des licenciements, son montant est toujours indéterminé.
Le plan de licenciement proposé soumis au conseil présentait 2 chiffrages calculés par l'expert-comptable :

analytique

Puis Van Dam le parjure, sitôt les 5 licenciements votés (Bureau et Van Dam pour, département et région abstentions) sous la pression du chantage (à savoir co-directeur, administratrice, animateur, informaticien, technicien son), annonce qu''en aucun cas il accordera une subvention 2010 supérieure à celle de 2009 (à savoir 317 250€) et pour bien alourdir le plateau bancaire de l'IMEB, se renie, reprend sa parole (en l'occurrence celle de l'État puisqu'il agit au nom du préfet de région devant le représentant du préfet du Cher) déclarant sans scrupule refuser que soit inscrit dans les budgets toute dépense liée à l'apurement du déficit et au coût du plan social. (pour mémoire, F. Turin avait déclaré par deux fois au CA du 19 mai 09 :*"la drac accompagnera la fermeture, avec un plan social notamment"* ainsi que *" elle confirme l'accompagnement social de la drac pour la fermeture".*

Licenciements à effectuer votés, budget non voté, les représentants de l'Etat demandent que leur soit re-présenté un budget conforme à leurs exigences au prochain Conseil d'Administration du 14 avril. La situation devenait critique : licencier sans budget tout en étant en RJ.
(à considérer la distinction qu'il y a entre voter un plan de licenciement qui oblige désormais à organiser administrativement les licenciements et effectuer les licenciements qui eux nécessitent diverses démarches, autorisations administratives et sociales qui déterminent les dates exécutoires. Le projet de plan à 4 licenciements moins élevé de 111 000€ a d'emblée été refusé).

(à considérer la distinction qu'il y a entre voter un plan de licenciement qui oblige désormais à organiser administrativement les licenciements et effectuer les licenciements qui eux nécessitent diverses démarches, autorisations administratives et sociales qui déterminent les dates exécutoires. Le projet de plan à 4 licenciements moins élevé de 111 000€ a d'emblée été refusé).

Note : le Bureau pouvait, ayant la majorité au sein du Conseil, obtenir la non-exécution de la liquidation de l'IMEB (ce qui aurait liquidé dans la foulée le plan IMEB de sauvegarde et de numérisation du patrimoine poursuivi avec la BnF).

Mais Van Dam, le financeur, ayant pour lui avec l'accord de sa hiérarchie (Hirsch 27 janvier et Poussin 3 mars) le pouvoir d'accorder ou non une subvention et l'équipe de l'IMEB n'étant pas de la fonction publique, pour éviter la liquidation était inéluctable de passer sous les fourches caudines. (participaient à tous ces CA, le couteau sous la gorge, F.Barrière et C.Clozier, membres de droit mais sans droit de vote, d'où les 4 et non les 6 voix contre 1 pour).

(Note : à compter du 29 mars, prenant le relais de l'UD/CGT du Cher, des contacts réguliers avec la section CGT/Culture du ministère de la culture vont permettre d'informer directement le cabinet et d'interagir aux moments cruciaux. (ces deux contacts résultent du fait que depuis longtemps (1982), C. Clozier est adhérent et membre du conseil syndical du SNAC, Syndicat National des Auteurs Compositeurs, membre lui-même de la Fédération du spectacle CGT).

***2 avril**, rdv avec Isabelle Giannatasio, Melle Rebours et P. Echegarai. Le don du studio Charybde est décidé. Le contrat pour le film Misame/Charybde est corrigé et validé.*

14 avril, se tient le CA décidé comme suite de celui du 24 mars. Une déclaration du Bureau de l'IMEB, propose que l'IMEB devienne un des pôles du futur (?) centre multipolaire souhaité par Van Dam, complétant ainsi ce projet par l'apport de ses spécificités de création, recherche, formation et international.
La proposition était la suivante : extraits,
« Sans obvier le cahier des charges du « futur centre multipolaire » nous proposons que l'IMEB soit un des pôles de ce centre avec pour missions, création, recherche et formation, bien évidemment sans exclusivité par rapport aux autres pôles. Car rien n'oblige à ce que « la mise en œuvre de ce projet multipolaire induise la cessation d'activités de l'IMEB .
Mais bien plus fécond serait que ces activités imébiennes participent dans leurs champs spécifiques à un projet multipartenaires et multiculturel. Car nous avons toujours œuvré à élargir la communication de nos travaux (ainsi vers le Centre culturel de Noirlac, le CIMAC nouvellement en préfiguration à Tours ou la Maison de la culture qui ont reçu maintes de nos propositions malheureusement restées sans réponse).
L'absence de budget nécessaire nous a interdit toutes démarches médiatiques propres. Mais rappelons que notre voix est portée dans le monde par plus de vingt radios, vingt-deux Fédérations nationales reliées à l'IMEB, 16 festivals, quatre-vingt-trois disques cd, des livres et une Académie internationale.
A nous de transmettre ce capital historique plutôt qu'il ne soit détruit, à nous d'y former nos successeurs pour qu'il se perpétue…
Cette solution infirmerait le plan social, valoriserait le capital intellectuel et artistique, et ne pourrait que mettre en valeur la diversité et la spécificité culturelles de notre territoire. »
Cette proposition fut immédiatement refusée.

Cependant la situation s'éclaircit lors de ce CA. En présence du mandataire, Van Dam refusa d'annoncer sa subvention. L'IMEB ne pouvant être en compte négatif dès lors qu'en RJ et ne pouvant payer ses salaires, le mandataire demandera le 22 avril la reformation du RJ en liquidation judiciaire.
Je sortais alors du cartable un nouveau budget prévisionnel, plaçant d'autorité le plan social à la charge des AGS. La procédure des licenciements économiques ne permettant pas un départ immédiat, le mandataire demanda une rallonge pour les préavis.
Il fut convenu que le budget ainsi revu serait présenté au CA suivant car il fallait à Van Dam un temps de réflexion :" *Van Dam s'interroge sur la crédibilité du budget et ne peut se prononcer sur le montant définitif de la subvention qu'une dizaine de jours après réception des documents complémentaires demandés : le retro planning du plan de licenciement et détail des coûts de licenciement tels qu'inscrits dans le budget tels que présentés oralement par l'expert-comptable et l'administratrice).*
La notification y afférent sera suivi d'un premier versement dans un délai de 3 à 5 semaines et d'un deuxième versement à la fin de la période d'observation de la procédure de redressement. Il précise que l'état assumera ses responsabilités dans le cadre d'une cessation programmée des activités de l'IMEB en juin 2011. »
(alors qu'il refuse que *soit inscrit dans les budgets toute dépense liée à l'apurement du déficit et au coût du plan social).*

Van Dam demande alors plus de 15 jours de réflexion pour déterminer le montant de sa subvention (bien qu'elle dispose de tous les documents administratifs nécessaires). Ce délai, s'il dépasse le 25 avril, outre qu'il révèle une célérité lourde, entraîne inéluctablement la liquidation de l'IMEB pour cette fin d'avril**,** car sans garantie et dailly, il sera impossible de payer les salaires et les charges, et ce dans le cadre du redressement judiciaire (dont la première évaluation est fixée par le TGI à septembre). Et cela en toute connaissance de cause, puisque les Collectivités représentées ont confirmé les engagements des Présidents à reconduire leurs subventions. Assistaient à toutes ces déclarations, le Mandataire, l'Expert-comptable et le Commissaire aux comptes de l'Association.

16 avril, Frédéric Mitterrand, ministre de la culture en visite au printemps de Bourges, abordé en soutien de l'Imeb par la CGT Culture de Paris, maintiendra malgré courriers et pétitions sa position et fera au journaliste du "Berry Républicain" une éclairante réponse-sentence fort inquiétante de la part d'un haut fonctionnaire en charge de la culture (en avant la culture officielle, contrôlée et normalisée).

« l'IMEB a fait des choses formidables, mais il n'est plus au goût du jour ». ...

19 avril, lettre à Van Dam lui demandant de tenir ses engagements et rappel de ceux-ci. Aucun effet.

22 avril, à l'issue du C.A. du 14 avril, l'annonce de la subvention de la drac étant toujours différée, le mandataire demandera au TGI la requalification de la période d'observation RJ en liquidation judiciaire, appliquant de ce fait la stratégie de Van Dam contraire à l'intérêt des créanciers. (car si liquidation, pas de dettes apurées). Cette demande entraînera à une convocation par le TGI le 26 mai, reportée au 9 juin en attente de l'attestation bancaire de la réalité du versement de la première partie de la subvention, laquelle toujours en attente amènera le TGI à reporter l'audience au 15 juin en ultime délai

26 avril, la subvention drac amputée-réduite n'étant toujours pas versée et les salaires conséquemment ne pouvant être versés, le mandataire Zanni demande au TGI en plein accord avec Van Dam (ils se concertent régulièrement), la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Et ce, en contradiction avec le souhait du drac de l'achèvement du plan de numérisation.

29 avril, en matinée, à la requête de M° Zanni, et en application du RJ du 15 mars, un huissier, M° Hache, viendra : *« dresser l'inventaire et réaliser la prisée du patrimoine du débiteur (IMEB) ainsi que des garanties qui le grèvent ».*L'inventaire ne listera, conformément à ce que nous lui avons présenté, que les équipements récents et revendables et évidemment aucun de tous ceux propriété de MISAME (convention du 23 septembre 2008) et tous les anciens hors amortissement, c'est à dire le patrimoine.

29 avril, un CA est programmé, lui-même suivi d'une AG. Le drac informa le matin même de sa non venue (volontaire) au CA et à l'AG alors que le budget 2010 doit y être voté.
Les comptes de l'exercice 2009 sont votés puis présentés à l'A.G. qui votera et les comptes et bilan d'activités 2009 et les prévisionnels 2010. La subvention drac n'est à ce jour toujours inconnue.
Le rapport moral à l'AG rappelle, précisément les désengagements dilatoires de Van Dam.
Bizarrement (!), ni Van Dam ni aucun de ses représentant ne participèrent à ce CA. Les documents chiffrés lui seront donc transmis.
Jean-Michel Guérineau, Vice-Président du Conseil Général, et ex Vice-Président du Conseil Régional, précise " *qu'il ne représente pas à cette Assemblée générale de collectivité comme précédemment (le Conseil Régional), mais lui-même comme membre. Il a les pouvoirs de Jean-Claude Sandrier, Député du Cher et de Jean Pierre Charles, Maire de Graçay.*
Il rappelle que les Conseils Régional et Général s'étaient engagés à soutenir l'IMEB sur un projet habituel d'activités, en opposition au projet réduit qui a été voté. Les collectivités étant pragmatiques, ne veulent pas faire la politique du pire. Finalement Conseils Régional et Général acceptent de venir en appui à un projet qui n'était pas le leur et qu'ils ont dénoncé. Il est amer que les représentants de l'Etat ne soient pas là pour l'entendre, mais Mr Guérineau saura leur faire savoir, car c'était à eux d'assumer leurs responsabilités. Or ils ne le font pas. Ce sont les collectivités et la SACEM qui aident à une fin honorable pour cet Institut qui ne démérite pas".
Ch. Clozier rappelle que les collectivités n'ont pas voté les licenciements. Mr Ami déclare que la subvention du Conseil Général ne portera que sur le plan patrimoine, archivage sonore et visuel pour montrer que leur contribution ne vise pas la totalité du projet mais uniquement la sauvegarde du patrimoine et non le plan social."

5 mai, l'annonce de la subvention 2010 est enfin communiquée par une attestation *"Jean Claude Van Dam certifie que l'IMEB est subventionné, pour son fonctionnement, à hauteur de **250 000€** en 2010 ".*

7 mai de la convention DRAC/IMEB *: « L'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, s'engage à soutenir financièrement l'association au titre de son fonctionnement ».* Cette subvention représente une nouvelle diminution de 67 250€ alors que le coût des licenciements 2010 engagés en mars était chiffré à 259 445€.
Il convient de noter que le programme d'activités voté, par la drac elle-même le 14 avril, comprend trois chapitres de fonctionnement : phonothèque-patrimoine, gestion du plan de redressement judiciaire, gestion du plan social.
Le compte n'y est pas, et pour cause. La subvention accordée est donc sciemment calculée pour conduire, non au redressement, mais à la liquidation judiciaire doublée d'un transfert de charges du plan social sur des organismes extérieurs.
A noter également que la subvention drac accordée est de 250 000€ dont à soustraire les 79 312€ de l'avance arrachée fin 08 pour éviter la conversion du RJ en liquidation, soit en fait un total de **170 688€** pour l'année alors que le seul coût du plan social y est de **259 445€.**

Conséquemment, il apparaît que la subvention ne couvre ni le plan social, ni les autres secteurs. Il y a bien désengagement et rupture de parole donnée. La liquidation est ainsi visée puisqu'en fait, la subvention devant faire l'objet de 2 versements, en juin et en septembre, le versement de juin ne sera que de 125 000€ -79 312€ = **45 688€.**
Impossibilité donc d'assurer les salaires et facturations d'ici à fin septembre. L'argent de l'État n'est ainsi versé que dans l'objectif d'une liquidation inéluctable permettant l'économie du versement de la seconde partie dont l'attestation était pourtant signée "pour le Préfet de région". Accessoirement d'effectuer un transfert des charges du plan social sur des organismes extérieurs.

8 mai, après nombre d'actions, dont celles menées auprès du cabinet par la section CGT du Ministère (D. Alaime), victoire certes provisoire, nous recevons enfin la convention bilatérale administrative 2010 DRAC/IMEB et l'attestation subséquente du Ministère. Signée du Préfet de région, elle annonce le versement de la subvention mais en 2 versements de 125 000€ : l'un proche et l'autre seulement après le 8 septembre, au cas où la liquidation obtenue d'ici là rendrait le versement inutile.

10 mai, audience au TGI d'évaluation du maintien de la période d'observation ou de la liquidation. Faisant valoir l'attestation de la drac du 5 mai, l'IMEB demande un report. Le TGI accorde un délai jusqu'au 9 juin.

11 mai, le mandataire reçoit le relevé bancaire mais ne le transmets pas au TGI. (Une relation de connivence Van Dam/mandataire se manifestera clairement le 29 juillet, voir ci-après).

20 mai, je reçois et signe réception du courrier signifiant mon licenciement. Un des deux co-directeurs devant sauter, il était préférable que ce soit C. Clozier et que F. Barrière reste en poste car maîtrisant totalement la finition du "plan de numérisation" avec pour ce faire le renfort des deux secrétaires encore restantes N. Delhaume et R.Perruchon. Membre de droit, il poursuivra bénévolement et à ses frais (voyage et séjour) une assistance technique et procédurière (TGI, Cour d'appel, Tribunal administratif, classement archives).

09 juin, en audience du TGI, le versement toujours non effectué et donc les salaires non versés, le 15 juin est donné comme date ultime.
Au retour de l'audience, un employé *sympathisant* de la banque informe téléphoniquement l'IMEB, que le versement de la subvention est porté au crédit du compte. Le mandataire en est informé de suite.

La banque officielle confirme par mail du 10 juin. La banque adresse le 11 juin au mandataire le relevé bancaire en attestant. Et l'IMEB transmet ce mail par courrier à la greffière à l'attention du Président du TGI , car ce dernier avait annoncé qu'en absence de réception de ce relevé, il prononcerait la liquidation. Or, le courrier du relevé ne lui parvient pas (vrai/faux) et le mandataire, lui, n'en informe pas le TGI.

16 juin : c'est pourquoi, l'IMEB se présentant à l'audience, la greffière l'informe que la liquidation a été prononcée la veille à 17 heures. La décision repose sur l'absence de trésorerie. Car le relevé bancaire où figure le versement de 125 000€ de la drac n'a pas été adressé par le mandataire au TGI. Par contre, le jour même les 3 salariées restantes de l'IMEB reçoivent du même mandataire une lettre AR (donc postées la veille) une convocation pour entretien de licenciement (ce qui signe que la rétention du relevé bancaire le 15 juin était totalement volontaire!).

Ce même jour et conséquemment, l'IMEB confie à un avocat parisien une demande d'appel ce qui suspendait immédiatement la liquidation. L'audience est fixée au 29 juin.
Cette manoeuvre réussie aurait-été Victoire pour l'ennemi. Cette liquidation enfin obtenue n'aurait ainsi coûté que 125 000€ à la drac (1ère partie de la subvention 2010), tout le plan social, suite à son reniement quant à les prendre en charge, étant porté à la charge des AGS et pour les créances aux pertes et profits. Van Dam fait ainsi l'économie du plan social mais aussi de la seconde part 125 000€ de sa subvention et bien évidemment de l'exercice 2011, bien que s'étant engagée le 19 mai 2009 pour une fermeture en juin 2011. Désillusion, cette machinerie destructive est arrêtée par IMEB qui fait appel le jour même.

18 juin, le vote de la subvention du Conseil Régional est enfin acté

29 juin, la séance à la Cour d'Appel se déroule. Avec pour l'IMEB, dotée d'un solide dossier constitué, Mtre S.Hainque qui fait appel de la décision de liquidation, alors que le mandataire Zanni plaide, lui et en accord soutien par courrier du drac, pour le maintien de la liquidation.
Le premier Président de la Cour d'appel accorde en fin de journée (et de ce fait annule les licenciements) la **suspension** de la liquidation.

L'audience pour l'annulation ou la confirmation de la liquidation est fixée au 15 septembre. (la Cour a accepté de rendre son jugement le jour même car sinon la procédure de licenciement reprenait)
« *Qu'il n'est pas contesté que les comptes bancaires de l'IMEB sont redevenus créditeurs et ont permis le paiement des salaires en cours pour les 3 salariés ;*
Qu'il apparaît en l'état, que des chances paraissent devoir permettre un rétablissement financier de l'Association IMEB ;
Que dans ces conditions, et statuant dans les limites de notre compétence, il convient de faire droit à la demande présentée. » Trois mois de gagnés.

Et l'après-midi, rdv avec Yvon Beuchon, maire de la Chapelle Saint-Ursin et membre de l'AG IMEB, qui est d'accord pour stocker provisoirement les caisses archives de l'IMEB que la camionnette de la BnF ne pourra pas emporter si manque de place, l'IMEB rendant impérativement ses clefs à la ville le 12 octobre.

***5 juillet**, rdv avec Isabelle Giannatasio, Melle Rebours, P. Echegarai, Mr Verrier sur le plan de réinstallation du studio Charybde et la liste des dons des instruments. Une visite de Mr Verrier et Loyant est programmée pour le 22 juillet. Contact téléphonique entre I. Giannattasio et Mr Vue des déménageurs JEP. Le déménagement du studio est étudié avec JC.Le Duc.*

***12 juillet**, lettre de B. Racine, Président de la BnF, actant et remerciant de la donation de Charybde par Misame : « Cet ensemble enrichira très notablement la Collection Charles Cros, dans le domaine de la musique électroacoustique.*
Il illustrera magnifiquement le fonds de musique électroacoustique de l'IMEB, déjà déposé à la BnF. Musique et instruments y seront ainsi conservés, et accessibles aux chercheurs, créateurs, musicologues, amateurs".

22 juillet, le mandataire convoque le Président de l'IMEB. Il l'informe que la drac (F Turin) lui a déclaré que la drac n'était pas certaine d'honorer en septembre le versement (125 000€) de la seconde partie de sa subvention 2010, tel qu'annoncé dans l'attestation et la convention signées en mai et que la liquidation et donc le licenciement des trois salariées qui en ont charge en collaboration et coordination avec la BnF et la Hochschule de Zurich, ne porterait pas atteinte à l'achèvement de la sauvegarde du patrimoine puisque n'importe qui pouvait exécuter ce travail. (constante, cette aberration a déjà été formulée au CA du 24 mars).
En conséquence, le mandataire exige du Président qu'il convoque un CA d'ici fin juillet, faute de quoi il maintiendrait sa demande de liquidation pour l'audience du 15 septembre. L'impossibilité de tenir à cette période et dans ce délai un CA est évidente et marque l'entente établie entre Van Dam et le mandataire pour obtenir la liquidation que la Cour d'appel a suspendue.
Les attendus de l'ordonnance du référé du 29 juin, infirmant la demande du mandataire du 26 avril et opposés au souhait de liquidation de Van Dam refusé par le vote lors du CA du 24 mars, mais soulignant de fait l'efficacité des conclusions et de la plaidoirie de notre avocat, avant que soient déposées les nouvelles conclusions (simultanément transmise à la Cour et au mandataire), n' ont pu qu'inciter Van Dam et mandataire à une collusion défensive, unis dans les mêmes visées.

***22 juillet**, également visite de L. Verrier et Loyant pour évaluation du déménagement de Charybde. Prévision d'un retour de Verrier lorsque Le Duc mettra en caisses. Déménagement prévu vers fin octobre. Visite rapide du Musée à la Maison des Compositeurs.*

***25 juillet,** courrier Misame à I. Giannattasio pour propositions de la complétude de la donation par celle historique, audiovisuelle et instrumentale.*

27 juillet, la subvention du C. Régional est enfin versée, mais en diminution prenant en compte la suppression imposée des activités contractualisées (festival, concours, concerts) : elle diminue à **58 000€** au lieu de 80 000€

28 juillet, envoi des conclusions de notre avocat à la Cour d'appel et au mandataire.

29 juillet, Van Dam décide alors d'adresser au mandataire un courrier l'autorisant à le transmettre à la Cour d'Appel pour l'audience du 15 septembre (collusion dénoncée précédemment manifestant ainsi son implication directe et officiellement un réel intérêt) : *"Dans ce contexte, l'attribution d'une subvention en 2011 par mes services reste très hypothétique. Je tenais à vous apporter ces précisions dans la perspective des conclusions que vous déposerez pour l'audience du 15 septembre prochain."*
Dans les conclusions du mandataire, ces informations concernant la grande relativité des subventions seront reprises : "*Attendu de même que la pérennité des subventions dont l'I.M.E.B fait état, puisqu'il s'agit là apparemment de ses principales ressources, est hautement douteuse, et notamment pour l'exercice 2011, ainsi qu'il en ressort des courriers récemment reçus de la Drac et de la Région Centre".*

Van Dam, tout autant, donne au mandataire son avis négatif (évidemment à transmettre svp à la Cour) quant à la possibilité de redressement :
« J'ai pris connaissance du jugement de liquidation judiciaire du 16 juin 2010 ainsi que de l'ordonnance de référé du 29 juin 2010 prononçant la suspension de l'exécution provisoire du jugement de liquidation judiciaire. L'argumentaire défendu par le président de l'Institut international de musique électroacoustique de Bourges (IMEB) concernant les chances réelles de redressement correspond nullement à la position de l'État, principal financeur de l'association.
Je tiens donc à vous apporter les éléments d'appréciation complémentaires suivants. »

Mais totalement étonnant et contradictoire à ses déclarations de désengagement du plan social, Van Dam réitère que *:*
« Les subventions attribuées par ma direction en 2010 ont donc exclusivement pour objet le financement de la cessation des activités de la structure et de son coût social, la dette de la structure ne devant en aucun cas être aggravée durant la période de redressement judiciaire. »

Ce qui est totalement faux puisque ce sera l'AGS, régime social qui interviendra en garantie des créances salariales et qui pourvoira aux indemnités, le drac s'en défaussant illégalement et intégralement malgré ses engagements antérieurs pris en AG).

Ce courrier officiel est important, outre qu'il manifeste les procédés de déstabilisation employés, car il réaffirme : - que **les** subventions (c'est à dire les deux parties de la subvention annuelle) ont pour objet le financement de la cessation des activités de la structure (contredisant et le courrier du 12 mars et le projet des activités voté) et de son coût social (contredisant l'intention déclarée au CA du 24 mars.

- la justification de ne pas voir la dette augmenter, quand c'est justement par le versement complet de sa subvention que conformément au budget prévisionnel diffusé au TGI et à la drac le résultat positif tournerait autour de 100 000€, entraînant à une réduction significative de la dette.
- la mise en cause du plan de numérisation distribué au CA du 24 mars, lequel jusqu'à ce jour n'avait suscité aucune contestation. La convention et l'attestation puisque signées en date du 5 mai manifestant administrativement que le plan était reconnu validé.
- la mention officielle que le patrimoine devrait être récupéré sans aucune discussion ni même information préalable.

Incohérence avec le premier versement de la subvention et totale avec le second.

10 août, Afin de conforter le mandataire dans sa plaidoirie pour la liquidation, Van Dam informera de sa position le directeur général délégué à la culture et au sport du Conseil régional (lequel Conseil avait versé sa subvention le 27 juillet !), lequel écrira au mandataire le 10 Août : *Maître, La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a bien voulu communiquer à la Direction de la culture de la Région Centre le courrier que Monsieur Jean-Claude Van Dam, Directeur régional des affaires culturelles vous a adressé le 29 juillet dernier. A la lumière de ce courrier, qui indique clairement la volonté de l'Etat, premier financeur public de l'IMEB, de mettre fin à l'activité de cette structure, je crois nécessaire de vous informer, dans la perspective des conclusions que vous déposerez à l'audience du 15 septembre prochain, que, dans ces conditions, la Région Centre envisage de ne pas renouveler en 2011 son propre soutien financier à l'IMEB.*

26 août, le Procureur général dans ses conclusions du 26 août 2010 écrira solidairement :
" *L'exposant a l'honneur de requérir qu'il plaise à la Cour d'Appel de bien vouloir :*
- infirmer la décision du tribunal de grande instance de Bourges ;
-ordonner la poursuite de la période d'observation du redressement judiciaire de *l'association I.M.E.B.*
Fait au Parquet Général le 26 août 2010 »

et la Cour d'Appel, dans son arrêt du 21 octobre 2010 faisant suite à l'audience du 15 septembre, conclura en suivant ces conclusions : *"Au vu de ces éléments, le jugement déféré doit être infirmé et il y a lieu de renvoyer le dossier devant le tribunal de grande instance aux fins de poursuite de la période d'observation ».*

04 septembre, à l'issue de la dernière session de l'Académie, Académie tenue en soutien volontaire de ses membres assumant l'entièreté de leurs frais, les cinq ultimes " Euphonies d'Or " pour les années 2005 à 2009 sont décernées, la boucle étant ainsi bouclée.
Sur les 16 musiques concourantes de 10 pays, 5 sont attribuées.

10 septembre, un courrier Van Dam adressé à l'IMEB présentera des demandes, cette fois non comminatoires, pour engager le versement : "*Avant le versement de ce solde et afin d'apprécier au plus juste le travail effectué, je vous serais obligé de bien vouloir me transmettre : un état d'avancement des travaux de numérisation arrêté au 31 juillet 2010, avec une projection financière et calendaire des travaux restant*

à effectuer, un état comptable au 30 juin 2010 faisant apparaître le montant des salaires et des indemnités de licenciement versés à cette date une projection financière au 31 décembre 2010. L'ensemble de ces pièces sera transmis le 28 septembre.

15 septembre, audience à la Cour d'appel. Le délibéré sera rendu le 21 octobre. L'IMEB ayant résisté, Van Dam conformément à l'engagement obtenu de vive lutte avec le ministère, envisage l'éventualité de verser effectivement (mais le plus tard possible et quand le jugement de la Cour d'appel sera rendu) la seconde partie de sa subvention 2010.

28 septembre, l'ensemble des pièces demandées par Van Dam lui est transmis le 28 septembre. A compter de ce jour, aucun courrier commentant, contestant, récusant les documents envoyés n'a été adressé à l'IMEB. De ce fait, silence valait accord et le versement qui suivra signifiait une totale validation de ceux-ci :

- le planning de finition du plan à fin juin 2011
- le prévisionnel décembre 2010 et le prévisionnel janvier à juin 2011 conformément au planning d'exécution
- l'état du plan de sauvegarde au 30 juillet 2010 et le chiffrage du travail restant à finaliser pour juin 2011 et diverses statistiques sur le travail effectué.

En conséquence, l'exercice 2011 sera lancé sans que la moindre déclaration d'une quelconque volonté de fermeture à fin 2010 soit produite, et sans aucune précision donnée sur le règlement du plan social 2010 et celui à venir pour 2011.

Fin septembre, le Projet de Loi de Finance (PLF) est publié avec cette fois la mention suivante :
*« En 2011, le centre de Bourges **poursuivra sa mutation**. Il s'agit de relancer un projet de création musicale remplissant les missions d'un centre national de création et bénéficiant d'un rayonnement plus large sur le plan local et national.*
*Cependant le cadre général de cette évolution est **encore à préciser**, tant sur le plan juridique que sur celui de l'implantation.* ». La volonté y est toujours, mais la résistance de l'IMEB semble entraver les prises de décision quant au futur centre tripolaire.

du 1er au 3 octobre, se tiendra l'ultime Académie Internationale de Musique Électroacoustique de Bourges. Tous les participants viennent et séjournent à leurs frais en solidarité agissante avec l'IMEB. La prochaine est programmée ouverte chez qui veut, qui peut. Elle sera en fait la dernière… comme quoi il est bien difficile de remplacer Bourges.
Les 3èmes Euphonies d'OR y sont décernées avec pour Jury les membres de l'Académie.

***8 octobre, r**emise à Melle Rebours/BnF par Clarisse Clozier du film « Le Studio Charybde » 1h 35' sur DD Quicktime et du diaporama de 647 images.*
Visite de Pascal Cordereix à Bourges pour évaluer les archives documents papier, photo, vidéo, instruments… qui seraient déposés à la BnF.
Début de recensement des partitions

21 octobre, l'arrêt de la Cour d'appel est rendu : elle y **infirme** la liquidation prononcée par le TGI le 15 juin. La procédure est donc renvoyée devant le TGI pour fixer la relance da la période d'observation de l'IMEB dans le cadre du redressement judiciaire maintenu.
L'information est immédiatement transmise au Conseil Général pour éclairer son vote du lendemain

5 novembre, l'IMEB poursuivant son activité, l'engagement de l'Etat du 5 mai est alors enfin respecté. La seconde partie de la subvention drac (125 000€) est versée. Factures, arriérés, salaires (des trois dernières salariées) sont honorés, (évidemment pas celles antérieures au 15 mars constitutives de la dette et gelées par le redressement judiciaire) l'IMEB est aux normes. Mais pour combien de temps ?
Cela étant, le Conseil Général vote sa subvention qui sera, identiquement à celle du Conseil régional, en baisse de 20 000€, (**50 000€** au lieu de 70 000€).
Attendu la même réduction d'activités, ni concours, ni festival, ni commandes en studio, et pas davantage de concerts et d'animations les salariés ayant été licenciés …)

12 novembre l'IMEB propose le 24 novembre comme date de tenue d'un CA afin de programmer l'exercice 2011. Van Dam très occupé répond ne pas pouvoir avant le 12 janvier 2011.

16 novembre, le maire accorde les anciens locaux de l 'École de musique comme espace de stockage pour les archives de l'IMEB jusqu'à juin 2011, permettant ainsi de "vider" les espaces de la "Maison des Compositeurs".

24 novembre, le jugement de la Cour d'appel du 29 juin obligeait ce jour à une nouvelle audience du TGI concernant le renvoi demandé par la Cour d'Appel le 21 octobre. Le jugement, le prononcé *« proroge, de six mois la période d'observation et autorise pendant ce temps la poursuite de l'activité »*

***Novembre**, Elisabeth Giuliani étant nommée Directrice du Département musique en novembre, I. Giannattasio nous évoque le possible intérêt de celle-ci à prendre les archives, artistiques, historiques et administratives.*

***29 novembre**, courrier C. Clozier à E. Giuliani sur le projet du dépôt archives au département musique.*

8 décembre, rendu du jugement de la Cour d'appel. Celui-ci "proroge de six mois la période d'observation et autorise pendant ce temps la poursuite de l'activité".

Cependant l'absence d'engagements écrits de l'ensemble de nos partenaires concernant l'exercice ultime de l'IMEB (car il ne faut pas oublier que les différents succès judiciaires n'ont pas infirmé la décision de Van Damd'une fermeture définitive de l'IMEB pour juin 2011) ont amené le TGI à inscrire l'examen d'un projet de plan de redressement à une audience le 26 janvier 2011. La preuve en est du CA au 12 janvier.

Cependant l'absence d'engagements écrits de l'ensemble de nos partenaires concernant l'exercice ultime de l'IMEB (car il ne faut pas oublier que nos différents succès judiciaires n'ont pas infirmé la décision de Van Dam d'une fermeture définitive de l'IMEB pour juin 2011) ont amené le TGI à réinscrire l'examen d'un projet de plan de redressement à une audience le 26 janvier 20011.

Évidemment aucune tournée en France comme à l'étranger ne fut réalisée en cette pénultième année.

2011

12 janvier, Conseil Administration. Dans le cadre de celui-ci, le directeur de la DRAC réitère, quitte à se répéter, son souhait d'une liquidation immédiate (allant ainsi contre le TGI et la Cour d'appel). Pour l'obtenir cette fois-ci, il annonce son refus radical d'attribuer une subvention pour 2011.

Ainsi après avoir décidé unilatéralement de la fermeture de l'IMEB pour juin 2011 dans « des conditions honorables » et avoir annoncé et écrit prendre en charge le coût du plan social qu'il a imposé pour 2010 et 2011, reprenant ses engagements, il reporte iniquement et scandaleusement sur le bilan de l'IMEB le coût des licenciements effectués et de fait assumé par l'AGS (Assurance Générale des Salaires), et bien évidemment le coût des licenciements à venir pour 2011.

Il opère ainsi un transfert de coût à la charge d'un organisme de solidarité nationale.

« Monsieur Van Dam prend la parole et déclare que depuis 2009, le Ministère a annoncé qu'il souhaitait la fermeture de l'IMEB le plus tôt possible et que les activités soient exclusivement celles de sauvegarde du patrimoine. Il se dit préoccupé par la situation financière : dettes en début 2010 et coût considérable du plan social.

(exigé par lui ! par ailleurs, le ministère n'a annoncé son souhait de fermeture que le 21 juillet 2009 se décidant alors à valider le projet Van Dam de liquidation annoncé le 20 février 2008).

Des membres du bureau ayant démissionné, il estime inenvisageable de poursuivre l'activité qui selon lui, creuserait le déficit. Il considère qu'il aurait fallu licencier plus tôt les 5 premiers salariés et engager sans attendre ceux des 3 derniers. La cessation immédiate d'activités pose la question de l'achèvement du travail de sauvegarde du patrimoine.

Le ministère veut exploiter toutes les pistes pour que ce travail soit continué : par exemple, il avance la constitution d'une commission constituée de la BnF, de l'inspection de la musique, de la DGSA, du CDMC/IRCAM ainsi que de la DRAC, avec un financement de prestations pour le travail, mais réalisé dans un autre espace que l'IMEB »

*(*ce qui est totalement illusoire, les accords passés BnF/IMEB datent de 2005 et l'ensemble des fonds archives, audiovisuel et instrumental a été transféré par donation conventionnelle à MISAME par la convention du 23 septembre 2008)

Ce nouveau désengagement (alors qu'un engagement financier est annoncé pour des prestations d'intervenants extérieurs) ne peut inéluctablement que conduire enfin et résolument à la liquidation judiciaire tant désirée.

Ce refus de subventionner les activités votées par le CA 2011 est annoncé alors que l'exercice a commencé sans notification budgétaire de la Drac.

En effet, l'IMEB avait proposé à Van Dam une réunion de C.A pour le 12 novembre, période d'élaboration des budgets, afin que les partenaires débattent de leurs prévisions financières pour le demi-exercice 2011. La drac répondra le 24 novembre, qu'attendu le lourd calendrier du directeur, le C.A. ne pourra se tenir que ce 12 janvier 2011.
Face à et pour contrer cette apostasie, rendez-vous est pris le 21 janvier avec un avocat de droit public. Il en ressort la décision de lancer un référé-provision au Tribunal administratif d'Orléans à l'adresse du Préfet de région, la DRAC étant de ses ressorts et contrôles, pour obtenir le versement des coûts des licenciements que cette dernière a exigés en 2010, ceux à venir pour 2011 et l'attribution d'une subvention pour un demi-exercice 2011, ceci conformément aux engagements du 19 mai 2009.
Si gain de cause est obtenu, un plan de redressement est réalisable, toutes dettes payées et la continuité des activités assurée jusqu'à fin juin.
En conséquence, l'exercice 2011 sera lancé sans que la moindre déclaration d'une quelconque volonté de fermeture à fin 2010 soit officiellement produite (bien que souhaitée), et sans aucune précision sur les formalités du règlement du plan social appliqué en 2010 et sur celui à venir pour 2011, s'autorisant ainsi à déclarer son refus de subvention autre que pour la sauvegarde externalisée du patrimoine 2011 et ce l'exercice entamé.
Un nouveau Bureau de combat est validé, par le CA, le précédent éculé ayant démissionné fin décembre: L. Eberhardt présidente, MF. Calas secrétaire, C. Clozier trésorier (de retour puisque n'étant plus salarié mais par ailleurs toujours membre fondateur et de droit qui sont des qualifications inaliénables)

21 janvier, face à et pour contrer cette apostasie, rendez-vous est pris avec un avocat de droit public. Il en ressort la décision de lancer un référé-provision au Tribunal administratif d'Orléans à l'adresse du Préfet de région, la DRAC étant de ses ressorts et contrôles, pour obtenir le versement des coûts des licenciements que cette dernière a exigés en 2010, ceux à venir pour 2011 et l'attribution d'une subvention pour un demi-exercice 2011, ceci conformément aux engagements du 19 mai 2009.
Si gain de cause est obtenu, un plan de redressement est réalisable, toutes dettes payées et la continuité des activités assurée jusqu'à fin juin.

26 janvier, le TGI annonce l'obligation d'une nouvelle audience, s'étant rappelé qu'un redressement judiciaire ne peut excéder 12 mois. Ayant été accordé le 15 mars 2010, le jugement favorable du 8 décembre accordant six mois supplémentaires, prolongerait de facto le RJ de 15 mois.
Par ailleurs, constatant la possibilité de poursuivre les activités quasi quatre mois sur le solde bancaire de l'exercice IMEB 2010 et le dossier en cours du référé provision étant en discussion, le TGI rejette à nouveau l'enclenchement d'une procédure de liquidation et inscrit pour une audience fixée au 9 mars 2011, l'examen des conditions de poursuite fonction des aides budgétaires susceptibles d'être attribuées.

11 février, le mandataire peu favorable évidemment mais obligé de l'exécuter car il y va de l'intérêts des créanciers, donne enfin son accord pour constituer un référé-provision contre la Drac au Tribunal administratif d'Orléans. (étant en RJ, l'IMEB ne peut engager de dépenses sans accord du mandataire.)

***17 février**, visite préparatoire au déménagement Charybde et choix définitif des instruments en don.*

***18 février**, visite d'Elisabeth Giuliani pour évaluation in situ du don archives au Département musique*

28 février, l'action en "référé provision" est enfin déposée au Tribunal Administratif d'Orléans, ayant pour objet de faire condamner la Drac au respect de ses engagements :
L'action que notre conseil et l'association engagent porte donc sur l'exigence de l'application du :

- respect par la Drac de son engagement écrit par courriers administratifs et oraux consignés dans les CA, de prendre à sa charge le coût du plan social qu'elle a exigé.
- respect par la Drac de son engagement écrit par courriers administratifs et oraux consignés dans les CA d'assurer une subvention pour six mois en 2011 afin de permettre une "fermeture honorable" l'IMEB fin juin 2011, fermeture comme il en a été par obligation convenue, sous la pression et de le diktat de la DRAC principal financeur de la structure.

Un délai de 30 jours est alors donné à la Drac pour fournir ses premières réponses.

***7 mars,** email final d'I. Giannattasio arrêtant la liste définitive des instruments en don de Charybde au Musée Charles Cros*

***8 mars**, déménagement du Studio Charybde dans sa version historique et analogique à la BnF. (ré-assemblé aux normes muséales le 16 nov 2017 dans une annexe. Puis il sera reconfiguré mais non câblé au sein du Musée Charles Cros le 6 février 2023.*

9 mars, à l'audience de ce 9 mars, le référé provision est présenté ainsi que la situation bancaire qui permet le fonctionnement de l'IMEB jusqu'au début mai. À la demande du mandataire d'une relance de liquidation, comme à la nôtre de poursuivre au minimum jusqu'à début mai, le TGI donnera réponse dans son délibéré du 13 avril qui sera communiqué le 20 avril.
Mais l'absence d'engagements pour de nouvelles subventions, tant de la Drac que des Collectivités locales est préoccupante et tend à déplacer le fléau de la justice vers le plateau du mandataire.

17 mars, le 17 mars se tient un Conseil Administration IMEB essentiellement consacré aux votes du rapport du commissaire aux comptes et du bilan dont il ressort nulle critique ou malversation de qui et de quoi que ce soit. L'honneur est sauf.
Sont présents, le Bureau Eberhardt, Clozier, pas Calas malade, Barrière, Frison, Petat expert-comtable, Le Goff commissaire aux comptes et l'ineffable conseillère Turin. Un correctif du compte rendu est demandé par cette dernière pour que la déclaration de Van Dam au CA du 12 janvier, soit inscrite dans le compte rendu, à savoir que le CDMC pourrait également faire partie du collectif de gestion ultérieure du patrimoine IMEB. (pour rappel proposition dénoncée et inapplicable). Les votes positifs sont effectués. Une AG se tiendra si nécessaire, une liquidation la rendant inutile. (elle sera néanmoins organisée afin d'informer ses divers membres qui nous avaient suivis au fil des années et des Festivals
***18 mars**, envoi à E. Giuliani de la liste des cartons entreposés à l'ENMD et immédiatement transférables ainsi que la liste de ceux encore à trier.*

28 mars, après relecture par M° Guinot, une requête est adressée au TGI constatant comme seule possibilité d'un plan de redressement celle que le Tribunal administratif nous donne raison contre la drac mais lui signifiant la capacité de l'IMEB à autofinancer son fonctionnement jusqu'à mi-mai.

30 mars, des dossiers, manifestant le souhait que les Conseils départemental et régional participent au sauvetage par l'attribution d'un budget global de 50 000€ afin de payer factures et charges sociales et donc de perdurer jusqu'à fin juin, sont adressés aux Présidents (Rafesthain et Bonneau), Vice- Présidents (Galut, Guérineau, Saulnier)), Conseiller région (Marion). Aucune réponse de quiconque, téléphonique ou écrite, ne sera reçue

3 avril, en urgence et parallèlement, une demande d'attribution par la Drac/Ministère de 50 000€ parvient syndicalement au cabinet du ministère. Aucune réponse ne suivra.

***4 avril, s**ignée Bruno Racine, lettre de remerciement pour le dépôt des archives artistiques, historiques et musicales au Département Musique : « Cet ensemble complémentaire des archives sonores que vous avez déjà données à la BnF, enrichira notablement les collections du département de la Musique pour l'histoire de la création musicale contemporaine. Ces documents y seront ainsi conservés et accessibles aux chercheurs. créateurs, musicologues, amateurs ».*

13 avril, une nouvelle audience au TGI est programmée.
Le TGI y prononce logiquement la LIQUIDATION de l'IMEB du fait d'une absence effective de toute garantie de subvention de qui que ce soit, les Conseils général et régional solidaires dans le repli, le retrait. Seule la SACEM accordera une subvention non à l'IMEB mais à MISAME pour que le mandataire ne mette pas la main dessus.
En fait, grâce à la compréhension du TGI, sa décision porte sur la liquidation mais assortie de trois mois de poursuite d'activités afin de permettre l'achèvement des activités de patrimoine programmées jusqu'à fin juin en cours :

> " *Attendu que les subventions promises ne sont pas versées,*
> *Constate que l'association IMEB dont le siège social est à Bourges 18001 Place André Malraux est toujours en état de cessation de paiements et en fixe provisoirement la date à celle du jugement ;*
> *Ordonne la conversion de la procédure de redressement judiciaire initialement ouverte à son encontre en procédure de liquidation judiciaire ;*
> *Autorise la poursuite de l'activité pour les besoins de la liquidation pour une durée maximale de 3 mois".*

Le mandataire ayant également téléphoné au TGI est donc semblablement informé.

14 avril, au matin, les deux secrétaires reçoivent du mandataire par lettre recommandée une convocation à entretien de licenciement pour le 21. Contactée par les 2 salariées encore sous contrat, l'assistante du mandataire leur signifie devoir quitter leur travail ce jour même.
Devant une telle aberration, puisqu'incitant le personnel à la faute grave de quitter leur poste, nos deux avocats sont consultés. Suite à leur confirmation, les salariées rappellent et demandent une note écrite et signée. La réponse alors devient d'attendre effectivement le libellé du jugement, la liquidation pouvant être immédiate ou une liquidation assortie d'une autorisation de poursuite d'activité.

14 avril au 30 juin : dans le local de l'ancienne École de musique de Bourges, mis à disposition par la Ville, sont effectués les travaux de tri et de sélection du contenu historique des caisses d'archives artistiques, techniques, administratives relationnelles, conservées par domaine d'activités IMEB menées entre 1970 et 2010.

Ces caisses seront déposées au département musique de la BnF. Un listing numéroté des caisses est établi avec une brève description de leur contenu. Y sont ajoutées quelques caisses des documents techniques relatifs aux recherches pour les studios, le Cybernéphone et les plaquettes techniques des instruments-appareils des studios.
Sont sélectionnées plusieurs caisses des photos à numériser ou à conserver à la BnF, des enregistrements d'interviews, reportages, conférences, émissions à numériser ou conserver ainsi que 5 caisses contenant la collection de disques noirs et de CD commerciaux de musique électroacoustique donnés à la BnF.

Des scanners des programmes des festivals, de règlement des concours, de lettres officielles, de textes des livres de l'Académie mis en pages sur Xpress, (logiciel qui n'est déjà plus accessible) sont effectués et 3 lots listés d'affiches IMEB (festivals, concours, concerts, animations, …), un lot est destiné au département audiovisuel BnF, le second aux Archives du Cher, le troisième à MISAME.

15 avril, au matin un courrier du Conseil Régional informe que le solde 2010 a été mis en versement ce lundi 11.

16 avril, ce samedi, les 2 secrétaires reçoivent une nouvelle lettre AR annulant leur convocation.

18 avril, le solde 2010 du Conseil Régional est effectivement versé sur le compte. Une confirmation orale du jugement du TGI (liquidation avec poursuite de trois mois si la trésorerie le permet), est donnée par le mandataire.

19 avril, puisqu'aucune réponse n'a été donnée à nos courriers du 30 mars, de nouveaux courriers mais personnels sont adressés aux présidents Rafesthain et Bonneau, aux vice-présidents Galut, Saulnier et Guérineau, également à Marion Conseiller du président Bonneau et Alaime du syndicat, précisant le jugement par le TGI avec la poursuite des trois mois d'activités accordés et corollairement le besoin urgent d'un engagement de subventions.
Une dotation ramenée à 20 000€ permettrait d'aller jusqu'à fin mai quand celle de 50 000€ (précédemment demandée) autoriserait jusqu'à fin juin, tout salaire et charges sociales honorés. Pas davantage qu'aux courriers du 30 mars, réponses ne parviendront à l'IMEB. La cause semble être entendue, la collaboration et l'accord pour une liquidation de l'IMEB résonnent très fort dans ce silence épistolaire.
Aucune réponse ne parviendra des présidents des Conseils régional et général aux courriers de l'IMEB du 19 avril au sujet de demandes d'aides financières pour parvenir sur fonds propres à fin juin. Ainsi dans la tourmente, les engagements des collectivités territoriales n'auront pas mieux résisté et accepteront-elles une liquidation prématurée de l'IMEB, elles aussi par une rétractation de leurs engagements verbal et écrit, politique et humaniste. L'acharnement destructeur du ministère peut dès lors s'exprimer sur un terrain dégagé et consensuel.

20 avril, une série de courriers officiels éclaire et confirme la situation juridique. Leur importance étant certaine et leur contenu déterminant, des commentaires, certes développés notamment pour ce qui concerne l'ordonnance controuvée du Tribunal administratif, sont proposés ci-après :

- **A)** réception par recommandé du TGI du jugement de liquidation avec autorisation de poursuite d'activités de 3 mois, prononcé le 13 avril suite à l'audience du 9 mars. Extraits :

« *Attendu qu'il résulte de la procédure et des débats que l'association IMEB malgré les nombreux délais qui lui ont été accordés tant par le Tribunal que par la Cour d'Appel n'a toujours pas pû présenter un plan de redressement en trois volets, savoir : poursuite de l'activité, maintien de l'emploi et apurement du passif ;*

Attendu que les perspectives de redressement liées à des procédures engagées dont l'accusé de réception n'est qu'en date du 7 mars 2011, s'avèrent particulièrement aléatoires, il n'est produit ainsi ni décision rendue, ni écritures adverses ;

Attendu que le passif en avril était évalué à la somme de 250 000€ (sans le coût du plan social 2011). Attendu que le solde bancaire en mars 2011 est de l'ordre de 27 000€, que les éléments de trésorerie ne permettent pas d'assurer la pérennité de l'association ;

Attendu que les subventions promises ne sont pas versées Constate que l'association IMEB dont le siège social est à Bourges 18001 Place André Malraux est toujours en état de cessation de paiements et en fixe provisoirement la date à celle du jugement ; Ordonne la conversion de la procédure de redressement judiciaire initialement ouverte à son encontre en procédure de liquidation judiciaire ; Autorise la poursuite de l'activité pour les besoins de la liquidation pour une durée maximale de 3 mois. »

Commentaires **:** L'absence de subvention de tous les partenaires rend inévitable cette ordonnance. Le passif représente les 110 000€ des dépenses festival et concours maintenus en 2009 à la demande des collectivités quand la DRAC demandait leur disparition et à cet effet réduisait de 110 000€ sa subvention 2009. Il convient de rappeler que les réductions de subventions de la DRAC à l'IMEB s'élèvent de 2008 à 2011 à un total de 762 230€.

Une fois n'est pas coutume, que grâces soient rendues aux juges des TGI et Cour d'appel, lesquels plutôt que de nous liquider pour satisfaire les drac et Zani, écoutèrent l'IMEB et lui permirent de finir son travail, sa mission, son programme.

- **B)** réception de l'ordonnance du Tribunal administratif d'Orléans déboutant l'IMEB de sa demande contre la DRAC, expression du protectionnisme de l'Etat pour l'Etat avec des attendus d'une telle parfaite mauvaise foi, aucune réfutation mais le seul recours à la formule de l'insuffisance de la condition d'évidence, qu'un appel aurait été judicieux sauf que la situation de mise sous contrôle financier du fait de la liquidation le rend problématique à poser ne dépendant plus de notre libre décision. L'analyse de l'avocat rejoins la nôtre et réciproquement.

Extraits intégrant de rapides commentaires explicites :

> *"L'existence de l'obligation (de paiement du référé-provision) n'est pas sérieusement contestable. Considérant qu'ainsi que l'IMEB le relève, l'Etat a, sans ambiguïté, fait connaître son souci de mettre fin à court terme envers l'Institut"*

faux, contradiction avec la date donnée ci-après de 2011

> *à tout engagement financier de sa part.*

faux, les annonces produites en CA portaient sur une diminution jusqu'à la fermeture. C'est l'exigence de la DRAC d'une fermeture de l'IMEB qui devait entrainer une diminution des subventions et non cette diminution la fermeture. Pour preuve, la signature d'une convention Préfecture de région/IMEB le 5 mai et l'attestation du versement d'une subvention pour 2010 en deux parties. La seconde sur bilan des activités et le coût de leur continuité sera versée sur le compte bancaire le 5 novembre. Au CA du 19 mai 2009 ce qui fut dit par F. Turin l'annonçant officiellement aux collectivités territoriales et à l'IMEB dans le cadre du CA. *"elle laisse entendre qu'en 2010, les subventions seront encore en baisse"*

> *toutefois par des propos imprécis*

faux, les propos lors du CA du 19 mai étaient parfaitement précis : Yann Galut, Vice-Président à la Culture du Conseil Général insiste pour que Mme Turin transmette au DRAC que si celui-ci a pris la décision de clore l'IMEB pour 2011, il faut lui permettre de terminer correctement et sans mettre la clé sous la porte. Françoise Turin, conseillère musique de la DRAC "*affirme qu'il n'est pas question de cela, que la DRAC accompagnera la fermeture, avec un plan social notamment et que 2 ans ne sont pas de trop pour préparer cette fin, après chiffrage du coût social et la fin des activités artistiques".*

> *un accompagnement du plan social et une réflexion sur une sortie honorable à l'horizon 2011*

faux, car très précis, le tribunal ne conteste donc pas l'annonce d'un accompagnement et d'une sortie honorable 2011, autre contradiction déjà évoquée par rapport au court terme et ces propos sont manifestement compréhensibles)

> *que les propos du représentant de l'Etat tels qu'ils sont rapportés par le procès-verbal du conseil d'administration en date du 19 mai 2009 :*

ce compte rendu a été voté sans rectification par le CA suivant le 14 octobre 2009 et le 1 mars 2010 furent écrits notamment *"Je vous rappelle que l'engagement du versement de l'acompte par la DRAC de la subvention 2010 reste lié à l'approbation d'un budget 2010 qui ne prévoit pas de festival ni de concours en 2010, la subvention de la DRAC étant affectée au financement des coûts liés à la cessation d'activité et à l'achèvement de la numérisation des fonds de l'IMEB* "

> *ne se comprennent toutefois pas manifestement,*

faux, *"manifestement"* n'est pas une preuve mais une appréciation personnelle. Les représentants des Collectivités avaient eux manifestement compris qu'il s'agissait bien d'engagement puisque maintenant leurs propres subventions *ni comme un engagement ferme* (donc une décision annoncée dans le cadre officiel d'un CA est un engagement mobile !)

> *de soutenir la politique de l'équipe dirigeante tendant, en sus de l'accompagnement à la fermeture avec un plan social et à la fin de la numérisation du patrimoine musical, à ce qu'un festival soit réalisé en 2010,*

(nouvel amalgame tendancieux. Si l'équipe dirigeante était en cause, il suffisait de la licencier.
Dans un courrier à la DRAC, Yann Galut écrira le 17 juin 2009 *: " Je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'IMEB. Lors du Conseil d'administration du 19 mai 2009, nous avons été informés de votre décision de baisser de 109 000€ votre subvention à ce Centre National de Création Musicale pour l'année 2009 et de le fermer fin 2011. Cette situation a une conséquence de mettre en péril la structure.*

Nous avons donc compris que vous souhaitiez fermer cette structure pour 2011. Même si nous ne partageons pas votre position sur le fond - considérant que l'IMEB a rempli ses fonctions conformément aux commandes de l'Etat – nous souhaitons vous proposer une solution de médiation. En effet, il nous paraît qu'humainement et socialement un autre calendrier doit être envisagé. Notre proposition consiste à rétablir la situation pour 2009, préparer le festival 2010 qui serait le 40è et dernier et organiser la fermeture pour fin 2011".

Les Présidents des Collectivités, eux, écriront conjointement au ministre *:" Je vous rappelle que l'engagement du versement de l'acompte par la DRAC de la subvention 2010 reste lié à l'approbation d'un budget 2010 qui ne prévoit pas de festival ni de concours en 2010, la subvention de la DRAC étant affectée au financement des coûts liés à la cessation d'activité et à l'achèvement de la numérisation des fonds de l'IMEB... C'est la raison pour laquelle nous nous associons à eux pour demander à l'Etat de revenir sur sa position et de garantir le versement de sa subvention initiale attribuée au Centre national, afin que les discussions sur les perspectives envisageables puissent se dérouler sereinement et non dans une atmosphère de crainte et d'urgence."*

ni comme un engagement à payer le coût d'un plan social permettant la poursuite d'activités qu'il ne souhaitait pas soutenir :

Un plan social, donc des licenciements, semble une pratique généralement à l'inverse de celle permettant directement une poursuite d'activités) ;

qu'il ressort de la lettre d'alerte du commissaire aux comptes, du 24 février 2010, que l'IMEB a estimé devoir continuer des activités que l'Etat ne souhaitait pas soutenir :

Faux : en effet, le commissaire aux comptes écrit : *" La DRAC que j'ai eus en conservation téléphonique estime que l'IMEB s'inscrit toujours dans une politique de continuité de ses activités contrairement aux décisions prises lors du Conseil de décembre. En con séquence, bien qu'une ligne de subvention vous soit dédiée pour 2010, la DRAC ne souhaite pas débloquer ou anticiper des versements de fonds au motif qu'elle ne veut financer que les dépenses liées à la dissolution et liquidation de votre association et en aucun cas les actions existantes de 2010."*

La volonté de la DRAC de financer les dépenses du plan social et sa détermination à la liquidation quand il s'agissait dans un premier temps de fermeture, sont manifestement explicitement transcrites par le commissaire. Par ailleurs les activités poursuivies à la demande des Collectivités - voir précédemment, étaient inscrites dans les conventions bi-latérales de l'IMEB avec ces Collectivités. Sauf à considérer que ces dernières ne disposent pas de leur liberté de disposition ...!)

considérant dès lors, et en tout état de cause qu'il ne ressort pas de manière évidente

(note : des commentaires précédents et des extraits de citations dont les textes intégraux ont été transmis au tribunal, il ressort de manière évidente que la DRAC est effectivement fautive) .

un comportement fautif de l'Etat en la matière qui serait de nature à engager sa responsabilité au regard des difficultés de trésorerie éprouvées par l'IMEB :

(note : la formule est fort malencontreuse puisque ce sont bien les diminuions de subventions et le refus d'assumer le plan social qui ont généré les difficultés de trésorerie, euphémisme car c'est de liquidation qu'il s'agi)t.

que la créance alléguée n'entre pas dans les prévisions de l'article R.541-1 du code précité; Ordonne La requête est rejetée.

(note ultime : cette ordonnance n'est simplement qu'une imposture couvrant des représentants de l'Etat).

21 avril, dans le cadre des réceptions pour le printemps de bourges (dont on peut légitimement penser que le budget de 4 800 000€ comporte des attributions allouées et bien réelles de subventions des Conseils Général et Régional), rencontre sur le stand du Conseil général, avec le Président A Rafesthain, qui bien qu'en vacances, a lu et transmis le courrier du 19 avril à Y Galut, Vice-président, lequel lors du CA du 12 janvier 2011 déclarait encore :
« la position du Conseil Général est différente de celle de la DRAC. Il rappelle que le Président Rafesthain avait souhaité une autre décision que celle adoptée par la DRAC mais que celle-ci la maintenant, il n'a pu que constater ce choix. Aujourd'hui la DRAC change de position, il se doit de le faire remarquer".
Yann Galut rappelle que le Conseil Général a financé en 2010 *le* projet de patrimoine exclusivement, alors qu'il aurait préféré financer des activités. Actuellement, lui-même n'est pas en mesure de savoir si le Conseil Général aura un budget culture en 2011. Le budget sera voté après les élections le 1er avril. Il lui est impossible de s'engager aujourd'hui, au vu de cette incertitude, mais s'il dispose d'un budget, il subventionnera l'IMEB, à hauteur de 25 000 euros, ou moins et combien, il ne peut le dire maintenant.

Toutefois, il regrette d'apprendre la décision de la DRAC qu'il *ignorait.)*. Commençant ses vacances, il n'a pas encore lui-même lu le courrier mais informe que le budget ne sera voté que le 8 juin!

Par contre, suite au rapprochement instruit par Van Dam auprès du directeur de la culture du Conseil régional, depuis août 2010 (la subvention ayant été votée le 18 juin et versée le 27 juillet) malgré de nombreux courriers et demandes d'intervention de son conseiller, aucune réponse n'est émise.

De ce jour, il n'y aura plus aucun contact avec l'équipe des fonctionnaires d'état orléanais au service de leurs intérêts.

22 avril, dès lors, l'Imeb liquidé n'ayant plus de signature bancaire et ne pouvant engager de frais, le cadre administratif du sursis de trois mois associé à la liquidation est défini avec l'adjoint mandataire. Les salaires seront néanmoins versés de la trésorerie de l'IMEB fin avril.

5 mai, un second rdv suivra, où sera notamment présenté un projet potentiel de réalisation des équipements inventoriés par l'huissier en mars 2010. Ce projet nous a été demandé par le mandataire, bien incapable (comme le commissaire-priseur) d'en assurer l'exécution. Les salaires sont assurés pour fin mai.

L'avis public de liquidation sera publié dans la presse à compter de ce 5 mai. La continuité de l'activité jusqu'au 30 juin dépend de l'application du jugement et de ses trois mois d'autorisation d'activité ainsi que de l'équilibre de trésorerie. Aucune réponse des présidents des Conseils régional et général aux courriers de l'IMEB du 19 avril n'est parvenue.

Ainsi dans la tourmente, les engagements des collectivités territoriales n'auront pas résisté et accepteront-elles aussi une liquidation prématurée de l'IMEB, elles aussi par une rétractation de leurs engagements verbal et écrit, politique et humaniste. L'acharnement destructeur du ministère peut dès lors s'exprimer sur un terrain dégagé et consensuel.

15 mai, se déroule l'entretien de licenciement pour les deux dernières secrétaires salariées. Une AG d'au revoir aux adhérents militants de l'Association IMEB se tient en fin d'après-midi.

16 mai, suite à la liquidation, Y.Galut, vice-pdt à la culture et futur maire de Bourges, annonce par courrier le refus d'un subventionnement du Conseil Général pour 2011 bien que l'exercice de l'année soit en cours depuis 5 mois.

"Il me faut néanmoins attirer votre attention sur la situation financière délicate dans laquelle se trouve mis le Conseil général, asphixié par l'Etat et contraint à des choix budgétaires douloureux.

Dans ce cadre, l'élaboration du budget 2011 s'est faite sans certitude aucune de voir la culture dotée de moyens pour soutenir la création culturelle dans le Cher.

Si cette triste perspective a finalement été écartée, la situation financière du Conseil général ne s'en est pas pour autant améliorée. Le choix de l'Etat de se retirer financièrement de I'IMEB alors même qu'il en est le principal soutien depuis la création ne saurait, une fois de plus, être compensé par les collectivités locales. L'Etat doit prendre ses responsabilités dans le processus de fermeture de l'IMEB et en assumer toutes les conséquences. Le Conseil général, bien que profondément attaché à la création culturelle sur l'ensemble du territoire départemental, ne s'engagera pas pour compenser le retrait d'un Etat pratiquant une politique insoutenable à l'égard du monde culturel.

17 mai, E. Porcher, successeur de M. Sadaouï, directeur de la culture annonce semblablement par courrier le refus pour 2011 d'un subventionnement du Conseil Régional bien que l'exercice de l'année soit en cours depuis 5 mois.

La Région a soutenu et accompagné les projets de l'IMEB jusquen 2009 pour ses actions de création et de diffusion. La décision prise par l'État, annoncée lors du conseil d'administration de l'IMEB du 19 mai 2009, de se retirer progressivement de l'Institution (baisse de la subvention de 25% en 2009 et baisse comparable en 2010, aucune subvention et cessation des activités de l'IMEB en 2011), a été condamnée par le Président de la Région Centre. Il a demandé à plusieurs reprises au Ministre de la Culture de revenir sur cette décision, sans succès. En 2010, la Région Centre a soutenu exceptionnellement, l'IMEB sur son activité de sauvegarde du patrimoine musical alors même que les actions de création et de diffusion n'ont pu se tenir. A ce titre, lors de la commission permanente du 18 juin 2010, il vous a été accordé une subvention de 58 000 €.

En 2011, en l'absence d'actions de création et de diffusion prévues, et comme cela fut rappelé lors du conseil d'administration de l'IMEB du 12 janvier dernier par Madame Agnes Sinsoulier-Bigot, Conseillère régionale, notre collectivité n'apportera pas son soutien financier à l'IMEB. Aussi, il n'est pas possible, pour la Région, de répondre favorablement à votre demande.

Pour mémoire, complète infirmation des assertions Hirsch (27 janvier) et Poussin (3 mars). *"En conséquence, le retrait progressif* (!) *du soutien de l'Etat a été annoncé aux responsables de la structure en juillet 2009 et engagé en concertation étroite avec les collectivités territoriales partenaires conduisant à la cessation prochaine des activités de l'IMEB....*

24 mai, la trésorerie, à la condition d'un complément de ressources de 2000€ pourrait permettre le fonctionnement jusqu'à fin juin tel qu'autorisé par le TGI. La SACEM, Olivier Bernard en l'occurrence, accordent cette jointure. Grâces également leur soit rendues. Mais la convention attributive postée le 27 mai, égarée par la poste, ne parviendra que le 20 juin et le versement en sera reporté d'autant.
Mais pas de grâces à notre banque associative d'Orléans qui frauduleusement en empochera le solde avant la fermeture.

14 juin, les deux secrétaires salariées reçoivent convocation pour leur entretien de licenciement, lequel sera effectif au 30 juin. Les salaires de juin sont pris en charge par l'AGS, l'IMEB disposant de cette somme, mais bloquée abusivement par la banque qui en refuse le versement. La capitaine, F Barrière (licenciée début février), reste à bord jusqu'au 8 juillet.

21 juin, en réponse au courrier adressé au maire le 28 mars, parvient un courrier (daté du 16) de l'adjoint à la culture de la ville qui exige que nous quittions le 30 juin les locaux accordés provisoirement pour le stockage des archives dans l'ancienne École de musique (les travaux n'ayant pas commencé) et nous refuse l'attribution d'un autre local pour traiter les archives restantes. Une intervention du directeur de cabinet reporte cette expulsion à Août au minimum. La ville viendra complémentairement, ce même jour, faire son état des lieux de travail de l'IMEB.

***22 juin**, mail d'I. Giannattasio sur réception faite des tableaux de listing des caisses à déposer en BnF et annonce comme possible date de transport le 4 août.*

29 juin, rdv avec Yvon Beuchon, maire de la Chapelle Saint-Ursin qui donne son pour stocker provisoirement les caisses archives de l'IMEB que la camionnette de la BnF ne pourra pas emporter si manque de place, l'IMEB rendant impérativement ses clefs à la ville le 12 octobre.
(La ville avait autorisé par convention avec effet dès janvier, en attente de leurs transferts à la BnF, le dépôt provisoire jusqu'au 30 juin à fin de classement et indexation des archives du Fonds historique IMEB, caisses archives, instruments… dans l'ancienne salle de danse de l'École de musique désaffectée, donc inutilisée, et qui plus est sans électricité ni chauffage (ce qui obligea Jean-Claude à tirer des lignes aériennes depuis nos encore locaux Imeb). Une prolongation au 15 septembre de l'occupation sera négociée. En fait les clefs seront rendues à la municipalité par Françoise Barrière le 12 octobre).

Dans l'incapacité totale de poursuivre ses missions, aucune subvention de fonctionnement pour 2011 ne lui ayant été accordée par chacune de ses tutelles, l'IMEB fondé le 7 octobre 1970, après un combat de quatre années aura cessé ses activités le 30 juin 2011 en application de l'ordonnance du TGI.

La drac, dont c'était le souhait arbitraire, inique par force et constantes manœuvres, iniquités et reniements depuis février 2008 peut être satisfaite, mais ce sera pour rien, car rien ne viendra remplacer l'IMEB. Le projet multipolaire étant, lui, liquidé par le maire de Tours fin juillet…

30 juin, l'IMEB cesse ses activités temps réel et passe au virtuel.

06 juillet, échange de mails de confirmation I. Giannattasio et F. Barrière pour le transfert des caisses d'archives à Paris-BnF le 4 août.

Le 4 août, après sélections et accords d'I. Giannattasio, directrice du Département Audiovisuel et d'E. Guiliani Directrice du Département Musique sur la liste des archives sélectionnées, soit 251 caisses, leur transport a été programmé ce jour.
Mais attendu la quantité, I. Giannattasio, présente in situ, scinde l'ensemble des 251 caisses d'archives IMEB sélectionnées en deux parts, l'une pour un premier transfert et l'autre pour un suivant.
La camionnette BnF emporte ainsi les premières 161 caisses d'archives, les 90 restantes devant être stockées provisoirement dixit I. Giannattasio, pour une période de 2 à 3 ans le temps d'organiser le catalogage et la mise en linéaire des 161 premières.
Les 90 restantes, seront transportées par Misame dans la médiathèque de la Chapelle St Ursin, son maire, Y.Beuchon (membre de l'ex-AG) leur offrant un refuge provisoire. Elles y sont toujours scandaleusement stockées en décembre 2025 par incurie des équipes post covid de la BnF.
La répartition ayant été quantitative et thématiquement arbitraire, ces archives sont évidemment ampliatives aux précédentes pour que le Fonds IMEB/BnF soit professionnellement et respectueusement exhaustif et représentatif de l'histoire des GMEB/IMEB.

Le 13 sept, 18 caisses d'archives à connotations locales sont transférées aux Archives Départementales du Cher.

Le 8 octobre, les 90 caisses non transférées le 4 août à la BnF sont transportées par Misame à La Chapelle St Ursin (Médiathèque).

Le 12 octobre, F. Barrière rend à la ville, les clefs du local de danse de l'école de musique, vid

Le 29 novembre, tous les équipements inventoriés comme « *prisée du patrimoine du débiteur (IMEB) ainsi que des garanties qui le grèvent »,* avec l'accord du TGI et validation des prix estimés n'ont pas été vendus en salle des ventes mais avec l'accord du mandataire et du TGI qui en percevèrent les recettes, mais à divers acquéreurs selon un plan de vente établi par JC Le Duc et C. Clozier.

Tous les équipements et appareils historiques amortis au bilan, stockés dans un hangar à St Just dans le Cher, et qui selon la convention Imeb/Misame du 23 septembre 08 sont devenus propriété de Misame, ont été déposés en novembre dans le musée associatif "ACHDR Association du Centre Historique de la diffusion Radiophonique" à St Aoustrille près d'Issoudun, et les instrumentarium Gmebogosse et les consoles Gmebaphone (non exposés en BnF et Musée de la Musique-Philharmonie de Paris conservés en garage et cave personnels.

Ainsi, les archives préservées et transmises,

la Mémoire poursuivra-t-elle l'œuvre accomplie et jouant sa partition,

pour l'IMEB, fermer, ne sera pas disparaître

du champ musical international.

Comme dit le poète, le vaste chant mémoriel sera souvenir de l'avenir

Sur les modalités de programmation des concerts cités au fil de décades

<u>tournée</u> signifie : concerts ou spectacles donnés à l'étranger, joués et interprétés par des compositrices, compositeurs IMEB présents, avec les techniciens et les équipements IMEB transportés

<u>concert</u> signifie : concerts ou spectacles donnés en France par des compositrices, compositeurs IMEB sur les équipements IMEB

<u>présence</u> signifie: concerts effectués, principalement à l'international, par des compositrices et compositeurs IMEB sur les équipements de la salle de concert du studio, ducentre ou de la ville d'accueil

<u>exogène</u> signifie : concert réalisé par des collègues ou programmateurs extérieurs, en France et à l'étranger effectué sans présence de compositrice ou compositeur IMEB

Les listes ne comportent que les programmations et concerts dont l'IMEB fut informé

© Christian Clozier, achevé décembre 2025

Pour la petite histoire, que devinrent nos iconoclastes-vandales

- Jean Claude Van Dam recevra en 2013 les insignes d'Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres pour "avoir activement contribué à la mise place d'une politique d'aménagement culturel du territoire et de la ville " malgré ou peut être récompense pour son laborieux déménagement de l'IMEB. Puis il partira en retraite le 14 mai 2013 recevant en cadeau de départ (c'est à dire d'adieu), encadrée sous verre une magnifique photo du cloître de sa très chère abbaye de Noirlac.
Mais avant, tel est pris qui croyait prendre, le serpent qui se mords la queue, son goût de la menace et du chantage le saisit à nouveau sitôt la liquidation de l'IMEB obtenue. Car le projet personnel qu'il développa avec passion, détermination et manipulations par force magouilles, et,mensonges, celui pour lequel il nous fit disparaître de *sa* Région pour y établir grandiosement son projet tripôle CIMAC/Noirlac/Beaux-arts Bourges, à ses grande colère et frustration se trouva pousser à l'eau de la Loire et du Cher par le maire de Tours.
Car ainsi que le publia la Nouvelle République du Centre le 12/10/2011*:" Jean Germain a décidé de geler la construction d'une cité des musiques anciennes aux Deux-Lions, en suspendant la participation de la Ville" du fait dira-t-il que l'État va diminuer les subventions territoriales, nous devons être prudents si nous ne voulons pas être contraints d'augmenter les impôts".* Le budget est conséquent : " *Le fonctionnement de la Cimac pour une année de plein exercice, c'est 1,18 M€ plaidait hier Roselyne Verneau-Texier. L'Etat et la Région participeront et il restera 200.000 € à la charge de la Ville. La Région a déjà participé à hauteur de 1,5 M€ pour les études, les deux concours d'architectes et le travail de préfiguration. Et nous risquons de perdre les fonds européens."*
Alors fort de son expérience Imebienne, ses démons intérieurs rendent agressif le fonctionnaire autocrate : "Le maire de Tours l'a lui-même révélé lundi soir : la direction régionale des affaires culturelles prend très mal le report de la construction de la Cimac. *« Le directeur de la Drac m'a menacé de lier la convention qui concernera le centre Olivier-Debré avec le dossier de la cité des musiques anciennes. Je considère qu'il s'agit d'une forme de chantage. Les deux sujets ne sont pas liés et l'État n'a pas le droit de s'immiscer dans les décisions des collectivités locales. Je ne céderai pas, quitte à aller devant le tribunal administratif d'Orléans, la cour d'appel de Nantes et la cour de cassation ! ».*
(Le Centre Olivier Debré est le projet d'un Centre d'art contemporain porté par le maire Germain. (coût : 13,6 M€. Financement : 600.000 € de l'Europe, 1,5 M€ de l'État donc la Dra c, 4,8 M€ de la Région et le solde pour Tour(s)plus. Il sera réalisé en 2016.)

Les deux autres, haut-fonctionnaires, quittèrent le bateau commun avant que ne coule le projet CIMAC à Tours qu'ils s'efforcèrent de mettre à l'eau quitte à mettre l'IMEB, lui, en fond de cale.

- Matthieu Bourrette, l'inquisiteur berrichon partira fin juillet 2010 au TGI de Vienne comme procureur de la république. Les viennois au prétoire risquent rapidement de valser.

- Marc Sadaoui, de directeur du cabinet de la culture et de la communication qu'il était en 2000 devenu administrateur civil hors classe fit les siennes en province comme directeur général adjoint en charge de la culture et des sports au Conseil régional du Centre, plus du sport de combat manifestement que de culture en ce qui nous concerne. Quelques années plus après, il sera nommé contrôleur général économique et financier de 1ère classe…
Ils partirent début 2011 avant notre liquidation, ne laissant que du vide culturel.

- Le troisième territorial, Michel Bourumeau, infidèle par devers nous, deviendra retraité fidèle adhérent de l'association double-cœur en Berry mais qui en manqua pour nous et ne vit jamais sa part de tripôle mort-né, associé lâché et laissé pour compte par ses acolytes.

- Quant à François Bonneau, trop attaché à ses bons accords locaux, il ne fut pas vandale à vraiment parler, simplement un consensuel relaps à veste retournée, et demeurera président du Conseil régional et ce hic et nunc depuis 2007.

- Alain Rafesthain enseignant et historien de la Résistance dans le cher, lui résistera au poste de président du Conseil général du Cher de 2004 à 2013.

- Serge Lepeltier, nommé en 2004 ministre de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables (développement de l'IMEB qu'il s'était employé à contraindre en 2002), n'y dura que 14 mois, repris (malheureusement) son poste de maire en juin 2005 qu'il garda jusqu'en avril 2014, largement suffisamment pour avec constance menacer de nous retirer nos locaux (certes) municipaux.

Et nos soutiens d'alors qui furent récompensés en 2020 :
- Yann Galut devient maire de Bourges mais ne renoua aucun contact
- Jean-Michel Guérineau devient maire adjoint délégué aux rénovations urbaines et à la mobilité mais ne renoua pas davantage
- Yvon Beuchon, recevra son 6ème mandat de maire de la Chapelle St Ursin, dont il démissionnera en 2023 après 34 années de service à la population et de soutien à notre cause

ÉPILOGUE

Oraison

Aux compagnons, amis partenaires

Souvenances Françoise Barrière

Ce récit qui parcourt quatre décades de 1970 à 2011,
fait traces, trame les principaux évènements qui jalonnent l'histoire complexe et profuse
de cette structure très particulière que fut le GMEB devenu sur le tard l'IMEB.

Première structure de création et recherche musicales électroacoustique en décentralisation culturelle, elle naquit, se développa pour après force combats disparaître dans la culture microbienne des intérêts particuliers et provinciaux.

Ces traces inscrivent et font preuve de ses découvertes, de ses réalisations, de son apport fédérateur à la communauté internationale, de l'ampleur de son action de soutien à la création, de valorisation et de révélation des œuvres et des compositrices et compositeurs, comme de son engagement à la diffusion et à la formation, de la maternelle aux professionnels.

Internationaliste par conviction ardente, il fonda des structures et de rassemblement et de réflexion théorique, technique, sociétale qui participèrent au développement et au dévoilement de la musique expérimentale en nombre de contrées comme à la nourrir.

Une qualité qui lui est reconnue et qu'il est précieux musicalement de ne pas estomper est celle de la qualité spécifique des œuvres de la compositrice et des compositeurs qui fondèrent le Groupe, car l'originalité et les avancées de leurs musiques perdurent concrètement ancrées dans l'histoire sociale de la diffusion et dans celles des techniques de création-réalisation.

Ce récit propose de saisir l'espèce d'hélice très spécifique des origines à la disparition de ce centre-groupe-institut de création recherche diffusion formation distribution échange circulation promotion internationales dans son parcours année par année, situant ainsi les principales phases de développement de chacune de ses composantes et éclairant la logique et la complémentarité dans leur survenue.

Ce récit ne présente que les lignes de force, les dates qui établissent l'histoire de l'IMEB, et ne laisse qu'entrevoir la dynamique constante, l'ossature chronologique synchronique et la cohérence diachronique maintenue des multiples activités conduites pour le développement et la diffusion de notre Art. Il ne peut qu'éclaircir un chemin de 40 années, en faire valoir les directions historiques, les plus innovantes, telles les positions esthétiques, la pédagogie expérimentale, la diffusion-interprétation liée à la communication au public, les recherches musicales, technologiques, sociétales à peine survolées, font par ailleurs l'objet de nombreux dossiers thématiques.

Il est impossible, encore qu'un certain nombre apparaissent, de citer dans ce texte tous les compositeurs/trices venus composer dans les studios (quelques amis page suivante), tous les instrumentistes des festivals et concerts, des films et vidéos, les titres des poètes sonores, des expositions et installations, ceux de tous les lauréats des concours, le nom des musiques, celui des membres des jurys, des radios-organismes et centres partenaires, comme au fil des ans les retransmissions radios en France et à l'étranger, les éditions, les conférences, le détail des tournées.

N'y fut qu'ébauchée l'aventure des instrumentariums et des studios, et pas davantage esquissée celle des idées esthétiques et théoriques.

Et plus encore absente au regard de l'aventure de l'IMEB, véritable amputation de son corps social, celle égale à nulle autre de son engagement dans les domaines de la formation professionnelle et amateur, celle des actions constantes auprès des scolaires et des jeunes pour qu'ils découvrent l "océan des sons", leur nomination appropriatrice et leur mémorisation puis qu'ils le transmutent par une pratique individuelle et collective en une libre création-expression. Ainsi du silence sur les ateliers, les classes culturelles, les spectacles et réalisations des enfants, les stages en École Normale, les veillées gmebogosse avec les enseignants dans leur village, l'historique des pratiques amateur, les stages professionnels, les cours internationaux et nationaux, les masters et les conférences.

Car des tournées Gmebogosse se déroulèrent dans 91 communes en France, dans 31 villes de 14 pays à l'étranger (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Grande Bretagne, Israël, Italie, Moldavie, Pays Bas, Suède, Suisse, Uruguay, USA), dans 35 communes de la Région Centre, dans 117 communes du Département du Cher et dans 57 écoles, collèges et lycées de Bourges. Et les cours professionnels occupèrent 86 compositeurs de 40 pays.

Ces données sont à découvrir dans les 52 dossiers spécifiques qui sont consultables sur le site *misame.org* à la rubrique “Anthologie de l’IMEB“.

Pour qui le veut, la recherche par thématique, de sujet d’étude ou l’approfondissement des faits et aventures narrés dans le texte précédent, sont à disposition dans les Fonds d’Archives Imeb déposés à la BnF, dans plus de 200 caisses de documents papier : historiques, artistiques, technologiques, esthétiques, administratifs dans les rayonnages de la BnF (Départements Audiovisuel et Musique).
Les Documents sont consultables sous versions analogiques papier dans les rayonnages et dans la collection des Archives numériques d’un volume de 835 GO et réparties par thèmes, ainsi que les 10800 pages de statistiques, les 1080 partitions mixtes, les 68 000 photos numérisées et 400h de film…

BnF, où le Fonds musique vous invite tout autant à la découverte, de quelques 6612 musiques de 1946 compositeurs/trices de 62 pays, audionumérisées et documentées : soit les 764 réalisées à l’IMEB par 273 compositeurs/trices de 41 pays et les 5848 réalisées en différents studios par 1918 compositeurs/trices de 62 pays ainsi que 1080 partitions.

Pour ce qui touche à la lutherie gmebienne, sont présentés à vue :

- au Musée de la Musique Philharmonie de Paris (plateau XXème siècle),
  la console du Gmebaphone 2

  et dans les réserves l’instrumentarium Gmebogosse 3
- au Musée Charles Cros de la BnF.
  . le studio Charybde dans sa configuration analogique
  . les console et processeur du Gmebaphone 1
  . l’instrumentarium Gmebogosse 2

1972 GMEB
Françoise Barrière, Alain Savouret, Pierre Rochefort,
Christian Clozier, Roger Cochini, Pierre Boeswillwald

Citer tous les compagnons, amis, collègues, partenaires
qui pour certains firent avec nous cette histoire et d'autres y participèrent, serait tâche ardue mais justifiée

je me limiterai simplement à faire résonner les noms de

Françoise Barrière, évidemment en premier, elle qui fut l'interface fondatrice amicale et attentive de la collectivité internationale des compositrices et compositeurs, des studios et radios de tous pays, qui a écouté plus que quiconque et programmé la musique électrocaoustique du monde entier, et qui co-construisit et co-dirigea Gmeb, Imeb, Jeime, Rcb 103, Cime, Fnme, Time, Misame, Académie, Festival, Concours, les éditions Mnémosyne, le Fonds BnF/Imeb et les collections de cd Chrysopée électronique / Cultures électroniques et personnellement compagne en ces débuts téméraires

Clarisse Clozier, sa fille, photographe, actrice, auteure, metteuse en scène, depuis le berceau spectatrice de toutes les aventures, puis partenaire des festivals, concerts, tournées, Time et Misame

Pierrette Clozier qui dans toutes les tourmentes, et elles furent nombreuses, fut l'étoile du berger fixant droit le chemin vers l'empyrée

puis le troisième pilier, Jean Claude Le Duc, sans lequel le Studio serait resté un studio et non Charybde, les Gmebogosse et Gmebaphone n'auraient émis le moindre son, les Festival auraient été sans voix…

et les deux colonnes amies Sten Hanson et Gérald Bennett qui participèrent et soutinrent toutes les actions, en leurs prémices et leurs combats

les premiers partenaires, Alain Savouret et Pierre Boeswilwald, puis les membres ponctuels Roger Cochini, Gérald Fouquet, Pierre Rochefort, Philippe Ménard, Carlos Pellegrino, Sergio Arroyo, José Manuel Berenguer, Yves Daoust, et puis Patrick Ascione, Gabriel Poulard, Yves Coffy, Valentina Lemoine, Jean Michel Saramito, Didier Bultiauw, François Giraudon, Maxence Mercier

les grands anciens, Pierre Henry, Gottfried Michael Koenig, Francisco Kröpfl, Emile Leipp, Max Mathews, Otto Luening, Abraham Moles, Oskar Sala, Pierre Schaeffer, Léon Thérémine, Vladimir Ussachevky, Iannis Xenakis

les faiseurs d'histoire des Symposiums, Sidney Alonso, Jon Appleton, Edouard Artemiev, Juan Blanco, José Vicente Asuar, Don Buchla, John Chowning, Hugh Davies, Lucien Goethals, Hans Peter Haller, David Keane, Gottfried Michael Koenig, Jean-Etienne Marie, Robert Moog, Tom Oberheim, Joseph Patkowski, Zoltan Pongracz, Jacques Poullin, Henri Pousseur, Morton Subotnick, Peter Zinovieff, Luis Maria Serra mon vieil ami des commencements

Les Académiciens, Larry Austin, Clarence Barlow, Lars Gunnar Bodin, Rainer Boesch, Charles Dodge, Simon Emmerson, Georg Katzer, Leo Küpper, Geneviève Mathon, Michael Obst, Eduardo Polonio, Takayuki Rai, Jean-Claude Risset, Curtis Roads, Nicola Sani, Barry Truax, Horacio Vaggione

parmi les 136 membres des Jurys, Ton Bruynel, Jean Michel Damian, Ton de Leeuw, Michel Decoust, Luis de Pablo, Janos Descenyi, Maurice Fleuret, Dieter Kaufmann, Thomas Kessler, Eduardo Kusnir, Brigitte Massin, Paul Mefano, Siegfried Palm, Michel Philippot, Michel Fano, Vladan Radonanovic, Anne Rey, Claude Samuel, Nicholas Snowman, Alain Trutat, Alvise Vidolin, François Werken

les actants des spectacles Jean Louis Morelle, Claude Dufrane, Henry Pillsbury, Susan Buirge, Jacqueline Bilheust, Alain Léonard, Elia Perreau, Daniel Azancot, Arnaud de La Villesbrunne, Gérad Dentelle, Jean Pierre Robert, Max Pace, Lucien Héraudet, François Millérioux, Yvon Chariot

les acteurs audiovisuel et musique de la BnF, Isabelle Giannattasio, Elysabeth Giuliani, Audrey Viault, Pascal Cordereix, Alain Carou, Pierre Etchegaray, Pierre Pichon, Azadeh Nilchiani

les amis Lucette Eberhardt, Yves Robault, Andrée Andraud, Maurice Pollein, Maurice Le Roux, Alfred Depège, Joel Forgues, Marie-France Calas, Indrasen Vencata Chellum et Madeleine Gobeil, Dominique Noguez, Lilianne Roullet, Jacques Masson-Forestier, Alain Merlier, Dominique Navet, Pierre Sallet, Henri Chopin, Yvon Beuchon et les collègues amis Bernard Heidsiek, Maurice Benhamou, Jacques Lejeune, Renaud Gagneux, Pierre Mariétan, Etienne Saur, Claude Landy, Nicole Lachartre Eric Mulard, Francis Dhomont, Fernand Vandenbogaerde, Philippe Mathé, et d'autres rivages Vladimir Zagorski, Beatriz Ferreyra, Gonzalo Biffarella, Elzbieta Sikora, Judy Klein, Joris De Laet Marcelle Deschênes, Eric Mikael Karlsson, Jorge Arriagada, Adolfo Nunez, Eugeniusz Rudnik Jonty Harrison, Arsène Souffriau, Coriun Aharonian, Gabriel Brncic, Jack Body, Gisella Belgeri Jon Christopher Nelson, Patrick Kosk, Luigi Ceccarelli, Ivan Patachich, Ake Parmerud, Xiaofu Zhang Ludger Brümmer, Ricardo Mandolini, Jorge Rapp, Micheline Coulombe Saint-Marcoux, maître Miny et toutes et tous les autres des quatre coins du monde venus à Bourges composer ou jouer, se rencontrer, échanger, ouvrir des voies et charpenter cette constellation internationale qui fit des Festivals et Concours des œuvres uniques et collectives.

Souvenances sonores et musicales de Françoise Barrière

Comment, plutôt que d'écrire le mot fin, mieux suspendre ce récit d'aventure et de vie musicales qu'en donnant à lire ces fragments d'articles de Françoise Barrière qui font merveilleux miroir au vécu de cette époque révolue, les y insérant et les encadrant des ambiances d'alors, 1968 et suivantes.
Françoise, en éclaireuse, a débarqué Bourges en février 70, appelée à piloter l'embryon de studio. Étant au commencement de cette histoire, il est naturel qu'elle l'éclaire et signe le final de cette rapsodie électroacoustique quarentenaire, elle qui en fut l'âme chevillée composouvrièrere.

En 1968, j'étais au CNMS et je cherchais des informations sur une formation autre que celle de la classe de composition dont l'enseignement tournait autour de la « musique française » ou qu'un enseignement au sérialisme, musique que je considérais comme un système fermé et dogmatique, trop de gymnastique intellectuelle, trop artificielle car reliée aux nombres, aux mathématiques et pas assez aux données sensibles.

Dans les discussions entre étudiants grévistes du CNSM en mai 68, j'entendis parler de la musique concrète. Je n'en avais jamais entendu avant. En octobre, je m'inscris à la classe de « musique fondamentale et appliquée à l'audiovisuel » de Schaeffer et au stage du GRM où je n'ai rien appris. J'ai en revanche écouté beaucoup de musiques, électroacoustiques, extra-européennes, pop,… et assisté à des conférences de scientifiques, sociologues, écrivains, philosophes aux séances de Schaeffer qui m'ont ouvert l'esprit sur la contemporanéité.

Ainsi, c'est en m'inscrivant en octobre 1968 à la classe de Pierre Schaeffer et au stage que ma lente conversion et ma vocation pour composer de la musique électroacoustique ont commencé. Je ne l'ai fait à l'époque, comme dit récédemment, que suite aux longues discussions entre étudiants en grève en Mai 68 : j'en étais ressortie avec la certitude qu'entrer dans la classe de composition au Conservatoire ne m'apporterait pas ce que je cherchais. J'ai déjà eu l'occasion d'écrire combien j'ai eu de mal à empêcher François Bayle de m'évincer du stage qui d'ailleurs, ne m'a servi à rien pour apprendre les techniques électroacoustiques, mais qui m'a permis d'opérer une importante révolution culturelle. Imprégnée exclusivement jusque-là de culture musicale classique, je ressentais le besoin d'étendre mes connaissances et d'explorer d'autres chemins que ceux offerts au CNSMP.

C'est le moment de raconter une petite anecdote. J'étais à cette époque élève au Conservatoire, en classe d'harmonie et de contrepoint. Je pensais entrer en classe de composition l'année suivante. Les étudiants avaient voté la grève et demandaient des réformes. Un beau jour, je fus convoquée devant une Commission composée d'une dizaine de professeurs et d'étudiants réunis pour étudier et définir les réformes nécessaires. On avait choisi de me consulter sur un sujet à propos duquel professeurs et étudiants divergeaient d'opinion : il s'agissait de savoir si par rapport à la musique classique, la musique contemporaine était une Révolution ou seulement une Évolution. Bien entendu, à 24 ans, j'optai sans hésiter pour la Révolution, au grand déplaisir du chapitre des professeurs que je me mis à dos.

Revenons à cette époque où nous sortions juste de Mai 68. Nous étions imprégnés de cette contestation de la société que nous pressentions qu'on nous préparait, hantés par la mort programmée des idéaux, des projets de société plus juste, plus égalitaire, plus fraternelle au bénéfice d'une autre qui s'annonçait dominée par l'argent et la consommation. Pendant plus d'un mois, la vie quotidienne s'était arrêté, on marchait à pied dans Paris pour se déplacer ; aucune activité commerciale : les boutiques closes, les parisiens ne s'en étaient pas même aperçus, tout occupés à s'interroger, à brasser les idées, à discuter ensemble partout, dans la rue ou dans les meetings, quelque que fussent leur position sociale, leur âge, leurs orientations politiques.
Aussi, après de tels appels d'air, quand j'entrevis les possibilités de composer en musique électroacoustique, je plantai la musique post-Fauré de même que musique sérielle et rêvai de faire une musique qui serait ancrée dans le temps présent, dans la société, qui aborderait avec ses moyens, les questions philosophiques et politiques, qui témoignerait du monde et de ses évènements, qui parlerait aux gens de leur vécu, de leur environnement social, des villes et des campagnes, de l'immensité de la Terre et de sa diversité, des angoisses et des luttes de chacun…

Je voulais, et je peux témoigner que cela arriva, pouvoir communiquer et émouvoir par ma musique des gens de toute classe sociale ; je voulais qu'elle leur parle d'eux, mais aussi qu'elle trouve un chemin pour entrer dans leur jardin intérieur, qu'elle fasse écho dans leur mémoire et nourrisse leur imaginaire.

J'ai mis plus de 2 années à changer ma manière d'écouter la musique, à admettre qu'il était possible de trouver « beaux » ou « musicalisables » des sons autres qu'instrumentaux. En 68/69, aux profonds changements opérés sur ma sensibilité musicale, ont participé pêle-mêle plusieurs expériences et enseignements : ma découverte de la musique traditionnelle non-européenne en suivant les cours dispensés au musée des traditions populaires et ceux de Trân Van Khê, celle de la musique instrumentale contemporaine en fréquentant les concerts.

Deux ans après, je partis pour Bourges et fondai avec Christian Clozier le GMEB.

Avec le bouleversement de mes repères, de mes valeurs musicales, mes ambitions de composer se tournèrent résolument vers la musique électroacoustique, ce qui était considéré à l'époque comme une aventure hasardeuse. Ce fut pourtant ma seconde « renaissance au monde » qui s'opéra grâce à une pratique passionnée de la prise de son.

Ce qui suit peut paraître parfaitement banal aujourd'hui, mais à l'époque, c'était nouveau et excitant.

J'affirme que ces années-là ont été les plus belles de ma vie artistique. Fascinée par l'écoute des sons dans les nouvelles conditions qu'offrait l'enregistrement sur bande magnétique (grâce aux variations de captation selon le choix du type de micro, sa position et sa distance à l'objet enregistré) et leur réécoute dans le studio, je reprenais conscience du pouvoir magique, sensible et émotionnelle du sonore et je découvrais une vocation musicalisable à beaucoup de ceux qu'on qualifie ordinairement de bruit.

Tout était prétexte à prendre un micro et à enregistrer. J'étudiai la variation et la coloration d'un son par rapport au positionnement du micro : macro, plan moyen, plan lointain, au milieu d'autres, invariant ou modulé… ? Cette exploration fut passionnée, sans exclusive, avec une curiosité de petit enfant mais avec l'attention et la perception d'une adulte. Je revenais de ces temps de prise de sons avec une belle moisson sonore et je m'émerveillais à leur écoute sur les haut-parleurs du studio : j'y trouvais fréquemment une saveur nouvelle, un pouvoir expressif inattendu que je n'avais pas perçu lors de l'enregistrement. Dans le studio, les sons sur bande magnétique avaient une nouvelle vie.

C'est ainsi que commença mon évolution-révolution en matière d'esthétique artistique et plus particulièrement musicale. Il m'a fallu passer d'un univers où seuls les sons instrumentaux, donc toniques, étaient considérés comme porteurs de musicalité, à un univers sonore élargi et libéré où l'espace était entré comme nouveau paramètre musical à explorer, les sons bruiteux à égalité avec les harmoniques, ceux porteurs d'évènementiel que j'appréciais pour leur double valeur : la valeur sonore et la valeur sens.

Aller à Bourges en 1970 était une folie disait-on, parce que Ferrari avait échoué dans sa tentative d'animateur à Amiens. Christian Clozier et moi-même avions du compositeur une idée très large : faire de la musique, mais aussi la communiquer aux autres.

Nous étions jeunes et plein de foi et d'élan, animés du désir d'élargir le cercle des initiés, de casser les privilèges, d'ouvrir les horizons, de fonder des contacts et créer des dynamiques d'aide et d'échange mutuelles entre musiciens, électroacousticiens à travers le monde, de faire connaître et aimer nos découvertes au public.
Nous nous sommes mis au travail, au travail de cet extraordinaire instrument qu'est le studio de musique électroacoustique.

Au Gmeb, nous voulions une musique libérée du dogme de l'objet sonore de Schaeffer (pas d'origine reconnaissable, pas de son « abstrait » *électronique*), une musique libérée de l'objet convenable (pas de longueur limité, variation et évolution du son accepté et encouragé comme facteur de vie) et une musique polyphonique (pas 2 sons sur 2 magnétos mixés sur un 3ème, pas de petit train sonore, mais liberté de densité, de texture sonore, couches de sons différents vivants leur vie les uns par rapport aux autres dans l'espace musical.

Cette quête est passé par cette chasse permanente aux sons de tous ordres, tous origines, puis leur étude en studio pour les analyser et définir les critères de leur description, (nommer par le langage ces caractéristiques permet de les intégrer, de les mémoriser, de les inscrire dans les mots d'un nouveau vocabulaire sonore, ne pas rester dans le flou, mais construire une cartographie du sonore, à plusieurs étages, pour mieux maîtriser ensuite le mixage des sons dans leurs relations timbre, intensité, espace, durée, vitesse, perception psychologique).

C’est pourquoi à Bourges, nous décidâmes dès le commencement de nous orienter dans des constructions électroacoustiques de type polyphonique et des projets musicaux inspirés par des thématiques suffisamment générales pour être comprises et établir aisément la communication avec le public.

Ces années 1970 et la première moitié des années 1980 furent marquées par une intense activité d'investigations et de découverte. Il est vrai qu'il y avait pratiquement tout à faire pour établir les techniques compositionnelles de cette musique. C'était une époque où discussions et échanges de vue passionnés sur nos expériences et nos découvertes de chaque jour fleurissaient au sein du Groupe formé de Pierre Boeswillwald, Alain Savouret, Christian Clozier et moi-même.

Nous avions certes, chacun, une personnalité et des préoccupations particulières, mais une communauté d'esprit, un accord général sur les idées musicales fondamentales à creuser nous réunissaient : introduire des sons de toutes origines dans la musique, forger nos outils et nos techniques encore si balbutiantes, développer l’aspect formel et polyphonique, le montage au service du mixage.

Hors de question d’exclure un son (non convenable) en raison de son origine (événementiel, social, culturel), la vertu première de l'enregistrement étant de pouvoir les intégrer au tissu musical à côté des sons instrumentaux.

Il s'agissait aussi de forger nos outils et nos techniques en détournant les machines de leur utilisation première, en expérimentant les actions de traitements, d'apprendre à en prévoir l’impact de manière à en tenir compte dans le projet musical initial et le choix des sons de départ. Nous cherchions également à recréer de "grandes formes", c'est à dire à s'éloigner de la méthode alors en vigueur du "son enchaîné à un autre son" dans un "2 voies " classique, mais plutôt à planifier par large schéma le déroulement de la composition. Comme une grande camaraderie nous liait et que l'enthousiasme et le temps nous était donnés, nous passions des journées entières ensemble à expérimenter ou à discuter de nos moindres surprises lorsque l'un d'entre nous sortait d'une tentative nouvelle en studio.

Existait tout un champ de pratique à acquérir pour structurer les "liens de famille", du très proche au très éloigné, établis par la variation d'un ou de plusieurs paramètres entre un son originel et ceux qui naissent de ces transformations. Il est évident que l'application musicale de ces investigations dépend de la mise en relation, du rapport établi entre des sons de même famille, ou de la volonté de leur donner une indépendance définitive.

Mon langage musical doit beaucoup à l’usage des glissements de sens sur les sons, glissements de sens qui dans la polyphonie musicale, leur confèrent une autre existence, plus ou moins proche de l’original et accroissent le sensible des fondus sonores et des espaces musicaux développés. Cet axe de travail compositionnel m'a toujours intéressé, et faisait partie déjà des préoccupations de Christian Clozier à l'époque analogique, et des voies de recherches et de développement du Studio Charybde du Gmeb. Dés 1972 en effet, le traitement des sons avec les filtres montraient combien les caractéristiques d'un son et la perception de sa signification pouvaient changer selon ce type de traitement ; "glisser de sens", comme il l'écrivait dans la revue Faire °3.

Le concept de variation, si important dans la musique occidentale classique, a commencé à apparaître sous une nouvelle forme : grâce aux traitements, les sons ont été largement étendus vers la création de séquences sonores, agencés aussi bien sur le plan horizontal (collage) que sur le plan vertical (mixage ou superposition); la notion de permanence/variation resurgissait, de même que les concepts fondamentaux d'homogénéité/hétérogénéité, conformation/opposition ont réapparus.

Il semble alors, que de même que le couple fondamental en musique occidentale, tension/détente, a vite été retrouvé et utilisé en musique électroacoustique, de même, d'autres grands principes tels la polyphonie sonore, la mise en forme du temps et sa progression significative dans le déroulement de l'oeuvre sont perceptibles.

Tout occupée à expérimenter cette voie miraculeuse, je franchis, sans me poser de questions, la porte qui menait à une sorte de « poésie musicale ». Je pense que j’ai pu le faire parce que j’ai composé chacune de mes musiques, à de rares exceptions près, sous la pression du thème que je voulais traiter, ce qui conférait à mon travail la plus grande sincérité. L’exemple le plus frappant est *Aujourd’hui* réalisé en 1975, un moment où la crainte de la solitude exercée sur l’individu par la société m’obsédait. Les sons sont tous choisis pour leur impact psychologique et tous traités pour en augmenter l’expressivité.

J'ai souvent fait volontairement marcher mon inconscient et pris mon temps pour trouver les solutions adaptées à mes ambitions subjectives. Je suis longtemps restée persuadée que ma musique était proche d'un certain impressionnisme. Pourtant chacune d'elles avait un propos nouveau et avançait dans des chemins différents.

Nous n'avons négligé, ni les moyens et les techniques de prise de son, ni les moyens de diffusion. A partir de 1973, sur l'impulsion de Clozier, un 1er instrument spécialement conçu pour l'interprétation de la musique électroacoustique fut construit, le Gmebaphone. Il considère en effet comme inséparables dans la réalisation musicale électroacoustique "trois moments de la composition" : la prise de son, le travail en studio et la diffusion. Au cours de mon travail de compositeur, j'ai fini par relier beaucoup de sons à des sensations, des situations, des rythmes reliés à des pulsations physiques ou au monde de l'esprit.

La génération à laquelle j'appartiens (celle de 68), voulut rompre avec les habitudes élitistes, avec les salles et les situations de concert traditionnelles. Cette attitude allait de pair avec la nouvelle musique que nous voulions composer. Pierre Henry nous avait précédé dans cette voie, avec les concerts qu'il avait donnés dans de nouveaux lieux (les Halles Baltard par exemple à Paris) et les nouvelles conditions d'écoute pour le public (Sigma de Bordeaux : plus de sièges, des matelas par terre).

Nous avons inauguré à Bourges au début des années 70, toutes sortes de nouvelles conditions d'écoute ; nous avons proposé des programmes de concert faisant alterner musiques électroacoustiques avec musiques populaires, musiques non-occidentales, musiques improvisées ; nous avons lancé les concerts de musique électroacoustique en plein air (jardins publics, cour du Palais Jacques Cœur) ; Christian Clozier, introduisit le spectacle dans nos manifestations musicales, des acteurs, des danseurs, des images, de la vidéo, des feux d'artifice…avant que ne soit inventé le terme spectacle multimédia.

Comme pour le cinéma, notre nouveau langage musical ne nécessitait pas de l'auditeur une formation musicale savante, mais bien plus, une ouverture des oreilles, des sens, une disposition d'esprit souple. L'air du temps était au renouvellement, à l'audace, à l'imagination qui, s'ils n'étaient pas toujours compris, étaient en tout cas respectés. Un public venu de couches sociales diverses suivait les créations. Nous crûmes presque voir enfin l'artiste en phase avec la société. Mais c'était sans compter sur les impératifs du commerce et la mondialisation qui ont étouffé les envies de progrès et dispersé le public que nous avions rassemblé.

Le bouleversement des canons de la beauté a été un de mes vécus sonores les plus étranges et significatifs. La puissance du volume sonore par HP et l'augmentation de l'étendue du timbre audible ont été aussi source de jouissance nouvelle, le ressenti des sons épais ou très minces, enfin l'entrée dans le monde des discordances et de la fascination qu'ils procurent, tous ses facteurs ont libéré, enrichi la palette de ma sensibilité, mon imagination musicale, ont fait reculer les limites du beau jusqu'à un quasi infini, pourvu qu'il ne soit pas gratuit mais l'expression de quelque chose à dire.

Je suis très chanceuse dans ma carrière de compositeur ; je n'ai que rarement composé sur commande. Je compose plus généralement une musique dont le thème me tient à cœur, qu'il me faut exprimer. C'est pourquoi ce symbolisme dont j'affecte souvent les sons n'a rien de forcé, de systématique, il me vient de l'intérieur, il est l'expression de mes sentiments, de mes idées, des états d'âme que je veux partager avec les autres.

Je refuse de chercher à établir une cosmogonie sonore. Je crois seulement qu'il y a eu pour moi, un long chemin inconscient qui a abouti à l'importance prise par la fonction symbolique que j'ai besoin de ressentir pour certains sons. Mais alors, pourquoi ce besoin ?
La clé du problème se trouve dans l'énergie propre au son. La double fonction du son, sonore et énergie, nous l'avons touchée du doigt avec le maniement de l'électronique à partir des années 70. La conscience de l'énergie dans le son est essentielle à qui veut créer avec lui, quel que soit le type de réalisation sonore ou musical.

Que tout soit circulation d'énergie, la lumière comme le son, c'est la philosophie taoïste qui me l'a rappelé et fait ressentir de l'intérieur. Je pense de plus en plus que c'est la résonnance en moi de la variation énergétique d'un son qui me conduit à lui attribuer une valeur symbolique, à le relier à un aspect de la vie.

Il y a beaucoup encore à creuser dans cette direction, mais je dois avouer que je me méfie de la possibilité de m'enfermer dans un système. Je ne veux pas faire de mes intuitions, de mes expériences, de mes acquis, une recette à fabriquer la musique.

Je souhaite pouvoir continuer à écouter les sons sur 3 niveaux : sonore, expressif, significatif, et composer la musique pour la jouissance du sonore, l'expression des affects, le développement des formes.

Mes investigations dans le domaine symbolique ne sont pas achevées pour autant. L'essentiel est de chercher.

La musique est un art qui exige une énorme concentration. A l'époque de la domination de l'image, cette exigence lasse la plupart des gens qui restent à la surface des sensations, des émotions. Je suis pourtant persuadée que les images s'effacent rapidement alors que le souvenir du son et du toucher est bien plus profond dans la mémoire.

L'artiste aujourd'hui a une fonction distincte de la société en général. Il ne crée pas de biens de consommation. Il crée du beau, du rêve, de l'inutile. Il répond au besoin d'absolu dans un monde qui a perdu sa foi dans le sacré. Il est celui qui révèle, qui donne sa version de la réalité. Médium malgré lui, l'artiste est de tout temps fragile. Les conditions pour qu'il soit productif sont sans cesse menacées de l'intérieur comme de l'extérieur.

De l'intérieur, il est poussé par le besoin de relever le défi que son esprit lui dicte, de vaincre ses propres contradictions ; il cherche quelque chose qui le sortira de lui-même, un moyen de s'accepter et de se dépasser. J'ai rarement vu d'artiste heureux. Son « narcissisme » serait plutôt du masochisme qu'il transcende en créant.

Il lui faut aussi de l'indépendance, de la passion pour tout ce qu'il entreprend, de la volonté et de la patience. Et surtout, il doit se garder de chercher à plaire.
S'il s'oppose aux idées du temps, s'il choque, s'il étonne, c'est que le confort moral lui est indifférent. Seul compte pour l'artiste authentique sa quête présente et personnelle.

L'avenir pourra lui rendre raison, mais c'est aujourd'hui que « son jour » se lève.

Françoise Barrière

Ce texte est un montage d'extraits d'articles et conférences de Françoise Barrière parus dans l'Académie Internationale de Bourges et autres publications, qui forme comme un ritratto d'elle-même.

L'intégralité des textes et d'autres sont à disposition sur le site ***misame.org*** *dans la rubrique* ***"Anthologie IMEB"*** *:*

"Épitomé de textes de Françoise Barrière à l'Académie internationale de Bourges" et "Écrits de Françoise Barrière en diverses publications"

Les ANNEXES

ANNEXE 1

le Synopsis de la Conspiration

À ceux et celles qui ne souhaitent pas parcourir les 46 pages du récit précédent sur la destruction arbitraire et unilatérale du parjureur-prédateur Van Dam en son dernier poste en Dra c à Orléans, une version très concentrée aux moments clefs est proposée ci-après.

Synopsis de la conspiration

Avec un peu de recul, l'analyse de la stratégie destructrice de Van Dam, nourrie du vécu et des souvenirs de ces rendez-vous, séances, courriers, de l'atmosphère qui les teintaient, de la sinistrose culturelle et politique qu'ils généraient, et des "retenues" self-control qu'il fallut bien assumer, se déroule ci-après.

Cette liquidation de l'IMEB découle, se source dans une véritable CONSPIRATION et non l'EXECUTION décidée puisque nous la contraignîmes 3 années durant à force compressions anti-hémoragiques.

Conspiration, avec son lot de traîtrises, forfaitures, falsifications et reniements éhontés exécutés sans vergogne par un représentant mandaté de l'État et de son adjointe à fin d'intérêts personnels, assistés pour l'assaut final d'un autre mandaté, le directeur de cabinet préfectoral du Cher.

Déroulons l'histoire :

JC. Van Dam arrive en remplaçant, héritier de deux bilans, celui de JL Leprêtre, directeur précédent et celui de l'IMEB.
Il y a donc une histoire *avant* et le risque qu'il la détricote même si la Drac est le bras armé du ministère en région (sous contrôle du préfet) et donc des directives ministérielles.
Or le chef reçoit une massive arme de destruction, l*'évaluation*, demandée et accordée par le ministère au directeur précédent, qu'il devra gérer alors qu'il ne connaît rien au contexte et que conséquemment il s'empressera de détourner avec l'aide sa sous-chef, sa conseillère, mauvais ange vengeresse.
Car en arrivant, il trouve une conseillère peu bienveillante envers l'IMEB, porteuse d'une animosité constante certaine doublée d'une sorte d'envie jalouse des apprêts artistiques.

Il me paraît qu'étant conseillère musique à Orléans à compter de janvier 2007 (qu'elle quittera en mars 2013), elle connaissait les problématiques des CNCM et de l'IMEB en particulier, ayant repris la fonction suite au départ en retraite de Joël Forgues, qui fut un soutien constant. Elle avait immédiatement opté pour faire miroir et l'inverse dès nos premières rencontres en Drac ou en AG/CA.
Elle avait obligatoirement eu connaissance de la circulaire relative aux CNMC et notamment de la circulaire 2005 et de son article 5 qui précisait que les nouvelles conditions de recrutement des directeurs II-4. Disposition spécifique : « *Les dispositions prévues infra à l'article II-2 "Les directeurs des centres sont nommés par leur conseil d'administration <u>après agrément du ministère chargé de la culture, à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures et à projet"</u> relatives aux conditions de nomination <u>et à la durée du mandat du directeur</u> ne sont pas applicables aux équipes de direction en place à la date de diffusion du présent texte, <u>et prendront effet à compter du renouvellement ultérieur des équipes de direction</u>.»* Ainsi Van Dam sut.

Semblablement, elle avait découvert et côtoyé depuis une année les directeurs des diverses structures culturelles berruyères que Van Dam allait découvrir en ce janvier 2008. Dès lors il ne fait pas aucun doute qu'elle fut l'inspiratrice de la sélection des collègues juges pour l'évaluation.

Bien cornaqué, Van Dam allait pouvoir ajuster ses tirs au but, celui de leur rêve commun, nous détruire. N'y voyez aucune paranoïa, la suite vous en assurera. Par ailleurs, on peut considérer que sa carrière débutée dans le théâtre, puis dans la lecture publique et à ce titre tardivement au ministère, ne manifeste aucun penchant pour la musique et pour l'expérimentale encore moins et que le parcours de l'IMEB et de ses directeurs avait très certainement induit quelque ressentiment personnel.

Ces éclaircissements posés, je reprends le déroulé des évènements et leur graduation.
Pour mémoire, Van Dam arrivait notamment après le dépôt et développement des archives Fonds Imebé à la BnF.

27 fev 2004, le Président de la BnF, JN Jeanneney nous écrit son intérêt pour la conservation-communication de la phonothèque de l'IMEB. Le 18 juin 2005, nous procédons au transfert des trois premiers Disques Durs contenant les 619 musiques réalisées à l'IMEB de 1970 à 2004.

11 août 2005, JN. Jenneney confirmera : "*Je me réjouis de marquer l'importance de cette entreprise commune à laquelle je porte, vous le savez, un vif intérêt".* Qu'il manifestera publiquement le 22 sept 2005 lors d'une cérémonie officielle dans les salons de la BnF en présence de représentants du ministère, de la ville (!), du département, de la région, de l'Unesco, de la Sacem et des amis compositeurs.
Ajoutée à cela la constitution récente d'Antennes du Fonds en Suisse et en Argentine, et d'avoir reçu trois mois avant son arrivée le titre de Doctor Honoris Causa de l'Université de Cordoba, l'ombre portée était trop large pour l'égo de qui se révèlera un aussi petit personnage qui dès lors ne put s'empresser de mordre.

1er décembre 2007, prise de fonction(s).

18 décembre 2007, donc sitôt arrivé, première manipulation dès la première ligne de son premier courrier :*"Suite à nos différents échanges concernant l'IMEB et à la réunion du lundi 8 octobre 2007 à la DMDTS* (pas encore nommé, il ne pouvait y être présent) *il apparaît nécessaire de réaliser un complément d'inspection de cet établissement, afin d'étudier les modifications intervenues depuis la dernière évaluation effectuée en 2002 et de garantir la pérennité de la structure.* (demande faite du directeur précédent mais à noter qu'il a gardé "garantir la pérennité" oublié signature "d'une nouvelle convention").
Par contre, F Turin était bien présente comme conseillère représentant la Drac, dont le directeur n'est pas encore nommé. Donc conduite en solo.

23 janvier 2008, 1er rdv avec le drac, les présents sont : JC. Van Dam, F. Turin, X. Talbot, F. Barrière et C.Clozier. Pas engageant, pas de menaces, mais attitude floue et manifestement guère d'intérêt. (ce qui est logique après lecture de sa bio malheureusement illisible à l'époque).
A son issue, et non son insu, la conspiration commence.

29 janvier, 1er courrier Imeb avec Van Dam à la Drac - pour valoriser les bilans des programmes et des actions réalisées par l'IMEB et leur renommée à l'international comme en France (Larousse de la musique) - et rappeler le rôle toujours fondamental de l'État pour la survie du Centre, rappelant qu'il a toujours agi en ce sens – et demande d'un traitement égal entre les Centres nationaux de la région (dramatiques, chorégraphiques) qui ne subissent pas de réduction de subvention et donc l'IMEB.

30 janvier, lettre du Préfet à Van Dam demandant une relance avec les collectivités, donc en l'occurrence un soutien à l'IMEB de l'État central.

9 mars, *concert à Paris*

14 mars, *concert et masterclass de FBarrière à Cuba*

17 mars*,* courrier de Van Dam *: "dans un contexte budgétaire particulièrement contraint qui nous a conduit à maintenir prioritairement le soutien accordé au réseau national (dramatique, chorégraphique)…Dans ce contexte, nous avons toutefois décidé de poursuivre le soutien apporté à vos activités en accordant à l'IMEB une subvention de fonctionnement de 423 000 € au titre de l'exercice 2008.* Le soutien consiste donc en une réduction de **43 745€.** (poursuivre sans maintenir !).
et courrier du même jour à MISAME *:* "*compte tenu des nouvelles orientations ministérielles et des recadrages budgétaires pour 2008, il ne me sera pas possible de répondre favorablement à votre demande de soutien cette année".* Ni les suivantes.

31 mars, *réception à l'ICS,T Zürich pour célébrer le dépôt du Fonds, étant partenaire de numérisation en présence l'autre partenaire la BnF.*

11 avril, lettre Imeb à Van Dam : "*A réception de votre courrier du 17 mars 2008, nous ne pouvons que vous faire part de notre incompréhension et de notre indignation… Nous ressentons votre décision comme un déni de valeurs aux actions menées journellement, déni auquel nous n'étions pas habitués puisque c'est la première fois que la DRAC procède ainsi sans rechercher les moyens nécessaires, au moins, au maintien du Centre…*

17 avril, visite de R Cayatte, conseiller culture à la région, partie prenante du CIMAC.

13 mai, début de l'évaluation par les inspecteurs JM.Gouellou et F.Vandenbogaerde qui rencontrent le "jury" sélectionné par Turin/Van Dam.
Lequel jury est volontairement dans l'impossibilité d'analyser les activités de l'IMEB de 2002/2008, puisqu'ils n'étaient pas à Bourges durant toutes ces années, alors que nos partenaires effectifs, ceux qui avaient participé à l'évaluation louangeuse de 2002, ont été exclus d'office. Ainsi, les conclusions étaient posées d'entrée.

18 juin, réunion conciliabule-conspiration à Orléans avec directeurs de services département et régional.

26 juin, AG IMEB : F Turin qui confirme la baisse des subventions annoncée par le courrier du 17 mars, donc résolument avant que le rapport d'évaluation ne soit achevé.
Les Vice-présidents des Conseils Général et Régional s'élèvent contre ce diktat non discuté entre partenaires et maintiennent leurs subventions.

17 juillet, mail de F.Turin avant le courrier qui va suivre de Van Dam *:" A la lecture des documents remis lors de l'assemblée générale du 26 juin dernier, (* à laquelle assistait le conseiller musiques actuelles mais pas elle)*, je souhaiterais que vous me communiquiez les renseignements complémentaires suivants :*
- une analyse du compte de résultats 2007, accompagné d'une projection du compte de résultat au 31 décembre 2008 et d'une prévision détaillée de la masse salariale pour l'année 2008. Je souhaiterais disposer de ces informations avant le mois de septembre.

18 juillet, à Avignon *:* G. Hirsch, directeur de la musique au ministère, est rassurant quant à l'avenir de l'IMEB (mais le pouvoir discrétionnaire n'est plus seulement à Paris mais tout autant prérogative des drac et préfet région.)

30 juillet, lettre toute de duplicité Van Dam
" A ce titre, les conditions de poursuite de l'activité et le maintien de l'équilibre financier de la structure représentent un enjeu majeur pour ma Direction. Comme vous le savez, cette évaluation vient de se dérouler en mai dernier et le rapport d'inspection est attendu pour cet automne.
Nous nous appuierons sur les conclusions de cette évaluation [iniques car les conclusions sont pré-dictées dès le commencement du rapport] *pour définir, en concertation avec les autres partenaires de* l'IMEB [jamais tenue, mais celle "secrète" du 18 juin avec/entre les "salariés directeurs culture" des Conseils Cher et Région, parties-prenantes, de la volonté de destruction de Van Dam à fin de récupérer pour leurs propres projets, nos subventions s'est réellement tenue]*, un certain nombre de préconisations pour l'année 2009* [celles pour aller à la fermeture]. *Je vous incite à la plus grande prudence dans l'élaboration du budget et des projets 2009. Je souhaiterais à cet égard que vous m'adressiez au plus tôt un compte de résultats arrêté au 30 juin ainsi qu'une projection à fin décembre 2008.* Ainsi F Turin conseille vraiment Van Dam… De là, à tirer les ficelles ? Voir la suite.)

23 septembre, signature de la convention transfert des archives IMEB à MISAME pour qu'elle en assure préservation et communication.

30 octobre*, tournée concert et conférence à Morelia Mexique*

3 novembre, réception du pré-rapport de l'évaluation (pré, car doivent y être inscrites nos remarques contradictoires).

13 novembre, *conférence ISME International Society Music Education à las Palmas*

27 novembre, envoi de notre réponse contradictoire au ministère

8 décembre*, colloque à l'Université Paris 8*

17 décembre, le rapport est fixé mais sans insertion de notre contradictoire, donc illégal et tendancieux.

29 musiques ont été réalisées à l'IMEB dans l'année

6 janvier 2009, JM. Guérineau vice-président culture, en accord et avec le président du Conseil Général A. Rafesthain, interdisent au chef du service culturel Bourumeau de tenir la conférence de presse qu'il a prévue avec son collègue du Conseil régional, où, sans en avoir prévenu les élus ou quiconque sauf le drac, ils se proposaient d'annoncer tout bonnement la fermeture de l'IMEB. Cela conformément à leur accord "secret" du 18 juin 2008, qu'ils venaient d'actualiser dans une nouvelle réunion partisane à la Drac en décembre 08 en décidant ce projet d'annonce).
L'information nous est sitôt transmise en direct par JM. Guérineau vice-président culture lors de la réception des vœux départementaux.

30 janvier, une convocation des directeurs IMEB est adressée par le drac. L'IMEB demande son report au 20 février et délègue non les directeurs mais son Bureau

20 février, donc réunion du Bureau IMEB à Orléans avec le drac. Il y annonce sa volonté claire pour que la fermeture de l'IMEB à advienne au plus vite

12 mars, dévoilement frontal de l'attaque. Van Dam applique une nouvelle baisse arbitraire de la subvention, cette fois de **109 250€,** alors que cette année encore toutes les activités votées par l'AG sont engagées et que le rapport d'évaluation n'a pas été transmis.

Il exige l'arrêt et la suppression des Festival et Concours qui sont en cours (contrats pour la programmation, réception des musiques des candidats chez l'huissier, jury réservé… Maintenues par l'IMEB, ces activités créeront évidemment un déficit égal à l'ablation.
Car ne pas les maintenir, c'était abdiquer et perdre toute capacité de résistance politique et internationale. De plus ces activités sont actées dans les conventions bilatérales IMEB avec les Conseils Régional et Départemental et de la SACEM. Les annuler entraînerait une réduction immédiate de leurs subventions et le retrait de leur soutien. Auquel cas, la fermeture deviendrait immédiate et demande une reconsidération des lignes éditoriales et salariales. Quant à la *"reconsidération des lignes éditoriale et salariale",* l'oreille est restée sourde.

19 mai, AG/CA de l'IMEB.
Le drac, par la voix de F. Turin, ré-affirme le contenu du courrier du 12 mars
Elle exige à nouveau, dans une totale irresponsabilité, la fermeture de l'IMEB au plus vite et pour le courant 2011 au plus tard ainsi que dans l'immédiat l'arrêt des Festival et Concours programmés en juin, Elle confirme la nouvelle réduction budgétaire de **109 250€.** Les vice-présidents des Conseils Régional et Départemental présents, qui plus est non consultés au préalable, s'y opposent fermement et demandent la réaffectation de l'intégralité de la subvention 2007

21 juillet, rendez-vous au Ministère à la DGCA *" Direction Générale de la Création Artistique.* La DGCA et le drac Van Dam s'y déclarent d'accord pour une fermeture rapide de l'IMEB et annoncent officiellement, véritable raison de la destruction voulue, non pas l'incompétence de l'IMEB, mais son remplacement par la création ex-nihilo d'un Centre multipolaire en ses lieux et places. Lequel regrouperait le CIMAC/Tours (encore en préfiguration), l'École des Beaux-Arts Bourges ENSAB et le Centre culturel de rencontre Noirlac. A tout prendre, l'IMEB fait proposition d'en être le quatrième pôle, celui de la création. Refus éruptif immédiat. L'alignement de la Centrale sur la Dra c

30 septembre, le "Projet de loi de finances" PLF 2010 (donc publié en septembre 2009) annonce en avance et sans qu'elle soit actée par les Collectivités la destruction de l'IMEB et la création d'un centre multipolaire.

2 octobre, Faute de trésorerie pour honorer factures et salaires, les versements des subventions étant très tardifs et non encore effectués, le commissaire aux comptes s'estime dans l'obligation d'ouvrir une procédure d'alerte. Les Conseils Régional et Départemental lui garantissant immédiatement leurs versements, la procédure est retirée les jours suivants.

22 octobre, *annulation de la tournée de C. Clozier prévue à l'Université de Santa Barbara, le 23 à celle de San Diego (montée par Max Mathews et John Chowning) et le 26 à celle de Denton Université North Texas (JC Nelson). Étant tristement retenu par la situation à Bourges, les concerts sont maintenus (envoi des musiques) mais les conférences in situ annulées.*

27 octobre*, au Festival Musicacoustica Pékin, 2 concerts et une conférence par F. Barrière.*

09 novembre, en réponse au saccage du drac, de nouvelles et nombreuses interventions culturelles et politiques (députés, sénateurs, anciens ministres de la culture) et 2 444 signatures de soutien de 63 pays nous parviennent. Aucun effet, que ce soit sur le ministre, le ministère ou le drac.

31 décembre, 28 musiques ont encore été réalisées dans les studios.

22 janvier 2010, pour la défense de l'IMEB, occupation des locaux de la D rac Orléans par des délégations syndicales départementales CGT, SFA, FSU. Aucun effet.

15 mars, le TGI accorde à l'IMEB un RJ "redressement judiciaire " et non une liquidation judiciaire. Les combats menés et les différentes actions en justice reportent ainsi la fermeture. Le TGI nomme un mandataire, appelé "liquidateur judiciaire", M° Zanni.

24 mars, n'ayant pas obtenu un accord pour l'arrêt, définitif des activités, une fermeture de l'IMEB , drac en représailles, il pose l'exigence d'un plan social pour 5 salariés (trois étant graciées) comme condition sine qua non de l'attribution d'une subvention 2010, dont il refuse par ailleurs de préciser le montant. (au final il reconduira celle réduite de 2009 mais encore amputée de **67 250€).**

16 avril, Fréderic Mitterrand, ministre de la culture en visite au printemps de Bourges, fera au journaliste du Berry Républicain une éclairante réponse-sentence :
" l'IMEB a fait des choses formidables, mais il n'est plus au goût du jour". ... En avant la culture officielle et normalisée.

29 avril, à la requête de M° Zanni, et en application du RJ du 15 mars, un huissier, M° Hache, viendra : *« dresser l'inventaire et réaliser la prisée du patrimoine du débiteur (*IMEB*) ainsi que des garanties qui le grèvent ».* Son inventaire ne listera, que les équipements récents et revendables mais aucun de tous ceux propriété de MISAME (convention du 23 septembre 2008) et tous les anciens hors amortissements, c'est à dire le patrimoine.

20 mai, tenue des AG/CA IMEB.
La liquidation est à nouveau exigée par Van Dam. Celle-ci est repoussée à la majorité : en contre, les 3 voix du Bureau et les 2 des représentants des Conseils général et régional, et pour, l'unique voix du drac.
Alors celui-ci fait un honteux chantage à savoir que n'ayant pas obtenu la liquidation judiciaire, il exige à nouveau (comme en mars, mais c'était alors hors CA) le licenciement de 5 salariés (sur 8) faute de quoi il ne verserait pas les subventions signées et arrachées de haute lutte, ce qui de fait entraînerait là aussi et encore, immédiatement la liquidation. Les membres du Bureau et des Collectivités, devant cette menace coup de force (coup d'état !), avec notre accord, y consentent en dénonçant vigoureusement l'inique procédure. Sont ainsi votés les licenciements de C. Clozier et de 4 salariés : animateur, administratrice, informaticien, numérisateur. Un des deux directeurs devant sauter, il était préférable que ce soit C. Clozier, et que F. Barrière reste en poste car maîtrisant totalement la finition du plan de numérisation et pour ce faire d'être assistée des deux secrétaires restantes N. Delhaume et R.Perruchon.
15 juin, le relevé bancaire attestant du versement sur le compte bancaire de l'IMEB de la 1ère partie de la subvention drac annoncée le 8 mai, celui-ci n'a pas été remis au Président du TGI. Or, en l'absence de réception de ce relevé, il avait annoncé que la liquidation serait prononcée.
C'est à cette fin que M° Zani qui avait reçu ce relevé le 11 juin, ne l'avait volontairement pas transmis, s'assurant ainsi de notre liquidation judiciaire. Ce que prononça à 17h effectivement en ces circonstances le Président. Le soir même, via un avocat-ami parisien, l'IMEB se pourvoyait en Cour Appel, ce qui suspendait de fait la liquidation.

29 mai, la séance à la Cour d'Appel se déroule. l'IMEB, y fait appel de la décision de liquidation, alors que le mandataire Zanni plaide, lui et en accord soutien par courrier du drac, pour le maintien de la liquidation. Le rendu du jugement en sera : ***"suspension de la liquidation".*** La prolongation ou non de cette suspension sera jugée dans une audience fixée u 15 septembre. Trois mois de gagnés.

29 juillet, le drac Van Dam, en prévision de l'audience en Cour d'appel de septembre, adresse un courrier au mandataire réaffirmant que ses s*« ont exclusivement pour objet le financement de la cessation d'activités de la structure et de son coût social et que l'attribution par lui-même d'une subvention pour 2011 reste très hypothétique »* (ce qui est totalement faux puisque ce sera l'AGS régime social qui interviendra en garantie des créances salariales et qui pourvoira aux indemnités, le drac s'en défaussant illégalement et intégralement malgré ses engagements antérieurs pris en AG).

15 septembre, l'audience à la Cour d'Appel se tient, afin de décider ou bien de la continuité du plan de redressement ou bien d'une confirmation de la liquidation.

21 octobre, réception du jugement de la Cour d'Appel de Bourges qui **infirme** la liquidation de l'IMEB. Le redressement judiciaire se poursuit.

24 novembre, le jugement de la Cour d'appel du 29 juin obligeait ce jour à une nouvelle audience du TGI pour décider ou d'une confirmation ou d'une infirmation.

08 décembre, le jugement du TGI (attendu avec espoir) sera : **prorogation de 6 mois** de la période d'observation, RJ redressement judiciaire maintenu et autorisation pour la continuité des activités.

12 janvier 2011, tenue des AG/CA. Van Dam y demande une liquidation immédiate et annonce que les archives seront transférées à une sorte de comité flou (IRCAM, CDMC), qui achèverait la numérisation et la documentation. Annonce évidemment refusée et réfutée, car pour rappel l'intégralité des archives a été transférée à Misame par précaution et par la convention du 23 septembre 2008, et est hors champ d'action du ministère ou de quiconque. Le nouveau Bureau de combat est élu : L. Eberhardt présidente, MF. Calas secrétaire, C. Clozier trésorier (de retour puisque n'étant plus salarié mais par ailleurs toujours membre fondateur et de droit qui sont des qualifications inaliénables).

26 janvier, coup de théâtre, le TGI annonce l'obligation d'une nouvelle audience, s'étant rappelé qu'un redressement judiciaire ne peut excéder 12 mois. Ayant été accordé le 15 mars 2010, le jugement favorable du 8 décembre accordant six mois supplémentaires, prolongerait de facto le RJ de 15 mois. Donc nouvelle convocation pour le 9 mars.

29 février, envoi d'un référé provision au Tribunal administratif d'Orléans pour obtenir le respect par les drac /préfecture de leurs engagements financiers et donc remplir les caisses vides... Pour mémoire, ce référé-provision concerne la Préfecture de région, puisque le drac lui est subsidiaire, le directeur signant "pour le Préfet de région, la Drac.

09 mars, audience au TGI. Le référé-provision et la situation bancaire sont présentés avec demande de poursuite des activités, réduites (et pour cause) au seul plan de numérisation, jusqu'à début mai minimum, la trésorerie le permettant mais sans garantie au-delà.

17 mars, tenue du CA. Essentiellement consacré aux votes obligatoires du rapport du commissaire aux comptes et du bilan 2010. Les considérations et analyses de celui-ci ne mentionnent aucune critique ou malversation de qui et de quoi que ce soit. L'honneur est sauf.

13 avril, nouvelle audience au TGI. Aucune subvention ministérielle /drac pour 2011 ne pouvant y être annoncée suite aux refus Van Dam, le TGI devrait statuer obligatoirement pour une liquidation.

20 avril, Le rendu du jugement du TGI (de la séance du 13 avril suite à l'audience du 9 mars) sera effectivement : Liquidation judiciaire de l'IMEB MAIS avec autorisation d'activités pour les trois mois suivants. C'est à dire, finalement ce que nous sollicitions comme énoncé le 9 mars. Le même jour, nous recevons l'ordonnance du Tribunal administratif d'Orléans, déboutant l'IMEB sur la forme mais non sur le fond de sa demande de référé provision contre les préfecture/drac.

16 mai, la liquidation étant prononcée, le département fait l'économie de sa subvention 2011, quand bien même trois mois de travail sont autorisés, suivi imité en cela dès le lendemain par la région.

24 mai, la trésorerie, à la condition d'un complément de ressources de 2000€ pourrait permettre le fonctionnement jusqu'à fin juin tel qu'autorisé par le TGI. La SACEM, O. Bernard en l'occurrence, accordent cette jointure.

30 juin, la cessation des activités et la fermeture de l'IMEB, voulues arbitrairement, iniquement unilatéralement par le ministère/drac, - engagées dès mars 2008, - réclamées dès mai 2009 - objets de constantes manœuvres, reniements et iniquités jusqu'en avril 2011 deviennent enfin effectives au 30 juin.

Le 4 août, après sélections et accords sur la liste des archives sélectionnées et d'I. Giannattasio, directrice du Département Audiovisuel et d'E. Guiliani Directrice du Département Musique, leur transport, soit 251 caisses, a été programmé pour ce jour.
Mais attendu la quantité, I. Giannattasio, présente in situ, scinde l'ensemble des 251 caisses d'archives IMEB sélectionnées en deux parts, l'une pour un premier transfert et l'autre pour un suivant. La camionnette BnF emportera les 161 premières caisses d'archives, les 90 restantes seront stockées provisoirement dixit I. Giannattasio, pour une période de 2 à 3 ans, le temps d'organiser le catalogage et la mise en linéaire des 161 premières.
Ces 90 caisses archives restantes, seront transportées par Misame dans la médiathèque de la Chapelle St Ursin, son maire, Y Beuchon, (membre de l'AG) leur offrant un refuge provisoire.
Elles y sont toujours stockées en novembre 2025 par incurie des nouvelles équipes de la BnF…
Mais l'histoire ne s'arrête pas ainsi.
Le travail de Barrière et Clozier sur le dépôt des musiques de la phonothèque IMEB à la BnF se poursuivra jusqu'en 2019.
Françoise Barrière disparue en cette année, seront poursuivis classements et numérisations de la photothèque, de la vidéothèque et la constitution des archives numériques (musicales, théoriques, pédagogiques, historiques, sociétales, sur la recherche, les instruments, les spectacles, les éditions, les statistiques et l'historique des réseaux et organisations internationales par C. Clozier au titre de MISAME.

Dont le site **misame.org** (entretenu par Maxence Mercier ex-IMEB) perdure aujourd'hui encore**.** Il propose quantité d'archives notamment 52 en dossiers textes dans la rubrique "Anthologie IMEB"

- dont le dossier *"Parcours historique, politique, juridique de la liquidation de l'IMEB"* auquel sont associés plus de 50 archives administratives (lettres, docs, dossiers) citées dans son déroulé
- et 51 autres dossiers historiques, musicologiques, théoriques, pédagogiques, photographiques techniques sur les activités locales et internationales, les instruments conçus réalisés (Charybde, Gmebogosse, Gmebaphone), les spectacles, les statistiques…

Le 13 sept, 18 caisses d'archives à connotations locales sont transférées aux Archives Départementale du Cher.

Le 8 octobre, les 90 caisses non transférées le 4 août à la BnF sont transportées par Misame à La Chapelle St Ursin (Médiathèque).

Le 12 octobre, F. Barrière rend à la ville, les clefs du local de danse de l'école de musique, vide

Le 29 novembre, tous les équipements inventoriés comme « *prisée du patrimoine du débiteur (IMEB) ainsi que des garanties qui le grèvent »,* avec l'accord du TGI et validation des prix estimés n'ont pas été vendus en salle des ventes mais avec l'accord du mandataire et du TGI qui en percevèrent les recettes, mais à divers acquéreurs selon un plan de vente établi par JC Le Duc et C. Clozier.

Tous les équipements et appareils historiques amortis au bilan, stockés dans un hangar à St Just dans le Cher, et qui selon la convention Imeb/Misame du 23 septembre 08 sont devenus propriété de Misame, ont été déposés en novembre dans le musée associatif "ACHDR Association du Centre Historique de la diffusion Radiophonique" à St Aoustrille près d'Issoudun, et les instrumentarium Gmebogosse et les consoles Gmebaphone (non exposés en BnF et Musée de la Musique-Philharmonie de Paris conservés en garage et cave personnels.

Ainsi, les archives préservées et transmises,

la Mémoire poursuivra-t-elle l'œuvre accomplie et jouant sa partition,

pour l'IMEB, fermer, ne sera pas disparaître

du champ musical international.

Comme dit le poète, le vaste chant mémoriel sera souvenir de l'avenir

Sur les modalités de programmation des concerts cités au fil de décades

tournée signifie : concerts ou spectacles donnés à l'étranger, joués et interprétés par des compositrices, compositeurs IMEB présents, avec les techniciens et les équipements IMEB transportés

concert signifie : concerts ou spectacles donnés en France par des compositrices, compositeurs IMEB sur les équipements IMEB

présence signifie: concerts effectués, principalement à l'international, par des compositrices et compositeurs IMEB sur les équipements de la salle de concert du studio, ducentre ou de la ville d'accueil
exogène signifie : concert réalisé par des collègues ou programmateurs extérieurs, en France et à l'étranger effectué sans présence de compositrice ou compositeur IMEB

Les listes ne comportent que les programmations et concerts dont l'IMEB fut informé

© Christian Clozier, achevé décembre 2025

Pour la petite histoire, que devinrent nos iconoclastes-vandales

- Jean Claude Van Dam recevra en 2013 les insignes d'Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres pour "avoir activement contribué à la mise place d'une politique d'aménagement culturel du territoire et de la ville " malgré ou peut être récompense pour son laborieux déménagement de l'IMEB. Puis il partira en retraite le 14 mai 2013 recevant en cadeau de départ (c'est à dire d'adieu), encadrée sous verre une magnifique photo du cloître de sa très chère abbaye de Noirlac.
Mais avant, tel est pris qui croyait prendre, le serpent qui se mords la queue, son goût de la menace et du chantage le saisit à nouveau sitôt la liquidation de l'IMEB obtenue. Car le projet personnel qu'il développa avec passion, détermination et manipulations par force magouilles, et,mensonges, celui pour lequel il nous fit disparaître de *sa* Région pour y établir grandiosement son projet tripôle CIMAC/Noirlac/Beaux-arts Bourges, à ses grande colère et frustration se trouva pousser à l'eau de la Loire et du Cher par le maire de Tours.
Car ainsi que le publia la Nouvelle République du Centre le 12/10/2011 *: " Jean Germain a décidé de geler la construction d'une cité des musiques anciennes aux Deux-Lions, en suspendant la participation de la Ville" du fait dira-t-il que l'État va diminuer les subventions territoriales, nous devons être prudents si nous ne voulons pas être contraints d'augmenter les impôts"* Le budget est conséquent *le budget de fonctionnement de la Cimac pour une année de plein exercice, c'est 1,18 M€ plaidait hier Roselyne Verneau-Texier. L'Etat et la Région participeront et il restera 200.000 € à la charge de la Ville. La Région a déjà participé à hauteur de 1,5 M€ pour les études, les deux concours d'architectes et le travail de préfiguration. Et nous risquons de perdre les fonds européens."*
Alors fort de son expérience Imebienne, ses démons intérieurs rendent agressif le fonctionnaire autocrate : "Le maire de Tours l'a lui-même révélé lundi soir : la direction régionale des affaires culturelles prend très mal le report de la construction de la Cimac. *« Le directeur de la Drac m'a menacé de lier la convention qui concernera le centre Olivier-Debré avec le dossier de la cité des musiques anciennes. Je considère qu'il s'agit d'une forme de chantage. Les deux sujets ne sont pas liés et l'État n'a pas le droit de s'immiscer dans les décisions des collectivités locales. Je ne céderai pas, quitte à aller devant le tribunal administratif d'Orléans, la cour d'appel de Nantes et la cour de cassation ! ».*
(Le Centre Olivier Debré est le projet d'un Centre d'art contemporain porté par le maire Germain (coût : 13,6M€. Financement : 600.000 € de l'Europe, 1,5 M€ de l'État donc la Drac, 4,8 M€ de la Région et le solde pour Tour(s)plus. Il sera réalisé en 2016.)

Les deux autres, haut-fonctionnaires, quittèrent le bateau commun avant que ne coule le projet CIMAC à Tours qu'ils s'efforcèrent de mettre à l'eau quitte à mettre l'IMEB, lui, en fond de cale.

- Matthieu Bourrette, l'inquisiteur berrichon partira fin juillet 2010 au TGI de Vienne comme procureur de la république. Les viennois au prétoire risquent rapidement de valser.

- Marc Sadaoui, de directeur du cabinet de la culture et de la communication qu'il était en 2000 devenu administrateur civil hors classe fit les siennes en province comme directeur général adjoint en charge de la culture et des sports au Conseil régional du Centre, plus du sport de combat manifestement que de culture en ce qui nous concerne. Quelques années plus après, il sera nommé contrôleur général économique et financier de 1ère classe…
Ils partirent début 2011 avant notre liquidation, ne laissant que du vide culturel.

- Le troisième territorial, Michel Bourumeau, infidèle par devers nous, deviendra retraité fidèle adhérent de l'association double-cœur en Berry mais qui en manqua pour nous et ne vit jamais sa part de tripôle mort-né, associé lâché et laissé pour compte par ses acolytes.

- Quant à François Bonneau, trop attaché à ses bons accords locaux, il ne fut pas vandale à vraiment parler, simplement un consensuel relaps à veste retournée, et demeurera président du Conseil régional et ce hic et nunc depuis 2007.

- Alain Rafesthain enseignant et historien de la Résistance dans le cher, lui résistera au poste de président du Conseil général du Cher de 2004 à 2013.

- Serge Lepeltier, nommé en 2004 ministre de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables (développement de l'IMEB qu'il s'était employé à contraindre en 2002), n'y dura que 14 mois, repris (malheureusement) son poste de maire en juin 2005 qu'il garda jusqu'en avril 2014, largement suffisamment pour avec constance menacer de nous retirer nos locaux (certes) municipaux.

Et nos soutiens d'alors qui furent récompensés aux élections municipales de 2020 :
- Yann Galut devient maire de Bourges mais ne renoua aucun contact
- Jean-Michel Guérineau devient maire adjoint délégué aux rénovations urbaines et à la mobilité mais ne renoua pas davantage
- Yvon Beuchon, recevra son 6ème mandat de maire de la Chapelle St Ursin, dont il démissionnera en 2023 après 34 années de service à la population et de soutien à notre cause

ANNEXES 2

Communiqué de presse juillet 2011

Projet de conservation et archivage du patrimoine

Jugement TGI et analyse / chiffres

Communiqué de presse final

10 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE
Bourges, 12 juillet 2011

IMEB,

Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges,
Centre National de Création Musicale,
en cessation définitive d'activités nationales et internationales.

Par décision arbitraire de la Drac-Centre et contre l'avis des autres partenaires (Conseils Général et Régional, SACEM), étranglé financièrement depuis 3 années, l'IMEB enfin est abattu. Créé par Françoise Barrière et Christian Clozier, il fut en 1970 le premier centre de création, recherche et diffusion musicales en décentralisation culturelle. Mais, si le corps institutionnel de l'IMEB disparaît, son histoire et sa mémoire survivent et se transmettront.

L'opération inique de destruction, faite de dérobades administratives, de mensonges de représentants de l'Etat, de parjures - notamment sur le plan social, et au mépris d'une extraordinaire campagne internet de soutien international (4 107 signatures de 68 pays), a été lancée par le directeur de la Drac dès le 17 mars 2008, et la condamnation transmise par courrier le 12 mars 2009 : *« il apparaît donc que, fort d'un bilan prestigieux et d'un fonds patrimonial exceptionnel, l'institut arrive aujourd'hui à un tournant et que d'autres voies doivent être recherchées »*. Aujourd'hui sans plus de liquidités, après une longue résistance et plusieurs recours judiciaires, la sentence tombera inexorablement le 13 juillet 2011.

Le corps de l'IMEB sera ainsi dissous, mais son esprit lui survit et l'histoire se poursuit. En effet l'IMEB a fait don de son patrimoine musical et historique à la Bibliothèque nationale de France. Ainsi sont mis à disposition d'écoute pour les chercheurs et curieux une collection de 6 985 musiques numérisées, cataloguées, documentées (prélevées du Fonds intégral de 15 087 musiques) et plus de mille partitions. Y sont également déposées les archives artistiques, historiques, théoriques, politiques, sonores, photographiques et vidéographiques, les Archives départementales du Cher conservant les documents administratifs. En sorte que ce qui fut constitué dans une perspective internationaliste de service public retourne naturellement au domaine public.

Ainsi la Mémoire poursuivra-t-elle l'œuvre accomplie et jouant sa partition, pour l'IMEB fermer ne sera pas disparaître du champ musical international mais le fertiliser.
Ce vaste chant mémoriel sera « souvenir de l'avenir ».

Une association internationale, MISAME Mnémothèque Internationale des Arts en Musique Electroacoustique **misame.org** assure dores et déjà le travail de mémoire, sa préservation et sa diffusion Une édition compilée livre/dvd est programmée.

Si l'IMEB se referme, le site de l'IMEB demeure ouvert (imeb.fr). Une « gazette de la crise » y communique et communiquera les documents historiques. Un collectage de témoignages internationaux y sera également publié.

ANNEXE DOCUMENTAIRE au Communiqué de presse

le bilan prestigieux (Van Dam mars 2009):

firent le voyage à Bourges pour y réaliser une musique (le catalogue en comprend 754 dont 311 oeuvres de 67 français) dans les studios de l'IMEB, 272 compositeurs de 41 pays.

aux festivals internationaux de juin « Synthèse », en 1185 programmes 6 637 musiques de 62 pays y furent données, dont 2 021 en création mondiale et 2 692 en création française. 530 interprètes s'y firent entendre dans des programmes pluridisciplinaires : concerts, spectacles, danse, 434 vidéos et films expérimentaux, poésie sonore, installations, exposition, conférences et rencontres.

aux concours internationaux, participèrent 12 410 musiques de 4 160 compositeurs de 76 pays. Y furent primés (dont 41 français) 519 compositeurs de 47 pays. Trois degrés et sept catégories étaient proposés aux concurrents. Les prix étaient diffusés par 25 radios, joués dans quinze festivals et les lauréats « jeunes » accueillis dans six studios. Le dernier concours de 2009 a connu une participation de 735 œuvres de 48 pays.

dans le cadre des réalisations en recherche/développement, un instrument-concept « révolutionnaire » de diffusion-interprétation, le premier sur scène, le Cybernéphone, connut 7 versions depuis 1973, le « singulier » instrument de création et de pédagogie Cybersongosse tout autant depuis 1972 et les studios, hybride Charybde, numérique Circé, de numérisation/pédagogie Scylla et multimédia Thésée, furent eux en constante innovation.

une Académie internationale, une Confédération internationales, des symposiums furent créés
486 musiques de 185 compositeurs de 30 pays éditées sur 83 compacts-disc.
une phonothèque internationale regroupe 15 087 musiques de 72 pays.
les tournées de concerts et spectacles (20) nous conduisirent dans 85 villes de 32 pays.
au niveau local des séries d'actions de musicale se sont déroulées à Bourges dans 27 écoles maternelles et
primaires, 8 en secondaire. Dans le département du Cher, ce sont 117 communes qui en furent bénéficiaires et 36 dans la Région Centre....

- le patrimoine et sa transmission :

Si le corps institutionnel de l'IMEB va disparaître, son histoire et sa mémoire survivront et se transmettront grâce à la sauvegarde, à la pérennisation et à la transmission du patrimoine musical international, artistique, technique et documentaire de l'IMEB, constitué contre marées et vents aux cours de son long voyage.

- le fonds musical international (6 985 musiques), documenté musicologiquement, est dans la phase d'achèvement de dépôt à la Bibliothèque nationale de France (BnF, Département Audiovisuel)) pour sauvegarde, communication à ses lecteurs-auditeurs et inscription au catalogue général. Au niveau international, il fait l'objet de « collections » déposées dans différentes « Antennes » (à ce jour Argentine et Suisse, Chine, Allemagne, USA).

- regroupées en quelques 453 caisses indexées, les partitions, les archives musicales, artistiques, historiques, pédagogiques sociologiques et de recherche/dévelopement sont en cours de dépôt à la BnF (Départements Musique et Audiovisuel). Complémentairement, les documents administratifs sont déposés aux Archives départementales du Cher.

- le studio de composition « Charybde », constitué des appareils, instruments, modules apparus de 1970 à 2009, historiques, commerciaux et ceux créés/développés par l'IMEB, est déposé pour sa conservation et présentation au public dans le Musée Charles Cros de la BnF. Y sont associés un diaporama et un film qui le démontrent.

- les instruments « révolutionnaires » de diffusion/interprétation et de pédagogie conçus à l 'IMEB sont déposés ou en cours dans différents musées dont le Musée de la Musique de Paris.

Programme pour la conservation

et l’archivage du patrimoine

Programme 2010 /2011 pour l'achèvement du projet pour la conservation et l'archivage du Patrimoine international de l'IMEB

Ce projet est l'unique action non détruite par Van Dam lors du CA du 24 mars 2010 mais qui ne pourra se réaliser qu'en combattant son intention (dès lors illogique mais caractérielle) de liquider au plus vite l'IMEB . Sa réalisation a été l'objectif impératif pour maintenir à cet effet l 'IMEB en état de survie de fonctionnement minimal.

La conservation des œuvres, documents et instruments a commencé au jour de la création du GMEB, le 7 octobre 1970. Il connut plusieurs étapes :
- en 1982, nous préoccupant de la phonothèque d'œuvres internationales, une convention fut signée avec la BnF (directeur Alain Gourdon) pour un dépôt conservatoire celle-ci. Le ministère annulant sa quote-part, la convention fut sans effet.
- en 1990, Jean Yves Ribault l'accueillit mais sans possibilité de consultation.
-en 2004, un nouvel accord avec le directeur Jean Noël Jeanneney enclencha le dépôt conservatoire et communicant qui en 2011 s'élèvera à 6612.
- le 8 mars 2011, Bruno Racine président, le studio Charybde (représentant 40 années d'évolution technologique) est transféré au Musée Charles Cros de la BnF.
- le 4 août 2011, quelques 251 caisses (archives papier, photos, vidéos) et 1000 partitions sont transférées aux départements audiovisuel et musique.
90 caisses restèrent qui ne purent ce jour être transportées et qui demeurent stockées dans un local en La Chapelle St Ursin, de ce jour à maintenant fin décembre 2025.

Projet 2010 / 2011 pour l'achèvement de la conservation et de l'archivage du patrimoine IMEB

L'activité de l'IMEB se concentra par force et nécessité à compter du 20 mai 2010 sur l'immense travail de sélection, classement, indexation, numérisation, documentation, catalogage et archivage de son patrimoine historique et musical.
Cette activité, selon les estimations et le plan de réalisation approuvé par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'IMEB du 29 avril 2010 devrait être achevée fin juin 2011.

Les travaux portent sur plusieurs types de documents et matériels :

. les 14951 musiques de 82 pays collectées sur 40 ans,
. la base de données et toute la documentation historique musicologique (papier) s'y rapportant,
. les instruments et matériels électroniques et informatiques représentatifs des évolutions technologiques depuis1970,
. les instruments conçus, réalisés et diffusés par l'IMEB,
. les textes, les manuscrits, les partitions et schémas musicaux, les affiches et programmes conservés sur les créations et diffusions,
. les enregistrements sonores des artistes et évènements historiques, les émissions radiophoniques qui leur ont été consacrés,…
. les photos (plus de 40000) sur support argentique (positifs et négatifs, papier et diapositives) ou stockées ou numériques
. et les vidéos (plus de 400 heures), témoins des symposiums, festivals, tournées, pratiques pédagogiques...

Musiques Électroacoustiques :
Grâce à ces intenses activités menées sur 4 décennies à Bourges, en France et dans le monde, l'IMEB a réuni dans ses archives la plus importante collection de musiques électroacoustiques au monde. Elle est constituée de 795 musiques réalisées à l'IMEB et une phonothèque internationale de plus de 15 000 musiques de 4850 compositeurs de 82 pays). Ce fonds patrimonial fait l'objet depuis 2005 d'un accord avec la Bibliothèque nationale de France pour un dépôt des supports d'une sélection de 6612 musiques, un transfert dans leur mémoire centrale, assurant ainsi la pérennité, et un accès dans leurs locaux pour consultation-écoute ouvert aux chercheurs, musicologues ou simplement adhérent.
Le projet de numérisation des œuvres et de la documentation associée est mené par l'IMEB avec l'Association MISAME

Instruments et équipements technologiques :
L'IMEB a su préserver depuis 1970 l'intégralité des instruments qui servirent la création musicale dans ses studios, la diffusion dans ses concerts et la pédagogie. Le Studio Charybde en particulier, est unanimement considéré par les spécialistes internationaux comme un lieu unique et exemplaire, témoin irremplaçable de l'histoire et des évolutions des techniques électroacoustiques des 40 dernières années. *« l'Institut est également un lieu de production très spécifique, organisé autour de plusieurs studios caractérisés par l'originalité et l'organisation des différents outils de composition qu'ils proposent » Larousse.*
Les équipements logiciels introduits actuels coexistent avec les anciens, permettant la réalisation des créations musicales avec les moyens historiques et/ou récents. En effet, tous les instruments à caractère historique sont fonctionnels et adaptés à des configurations variables selon les esthétiques pratiquées. Ce studio est menacé de destruction en raison de la rénovation des locaux Séraucourt prévus par la Municipalité. Des pourparlers sont en cours pour son transfert et sa conservation au musée Charles Cros de la BnF. Les prototypes des instruments de l'IMEB ainsi que d'autres matériels de création et diffusion sont également remisés chez C.Clozier à destination des musées qui seraient intéressés.
Actuellement, Gmeobogosse 3 et Console Gmebaphone 2 sont au Musée de la Musique Philharmonie de Paris, et Studio Charybde, Gmebogosse 2 et console Gmebaphone 1 et son processeur sont à la BnF.

Documents papier et iconographiques :
Ils sont en cours de numérisation et classement.

Enregistrements sonores :
Les reportages à propos des concerts et des animations, les émissions radiophoniques, interviews historiques, les traces du passage d'artistes célèbres sont réunis dans une importante Sonothèque, déposée à la BnF.

Photothèque et vidéothèque
Les évènements vécus autour de l'Institut ont été fixés sur photos (plus de 68 000), films et vidéos. Selon les époques, ils ont été capturés en différents standards et sont en cours de numérisation, soit à l'IMEB, soit avec le concours d'organismes extérieurs, tel MISAME ou Centre-Image d'Issoudun. Ils seront également déposés pour consultation à la BnF.

C) Historique et mise en place du projet
L'IMEB, conscient de la valeur musicale et historique, valeur culturelle immatérielle aucunement marchande, de ces catalogues et collections, et des difficultés pour lui-même de gérer et diffuser le passé simultanément à inventer et garantir le présent, a établi en 2005 un vaste projet de conservation de ses collections et engagé ce programme voté par ses Conseil d'Administration et Assemblée Générale afin de garantir la pérennité, la valorisation et la diffusion de cette Mémoire, partie prenante du patrimoine des biens immatériels de l'humanité.
Le projet s'est développé avec le concours de la BnF, de l'Association MISAME, du Centre Musical ICST de l'université des Arts de Zurich. Des études réalisées par l'IMEB et au cours de nombreuses réunions avec la BnF d'une part et avec l'ICST de l'autre, ont donné naissance à un cahier des charges précis pour la numérisation, le catalogage et la constitution de documentation associée. Des normes uniques d'un archivage adapté aux musiques électroacoustiques ont été définies.
Pour le dépôt de la collection dans les 5 Centres Antennes partenaires (ICST de Zurich, Université de Cordoba/Argentine, Université de Denton/USA, Conservatoire National de Pékin, ZKM à Karlsruhe), à des fins de consultation et recherches musicologiques, des contraintes et limites d'utilisation respectant les lois françaises du droit d'auteur ont été posées.
Le plan de numérisation des œuvres, de conservation des instruments et documents historiques a été revu en novembre 2009 et actualisé.
L'IMEB en 2005 a proposé par courrier à la Région Centre et au Département du Cher de bénéficier d'un dépôt, type Antennes, de la collection musicale numérisée. Il n'a reçu aucune suite à son offre.

Prononcé du TGI au 13 avril 2011

analyse

et chiffres

exécution oui faillite non

L'IMEB étant définitivement sans ressources, le TGI, rendit son jugement le 13 avril 2011

" Comparant en la personne de Mme Eberhardt Lucete, Mme Barrière Françoise, M. Clozier Christian

JUGEMENT

Par jugement en date du 15 mars 2010, ce Tribunal a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B., et autorisé la poursuite de l'activité durant la période d'observation ouverte pour une première durée de 6 mois.

Par jugement en date du 16 juin 2010, le Tribunal de Grande Instance de Bourges a prononcé la liquidation judiciaire de l'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B.

Par arrêt du 21 octobre 2010, la Cour d'Appel de Bourges a dit n'y avoir lieu à prononcer la liquidation judiciaire de l'association et a renvoyé la procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Bourges aux fins de poursuite de la période d'observation dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire.

Par jugement en date du 08 décembre 2010, le Tribunal de Grande Instance de Bourges a prorogé de 6 mois, la période d'observation et autorisé pendant ce temps l'activité et renvoyé l'affaire à l'audience du 26 janvier 2011 afin d'examiner un projet de plan de redressement.

A l'audience du 26 janvier 2011, l'affaire a été renvoyée à l'audience du 9 mars 2011, l'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B. s'engageant à déposer une proposition de plan avant le 1er mars 2011.

Le 07 mars 2011, le Juge Commissaire a émis un avis favorable à la liquidation judiciaire de l'association.

Le 08 mars 2011, le Ministère Public s'en est rapporté sur la demande et a requis communication du dossier à l'issue de la procédure.

A l'audience, le mandataire, Maître Zanni, indique qu'aucun plan de redressement n'a été déposé, le passif étant très important.

L'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B., indique qu'un référé administratif est en cours pour obtenir paiement de sommes importantes (369 000 € et 125 000€) ;

Attendu qu'il résulte de la procédure et des débats que l'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B. malgré les nombreux délais qui lui ont été accordés tant par le Tribunal que par la Cour d'appel n'a toujours pas pû présenter un plan de redressement en trois volets, savoir: poursuite de l'activité, maintien de l'emploi et apurement du passif ;

Attendu que les perspectives de redressement liés à des procédures engagées dont l'accusé de réception de la demande n'est qu'en date du 7 mars 2011, s'avèrent particulièrement aléatoires, il n'est produit ainsi ni décision rendue, ni écritures adverses;

Attendu qu'il ressort de l'état des créances en date du 14 décembre 2010 que le passif déclaré est de 490 000,09 € dont 236 759,15 € de passif privilégié ; Attendu que le passif en avril 2010 était évalué à la somme de 250 000 € ;

Attendu que le solde bancaire en mars 2011 est de l'ordre de 27 000 €, que les éléments de trésorerie ne permette pas d'assurer la pérennité de l'association;

Attendu que les subventions promises ne sont pas versées;

Attendu qu'il reste trois salariés à payer, qu'il reste des sommes à payer sur le plan social 2010, que le 3 février 2011, le juge commissaire a autorisé le licenciement économique de la directrice artistique catégorie cadre, autorisation de licenciement demandée par l'association dans un courrier en date du 26 janvier 2011 mentionnant la perspective d'une fermeture fin juin 2011;

Attendu que les chances de succès d'un plan ne doivent pas être aléatoires;

Attendu que l'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B. présente un endettement certain liquide et exigible et se trouve dans l'impossibilité d'y faire face, de présenter un plan d'apurement pour lequel de nombreux délais lui ont été accordés ;

Attendu qu'en conséquence, il convient d'ordonner une procédure de liquidation judiciaire à son égard;

Par ces motifs :

Le Tribunal, statuant publiquement, après débats hors la présence du public, par décision contradictoire et en premier ressort, exécutoire de plein droit par provision,

Vu les articles L.640-1 et suivants du Code de commerce,

Constate que l'association Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges I.M.E.B. dont le siège social est à BOURGES 18 001 Place André Malraux est toujours en état de cessation des paiements et en fixe provisoirement la date à celle du jugement,

Ordonne la conversion de la procédure de redressement judiciaire initialement ouverte à son encontre en procédure de liquidation judiciaire ;

Autorise la poursuite de l'activité pour les besoins de la liquidation pour une durée maximale de trois mois;

Fixe à un mois à compter du présent jugement le délai dans lequel les offres de reprise devront parvenir au liquidateur."

CA du 12 janvier 2011, extraits :

" Christian Clozier présente ensuite le projet financier relatif au budget 2011. En termes de bilan économique et non en termes d'application du plan comptable, après l'estimation de la situation au 31 octobre à laquelle on ajoute une projection sur les derniers deux mois 2010, il reste sur l'année 2010 un positif de 100 000 € et une prévision de 50 000 € à fin juin 2011.
Ce calcul ne tient pas compte du coût du plan social (AGS 158 000 €) et les dettes 2009 inscrites au redressement judiciaire (165 000 €). Monsieur Petat signale qu'il ne cautionne pas ce calcul de type économique ni sa mise en correspondance avec la projection comptable de – 175 000€ de son cabinet bien que la situation bancaire de l'IMEB au 31 décembre 2010 soit de 93 245€.

Sur demande de précision de Monsieur Galut à propos de la participation des AGS au paiement des licenciements des 5 salariés, Mr Le Goff explique que les AGS prennent le relais, mais qu'il restera à la fermeture le problème de l'apurement des dettes AGS et RJ, environ 320 000 euros auxquels il faut ajouter 180 000 euros pour les 3 derniers licenciements. Si les licenciements se font en juin, les préavis seront étalés de manière à être intégrés dans la masse salariale.

Monsieur Van Dam prend la parole et déclare que depuis 2009, le Ministère a annoncé qu'il souhaitait la fermeture de l'IMEB le plus tôt possible et que les activités soient exclusivement celles de sauvegarde du patrimoine. Il se dit préoccupé par la situation financière : dettes en début 2010 et coût considérable du plan social. Des membres du bureau ayant démissionné, il estime inenvisageable de poursuivre l'activité qui selon lui, creuserait le déficit. Il considère qu'il aurait fallu licencier plus tôt les 5 premiers salariés et engager sans attendre ceux des 3 derniers.

La cessation immédiate d'activités pose la question de l'achèvement du travail de sauvegarde du patrimoine. Le ministère veut exploiter toutes les pistes pour que ce travail soit continué : par exemple, il avance la constitution d'une commission constituée de la BnF, de l'inspection de la musique, de la DGSA ainsi que de la DRAC, avec un financement de prestations pour le travail, mais réalisé dans un autre espace que l'IMEB.

Puis la discussion porte sur les locaux de l'IMEB dont le Maire a repoussé la mise à disposition de l'IMEB jusqu'en juin.

Selon la DRAC, l'ENSA a manifesté son intérêt pour recueillir le patrimoine. Monsieur Van Dam émet à nouveau l'avis qu'il semble raisonnable de cesser l'activité immédiatement et Françoise Turin rappelle que cette décision relève du TGI.

Christian Clozier et Françoise Barrière prennent tour à tour la parole, rappellent que le TGI a prorogé le 8 décembre de six mois la période d'observation et autorisé la poursuite de l'activité et pour dénoncer le fait que les engagements de la DRAC et du Ministère soient rompus."

CA du 17 mars 2011, extraits :

Madame Lucette Eberhardt, Présidente de l'IMEB ouvre la séance. Sont présents à ce Conseil :
Françoise Turin, Conseillère Musique de la DRAC Centre, Annie Frison, membre et Christian Clozier, trésorier du bureau, Yves Le Goff, commissaire aux comptes, Alexis Petat, expert comptable de l'IMEB.
La présidente présente les excuses de Yann Galut, vice-président du Conseil Général indisponible et non représenté, de la Région Centre qui n'envoie pas de représentant, et de Madame Maris-France Calas, secrétaire, qui a envoyé son pouvoir car absente pour raison médicale. Elle regrette que Maître Zanni,mandataire, invité à y participer ne soit pas présent.

La parole est donnée à Mr Petat, expert-comptable, qui indique les principaux éléments financiers inscrits dans son bilan 2010, actif et passif, tout en expliquant que ce bilan a été établi en valeur liquidative, puisque l'IMEB doit fermer en cours d'année. Ainsi il a tenu compte de toutes les dettes actuelles, plan social pris en charge par les AGS en 2010 et dettes retenues dans le RJ de mars 2010, auxquelles il a ajouté le budget prévisionnel pour 2011 chargé dans ses dépenses du coût par le licenciement des 3 dernières salariées (le préavis de la directrice est instruit pour un licenciement fin juin). Par contre, il a retiré les provisions inscrites pour les procédures judiciaires engagées puisque les deux requérants ont été déboutés et condamnés aux dépens. Un dossier constitué des jugements de ces procès est distribué. Au compte de résutat, l'actif est de 406 006€, le passif de 857 258€, et le solde se chiffre donc à – 451 252€.
Ayant pris acte de la rupture de tous les engagements de la DRAC, le bureau de l'IMEB, sur les conseils de son avocat, a déposé le 28 février au Tribunal administratif d'Orléans un référé -provision contre la Préfecture du Loiret et la DRAC pour obtenir que celle-ci remplisse ses engagements : paiement du plan social 2010/2011 (actuellement pris en charge par les AGS mais abusivement intégré dans les dettes au bilan) et versement d'une subvention 2011, évaluée à la moitié de celle 2010 (demande identique à l'ensemble des partenaires), soit un total de 494 965€.
Dès lors l'activité peut se poursuivre jusqu'à fin juin, dettes remboursées et une "fermeture honorable" engagée et non la liquidation inique d'un Centre de création en décentralisation depuis quarante années dont le bilan artistique a été salué comme par le même directeur qui volontairement et unilatéralement a décidé de son anéantissement.
Le projet d'activités et le budget prévisionnel sont votés, moins l'abstention de la représentante de la DRAC.

Yves Le Goff COGEP Commissaire aux comptes, 18 mars 2011
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.
Concernant les dettes, il doit être tenu compte de tous les coûts d'exploitation jusqu'à la cessation d'activité et de toutes les dettes causées par la cessation d'activité, notamment le coût du plan social 2010 pris en charge actuellement par la CGEA d'Orléans.
A ce titre, il a été comptabilisé sur la base des prévisions et des estimations de l'association :
- une provision relative aux coûts d'exploitation jusqu'au 30 juin 2011 pour une valeur de 110 255 € (selon notre prévisionnel le coût est de 107 985€ sans la masse salariale et de 172 34€ avec.)
- une provision relative aux coûts des licenciements (préavis, congés payés, indemnités licenciements, CRP, DIF) pour une valeur de 187.058 euros.

Commentaires analytiques et chiffres finaux

Reniant ses engagements de prendre en charge le plan social, la DRAC amis sciemment et volontairement l'IMEB dans une situation de déséquilibre financier devant le conduire à la liquidation après avoir amputé sa subvention de 43 745€ en 2008, de 119 000€ pour 2009, cause du déficit 2009, puis de 67 250€ en 2010 et de 124 500€ en 2011. Et ce contre les avis et démarches des autres partenaires. C'est assez inhabituel qu'un Ministère s'efforce de détruire ainsi un centre de création fort d'un bilan exemplaire ("*bilan prestigieux" selon Van Dam 12 mars 2009*) de 40 années en décentralisation.

Car l'IMEB est une structure culturelle de création, recherche, diffusion, formation et non une structure commerciale. Son capital est uniquement culturel.
La définition officielle d'un Centre National de Création Musicale présente bien les spécificités de fonctionnement de celui-ci : *« L'étape qui a précédé le concert, et qui est pour le compositeur la véritable période de la création, de la conception et de "l'écriture" (au sens large quand il s'agit de musique électroacoustique) nécessite dans bien des cas l'utilisation de matériel de synthèse sonore, de montage, d'écoutes et de transformations par des procédés analogiques ou numériques. Ces possibilités, dans des conditions professionnelles, ne se trouvent que dans des lieux adaptés et équipés pour permettre ce travail qui nécessite la même concentration que l'écrivain devant sa feuille blanche ou le compositeur de musique instrumentale devant son papier réglé. C'est cette nécessité de "conditions de création" qui a été à l'origine de l'existence des studios dont certains sont devenus des Centres Nationaux de Création Musicale répondant à cette nouvelle donne permettant au compositeur de trouver dans ces "centres" (l'expression est significative), les éléments constituant la chaîne de la création, depuis la conception de l'oeuvre jusqu'à sa conservation, en absence des circuits habituels que sont les instrumentistes, les éditeurs de musique sur papier, les agents artistiques et les organisateurs et "tourneurs" de concerts*.

Il convient de rappeler pour appréhender les chiffrages précédents que le plan comptable est d'ordre commercial général et ne prend pas en compte la spécificité d'un Centre National de Création Musicale qui est la production d'œuvres.
Celles-ci, qui pour ne pas être dotées de « valeurs commerciales », représentent cependant le capital-patrimoine artistique accumulé année par année.
Notre antienne est donc qu'une comptabilité générale, pour normée et indice qu'elle peut-être, est une image faussée du fonctionnement d'un Centre de Création de biens et valeurs immatériels produits par le passif et qui ne sont pas comptabilisés en regard de l'actif.
C'est pourquoi nous présentons habituellement deux formules: celles du plan comptable général (commercial) et celle d'une comptabilité économique qui met en rapport les recettes perçues réelles et les dépenses effectives d'une même année selon une logique de trésorerie (de coûts réellement payés durant et relatifs à l'exercice)
et non selon la technique commerciale propre à tout plan comptable général qui introduit les diverses provisions pour les exercices précédents et suivants, stocks et immobilisations. Dès lors le compte de résultat inscrit les recettes réelles (subventions) et les dépenses réelles correspondantes (hors provisions).

A cet effet, si les 764 musiques réalisées à l'IMEB et qui ont été jouées dans le monde entier, étaient de nature commerciale et industrielle, leur inscription à l'actif du bilan le rendrait très fortement positif. Considérant comme valeur témoin celle des commandes d'État, dont quatre étaient produites chaque année par l'IMEB, fixée à 3 000€ minimum, les autres honorées sur le budget de fonctionnement de l'IMEB voté par les CA et AG.) la valeur du catalogue musical accumulé en 39 années devrait figurer au bilan 2011 pour 2 292 000€.

si l'on considère l'année 2008 et ses 27 musiques produites, l'actif est de 81 000€
si l'on considère l'année 2009 et ses 28 musiques produites, l'actif est de 84 000€
si l'on considère l'année 2010 et ses 3 musiques produites, l'actif est de 9 000€

soit un total de + 174 000€ quand les dettes (à savoir nos dépenses non honorées au 15 mars 2010 jour de commencement du redressement judiciaire RJ sont de + 165 000€…

Et si l'on considère, comme la définition officielle des Centres Nationaux le dit : "*cette nécessité de "conditions de création qui implique les éléments constituant la chaîne de la création, depuis la conception de l'oeuvre jusqu'à sa conservation"* il faut donc du personnel (salaires), du fonctionnement (commande, fournitures, équipements, maintenance, diffusion, édition, véhicule de tournée, frais généraux et charges). Ce tout accumulé se chiffre en comptabilité dite analytique.

En ce cas, son coût analytique pour une musique est de 7800€. Dès lors, en miroir aux estimations de capital culturel et créatif précédentes,

si l'on considère l'année 2008 et ses 27 musiques produites, l'actif est de 210 600€
si l'on considère l'année 2009 et ses 28 musiques produites, l'actif est de 218 400€
si l'on considère l'année 2010 et ses 3 musiques produites, l'actif est de 23 400€

soit un total de 174 000€ quand les dettes (à savoir nos dépenses non honorées au 15 mars 2010 jour de commencement du redressement judiciaire RJ étaient de 165 000€…

En coût commandes, 764 fois 3000, l'actif produit est de 2 292 000€
En coût analytique, 764 fois 7800, le coût de production est de 5 959 200€

Le capital de l'IMEB, ses locaux étant municipaux n'a donc de valeur que celle symbolique et sociétale de la culture et de l'image des partenaires. Ainsi chacun de ceux-là exige la mention de leur subventionnement sur les programmes, affiches... : Article 6 : *« La structure s'engage à mentionner sur tous les supports d'informations propres à ses activités le concours du ministère de la culture et de la communication et faire figurer le logotype du ministère »*

La seule valeur est donc celle d'un patrimoine sans valeur commerciale mais à haute valeur culturelle et historique.
C'est pourquoi dans l'objectif d'achever la transmission de celui-ci aux générations à venir via la BnF,
il était fondamental que l'IMEB puisse achever ce travail de classement, numérisation, indexation, documentation de ses fonds musicaux, historiques et audiovisuels.

Pour conclure ces considérations financières et les analyser en comparatifs éclairants, n'oubliant aucunement ce que le Commissaire aux comptes constatait en mars 2011, à la pré -fermeture,
"*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice"*

si l'on reprend les chiffres énoncés dans les Conseils d'administration des 12 janvier et 17 mars 2011 et ceux figurant selon leurs calculs du Commissaire aux comptes, du TGI et du Tribunal administratif, nous voyons selon le Commissaire,
que l'actif est de 406 006€, le passif de 857 258€ le découvert de 451 252€

si l'on met en compte (voir tableaux ci-dessous) le chiffrage des retraits annuels de subventions de la drac seule les années 2008, 2009 ? 2020 et 2022 qui est de 345 245€

et considérant que dans les 857 258€ de dettes, "*il doit être tenu compte de tous les coûts d'exploitation jusqu'à la cessation d'activité et de toutes les dettes causées par la cessation d'activité, notamment le coût du plan social 2010 pris en charge actuellement par la CGEA d'Orléans"* lequel coût du plan social est de 338 000€, et que le drac s'était engagé à le prendre en charge ce qu'il renia sans scrupule ni responsabilité, en ressort que le passif est de 451 252€.

si les 338 000€ sont retirés des 451 252€, il reste un moins 113 252€
c'est à dire correspondant à la réduction de 109 250€ en 2009 opérée par le drac en 2009 et qui a déclenché le Redressement judiciaire le 15 mars 2010.

C'est donc bien Van Dam qui, dans sa volonté autocratique de liquider l'IMEB en imposant un plan social le 24 mars 2010, a créé arbitrairement, unilatéralement, indûment, indignement le passif. Qui ne ressort ni d'une faillite, ni d'un déficit mais d'un transfert de charges imposé par l'État associé à un anéantissement décrété arbitrairement et politiquement des subventions.

Les variations de chiffrage du passif selon leurs calculs furent :

pour le Tribunal administratif	494 965,00€
pour le TGI	490 000,09€
pour la COGEP prévi en 2010	503 000,00€
puis au final en avril 2011	451 252,00€

Dans le cadre du CA de mars 2010 durant lequel le plan social a été imposé par Van Dam, le prévisionnel annoncé calculé par l'expert-comptable était pour :
les 5 licenciements de 2010 : 238 700€ et les 3 licenciements de 2011 : 174 000€ soit 413 000€, et donc largement supérieur au compte final 338 000€. Les glissés des prévisonnes…
La baisse correspond aux diminutions des indemnités perçues, l'AGS ayant malencontreusement établi, vu l'augmentation nationale, un plafond à celles-ci. Nous fûmes donc là aussi réduits.

Enfin il n'est pas inutile de rappeler à nouveau la valeur artistique que représente les 674 productions musicales, qui malheureusement n'entrent pas à l'actif des bilans comptables normés, bien que créées chacune des années dans le cadre financier de l'exercice et qui comme explicité page précédente, défieraient vu son ampleur tous les passifs.
et la valeur patrimoniale et musicologique de toutes les archives qui constituent le Fonds IMEB/ Barrière/ Clozier, qui venu du service public y retourna pour pérennisation déposé à la BnF.

Pente fatale des réductions arbitraires des subventions Drac et leur ruissellement

SEQUENCIELLE 2008 / 2011

	DRAC	Conseil Général	Conseil Régional	Total
2008	-43 745	0	0	
2009	-109 250	0	0	
2010	-67 250	-22 000	-20 000	
	-220 245	*-22 000*	*-20 000*	*-262 245*
2011	-125 000	-29 000	-25 000	-179 000
	-345 245	**-51 000**	**-45 000**	**-441 245**

BASE 2007, Réduction cumulée

	DRAC	Conseil Général	Conseil Régional	Total
2008	-43 745	0	0	
2009	-152 995	0	0	
2010	-220 245	-22 000	-20 000	
	-416 985	*-22 000*	*-20 000*	*-458 985*
2011	-345 245	-45 000	-51 000	-441 245
	-762 230	**-67 000**	**-71 000**	**-900 230**

ANNEXE 3

Propos sur l' IMEB

Programme projet artistique

Structure organigrammes

Épitomé musical

Chronologie déroulé des réalisations développements

Le Noyau, bios

Plaquette panorama 2009

Programme IMEB

Projet artistique

Présentation d'ensemble

L'Institut International de Musique Électroacoustique/Bourges a été créé par les compositeurs Françoise Barrière et Christian Clozier qui en ont assuré la direction jusqu'en 2011,

- en 1970 sous l'appellation "GMEB" jusqu'en 1994,
- année où il prit le nom de "IMEB"
- en 1996, il fut labellisé par le Ministère de la Culture avec pour sous-titre " Centre National de Création Musicale".

L'Association, régie par la Loi 1901, reçut ses subventions du Ministère de la Culture, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Ville de Bourges, du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Cher, toutes ensembles ou séparément selon les années ainsi que par la SACEM.
Avec l'ensemble de ses activités situées à un niveau international, Création, Recherche, Diffusion, Formation/Enseignement, Editions bibliographiques et phonographiques, Archivage / Étude et Pérennité des musiques électroacoustiques, l'Institut de Bourges a été au fil de 41 années l'un des principaux Centres de création musicale et sa notoriété est largement reconnue internationalement.

La présentation générale de l'IMEB, extérieure et objective, sera la reprise in-extenso de l'article que lui consacre le Dictionnaire de la musique Larousse (édition 2005). La présentation des programmes, objectifs et réalisations, musicaux, esthétiques, politiques, détaillée et statistique sera proposée ensuite.

« Fondé en 1970 par les compositeurs Françoise Barrière et Christian Clozier, tout d'abord sous l 'appellation GMEB (Groupe de musique expérimentale de Bourges), l'IMEB est devenu, grâce à l'action de ses directeurs, l'un des studios de musique électroacoustique les plus actifs du monde, et sans aucun doute le plus prestigieux sur le plan international.

On lui doit en particulier un festival annuel Synthèse, reflet depuis 1971 d'une grande partie de sa création électroacoustique mondiale, un concours de composition, sous des formes plusieurs fois renouvelées depuis son lancement en 1973, et plus récemment un concours de logiciels musicaux (1991) ; l'éventail esthétique et l'impact international de toutes ces manifestations ont contribué à la notoriété de l'Institut, qui se pose ainsi en témoin privilégié, sinon fédérateur, du mouvement musical électroacoustique mondial.

L'Institut est également un lieu de production très spécifique, organisé autour de plusieurs studios caractérisés par l'originalité et l'organisation des différents outils de composition qu'ils proposent. Il a notamment réalisé des prototypes expérimentaux de contrôle, de mise en espace ou de synthèse analogique et numérique. Des compositeurs de provenance très diverse y ont réalisé plus de 750 œuvres en 25 années, dont une partie est éditée en collection de disques.

Ces œuvres forment avec les envois de tous styles reçus à l'occasion des concours ou de nombreux échanges radiophoniques internationaux, une exceptionnelle collection d'archives, auxquelles s'ajoutent de nombreux documents bibliographiques, photographiques, vidéographiques et des enregistrements.

Pour les concerts, un système original de diffusion a été réalisé sous plusieurs versions, dont la dernière entièrement numérique, le Gmebaphone, caractérisé initialement par une distribution spectrale fractionnée du signal sonore sur un grand ensemble de haut-parleurs, et contrôlé à l'aide d'une console de diffusion.
L'Institut a par ailleurs développé une activité pédagogique originale à destination des jeunes enfants : le « Gmebogosse », imaginé par Christian Clozier, est notamment fondé sur l'emploi de lecteurs-enregistreurs de cassettes.
Financé par le ministère de la Culture et les collectivités locales, l'Institut est depuis 1996 reconnu Centre national de création musicale. Parmi les compositeurs et chercheurs travaillant à l'I.M.E.B., on peut citer principalement, outre ses deux fondateurs animateurs, Alain Savouret, Pierre Boeswillwald, José-Manuel Berenguer (Espagne), Yves Daoust (Canada), Georg Katzer (Allemagne), Sten Hanson (Suède), Gerald Bennett (Suisse), tous membres du Collège des compositeurs de l'Institut, ainsi que, pour les réalisations techniques, Jean-Claude Le Duc ».

Programme créatif et politique de l'IMEB

Développer, diffuser, valoriser la création musicale électroacoustique, en s'attachant à tous ses aspects et disciplines, en menant son programme d'actions pour les différents publics, par la médiation de son personnel ou de ses produits multimédia, actions IMEB menées en solo ou en collaboration dans le cadre du réseau international et local/régional.

Ce programme est une interaction constante entre :
les actions de :

- création
- diffusion/formation
- communication
- partenariat

la création musicale est ouverte aux différents styles, esthétiques et natures :
musique de studio, mixte, art sonore, musique appliquée théâtre, multimédia, installations, internet

la formation/recherche s'attache principalement aux aspects et disciplines :

- historique (axes, évolutions, esthétique, politique, épistémologie)
- méthodologique (philosophie et psychologie du sonore)
- instrumental (contrôle des moyens et processus, virtuosité)
- technique (acoustique, électronique, informatique)
- heuristique (recherche, expérimentation, invention)
- théorique (composition, analyse, diffusion, pédagogie)

- en application locale et internationale :
  1) géographie : lieu où l'activité a lieu, proximité/lointain.
  2) origine : produit Imeb (interne), produit autre (externe).

  Ainsi l'action Imeb menée, suite à une demande, se déroule en France ou à l'étranger (de Bourges) et l'action organisée et produite par l'Imeb se déroule en collaboration internationale (à Bourges).

- par les intercesseurs/intermédiaires :
  - personnel : les "individus" de l'équipe Imeb qui mènent un travail de diffusion, animation, de formation pour un public réel, (spectacle vivant)

- produits : les "productions" multimédia Imeb qui transmettent individuellement mais en tous lieux les œuvres et réalisations (spectacle virtuel) selon des modes solo/collaboration :
  - solo : production et diffusion Imeb
  - collaboration : production Imeb ou extérieure, se déroulant ou à Bourges ou en différents lieux.

- en réseaux : moteurs dynamiques de l'activité pour application locale ou internationale. Ils constituent des groupes demandeurs ou partenaires, plus ou moins structurés, plus ou moins reliés à l'Imeb, qui développent par eux-mêmes des demandes locales et internationales (ponctuelles, épisodiques ou conventionnelles/réitérées)

Le croisement de ces activités et leurs médiations aux publics procèdent de l'acte essentiel de la composition générateur du programme général

A) La politique de création musicale :

- à et depuis Bourges
- développer : - la création et la recherche
  - la diffusion et la formation musicales
  - l'édition et la circulation
  - la mémoire et l'histoire du mouvement musical
- dans une constante interaction dynamique professionnelle et internationale :
  - de rencontres, informations, échanges (idées, projets, recherches)
  - d'évaluation et de promotion (Concours, Festival) qui participent à une constitution de catalogue et à une régulation de l'offre
  - de distribution (circulation et programmation) des œuvres et des produits
    - au sein d'un réseau international de partenaires institutionnels (radios nationales, centres, festivals, services culturels, Unesco, internet) qui regroupe et réunit à Bourges et diffuse depuis Bourges.
    - créant des relations entre les expressions électroniques musicales, sonores et multimédia (vidéo, cédérom, environnements, installations) notamment dans les programmes Festival et Concours.
    - selon un rapport au public in situ (forme spectacle, concert, rencontres) ou à un public virtuel (CD, cédérom, internet, livres…).

Dès la création du GMEB devenu IMEB, le principe fondamental et fondateur a été que la création ne se dissociait pas, ni théoriquement ni politiquement, de la recherche (appelée également avant-garde) et de la diffusion associée au supplément d'âme distribué, l'animation.

L'IMEB a fait en sorte que les extrêmes s'approchent et que l'écouteur animé devienne créatif sinon créateur.

Cette ligne a été continuellement poursuivie. Toutes les activités de l'IMEB sont et ont été organisées simultanément pour professionnels et tout public, création et recherche pensées sous leurs deux missions.

Sa politique de création musicale procède **:**

- d'un catalogue, d'un répertoire, et d'un groupe de 20 compositeurs français et étrangers, membres du Collège des compositeurs, invités régulièrement
- de compositeurs dont la qualité et l'intérêt de leur prestation au Festival fondent tout l'intérêt musical à leur donner une commande
- de compositeurs confirmés ou découverts dans le cadre du Concours pour lesquels une commande participe au développement de leur carrière.

Ainsi refusant la confusion entre le noyau et le fruit et de ce fait la sclérose d'un groupe fermé et autarcique, au noyau des compositeurs qui se reconnaissent dans l'Institut, son histoire et son esthétique, se joignent des compositeurs qui participent aux activités internationales de l'Institut et s'y révèlent d'une façon marquante, assurant de ce fait un renouvellement constant, une prise en compte des tendances et nouvelles directions doublée d' une ouverture aux jeunes et nouveaux talents.

La politique des commandes et de la création est ainsi en rapport dynamique avec les Concours et Festival, les programmes, projets spécifiques de/ou accueillis par l'Institut International de Musique Électroacoustique de Bourges / IMEB.

Ce rapport est efficace et productif car :

- La candidature anonyme, au Concours dans le Degré 1 qui s'adresse aux compositeurs de moins de 25 ans et dans le Degré 2 pour les compositeurs "en exercice", permet une évaluation et une sélection selon la qualité et non selon les affinités ou recommandations corporatistes rompant ainsi avec le principe de reproduction des situations acquises.

- La programmation du Festival est radicalement plurielle :
  - des programmes définis par les directeurs artistiques,
  - une sélection par ceux-ci parmi les dizaines de propositions internationales qu'ils reçoivent,
  - une série de propositions de correspondants " locaux " : Fédérations Nationales, Centres de Création, directeurs de Festival, parmi lesquelles une sélection est opérée,
  - les découvertes et confirmations du Concours International,
  - et régulièrement une proposition de libre création sur un thème, programmée au Festival, " les œuvres ouvertes internationales ". Ainsi les compositeurs hors réseaux, jeunes ou de pays en voie de développement musical peuvent-ils s'exprimer librement, être entendus et ainsi découverts hors de tout système de cooptation.

Cette relation tripolaire Commandes / Festival / Concours a été le moteur, le facteur d'une évolution et d'un renouvellement constants autour du noyau théorique et esthétique du centre de Bourges, tant des compositeurs que des méthodes et techniques. Cette conjonction unique et reconnue comme telle par la communauté internationale, au-delà de l'image conférée à l'IMEB, a été, et constitue un élément déterminant du développement international de la musique électroacoustique d'hier (car en quarante années de travail, ce sont trois générations des compositeurs qui en ont été bénéficiaires), d'aujourd'hui et bien évidemment de demain.

La venue régulière chaque année ou biannuelle de nombreux compositeurs (plus de cent à chaque Festival), la participation des candidats au Concours (jusqu'à sept cents), la qualité des membres de l'Académie qui produit annuellement un livre sur un sujet de réflexion, l'accueil au fil des jours de tant de directeurs de studios ou programmateurs de festival, le réseau international tissé avec 31 radios, confèrent et soulignent le rôle fondamental de l'IMEB au sein de la communauté internationale et combien son engagement est partie prenante et porteur pour l'avenir de la musique électroacoustique.

1) **Production intérieure** (dans les studios GMEB/IMEB)

a) Les compositeurs :

- L'Équipe (noyau) :

Françoise Barrière, Pierre Boeswillwald, Christian Clozier, Alain Savouret

- Proximité musicale

- Le collège des compositeurs :

Jon Appleton (USA), José-Manuel Berenguer (Espagne), Gerald Bennett (Suisse), Lars Gunnar Bodin (Suède), Yves Daoust (Canada), Beatriz Ferreyra (Argentine), Lucien Goethals (Belgique), Sten Hanson (Suède), Erik Mikaël Karlsson (Suède), Georg Katzer (Allemagne), Maxence Mercier (France), Nicola Sani (Italie), Luis-Maria Serra (Argentine), Horacio Vaggione (France).

- Affinités électives issues de l'évolution de l'histoire, stabilité, continuité

- L'équipe technique : au sein de l' A.R.T.A.M."Atelier de recherches technologiques appliquées au musical", Jean-Claude Le Duc, Pierre Boeswillwald, Christian Clozier, puis Valentina Lemoine, Jean Michel Saramito, Didier Bultiauw, François Giraudon.

- Collaborateurs émérites : Nathalie Delhaume, Marie-France Ducros, Catherines Maury et Finck, Roger Cochini, Philippe Ménard, Pierre Rochefort.

- Le Réseau :

- Attraction et gravitation - 3 sources - délai programmation 2 à 3 ans
  - le Concours : chaque année découverte de nouveaux talents
  - le Festival : découvertes au Festival ou redécouvertes
  - la Communauté : relations internationales, fédérations, coproductions…

b) Le projet :

- esthétique libre
- musique de studio ou mixte ou multimédia
- thème libre ou proposition IMEB
  Le principe du thème proposé permet la constitution de séries thématiques internationales particulièrement appréciées par les enseignants et les programmateurs radio.

c) Les moyens :

deux studios équipés professionnellement de matériel au renouvellement régulier mais pas assez important.

d) Les conditions :

- quatre commandes annuelles du Ministère de la Culture
- vingt à vingt-cinq commandes annuelles de l'IMEB contractualisées
- logement collectif mais chambres indépendantes
- accès libre (horaires) aux studios
- mise en main et assistance ponctuelle, non permanente

e) Les effets :

- dépôt de l'œuvre à la phonothèque
- possibilité d'une édition CD
- diffusion au réseau des 31 radios collaborant à la diffusion du Concours
- création mondiale ou au minimum française au festival " Synthèse "
- diffusion en concerts et tournées
- édition et diffusion extérieures libres mais à conditions contractuelles

2) Production extérieure (hors studios IMEB)

Cette production porte uniquement sur les musiques à thèmes. 2 types :

a) Commandes : spéciales pour le Festival à des professionnels

b) Œuvre ouverte : chaque année, dans le cadre du Festival, un thème est proposé à la communauté internationale. La participation est libre (durée maximale 6') et la programmation non sélective. Liée à internet, cette programmation est une ouverture, un mixage des professionnels de différents niveaux voire d'amateurs éclairés, une offre à l'expression non institutionnelle, une demande-pression maintenue pour la musique à programme, esthétique née en France.

3) Accueil

Possibilité de finition et mixage d'œuvre pour compositeurs à l'étroit dans leur home-studio et qui en font la demande. Accueil gratuit.
Évidemment, cette politique de production s'appuie sur la politique de recherche et développement IMEB et ne peut fonctionner que grâce à des moyens suffisants, en qualité et quantité. Ainsi les moyens de production s'efforcent d'être : et généraux - normalisés (afin que la prise en main soit courte) et spécifiques IMEB (politique d'équipement et de développement) propres à inciter à la découverte, à l'échange d'idées, et à la diffusion de certaines.

4) Statistiques

764 oeuvres de **273** compositeurs de **41** pays ont été créées dans les studios de l'IMEB (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée, Cuba, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indonésie, Iran , Irlande, Italie, Japon, Mexique, Moldavie, Norvège, Nouvelle Zélande,

Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie, Uruguay, USA).

185 oeuvres commandées à des compositeurs et réalisées dans les studios de l'Institut ont été éditées en disques et CD en France et à l'étranger dans d'autres collections.
Nombreuses ont été lauréates de Concours.

14 949 œuvres de **4 863** compositeurs de 82 pays constituent la Phonothèque internationale complète.

B) La politique de recherche suit deux ensembles

a) Recherche " Musicale "

- domaine de la composition : théorie, analyse, esthétique, pratique pour formation professionnelle et pédagogie amateur
  - les retombés en sont : éditions, concert, cours, CD, pédagogie, actions scolaires
- domaine de la musicologie : histoire, analyse, thème et enseignement spécifique
  - les retombés en sont : Académie, livre, concerts
- domaine de la pédagogie : 300 jeux sonores et d'expression musicale, pratiques, conduites, collections sons et musiques
  - les retombés en sont : formation enseignants, édition plaquette, cédérom, vidéo, CD, MD
- domaine de l'interprétation : méthodes et techniques de diffusion-interprétation pour concerts, support,
  - les retombées en sont : tournées, festival, stage

b) Recherche appliquée

4 axes ont été explorés et développés durant 34 années : l'assistance à la création par le développement de studios, de systèmes et dispositifs spécifiques pour la composition-réalisation, l'instrumentarium pour l'interprétation-diffusion, l'instrument d'expression, communication, découverte tout public, et l'actualisation des jeux sonores pédagogiques.
Soit au total 18 instruments spécifiques et innovants, manuels et corpus pédagogiques.
Elaborés et conçus selon des concepts, ergonomies et cahiers des charges de Christian Clozier, puis étudiés, testés dans le cadre de l'ARTAM avec Pierre Boeswillwald (de 72 à 84) et Jean Claude Le Duc, ingénieur poly-techniques, qui les réalisa et construisit.

• Ainsi furent créés et régulièrement développés 5 studios en une étroite liaison, technicien-constructeur et musiciens-inventeurs :
- studios pour la création : Charybde et Circé,
- studio pour la formation, la mastérisation des cd, la numérisation du Fonds IMEB : Scylla,
- studio pour la production audiovisuelle : Thésée,
- studio pour la pratique amateur : Marco Polo.

• Ainsi furent réalisés des systèmes et dispositifs spécifiques, notamment :
- le Systhysisop : système hybride de synthèse sonore programmable
- la C6 : matrice programmable (Z 80) de 16 entrées sur 16 sorties, répartition instantanée de réseaux configurés et mémorisés de haut-parleurs, voies et traitements du Gmebaphone et pour la connectique en studio des sources et des traitements, entrées et sorties
- la console Ulysse : console hybride pilotée par écran tactile, sticks stéréos, mémorisations, présets, programmation
- les contrôleurs des traitements et synthèse, les réseaux de 40 bus innervant le studio Charybde
- des instruments virtuels pour internet, des logiciels adaptatifs pour les studios...)

• et le développement de l'instrument pédagogique Gmebogosse (puis Cybersongosse), conçu pour l'enseignement, la formation, la libre expression et l'animation : 7 versions ont été réalisées connectées à la recherche poursuivie en pédagogie expérimentale musicale.

Les déclinaisons des consoles et régies en sont, de 1972 à 2008 : 3 versions analogiques (les modèles 1, 2, 3), 4 audio-numériques (en 1985 le modèles 4 hybridisé à un TO7, puis les 4 bis, 5, 6) et 1 numérique (le modèle 7MI en trois versions).

• et le développement pour un véritable et premier instrument (console et processeur spécifiques) dédié à la diffusion-interprétation en concert, le Gmebaphone (puis Cybernéphone) : 7 versions ont été développées. L'instrumentarium est constitué de consoles spécifiques dotées (analogiques puis numériques) de tablatures, préparations, matrices, séquenceurs et quelques 60 HP. Trois modèles ont été développés en version analogique (les 1, 2), trois en version audio numériques (les 3, 4) le 5 doté d'un logiciel D.I.A.O. (diffusion interprétation assistée par ordinateur développé par D. Bultiauw et deux numériques (les 6, 7) avec un logiciel développé par F. Giraudon).

• le développement de la pédagogie expérimentale et musicale (associée, déclinée de l'instrument et réciproquement) et des jeux (collectifs) de sons et de musique, instrumentaux et pédagogiques, conçus par C. Clozier fin 1972. Les jeux furent ajustés dans la pratique en milieu scolaire par F. Barrière, R. Cochini et P. Rochefort qui en actualisèrent la réalisation sonore.

Les programmes sont clairement identifiés et sont l'objet d'un développement continu multi-applicatif.

- Identifiés :
  Issus des principes méthodologiques, théoriques, esthétiques et idéologiques, les programmes de recherche sont intrinsèquement liés aux activités de l'IMEB : création, diffusion, formation.
  Ainsi chaque résultat et avancée obtenus dans un programme est immédiatement réinvesti dans les autres, liant technologiquement les développements en studio (création), en diffusion (instrument), en formation (pédagogie et instrumentarium).

- Applications :
  . Un studio bi-face analogique/numérique, multicouches en réseaux qui reste unique actuellement dans sa conception et la « collection historique et fonctionnelle » des modules et instruments et de leur sonorité et mode de jeux spécifiques.
  . Un instrument de diffusion, créateur du genre : 7 instruments construits et 6 logiciels (non comptées les versions intermédiaires)
  . Un instrument de formation et d'expression, tout autant unique. 7 instruments et quelques 300 jeux réalisés (non comptés les divers prototypes).

- Remarques : Certes, ces 3 applications ont de nombreux applicateurs :
  Certains dans le cadre de nos activités, beaucoup plus à l'extérieur comme pour le Cybersongosse qui a fait l'objet d'une distribution de 20 appareils. Cette distribution insuffisante par rapport aux demandes ne peut être amplifiée que par des partenaires extérieurs, qui malheureusement n'y ont pas été sensibles.

La politique de recherche porte ainsi sur 4 pôles :

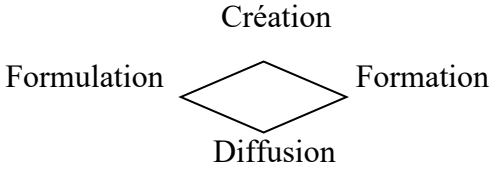

Chacun des pôles : compétences internes / compétences externes associées.

Diffusion des Recherches :

- prêt des “Cybersongosse“, instrumentarium et jeux pédagogiques
- dépôt des produits multimédia aux enseignants
- édition ed.imeb
- édition livre
- colloques, revues

C) La politique de diffusion

• Double mouvement dynamique :	- Bourges vers l’extérieur (du proche au lointain) - Extérieur à Bourges (du lointain au proche)
• Deux principes :	- Service public, gratuité - Solidarité internationale
• Deux codes :	- Réel – spectacle vivant - Virtuel – circuit de communication
• Deux cadres :	- Professionnel de la musique - Amateur de musique
• Deux limites :	- Maternelle - Surdité
• Deux attentions :	- Qualité musicale et esthétique - Efficacité sociale et politique
• Deux publics :	- Celui qui vient - Celui au-devant duquel on va
• Un ensemble :	- La diffusion est un sous-ensemble du projet global du Centre mais pas une partie. C’est-à-dire que la Diffusion n’existe que reliée à la Création, à la Recherche et à la Formation. - C’est par contre un ensemble multiple si l’on considère celle-ci comme fédérant les pratiques du du concert, du spectacle, de la formation, de la découverte, de l’édition, de la communication.
• Enfin	- Rendre compte de notre travail - Intégrer la création dans la cité - Rencontrer et rendre aux autres, manifestant l’alchimie du créateur qui reçoit de l’argent et redonne (parfois) de l’or. - Nourrir l’imaginaire et la conscience. - Transmettre des connaissances, c’est-à-dire culture

1**) Diffusion des musiques** :

il convient de décliner les différents types de diffusion :

Cette diffusion se fait	: local, régional, international,
	: répertoire IMEB, répertoire international
	: créations, reprises
	: spectacle vivant : concerts, spectacles, rencontres
	: virtuel : circuits de communication, édition
	: différentes actions périphériques et complémentaires
	: grand dispositif de diffusion, petit dispositif, autres.

Le dispositif dépend de la fonction du concert, des possibilités d'occupation et des coûts.

- le grand système Cybernéphone (64 HP) implique 2 jours pour installation, répétition, concert. Sa qualité et son unicité entraînent à réaliser en complément au(x) concert(s) des master-class de diffusion-interprétation.
- le petit système Cybernéphone (24 HP) implique une journée
- le système d'intervention (12 HP) s'installe en une 1/2 journée.
- le système "écoute" (4 HP) s'installe en une heure.

- Spectacle vivant, musiques de l'IMEB

a) Le lieu : évidemment déterminé par des raisons objectives et financières, mais toujours plaisir à jouer en extérieur (Festival, Spectacle).

b) Le public : accès libre dans les manifestations organisées par nous-mêmes, et selon les choix de notre hôte.
Différentes origines : au socle traditionnel enseignant-intello s'adjoignent senior et jeunes « contradictoirement ». Ceux-ci, après une époque non favorable culturellement, mais aussi suite aux nombreuses activités conduites en leur direction sont en nette progression. Ce mouvement est par ailleurs amplifié si le concert n'a pas lieu à Bourges. Cela ne peut que nous faire encore davantage regretter la non-possibilité d'avoir des locaux permanents de diffusion et de pouvoir conduire une politique annuelle à Bourges à l'exception du Festival.
Dernière catégorie, le public professionnel. Ce public (une centaine au festival) le suit régulièrement et annuellement puis diffuse dans son propre pays des sélections de la programmation.

c) La forme : le problème de la forme rejoint celui de la fonction et des activités périphériques. 5 grandes tendances :

- le petit concert :
  il s'agit en fait d'une "écoute" de qualité donnée à l'issue d'une action musicale (majoritairement sur le site même de l'action en final après une semaine pédagogique avec le Gmebogosse/Cybersongosse).
  Cette forme peut intégrer commentaires et vidéos. Elle intègre également la diffusion de la "création" réalisée durant l'action Gmebogosse.
- le moyen concert, deux situations :
  - en fin d'une action musicale, le concert est donné dans une véritable salle extérieure au site. Ces concerts sont montés en interaction, Ville de l'action et enseignants.
  - en programmation d'une salle, déconnecté d'une action musicale mais fréquemment suite à l'une de celles-ci, ou suite à des cours, conférences, stages… C'est d'un retour qu'il s'agit, une seconde moisson.
- le grand concert : nécessite une participation financière de l'accueillant ou entre dans les actions missionnées du Conseil Régional. Sa dimension technique et la dimension des salles nécessaires font contrainte, mais sont aussi les ferments des tournées à l'étranger, ces concerts étant très spécifiquement imébiens et irréalisables par d'autres.
- le spectacle musical : formule directement reliée aux conditions extérieures et financières, l'IMEB ne pouvant prendre en charge ses coûts de réalisation. Plus de 20 spectacles ont été créés, polytechniques mêlant force types d'expression (sonores, visuelles, pyrotechniques, scéniques) et de technologies, pour des milliers de spectateurs en moyenne (jauge 8000).

- Musique accueillie (à l'étranger) : il s'agit de la forme traditionnelle d'accueil où un compositeur de l'IMEB va diffuser sa (ses) œuvre(s) et celles de collègues sur des équipements d'accueil local extérieur.

- Spectacle vivant, toutes musiques

  Cette catégorie concerne essentiellement le Concours et le Festival Synthèse qui propose un programme professionnel et un programme public d'œuvres, du concert électroacoustique, mixte, instrumental, danse, installations, expositions, rencontres, libre programmation et master-class, mais aussi de poésie sonore et de cinéma expérimental.
  Chaque année, le Festival propose, outre une libre programmation journalière (latitude) une "œuvre ouverte" à la communauté, ouverte sur un thème et à tout créateur. Chaque année un corpus d'une centaine d'œuvres est ainsi réalisé de 24 pays en moyenne.

  Le programme, extrêmement large malgré un budget serré, est réalisé avec la collaboration de nombreux studios, fédérations et conseillers/recruteurs internationaux. Ainsi nourri des lauréats du Concours, des découvertes des Festivals précédents, de la création mondiale des quelques trente créations IMEB de l'année, de l'œuvre ouverte et des antennes internationales, le festival propose un programme toujours renouvelé, preuve marquante du développement quantitatif et qualitatif de la création électroacoustique dans le monde.

  Au niveau local, une synergie berruyère s'est établie selon les années avec les partenaires culturels, membres de l'Assemblée Générale, et principalement avec la Maison de la Culture, l'École des Beaux-Arts, la Médiathèque et le Palais J. Cœur, ainsi qu'avec l'Agence culturelle de Bourges et le Théâtre Jacques Cœur.

  Le Concours, reçoit plus de 500 musiques (735 en 2009) et en diffuse une quinzaine (les lauréates) via une trentaine de radios et une quinzaine de Festivals. Il assure pleinement sa mission de diffusion ainsi que celle d'analyse de la situation actuelle, de promotion des compositeurs/compositrices et de révélateur de tendances.

- Réseaux de communication (diffusion/consommation virtuelle)
  - Radio : oeuvres de l'année de l'IMEB, lauréats du Concours gravées sur CD, (production interne à l'IMEB ou externe), sont diffusées par un réseau de 30 radios dans le monde. Invisible et immatériel, il s'agit pourtant de notre plus grand public puisqu'il s'additionne en plusieurs millions.
  - Internet : des extraits de tous les CD sont proposés sur notre site. Mais également diffusées sont les biographies et présentations d'œuvres du Festival et des résidences.
  - CDRom : ces mêmes informations complétées par interviews, reportages… sont également diffusées sur CDRom Synthèse promotionnel distribué.

2**) Diffusion des connaissances**

a) Cours professionnels :

Unesco/Ashberg, Centres, Résidence.

Le mois de janvier est traditionnellement consacré à cette formation. Fortement internationale, on ne peut que regretter l'impossibilité pour les compositeurs français d'en bénéficier, ceux-ci étant dépendants ou de bourses non attribuées en Province ou d'entonnoirs tels IRCAM ou CNSM.

b) Actions de formation :

Reprises dans notre convention IUFM/IMEB, elles proposent un large panorama aux différents enseignants (-> Convention)
S'y ajoutent les actions également menées avec convention :
Fac de Musicologie de Tours : cycle et conférences
Beaux-Arts de Bourges : cycle d'ateliers
Emmetrop : cycle d'ateliers
Arts lycéens/Conseil Régional : semaines dans les lycées d'Orléans, Tours, Bourges.

c) Actions musicales :

Elles regroupent deux types en direction des jeunes,

“ Chemins de découverte ” et “ voies de la création ” :

- les chemins de découverte consistent en des séances d’une heure trente de découverte et écoute de l’électroacoustique dans les différentes classes d’un établissement.
- les voies de la création : avec le Cybersongosse sont constituées de 5 jours de travail pédagogique avec en final, diffusion et gravure de la création.

Ces deux actions peuvent co-exister dans le cadre d’un même établissement.

d) Colloques, conférence, master-class, Académie

Ces actions se déroulent en saison à Bourges, ou durant le Festival ou à l’extérieur.

L’action de l’Académie peut être soulignée comme diffusant internationalement via son édition ses débats esthétiques et théoriques.

e) Considérations Particulières

Hormis les actions menées à l’extérieur, il est extrêmement difficile, voire impossible, de mener des actions de formation (studio, diffusion, prise de son) dans nos locaux actuels. Nos demandes de locaux complémentaires et extérieurs dédiés, demandés à la Ville de Bourges et au Conseil Régional, sont restées sans succès.

3**) Diffusion des œuvres :**

1) Editions :

CD, CDR et livres sont distribués via la vente comptoir, vente internet, vente dépositaires : France: Métamkine, Espagne: Arsonal, USA: Electronic Music Foundation, et les Centres amis).

Ils sont également offerts aux lycées, collèges et écoles dans lesquels nous intervenons, appliquant en cela le principe de gratuité des fournitures de l’enseignement mis en place par le Conseil Régional. L’organisation d’un réseau de distribution dans les écoles de musique de France serait du plus bel effet mais à ce jour cette proposition au ministère n’a jamais été retenue.

2) Réalisations

Des éditions non commercialisées sont produites pour le milieu enseignant :

- livret instrumental et pédagogique Cybersongosse,
- jeux pédagogiques et vidéo Cybersongosse,
- “Aux écoutilles ” sélection selon l’âge, d’extraits musicaux,
- “gravure libre ” mise en CD à la demande des organismes de radio ou fac ou enseignants. (Festival, musiques à thèmes, mallette pédagogique…)

D) Le rapport de l’IMEB au public

Nos publics vont de 4 ans à plus.

Dès la création du GMEB devenu IMEB, le principe fondamental et fondateur a été que la création ne se dissociait pas, ni théoriquement ni politiquement, de la recherche (appelée également avant-garde) et de la diffusion associée au supplément d’âme distribué, l’animation.

L’IMEB a fait en sorte que les extrêmes s’approchent et que l’animé devienne créatif sinon créateur.

Cette ligne a été continuellement poursuivie. Toutes les activités de l’IMEB sont et ont été organisées simultanément pour professionnels et tout public, création et recherche pensées sous leurs deux missions.

Ainsi,

- Création :	• les professionnels disposent de studios, • les amateurs du Cybersongosse et d'ateliers.
- Recherche :	• musicale et technologie pour la création professionnelle • pédagogique et appliquée pour les enfants et les jeunes.
- Diffusion :	• plate-forme internationale professionnelle, • multiplicité des formes d'intervention et de participation locale.
- Formes de diffusion :	• l'attention au public rejoint la recherche théorique et appliquée dans la formalisation des instruments et les méthodes de diffusion. Ainsi du Cybernéphone, des spectacles, et des différents types de concert.
- Formation :	• cours, académie, internationaux • actions musicales, locales
- Edition :	• Cultures Électroniques (Concours), Chrysopée Électronique (IMEB) • Ed.imeb : écoutilles, jeux, à la carte.
- Festival :	• journées professionnelles, • soirées tout public.
- Concours :	• musique électroacoustique • art sonore, multimédia et électronique
- Archives :	• 40 années en 213 cartons, les affiches, les programmes, la presse... • la photothèque (68000), les vidéos (414 dvd), les cdr festival...
- Phonothèque :	• la phonothèque internationale numérisée et documentée est déposée pour préservation et communication/recherche à la BnF (6612 musiques de 63 pays). • cette phonothèque est également préservée par MISAME et déposée dans certaines Antennes à l'international.
- Musée :	• le studio Charybde est déposé au Musée Charles Cros de la BnF • des versions Gmebogosse et Gmebaphone sont déposées au Musée de la Musique à la Cité de la Musique.

E) L'ouvrage réalisé par l'IMEB 1970-2011

Voilà succinctement l'ouvrage réalisé. Il le fut au gré de nombreuses difficultés, économiques et politiques (la parité État/Collectivités n'ayant jamais été atteinte), de catastrophes évitées de justesse, mais ouvrage toujours maintenu (envers et contre tout) comme un instrument de création et recherche, de diffusion, de formation et d'édition, de la maternelle à l'UNESCO, conduites à haut niveau international par le Centre National de Création Musicale IMEB, dans un esprit de service public et internationaliste.

Il fut aussi, par les organisations et manifestations internationales qu'il a fondées, un lieu unique de rencontre-confrontation-échange qui durant quatre décennies fut reconnu par ses collègues de 82 pays comme le creuset mondial du développement de la création électroacoustique. Mémoire et œuvres de cette histoire sont pérennisées par un dépôt à la BnF de l'ensemble des documents, ensemble ouvert à la communication et à la recherche, et le Fonds spécifique musical est également déposé dans des Centres, Universités et Phonothèques à l'étranger.

Ce patrimoine mondialisé, historique, artistique et musical s'est constitué, quelque peu paradoxalement, au fil de 40 années dans le cadre de la décentralisation (culturelle) en province du Berry, autour d'un collège de compositeurs engagés eux-mêmes dans leur propre pays.

Mais aussi diverses équipes de collaborateurs, par l'apport et la confiance répétés de nombre de créateurs et collègues de France et des lointaines contrées, d'est et d'ouest, du nord et du sud.

Ainsi :

• 764 musiques de 273 compositeurs de 41 pays ont été commandées et réalisées dans les studios Charybde et Circé. 185 furent éditées et transmises au public. 312 furent des commandes à 67 compositeurs français.

• furent conçus et développés régulièrement, 5 studios en une étroite liaison, technicien-constructeur (Le Duc) et musicien-inventeur (Clozier): pour la création Charybde et Circé, Scylla pour la formation et la mastérisation du Fonds IMEB, Thésée pour la production audiovisuelle, Marco Polo pour la pratique amateur

• 14 949 œuvres de 4 863 compositeurs ont été collectées dans 82 pays

• dont les 6 612 musiques numérisées et documentées, représentant 1946 compositeurs/trices de 63 pays, qui constituent la Collection IMEB

• 86 compositeurs de 40 pays y vinrent en formation

• 524 concerts en tournée ont été donnés dans 32 pays, 30 spectacles (Versailles, Venise, Chambord, Noirlac, Orléans, Buenos-Aires, Rio de Janeiro, Munich, Bonn, Angers, Bordeaux ; Gand, Côme, Saintes, Eindhoven, Montevideo,…)

• 1185 concerts ont été donnés à Bourges dans le cadre des 39 Festivals par : 2 287 compositeurs de 62 pays, 543 interprètes et ensembles, 6 637 musiques dont 2 021 en création mondiale et 2 692 en création française, 434 films et vidéos expérimentaux, expositions, installations, colloques...

• 519 compositeurs de 47 pays et 768 musiques ont été lauréats (Prix et Mentions) des 36 Concours (sur un total de 12 410 musiques de 4160 compositeurs) après votes de 136 membres de jury de 27 pays, œuvres diffusées de 1973 à 2009 par 77 organismes de radio et 48 de concert.

• 18 instruments spécifiques et innovants dans les domaines de la diffusion-interprétation et de la pratique musicale-formation-pédagogie.

• 83 CD ont été édités regroupant 426 musiques de 188 compositeurs de 32 pays thématiques ou monographiques en deux collections « Chrysopée Électronique » et « Cultures Électroniques »

• 10 CDRom monographiques sur les Festivals ont été édités ainsi que 5 CD pédagogiques

• 12 livres publiés, 4 revues, et si éditeur intéressé, les textes des Académies et des Symposiums

• des actions d'animation et formation dans 57 écoles et collèges de Bourges, 35 communes du Centre et 117 du Cher, mais aussi dans 91 communes de France et 31 villes de 14 pays.

• constitution et dépôt des fonds musicaux, artistiques et mémoriels :

- le Fonds Musique de l'IMEB regroupe de 1946 compositeurs 6612 musiques numérisées et documentées, réunissant les 764 réalisées à l'IMEB et 5 848 (dont 1 080 partitions) de 1918 compositeurs de 62 pays sélectionnées parmi les 14 185. Ce Fonds est déposé à la BnF (Bibliothèque nationale de France) pour pérennisation et communication-recherche-écoute
- le Fonds photographique regroupe quelques 70 000 épreuves numérisées
- le Fonds vidéographique est regroupé numérisé sur 414 heures
- le Fonds recherche pédagogique, compile enregistrements, témoignages, livrets, manuels, jeux, reportages

- le Fonds recherche instruments/dispositifs des studios, pour l'enseignement et la diffusion regroupe archives, projets et plans
- le Fonds historique (artistique, administratif) représente quelques 161 caisses (soit 645 boîtes archives) référencées.
- le Fonds instrumental : le studio Charybde, dans sa structure analogique, a été déposé à la BnF (Musée Charles Cros), le Gmebaphone 2 (exposé) et le Gmebogosse 3 (réserves) sont déposés au Musée de la Musique (Cité de la Musique/Philharmonie de Paris).
- une collection diversifiée d'éléments audio-électroacoustiques et numériques a été déposée dans les locaux de l'ACHDR (Association du Centre Historique de la Diffusion Radiophonique) à Saint Aoustrille / Issoudun.

L'ensemble de ces Fonds ayant fait l'objet d'une donation de l'IMEB à MISAME, documents et droits associés, leur gestion est maintenant de la responsabilité de MISAME. Celle-ci en assure la diffusion et l'étude, la communication et sauvegarde, la collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux.

Ce furent aussi la constitution et le siège social de :

- la Confédération Internationale de Musique Électroacoustique CIME (OIM reliée au CIM/UNESCO) et ses 25 fédérations et institutions dans le monde
- la Fédération française qui fut fondée par et avec : Maurice Le Roux, président - Pierre Boulez et Yannis Xénakis, vice-présidents - Michel Philippot, trésorier – Christian Clozier, secrétaire
- les Journées d'Études Internationales des Musiques Électroacoustiques JEIME
- la Tribune internationale de Musique Électroacoustique TIME organisée par CIME et CIM
- l'Académie Internationale de Musique Électroacoustique réunissant 24 membres de 14 pays
- La Mnémothèque Internationale Sciences Arts en Musique Électroacoustique, MISAME

ainsi que la production et l'organisation de :

- 39 Festivals Synthèse et de ses 1185 concerts à Bourges
- 36 Concours internationaux et de ses 12 410 musiques concourantes de 76 pays
- de conférences, symposiums, colloques, internationaux à Bourges et à l'étranger
- de cours professionnels, IMEB et UNESCO, pour 86 compositeurs de 40 pays
- de formations : Écoles Normales, Écoles d'art, IUFM
- de réseaux d'enseignants, écoles publiques et conservatoires
- de stages pour amateurs
- la création d'une radio libre associative, Radio Cultures Bourges, RCB 103

Programme IMEB

Structure

Organigrammes

IMEB : PROJET ARTISTIQUE

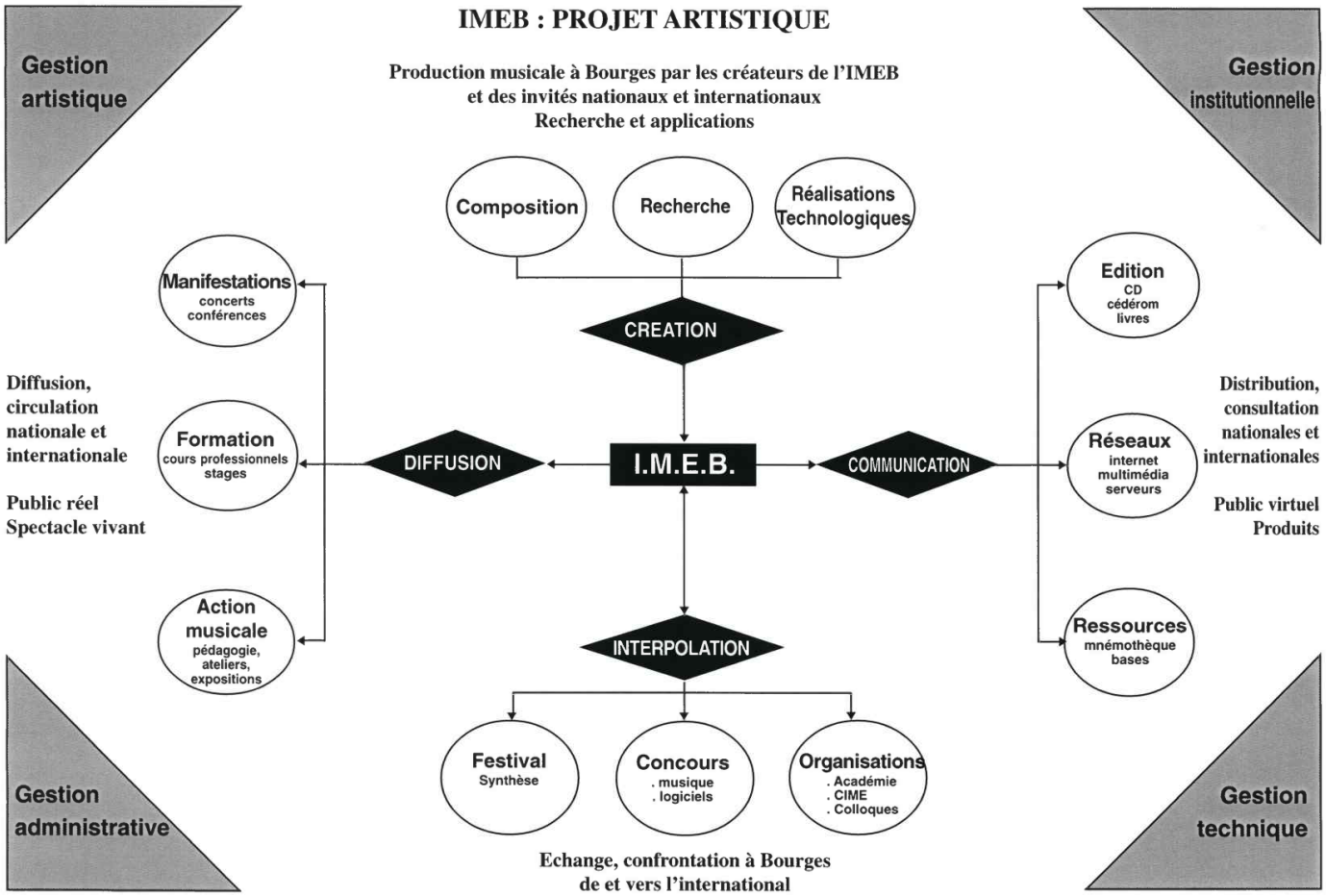

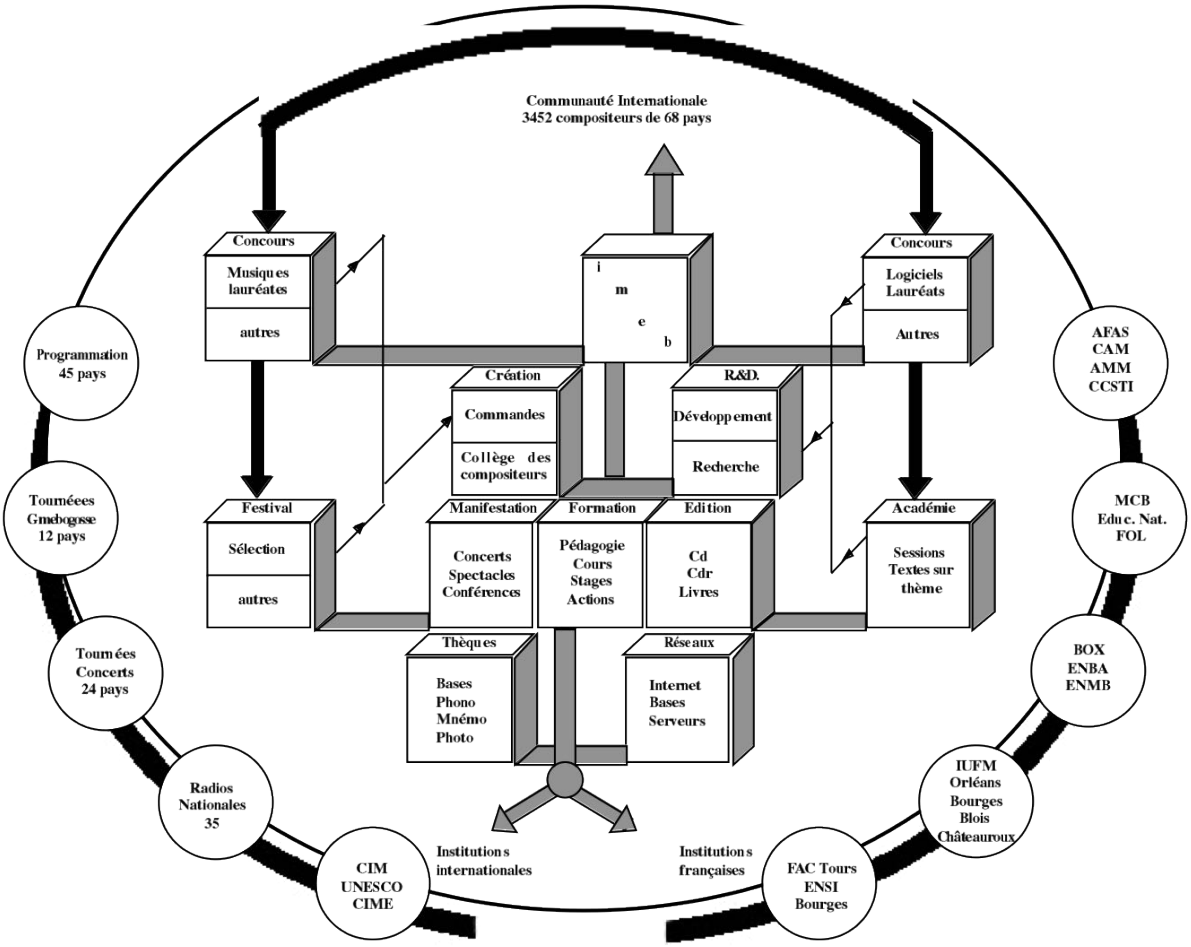
Communauté Internationale
3452 compositeurs de 68 pays
Concours
Musiques lauréates
autres
i
m
e
b
Concours
Logiciels Lauréats
Autres
Programmation 45 pays
AFAS
CAM
AMM
CCSTI
Création
Commandes
Collège des compositeurs
R&D.
Développement
Recherche
Tournéees Gmebogosse 12 pays
MCB
Educ. Nat.
FOL
Festival
Sélection
autres
Manifestation
Concerts
Spectacles
Conférences
Formation
Pédagogie
Cours
Stages
Actions
Edition
Cd
Cdr
Livres
Académie
Sessions
Textes sur thème
Tournées Concerts 24 pays
BOX
ENBA
ENMB
Thèques
Bases
Phono
Mnémo
Photo
Réseaux
Internet
Bases
Serveurs
Radios Nationales 35
IUFM
Orléans
Bourges
Blois
Châteauroux
CIM
UNESCO
CIME
Institutions internationales
Institutions françaises
FAC Tours
ENSI
Bourges

représentant

FCM

SNAC

Musée Musique

AFAAS

CCSTI

ateliers

Lycées Région

IUT Bourges

Collège St Exupéry

Collège V.Hugo

Emmétrop

formation

ENSA Bourges

Musicologie Tours

IUFM Orléans-Tours

Paris VIII

Ashberg-Unesco

correspondants

Loiret

La Rochelle

Amiens

CHS Bourges

Conservatoire-Issoudun

réseau national / régional / local

IMEB/BNF
sauvegarde du patrimoine
archives historiques
communication
recherche

ambassades
radios
centres-studios
fédérations
organismes
compositeurs
de 57 pays

. Partenaires musique
28 radios
16 festivals
9 centres
. Partenaires multimédia
ENSA Bourges
Le Fresnoy
CCC Barcelone

festival

misame

concours

cime

académie

. CIM-UNESCO : 23 OIM
. 18 fédérations nationales :
Argentine, Belgique, Colombie, Chili, Chine, Espagne, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse.
. tribune internationale :
10 TIME

27 compositeurs-chercheurs
de 13 pays
thème annuel
publication des actes

créations

conférence

diffusion

en relation constante avec
30 studios :
Barcelone, Berlin, Bogota, Boston, Brasilia, Bratislava, Bucarest, Buenos Aires, Copenhague, Cordoba, Dublin, Genève, Helsinki, Londres, Madrid, Mexico, Montevideo, Montréal, Moscou, New York, Oslo, Pékin, Rome, Stockholm, Sydney, Tokyo, Vancouver, Vienne, Wellington, Zurich.

ICMC
IRCAM
master
JIM

.472 concerts en tournées
dans 32 pays
.30 radios
.64 CD
.1023 concerts au Festival
17 pays

réseau international

INSTITUT INTERNATIONAL DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE – BOURGES

DIRECTION GENERALE

MNEMOSYNE MUSIQUE MEDIA

S.A.R.L. Edition

. Politique musicale : créations, commandes, co-production, tournées, conférences, éditions
. Politique institutionnelle, internationale, européennes, de partenariat
. Programme général et communication
. Budget prévisionnel et arbitrage

BUREAUX - CA – AG de l'INSTITUT

Vie statutaire, validation du programme, soutien politique, campagnes de relations.

SERVICE ADMINISTRATIF

ADMINISTRATION
- suivi dossiers et projets
- coordination des départements
- calendrier des activités
- gestion du personnel
- fichiers

SECRETARIAT
- courrier
- classement
- email

FINANCES / GESTION
- suivi budgétaire
- comptabilité
- tableaux de bord
- suivi des ventes

CONTRATS
- compositeurs
- instrumentistes
- location musiques

Secrétaire

SERVICES MUSICAUX

FESTIVAL
- direction artistique

CONCOURS
- direction artistique

CREATION/DIFFUSION/FORMATION
- programmes

PROJETS - EDITIONS
- CD, CDrom
- livres
- catalogues
- vidéo

RECHERCHE MUSICALE
- musicale
- pédagogique

COMMUNICATION
- politique
- programmes

Assistant

SERVICE INSTITUTIONNE

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
- convention cadre
- relations spécifiques
  . collectivités territoriales
  . ministère
  . autres

PARTENAIRES CULTURELS
- développement et suivi des conventions et partenariats
- programmes et actions

STRUCTURES ASSOCIEES
- Académie
- CIME
- Mnémothèque
- SARL Mnémosyne
- Associations
  . locales
  . nationales
  . internationales

SERVICES TECHNIQUE

MAINTENANCE - REGIE
- studios
- équipements
- fournisseurs

MAINTENANCE - REGIE
- locaux
- véhicules

EQUIPES - LOGISTIQUE
- festival
- tournées
- concerts
- animations

CONSTRUCTION
- prototypes
- dispositifs

RECHERCHE / DEVELOPPEMENT
- appliquée
- instrumentale

Assistant

RESPONSABLES SECTEURS
formation, audiovisuel
informatique musicale

COMITE DE DIRECTION

ASSISTANTS DE REALISATION
multimédia
action musicale

PLANIFICATION/DEVELOPPEMENT
MISE EN ŒUVRE
des programmes et actions
des 12 départements

CREATION

COMPOSITION MUSICALE
- Musiques
- Spectacles

RECHERCHE / DEVELOPPEMENT
- Musicale, Informatique, Electronique
- Hard et soft
- Pédagogie
- Musicologie

REALISATIONS TECHNOLOGIQUES
- ARTAM

DIFFUSION

MANIFESTATION
- Concerts / Tournées
- Conférences

FORMATION
- Cours professionnels
- Stages
- Enseignement supérieur

ACTION MUSICALE
- Ville, Département, Région
- Animations
- Scolaires
- Ateliers
- Expositions

COMMUNICATION

EDITIONS
- Livres
- CD Chrysopée Electronique
- CD Cultures Electroniques
- CD ed. IMEB
- CDRom
- Vidéo

RESEAUX
- internet
- multimédia
- serveurs

RESSOURCES
- mnémothèque (musiques, instruments, images, documents…)
- bases de données

INTERPOLATION

SYNTHESE
Festival International des Musiques et Créations
- Electroniques

CONCOURS INTERNATIONAL
- Musique et Art Sonore
- Logiciels

ORGANISATIONS
- Académie
- CIME
- Colloques
  ….

Structure opérationnelle de l'IMEB

- Une équipe de salariés et un Centre de production diversifiée, manufacture à ateliers fixes, mobiles et délocalisés, consortium culturel.
  La cellule de production création/recherche génère tous les secteurs dérivés de production, fonction du programme général planifié et de la gestion des moyens.

Services	Laboratoires d'idées	Unités de production (matière première Imeb)	Cellules production Imeb (matière première extérieure)
gestion organisation technique maintenance relations réseaux	conception des programmes recherches développements réalisations	composition concerts festival formation action musicale édition multimédia/serveur thèques réalisations technologiques patrimoine	composition festival concours structures, réseaux patrimoine interpolation
Administration	Bureau d'études	Ateliers	Import/Export

- Chaque unité comporte plusieurs programmes :

Instrumentarium :
- studio
- diffusion
- pédagogie

Concerts :
- petit
- moyen
- grand

Formations :
- professionnels
- université
- conservatoire
- IUFM
- amateurs

Actions musicales :
- scolaire
- collège
- lycée
- divers

éditions : commerciales
- cultures électroniques CD
- chrysopée électronique CD
- livres

interne « éd. Imeb »
- cd pédagogique
- cd musiques thématiques
- vidéo pédagogique
- cdr thématique
- manuels

réseaux :
- serveur internet
- multimédia

patrimoine
- phonothèque
- sonothèque
- vidéothèque
- photothèque
- archives
- documentation

Interpolation
- associations françaises
- associations internationales
- CIME
- Académie
- Symposiums

IMEB

Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges
Centre National de Création Musicale

Création	Composition : musiques, spectacles Recherche : musicologique, pédagogique, lutherie, logiciels Réalisations technologiques : instruments, dispositifs, systèmes	Artistique	Création Recherche	Académie
Diffusion	Manifestation : conférences, concerts Formation: professionnels, cours, stages, master Action musicale : ateliers, animations pédagogiques, expositions	Technique	Edition Réalisation	CIME
Communication	Edition : cd, cdrom, md, livres Réseaux : internet, multimédia, serveurs Ressources : mnémothèque (musiques, instruments, doc…), bases	Administratif	Diffusion Conservation	Mnémothèque
Interpolation	Concours : musique et logiciel Festival : Synthèse Organisations : Académie, CIME, colloques…	Institutionnel	Formation Communication	Associations

4 <----- Pôles -----> 12 <----- Départements -----> 33 <---------- Activités ----------> 4 <----- Services ------> 4 <---- Axes musicaux----> 4 <--- Structures périphériques

8 directions transversales

	PROFESSIONNEL	PUBLIC	JEUNE
Création	composition	écoute	expression
Recherche	instruments systèmes	diffusion	pédagogie
Diffusion	radios, festivals, centres	concerts	concert pédagogique
Rencontre	Synthèse, concours, internet	concerts, causeries, internet	gmebogosse, expositions,internet
Formation	cours, master-class	conférences	ateliers
Organisation	Académie, CIME, réseaux, colloque, Unesco	associations (Amis de l'Imeb, AMM, CAM) et réseaux pédagogiques	stages
Edition	catalogue œuvres, livres	cd, cdr, livres	cd, cdr, sites spécifiques
Patrimoine	mnémothèque, bases	serveur	sonothèque
Local	cours, stages	concerts, conférences	Beaux Arts, Friche, scolaires
Départemental	IUFM	concerts	scolaires, collège
Régional	IUFM, fac	concerts	scolaires, lycées
International	à Bourges, CIME, Académie, concours, colloques	ailleurs tournées	ailleurs tournées

6 Faces : Créateur / Assembleur / Répartiteur
Exportateur / Importateur / Formateur

Circuit de production musicale
IMEB - Centre National de Création Musicale

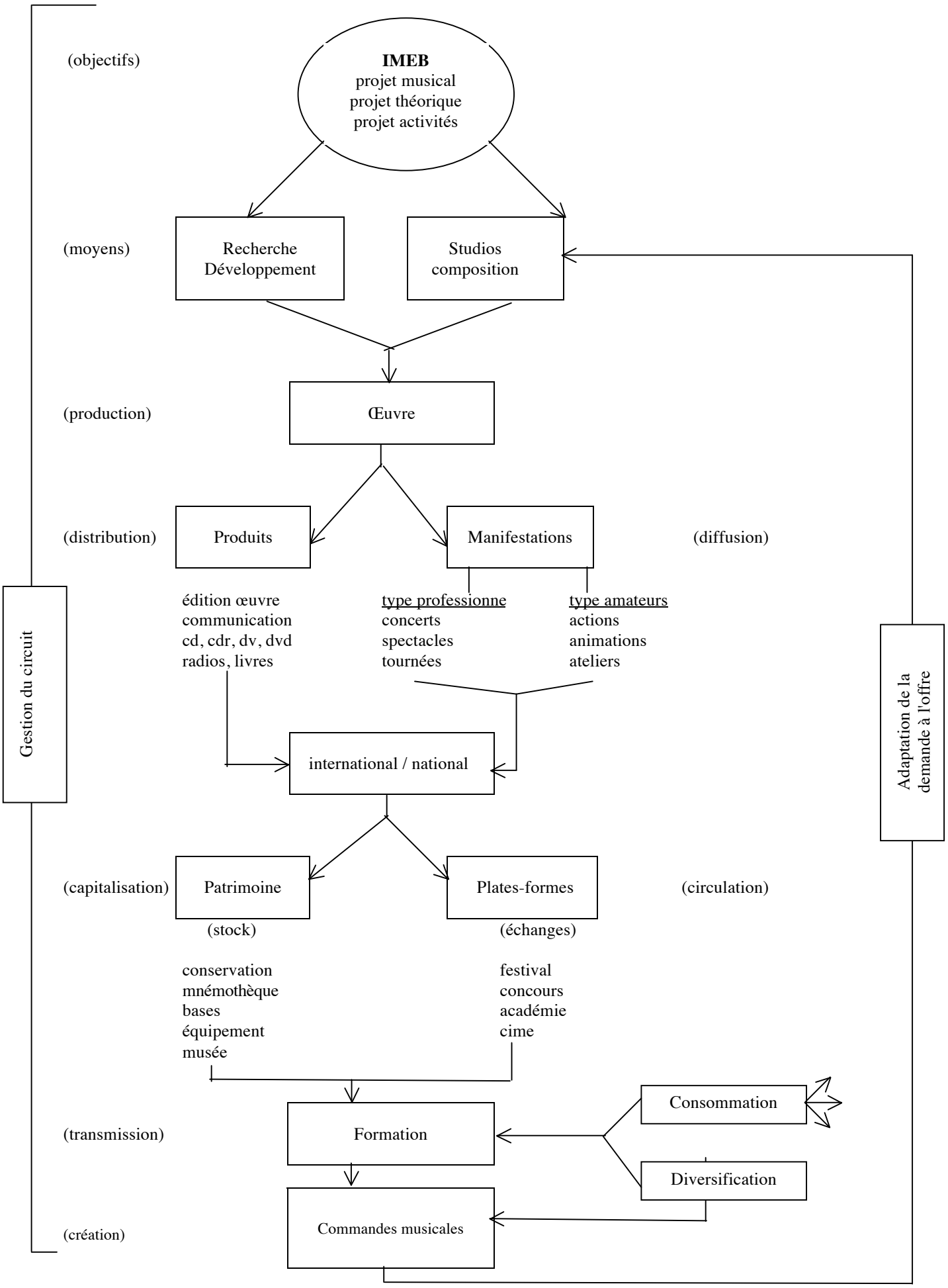

Fonctions de l'IMEB

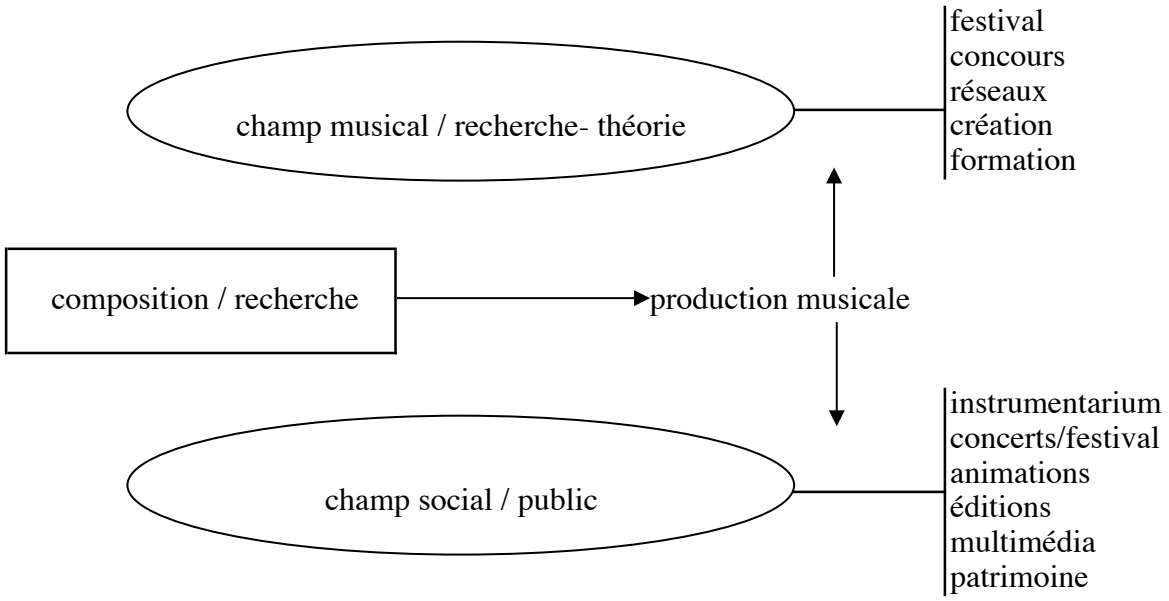

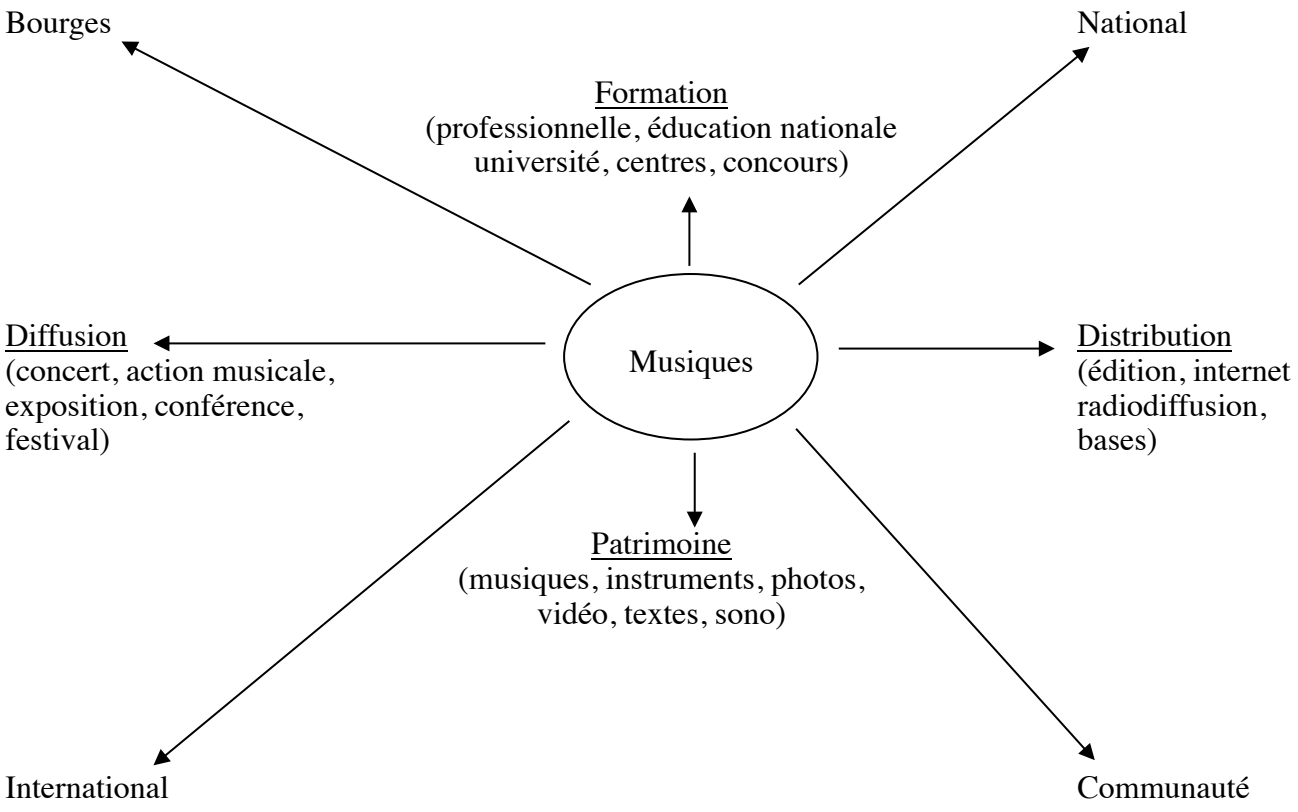

Rôle social de l'IMEB

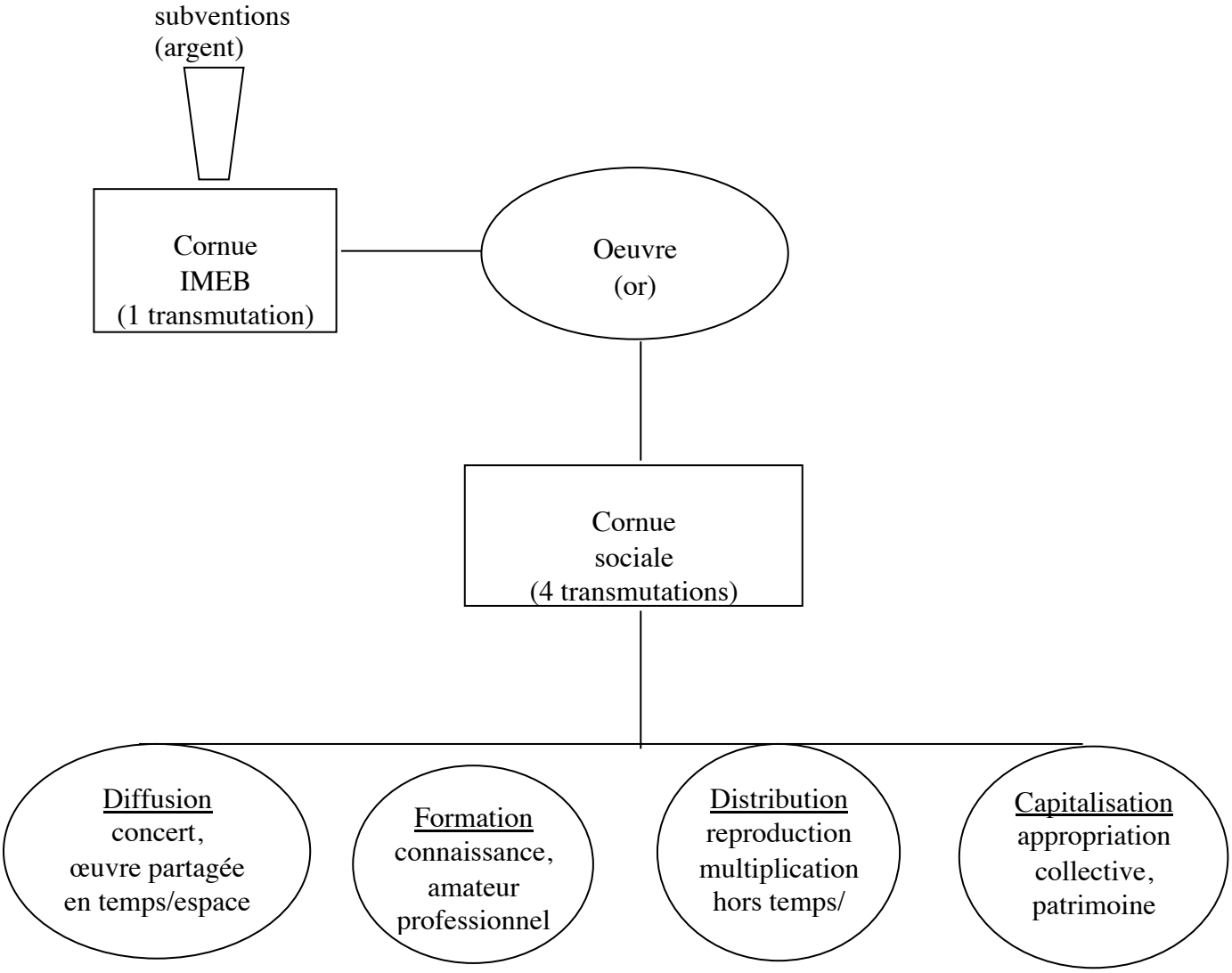

IMEB : PROJET MUSICAL

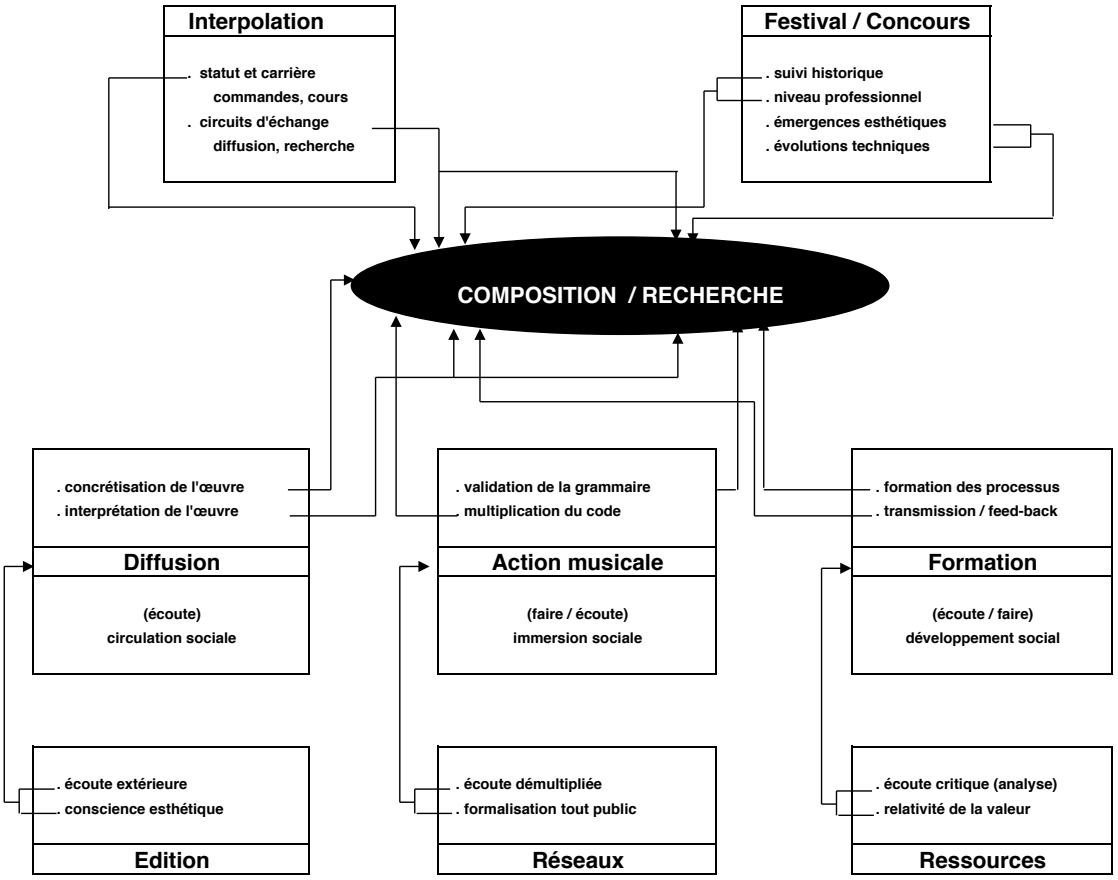

La dynamique internationale : ouverture, circulation, évaluation, découverte, synergie.

La "production" : musicale du compositeur / chercheur

La distribution, l'échange, la consommation, sociale.
La transmission cognitive et culturelle

La satisfaction individuelle, l'objectivation de l'œuvre, les cribles externes

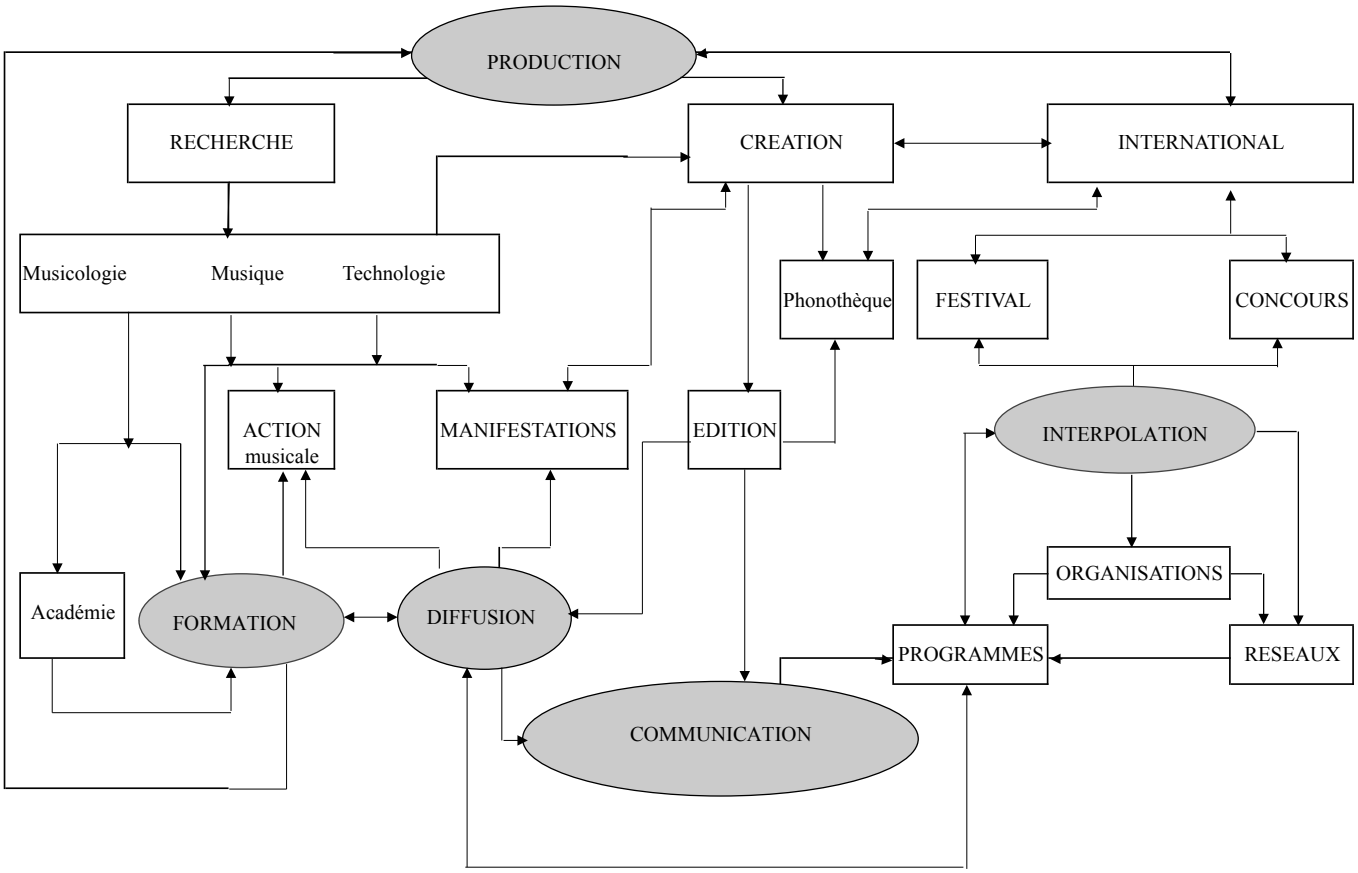

IMEB
Plan Général

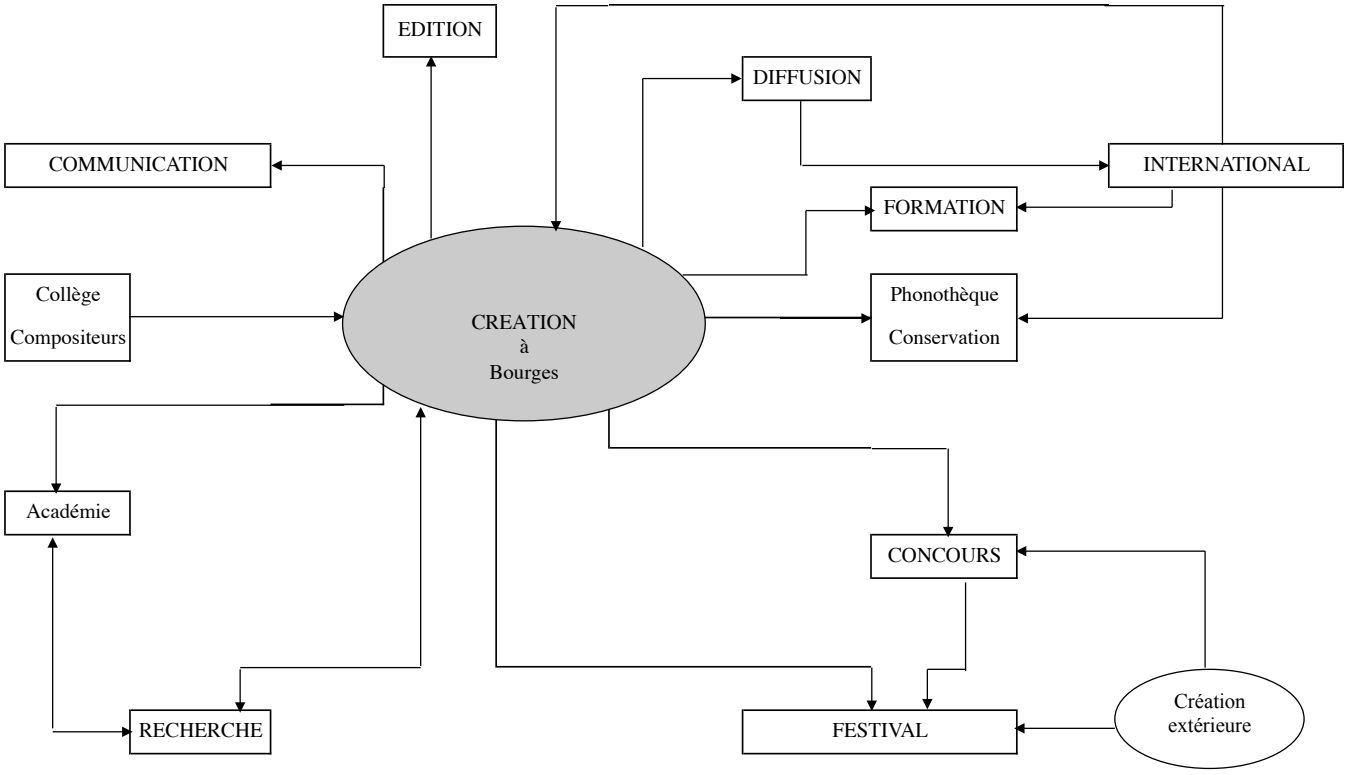

IMEB
Création

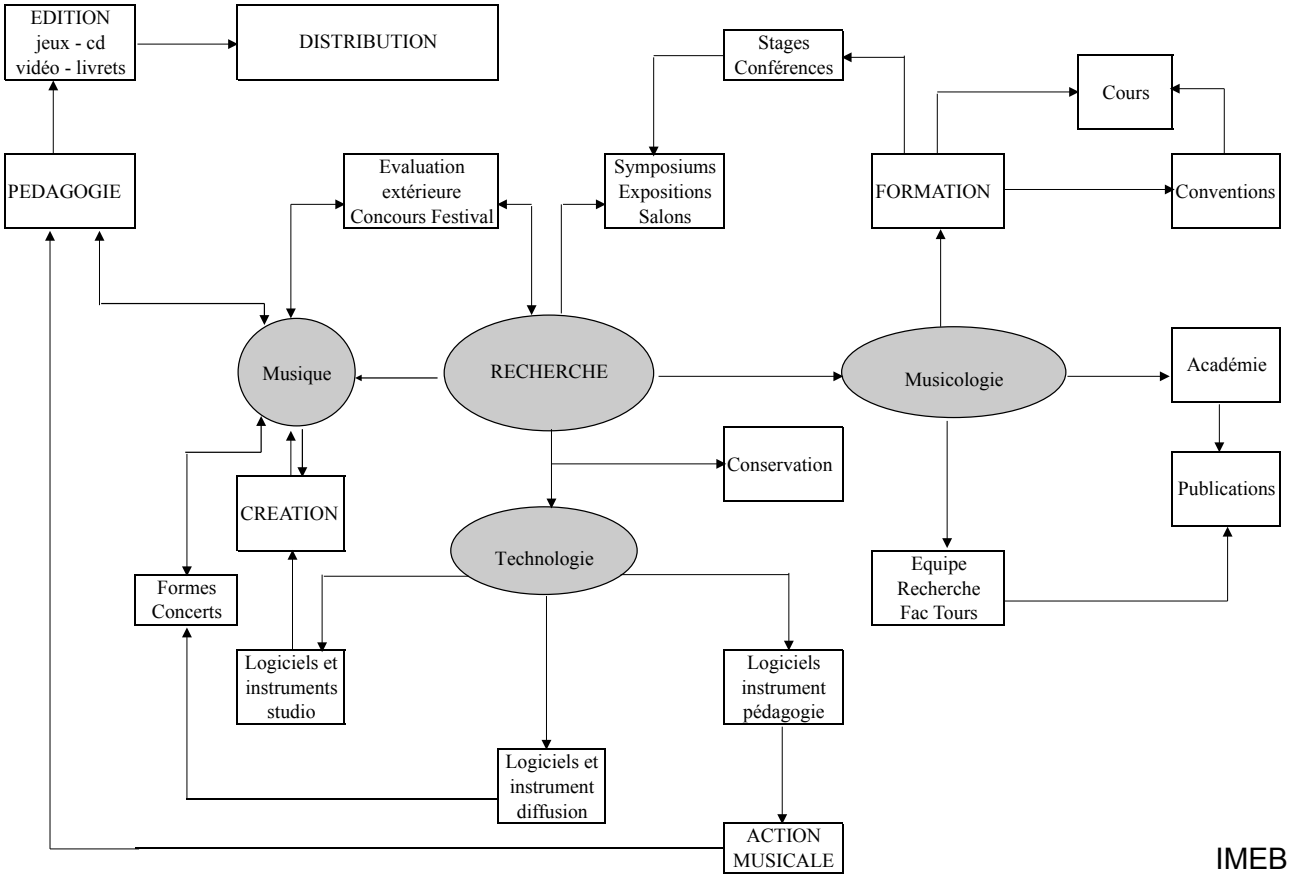

IMEB
Recherche

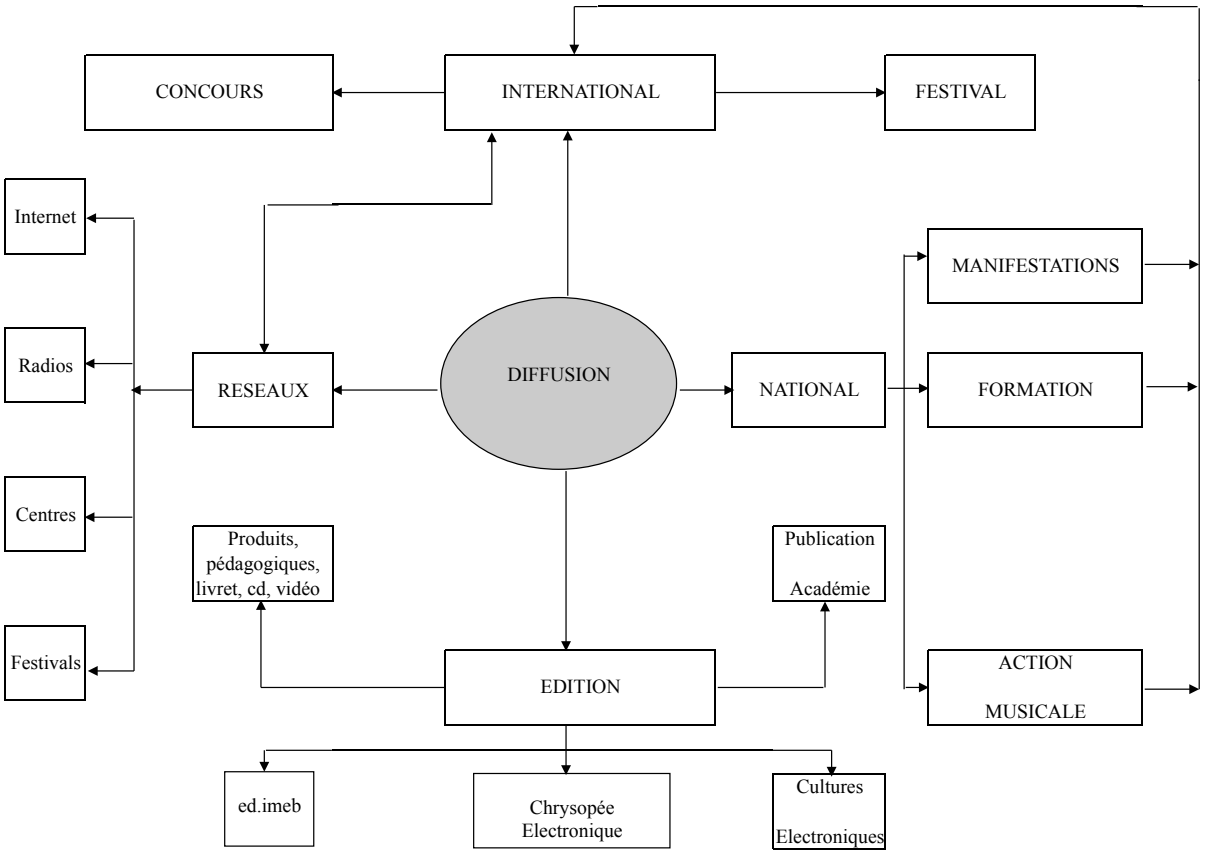

IMEB
Diffusion

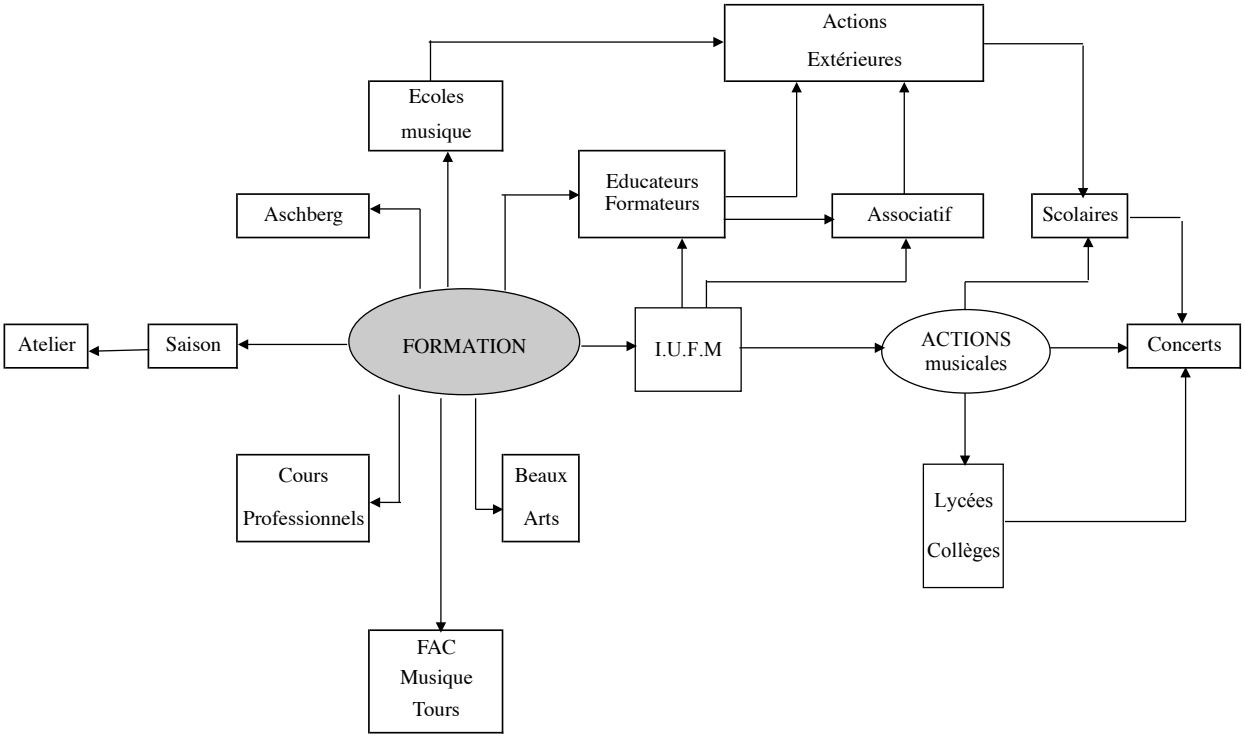

IMEB
Formation

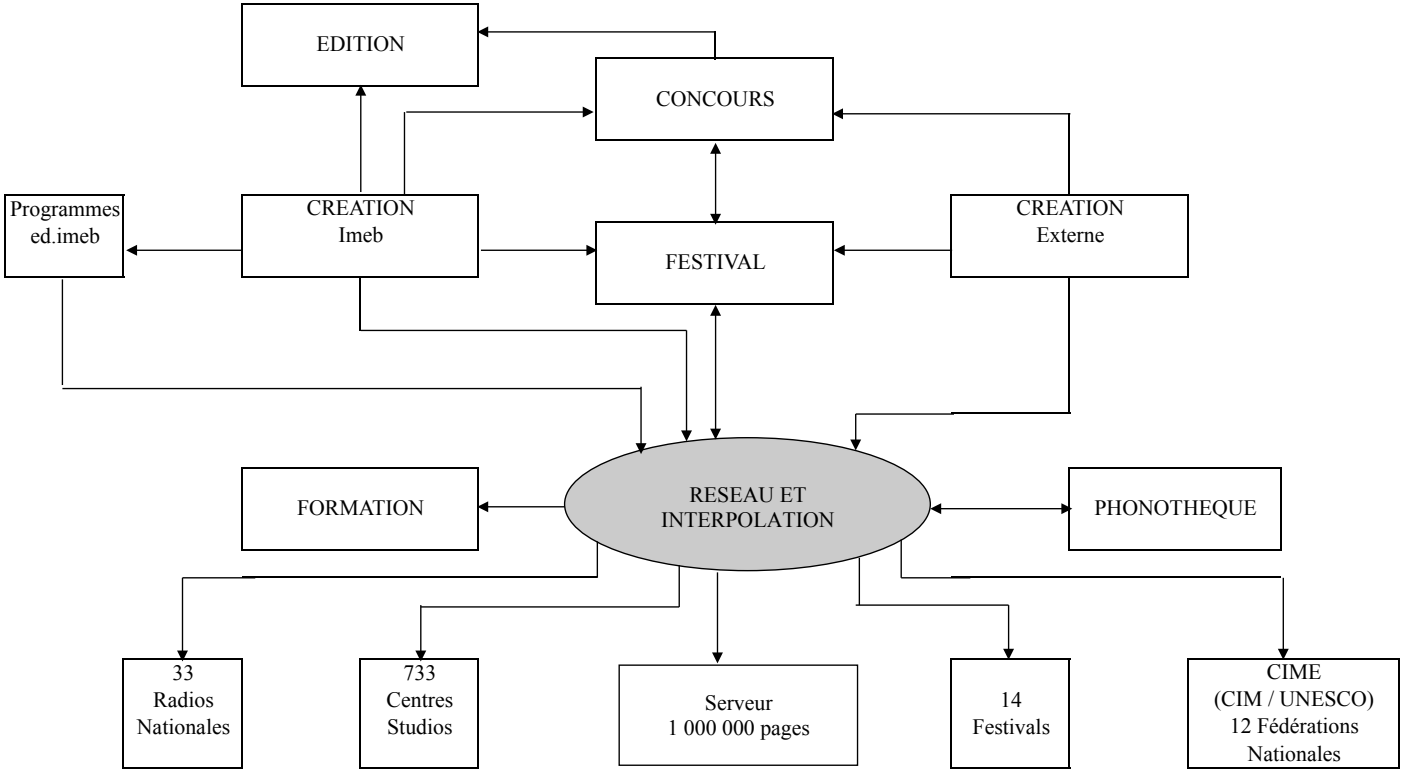

IMEB
Réseau et International

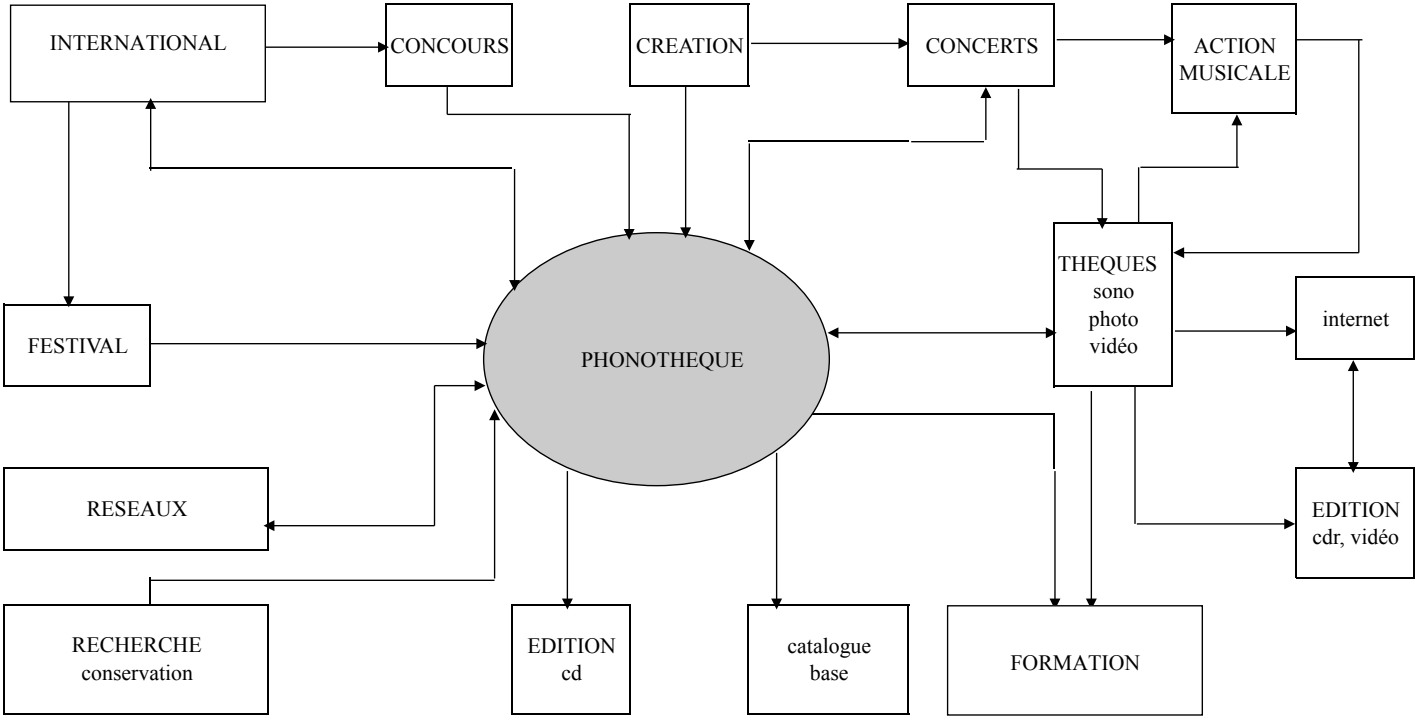

IMEB
Phonothèque

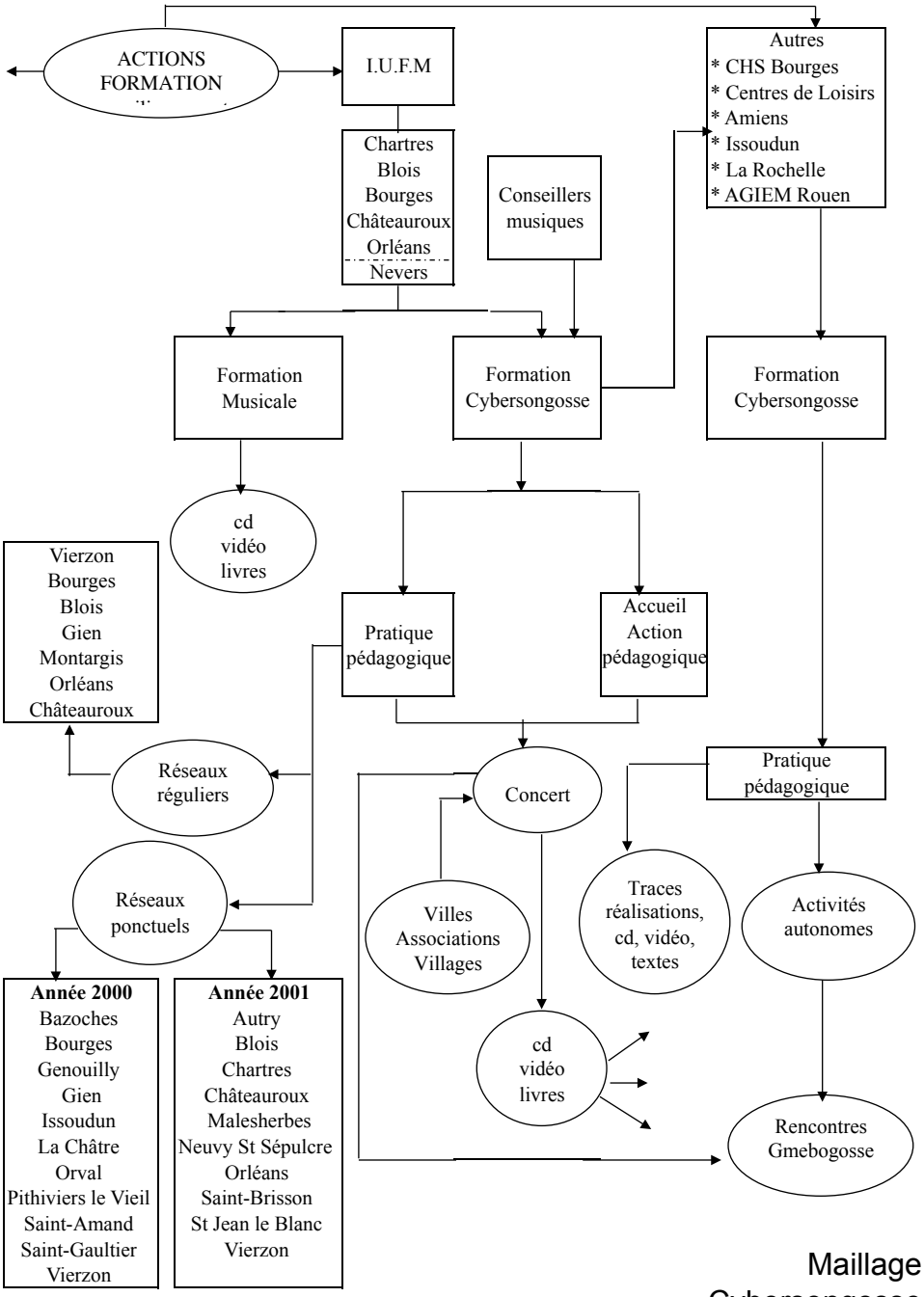

Maillage
Cybersongosse
Formation - actions musicales

ÉPITOMÉ MUSICAL

1970 - 1994 GROUPE DE MUSIQUE EXPÉRIMENTALE DE BOURGES

1994 - 2011 INSTITUT INTERNATIONAL DE MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE DE BOURGES

Épitomé musical de l' IMEB

INSTITUT INTERNATIONAL DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE DE BOURGES

CENTRE NATIONAL DE CREATION MUSICALE
septembre 1970 – juin 2010

Association loi 1901

Partenaires moraux et financiers :
Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles,
du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Cher, de la SACEM.

Fondé et conduit par Françoise Barrière et Christian Clozier,
en 1970 sous l'appellation "GMEB" jusqu'en 1994, année où il prit le nom de "IMEB",
labellisé "Centre National de Création Musicale" par le Ministère de la Culture en 1997.

Les principaux collaborateurs furent,
Jean Claude Le Duc, ingénieur poly-techniques et Pierre Boeswillwald, Alain Savouret, compositeurs

LA CRÉATION MUSICALE

764 oeuvres de **273** compositeurs de **41** pays ont été créées dans les studios des GMEB/IMEB par les compositeurs invités et les membres du Collège des Compositeurs

■ Le Collège de compositeurs a réuni : Jon Appleton (USA), Françoise Barrière (France), José-Manuel Berenguer (Espagne), Gerald Bennett (Suisse), Lars-Gunnar Bodin (Suède), Pierre Boeswillwald (France), Christian Clozier (France), Yves Daoust (Canada), Beatriz Ferreyra (France/Argentine), Lucien Goethals (Belgique), Sten Hanson (Suède), Erik Mikaël Karlsson (Suède), Georg Katzer (Allemagne), Maxence Mercier (France), Nicola Sani (Italie), Serra Luis -Maria (Argentine), Alain Savouret (France), Horacio Vaggione (France), dans les **2** studios de création musicale et le studio multimédia.

■ Les pays des 273 compositeurs invités furent : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée, Cuba, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Moldavie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie, Uruguay, USA.

LA RECHERCHE

a) la recherche " musicale " au travers de différents domaines liés et complémentaires.
4 axes ont été explorés par les compositeurs du Groupe :

• celui du domaine de la composition : théorie, analyse, esthétique, pratique à fin de formation professionnelle et de pédagogie amateur.
(les retombés en sont : éditions, concert, cours, CD, pédagogie, actions scolaires)

• celui du domaine de la musicologie : histoire, politique, analyse et enseignement
(les retombés en sont : Académie, livres, concerts)

• celui du domaine de la pédagogie expérimentale : elle fit l'objet, pour chacun des modèles, de livrets et manuels théoriques et pratiques mis à disposition des enseignants et praticiens. Les 300 jeux de sons d'expression et pratique musicales ont été constamment affinés et développés, en qualité sonore et avancées pédagogiques et théoriques, prenant en compte au fil des modèles les évolutions techniques et de support.
(les retombés en sont : formation enseignants, édition plaquette, cédérom, vidéo, CD, MD

• celui du domaine de l'interprétation : méthodes et pratiques de diffusion-interprétation (jeux, tablatures et virtuosité) pour concerts et spectacles.
(les retombées en sont : tournées, festivals, stages)

b) la recherche appliquée

4 axes ont été explorés et développés durant 34 années : l'assistance à la création par le développement de systèmes et dispositifs spécifiques pour la composition-réalisation, l'instrumentarium pour l'interprétation-diffusion, l'instrument tout public d'expression-communication-découverte et l'actualisation des jeux sonores pédagogiques.
Soit au total 18 instruments spécifiques et innovants, manuels et corpus pédagogiques associés.
Conçus et formalisés par Christian Clozier, ils furent, dans le cadre de l'ARTAM *Atelier de Réalisation Technique Appliquée au Musical,* discutés, développés et testés avec ses membres Pierre Boeswillwald et Jean Claude Le Duc qui les construisit in situ.

• Ainsi furent réalisés et régulièrement développés 5 studios en une étroite liaison, technicien-constructeur et musiciens-inventeurs : studios pour la création : Charybde et Circé, pour la formation et la mastérisation comme la numérisation du Fonds IMEB : Scylla, pour la production audiovisuelle : Thésée, et pour la pratique amateur : Marco Polo.
Quelques exemples spécifiques : - "Systhysysop" Système hybride de synthèse sonore programmable – "Ulysse", console hybride pilotée par écran tactile, programmation et mémorisation, sticks stéréos, présets - traitements vc - contrôleurs logiques - réseaux de 40 bus innervant le studio Charybde - instruments virtuels pour internet (Charybde est exposé au musée Ch Cros BnF).

• le développement de l'instrument pédagogique "le Gmebogosse" (puis Cybersongosse), conçu pour l'enseignement, la formation, la libre expression et l'animation : 7 versions ont été réalisées connectées à la recherche poursuivie en pédagogie expérimentale musicale. Les déclinaisons des consoles et régies en sont, de 1972 à 2007 : 3 versions analogiques (les modèles 1, 2, 3), la 4) hybridisé à un TO7, puis les audio-numériques 4 bis, 5, 6) et le dernier numérique le 7MI développé en en trois versions 2004/2007. (Gmebo 3 dans les réserves du Musée de la Musique).

• le développement dès 1973 d'un instrument "le Gmebaphone" (puis Cybernéphone), véritable premier système conçu dédié à la diffusion-interprétation en concert : 7 versions seront développées. L'instrumentarium est constitué de consoles et processeurs instrumentalisés et spécifiques dotés (analogiques puis numériques) de tablatures, préparations, matrices, mémoires, séquenceurs et quelques 60 HP. Trois modèles furent développés en version analogique (les 1 en 1973, puis le 2), trois en version audio- numériques (en 1979 le 3, puis les 4, 5) et deux numériques (en 1998 le 6a puis le 6b et le 7 en 2005) dotés d'un logiciel D.I.A.O. (diffusion interprétation assistée par ordinateur développé par F. Giraudon). (Gmeba 2 exposé au Musée de la Musique).

• le développement de la pédagogie expérimentale et musicale (associée, déclinée de l'instrument et réciproquement) et des jeux (collectifs) de sons et de musiques, instrumentaux et pédagogiques, conçus par C. Clozier fin 1972. Les jeux furent ajustés dans la pratique en milieu scolaire par F. Barrière, R. Cochini et P. Rochefort qui en actualisèrent la réalisation sonore puis constamment développés, nourris des développements et performances des modèles qui suivirent.

• Les programmes sont chacun clairement identifiés et firent l'objet d'un développement continu en multi-applications :

- identifiés : issus des principes méthodologiques, théoriques, esthétiques et idéologiques, les programmes de recherche sont intrinsèquement liés aux activités de l'IMEB : création, diffusion, formation. Ainsi chaque résultat et avancée obtenus dans un programme est immédiatement réinvesti dans les autres, liant technologiquement les développements en studio (création), en diffusion (instrument), en formation (pédagogie et instrumentarium).
- applications : Charybde, un studio biface et bivalent analogique/numérique interconnecté autorisant synthèses et traitement numériques comme analogiques, notamment le traitement analogique du numérique et inversement, cela simultanément en multicouches via 40 lignes de bus-réseaux multi-modulaires et circulant en tous points du studio conçu ergonomique, le compositeur au centre. Un studio demeuré unique dans sa conception comme par la « collection historique et fonctionnelle » de ses modules et instruments, de leurs qualités sonores, de leurs modes d'accès et de jeux spécifiques.

LA DIFFUSION MUSICALE

Dans le cadre de tournées jusqu'en décembre 2010 :

■ **524** concerts et spectacles de ses musiques ont été donnés par l'IMEB en France et dans le Monde (32 pays) : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Mexique, Moldavie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Uruguay, USA, Venezuela.

■ **30** spectacles ont été réalisés et joués (Versailles, Venise, Chambord, Noirlac, Orléans, Buenos-Aires, Rio de Janeiro, Munich, Gand, Côme, ...)

■ Dans le cadre d'expédition des œuvres jouées sans la présence de membre de l'IMEB, elles furent diffusées par nos correspondants dans le réseau des concerts et radios de **25** pays.

PÉDAGOGIE et ACTIONS MUSICALES

■ Tournées Gmebogosse :
- dans **91** communes en France
- dans **31** villes de **14** pays à l'étranger : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Grande Bretagne, Israël, Italie, Moldavie, Pays Bas, Suède, Suisse, Uruguay USA,
- dans **35** communes de la Région Centre
- dans **117** communes du Département du Cher
- dans **57** écoles, collèges et lycées de Bourges

LA FORMATION

■ Stages professionnels pour la formation des **86** compositeurs de **40** pays : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irak, Iran, Italie, Japon, Mexique, Moldavie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, République d'Ouzbékistan, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay, USA, Venezuela.

■ Ateliers spécifiques avec l'École Nationale des Beaux-Arts de Bourges (convention).

■ Conférences et formation aux IUFM : Orléans, Bourges, Blois, Châteauroux.

LES FONDS MUSICAUX ET ARTISTIQUES

■ **La Phonothèque internationale** de l 'IMEB est constituée des **764** oeuvres des **273** compositeurs/trices de **41** pays créées dans les studios de l'IMEB et des **14 185** oeuvres de **4 836** compositeurs/trices réalisées dans les studios de **82** pays : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Moldavie, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République Dominicaine, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, USA, Venezuela, Vietnam, Zimbabwe.

Cette phonothèque et l'ensemble des divers fonds ayant fait l'objet d'une donation de l'IMEB à MISAME, documents et droits associés, cette dernière en assure gestion administrative et transmission. Pour en assurer leurs pérennisations et leurs études, ces divers fonds ont été regroupés à la BnF et constituent le Fonds IMEB-F.Barrière-C.Clozier. La phonothèque seule est déposée dans des "Antennes" en Suisse, Argentine, Chine, USA et Allemagne.

- **Le Fonds Musique de l'IMEB** regroupe **6612** musiques numérisées et documentées de **1 946** compositeurs cet compositrices de **62** pays, les **764** réalisées à l'IMEB (**273** auteurs de **41** pays) et les **5 848** réalisées en différents studios (**1918** auteurs de **62** pays) sélectionnées parmi les **14 185** de la Phonothèque internationale, ainsi que **1 080** partitions.
- **Le Fonds photographique** regroupe quelques **68 000** épreuves numérisées.
- **Le Fonds vidéographique** est regroupé sur 414 heures numérisées.
- **Le Fonds recherche pédagogique,** compile enregistrements, témoignages, livrets, manuels, jeux, reportages.
- **Le Fonds recherche instruments/dispositifs** propose archives, plans et notices des studios pour la création, des Gmebaphone pour la diffusion et des Gmebogosse pour l'enseignement.
- **Le Fonds historique** (artistique, administratif, représente à terme quelques **246 c**aisses archives référencées, **80 m** linéaires au total et **1,6 Téra** de documents numérisés.
- **Le Fonds instrumental** :
  - le studio **Charybde**, dans sa structure analogique, le Gmebaphone 1 et le Gmebogosse 2 sont déposés à la BnF Musée Charles Cros.
  - les **Gmebapone 2** et **Gmebogosse 3 s**ont déposés au Musée de la Musique Paris.
  - une **Collection** diversifiée d'instruments électroacoustiques et d'éléments audio, analogiques et numériques, déposée dans les locaux de l'ACHDR (Association du Centre Historique de la Diffusion Radiophonique) à Saint Aoustrille.

LES ÉDITIONS

- **40** CD "Cultures Électroniques" créées en 1986 sont consacrés aux lauréats des Concours de Bourges 1973/2008 : **192** musiques de **150** compositeurs de **30** pays.
- **43** CD "Chrysopée Électronique" créée en 1992 sont consacrés à des œuvres réalisées à l'Institut : **234** musiques de **79** compositeurs de **25** pays.
- **10** CDR consacrés aux Festivals : "Synthèse 97, 98, 99, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006.
- **8** livres : Actes I, II, III, IV, V, VI, VII et VIII des travaux de l'Académie Internationale de Musique Électroacoustique de Bourges :
  "Esthétique et Musique Électroacoustique" (1995)
  "Analyse en Musique Électroacoustique" (1996)
  "Composition / Diffusion en Musique Électroacoustique" (1997)
  "Musique Électroacoustique : expérience et prospective" (1998)
  "Le temps en Musique Électroacoustique" (1999/2000)
  "Composition et Technologie en Musique Électroacoustique" (2001)
  "La diversité des esthétiques en Musique Électroacoustique" et "Les relations diverses entre celui qui fait la Musique Électroacoustique et celui qui l'écoute" (2002/2003)
  "De la relation entre audition et vision dans la création en Musique Électroacoustique" (2004/2005)
- **4** revues "Faire" édition des JEIME : n°1, 2/3, 4/5, 6 de 1974 à 1979
- **185** oeuvres commandées à des compositeurs et réalisées dans les studios de l'Institut ont été éditées en disques et CD en France et à l'étranger.

SYNTHÈSE 1971 – 2009
FESTIVAL INTERNATIONAL de MUSIQUES et CRÉATIONS ÉLECTRONIQUES

- **39** éditions
- **1185** concerts
- **6637** musiques jouées, dont **2692** Créations françaises et **2021** Créations mondiales
- **2287** compositeurs/trices de **62** pays (**387** de France) réalisées dans **211** studios de **35** pays
- **434** films et vidéo expérimentaux
- **528** interprètes, **54** ensembles, **96** participants diverses expressions, **14** poètes sonores

LE CONCOURS INTERNATIONAL de MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE et D'ART SONORE 1973 – 2009

- **36** éditions
- **12410** musiques concourantes de **4160** compositrices/teurs de **76** pays dont **668** de France
- **770** récompenses à **768** musiques de **519** compositeurs/trices de **47** pays aux **36** Concours dont **81** de France
- **136** membres de Jury de **27** pays 1973/09

Ont participé pour la diffusion **77** radios de **26** pays, **13** Festivals et **35** organismes de concerts, et pour invitation de résidence **16** centres et studios.

LE CONCOURS INTERNATIONAL de LOGICIELS MUSICAUX 1996 -1999

- **4** éditions
- **96** logiciels concourants de **101** informaticiens de **17** pays
- **39** logiciels lauréats de **46** chercheurs-développeurs de **13** pays : Allemagne, Argentine, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Ukraine et USA.
- **22** membres du Jury de **7** pays

Avec la collaboration des revues : Computer Music Journal, Keyboard Magazine (France), PC Team (France), SVM Mac (France)

L'ACADÉMIE INTERNATIONALE de MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE de BOURGES 1995 - 2009

Cette Académie regroupait **24** membres de **14** pays (Allemagne, Argentine, Belgique Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède, Suisse, USA), compositeurs et musicologues. Réunis chaque année à Bourges en session durant les 4 derniers jours du Festival "Synthèse", leurs communications sont publiées dans la langue de l'auteur dans « les Actes de l'Académie » par les Éditions Mnémosyne Musique Média :

Les Membres de l'Académie furent :

Clarence Barlow (Pays-Bas/Inde)
Françoise Barrière (France)
Gerald Bennett (USA/Suisse)
José Manuel Berenguer (Espagne)
Lars Gunnar Bodin (Suède)
Rainer Boesch (Suisse)
Pierre Boeswillwald (France)
Christian Clozier (France)
Simon Emmerson (Grande-Bretagne)
Sten Hanson (Suède)
Georg Katzer (Allemagne)
Francisco Kröpfl (Argentine)
Leo Küpper (Belgique)
Max Mathews (USA)
Michaël Obst (Allemagne)
Bernard Piettre (France)
Eduardo Polonio (Espagne)
Takayuki Rai (Japon)
Jean-Claude Risset (France)
Curtis Roads (USA)
Nicola Sani (Italie)
Alain Savouret (France)
Barry Truax (Canada)
Horacio Vaggione (Arg/France)

LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE CIME-ICEM) 1981 - …

Bourges est le siège social de la CIME-ICEM, association internationale de droit français.

La CIME-ICEM est une Organisation Internationale Membre OIM) du Conseil International de la Musique (CIM) - UNESCO.

Elle regroupe (stats 2017) :

14 Fédérations Nationales Membres :

Federacion Argentina de Musica Electroacustica (FARME) - Argentine
Fédération Belge de Musique Électroacoustique (FeBeMe) - Belgique
Comunidad Electroacustica de Chile - Chili
Electroacoustic Music Association of China (EMAC) - Chine
Federacion Cubana de Musica Electroacustica - Cuba
Asociacion de Musica Electroacustica de Espana / AMEE - (Espagne)
Charm of Sound / Äänen Lumo – (Finlande)
British ElectroAcoustic Network - (Grande Bretagne)
Hellenic Electroacoustic Music Composers' Association/HELMCA – (Grèce)
Asociacion de arte sonoro Mexicano /AARSOM – (Mexique)
Polish Society for Electroacoustic Music – (Pologne)
Miso Music Portugal – (Portugal)
Fédération Suisse de Musique Électroacoustique – (Suisse)
Ukraine Association of Electroacoustic Music Ò /UAEM – (Ukraine)

11 Organisations Institutions Membres :

GrupLac Investigación y Creación – (Colombie)
Orchestra del Caos à Barcelone – (Espagne)
MISAME – (France)
Hungarian Computer Music Foundation (HCMF), Budapest – (Hongrie)
Spectro Center for New Music, Tehran – (Iran)
Tempo Reale Florence – (Italie)
Centro Mexicano para la Música y las Artes Sonoras Morelia – (Mexique)
Institute of Sonology Royal Conservatory Hague – (Pays-Bas)
EAMMC – Centre for ElectroAcoustic Music Moscow Conservatory – (Russie)
ICST (Institute for Computer Music and Sound Technology), Zürich – (Suisse)
CEMI / North Texas University in Denton – (USA)

NOS PARTENAIRES ONT ÉTÉ :

Ministère de la Culture : Direction Générale de la Création Artistique (DGCA),
Département des Affaires Internationales (DAI) - Culture France,
Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre (DRAC),
Préfectures de région et du Cher,
Ville de Bourges,
Conseil Régional du Centre,
Conseil Général du Cher

UNESCO Division du développement culturel
CIM Conseil International de la Musique - Unesco
CNM Comité National de la Musique – CIM
SACEM Société des Auteurs, Compositeurs, Éditeurs de Musique
BNF Bibliothèque nationale de France,
ICST Université de Zürich,
CICLIC Pôle Patrimoine de l'Agence régionale Centre-Val de Loire à Issoudun
ACHDR Association du Centre Historique de la Diffusion Radiophonique) à St Aoustrille
MONUM Centre des Monuments Nationaux

Ambassades et Alliances françaises…,
Université Nationale de Cordoba (Argentine),
Bien des compositrices, compositeurs, instrumentistes de France et d'ailleurs, (voir stats)
Studios et Centres de création, Radios, Festivals en France et à l'étranger, (voir stats)

Institutrices et Instituteurs du réseau Gmebogosse,
Académie d'Orléans-Tours,
École Normale de Bourges
IUFMs Bourges Orléans …
Maison de la Culture de Bourges,
Archives Départementales du Cher,
École Nationale Supérieure d'Art de Bourges (ENSA) et Galerie La Box,
Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges,
Médiathèque de Bourges,
Médiathèque de La Chapelle Saint-Ursin
Galerie L'Autre Rive,
Fédération des Œuvres Laïques du Cher (FOL),
Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI),
Association Française des Détenteurs de Documents Audio-visuels et Sonores (AFAS),
Agence Culturelle de Bourges.

et le Public
ici
là
ailleurs.

Chronologie- déroulés
en quarante années

de la réalisation

et du développement

des évènements

des organisations

des concepts

des instruments

Décades, Repères sur la chaîne d'évolution du GMEB / IMEB de 1970 à 2011

ANNÉE	STUDIO / RD	GMEBOGOSSE CYBERSONGOSSE	GMEBAPHONE CYBERSONGOSSE	INTERNATIONAL	DIFFUSION	SPECTACLES	AUTRES
1970					1er Concert		Fondation du GMEB avec totale autonomie artistique en la MCB
1971	Reconfiguration de la cabine son théâtre-enregistrement en studio de "création de musique électroacoustique"		Construction HP (Supravox Lansing) baffles GMEB	1er Festival "dans Bourges ancien, musiques d'aujourd'hui"	. 1ère Tournée en Francec . 1er Festival franco-français	Concret Opéra A Vie	
1972	. Création du studio Scylla . Charybde, dévelop des filtres et synthèse VCS3	Création du Gmebogosse 1, instrument et pédagogie		. 1ère Tournée internationale . Internationalisation du Festival	. 1er Disque noir . Revue Faire 1 . 1er Stage professionnel	Les Saisons	GMEB reconnu par le Ministère comme le secteur de création à la MCB le théâtre étant passé au théâtre municipal J. Cœur
1973	Les quatre magnétos sont maintenant Studer C37 attente du A80	1eres actions en maternelles	Création du Gmebaphone 1	Création du Concours International	Revue Faire 2	Sonolourde	
1974	. Charybde, développt des traitements . Les Antonymes	Gmebogosse 2	Création du réseau V1, ré-partition des HP en V du fond à l'avant, graves, médiums, aigus	Création des Journées d'Étude Internationale Électroacoustique JEIE	Revue Faire 3	Traction avant	Crise politique locale , GMEB éliminé de la MCB mais garde ses locaux municipaux
1975	. Marco Polo studio pour amateurs . Reconfiguration Charybde en arc ergonomique tubulaire		Gmebaphone 2 deux réseaux V1 et V3	1er contact CIM-UNESCO	Poésie sonore au Festival	. Evry . Jardin d'hiver	GMEB constitué en association 1901par le Ministère
1976	Suite reconfiguration et Systhysysop Système hybride de synthèse sonore programmable		Petit gmebaphone pour petit concert animation			Tour de France par deux enfants	
1977	Développement du Systhysysop	Gmebogosse 3		. JEIME en association . Création du CIME Circuit International de Musique Électroacoustique	1ère Journée nationale au Festival		. Municipalité Union de la gauche . 600 musiques dans la phonothèque
1978	Développement des traitements et des matriçages	Construction de 10 ensembles Gmebogosse 3 opération FIC			. Revue Faire 4 -5 . Coffret 3 disques noirs		
1979	. Charybde, vocoder, délais, autres filtres… . Matrice programmable C 6		Gmebaphone 3 et Matrice programmable C6		Cycle régulier de Cinéma expérimental au Festival		
1980	Structuration avec double console, l'une EMI sources directes, l'autre E2A retour traitements	1ère Rencontre Gmebogosse au Festival		Suite internationale les Accords d'Helsinki	Création classe musique électroacoustique au Conservatoire Bourges (en fait dans Scylla)	. 1er Spectacle 13 juillet Bourges . Quasar à la station de radioastronomie de Nancçay	AFAAS Association française d'archivage sonore"
1981	Synthèse numérique Apple 2 et Synthauri			Organisation de la CIME Confédération Internationale de Musique Électroacoustique	. disque MFA . 1ers Cours internationaux d'une semaine en septembre	2ème Spectacle 13 juillet Bourges	. CNM . Créationde la Société d'édition Mnémosyne
1982	Racks armoire Gmeb enveloppes, vca, vcf, tbf, trig, calcul analogiques et pcm avec Sony slf1		Gmebaphone 3 diffusion en pcm et processeur de traitements numériques	AG de Création officielle de la CIME	Création de RCB 103 radio libre associative	Popov à Branly	. 1er Accord Bnf pour dépôt de la phonothèque refusé par ministère . SNAC
1983	. Studio Triton Pcm-Umatic . Bull Solar 16-40 . DMX 1000 et Plessey11-73 . Banc de 6 Revox PR sup			. CIME devient la 17ème OIM CIM-UNESCO . Création de la Fédération nationale FNME			
1984	. Studio Circé dédié DMX 1000 . Projet Charybde automatisé . Développement Systhysysop . Processeurs AMS, Quantec			Création de la Tribune Internationale de Musique Électroacoustique TIME - CIME/CIM			
1985		Gmebogosse 4 audinumérique piloté par Thomson TO7			Faire 6-7		
1986	Projet console numérique hybride studio et diffusion appelée Ulysse		Projet console numérique hybride studio et diffusion appelée Ulysse		Création collection CD Cultures électroniques dédiée lauréats Concours	. Chambord . Versailles, . Venise . Vicenze	Projet municipal Images et sons pour commercialisation des Gmebogosse
1987				Tournée en RDA		. Chambord . Bourges, . Orléans . Noirlac	
1988		Gmebogosse 4M		Soirée 40 ans musique, concrète, présentation studios en URSS et 30 ans studios en Argentine		Chambord . Bourges,	
1989		Fin de la réalisation de 20 Gmebogosse 4M pour diverses associations et conservatoires		. Symposium 1/ Theremin, Sala, Moog, Zinoviev, Buchla, Marie, Hanson, Pousseur, Appleton... . Suite Révolution française 35 compos 25 pays		14 juillet à Oissel	
1990	. Achèvement de la console Ulysse . Charybde console double, avec nouvelle Tascam M3700 32x8, l'E2A part à Scylla		Console dite Ulysse achevée	.Symposium 2: Mathews, Subotnick, Chowning,Kröpfl, Chowning, Goethals... . Suite lyrique Le Chêne des États Unis d'Europe	Convention dépôt des originaux bandes de la phonothèque GMEB aux Archives départementales		Bourses UNESCO pour jeunes lauréats du Concours

1991				. Symposium 3 … Luening Schaeffer, Moles, Oberheim, Blanco, Pongracz . 1ère formule de Misame	Concert anniversaire Luening		1ère constitution de MISAME Mnémothèque internationale
1992	Scylla studio numérique		Gmebaphone 5 midi 1 écran visu des commandes et tablette numérique pour traitements		Création de la collection CD Chrysopée Électronique	13 juillet Oissel	
1993	.Pro Tools et Dawn . Dévelopt pour Next et Mac			. Création Concours Le Puy . Création Salon des compos . Organisation de l'Académie	Concert 25 ans Bratislava		Concert 25 ans Bratislava
1994	Charybde en miroir analogique/numérique			. Réunion préparatoire de l'Académie . Suite Rabelais 5ème Livre			3 associations regroupées GMEB, Festival, Concours sous l'appellation IMEB
1995	Charybde nouveau dispatch EBU FRB AES permettant conversion multiple et aisée			. 1ere session de l'Académie . Création des séries Œuvres Ouvertes	. Actes Académie Livre 1 . Master class au Festival		
1996	. Retrait de l'ancêtre console EMI de la double console, reste la Tascam en solo (exposée maintenant à BnF)		Projet Cybernéphone 6 à touches contacts	. Création des Concours des logiciels musicaux . Programme du Festival diffusé sur CDR et internet	Création du site internet IMEB"		
1997		2ème Proto Gmebogosse 5 à mémoires Toshiba	Gmebaphone 6.a1 2 écrans cathodiques, tablette 5 réseaux, 50 hp	Le GMEB devient l'IMEB	Instrument virtuel le Cahillnet		Attribution du label Centre National de Création Musicale CNCM et 1ère Convention
1998			Cybernéphone 6.a2 2 écrans, commandes et trts intégrés, 6 réseaux: V1, V2, V3, W4, 2 Ref dir/trt, 62 hp		Instrument virtuel Studio 48		Projet de Phonothèque nationale électroacoustique refusé par le ministère
1999	Circé avec console numérique	Cybersongosse 5M (mini-disc et trts numériqes complètent la base 4M)	Cybernéphone 6.a3 les "Échelles V4" remplacent le W4 capteurs, 72 hp	. Dernier Concours logiciels . Concours Musique, Quadrivium en 4 catégories	Création bourses Ahsberg UNESCO		
2000	Nouvelle console Roland et restructuration, Contrôleurs midi… à Charybde		Cybernéphone 6.b design console resséré pour transport 2 écrans plats	. Quadrivium devient Trivium A et B avec 6 catégories . Colloque Max/Msp avec M. Puckette et D. Zicarelli	Coffret Opus 30 30 musiques 30 années		Reconduction de la Convention
2001	Circé intégralement numérique et Charybde toujours plus hybride et complexe	Cybersongosse 6M en stéréo avec capteurs	Cybernéphone 6.c matrice multi réseaux 2, 4, 5.1, 8 pistes 8 entrées		Accueil des JIM Journées informatiques musicales		
2002			Cybernéphone 6.d dévloppement logiciel le son passe de 16 à 24bits / 96hz	Nouvelle moisson des Saisons 1972/ 2002 par les mêmes compositeurs/trices			. Poursuite de la Convention, . Premier retrait de la ville
2003		Proto Cybersongosse 7MI		. 1ere session de l'Académie . Création des séries Œuvres Ouvertes			. Négociations avec BnF pour dépôt de la phonothèque . Second retrait de la ville
2004		. Cybersongosse 7MI 24 mag, 6 trts, 8 seq, 8 capteurs, 136 mémoires de commandes et 192 d'audio… . le 7MIb1 version consolettes		. Création de MISAME association Mémoire de l'IMEB . Euphonies d'Or 2			. Accord de la BnF pour dépôt de la Phonothèque GMEB IMEB. . Retrait total de la ville
2005	Restructuration avec 2 écrans centraux, tablette et 2 controlleurs Mackie, l' interconnexion analog/num maintenue plus que jamais		Cybernéphone 7		Au Festival en streaming séminaire Mathews, Risset, Chowning sur l'histoire de l'informatique musicale	Au cœur des sonneurs, poètes prolétariens	Départ en retraite de JC Le Duc
2006	Cyberstudio 1 en fait un double 7MI 2 et 4 pistes			Création de la SAME			. Projet 2 complémentaire pour dépôt BnF . Départ retraite J. Forgues
2007	Cyberstudio 2 surpuissant			. Création des Antennes MISAME . Dernière TIME faute de budget Unesco	Au Festival, première de l' OUSONMUPO Ouvroir du sonore et du musical potentiel		
2008		Cybersongosse 7MIb2 version 3 consolettes, tablette, pour les commandes, capteurs, 4 pistes					. Convention IMEB/MISAME affectation des archives . le drac attaque, 1ère diminution subvention
2009	Pour la BnF, tournage d'un film de démonstration live de Charybde dans sa configuration analogique			Nouvelle formule du Concours et dernière édition record 735 musiques de 48 pays Soutien international 2444 signatures sur internet de 63 pays			le drac et le ministère sourds, matraquent
2010	Le drac et le ministre massacrent, 3ème réduction subvention, 5 licenciements en mai, festival, commandes et concours interdits par le drac. Mais une série de combats aux TGI, Cour d'appel, Tribunal administratif retardent les échéances… et dernière tenue de l'Académie et à son issue dernières Euphonies d'Or.						
2011	. Après 4 années de résistance, l'IMEB disparait le 30 juin 2011. Mais son patrimoine et ses archives artistiques et historiques, sauvés car transmis contractuellement à l'Association MISAME, sont déposés à la BnF pour conservation et communication, y rejoignant le Fonds des 6612 musiques de 1946 compositeurs/trices de 62 pays précédemment déposé, ainsi que dans le musée Charles Cros le studio Charybde en configuration miroir analogique. . Ainsi, l'IMEB abattu, ne disparaîtra pas du champ musical international, demeurant vivant grâce à la diffusion de ses répertoires par MISAME et à sa transmission par et à la BnF. La console Gmebaphone 2 est, elle, inscrite aux collections nationales et exposée au musée de la Musique. . Ce patrimoine de 40 années ouvert à tous, ce vaste chant mémoriel fécondera la création comme la recherche musicale et musicologique de demain, souvenir de l'avenir et du passé, il enjambera l'avenir ainsi que dit le poète.						

Condensé sur 40 années de *conceptions* et réalisations Christian Clozier
en collaboration avec Françoise Barrière et pour RD-Technique avec *Jean Claude Le Duc*.

1970
Fondation du GMEB / 1er Concert

1971
Spectacle opéra A Vie / *1er Festival* / 1ère Tournée en France

1972
Spectacle Saisons / Pédagogie et *Gmebogosse 1* / *Charybde* / 1ère Tournée internat / Revue Faire 1 / *Cours internationaux / Internationalisation du Festival*

1973
Spectacle Sonolourde / *Gmebaphone 1* / Répertoire Jeux Gmebogosse / Faire 2 / *1er Concours/ Marco Polo 1*

1974
Antonymes / Gmebogosse 2 / *Journée d'Étude Internationale Électroacoustique* / *Gmebaphone 1V* / Faire 3

1975
Spectacle Jardin d'hiver / Inauguration Agora Evry / *Gmebaphone 2* / *Charybde structure* / *Exposition Poésie sonore* / Studio amateur Marco Polo /

1976
Spectacle Tour de France par deux enfants / *Systhysysop* synthèse hybride / Petit Gmebaphone

1977
Gmebogosse 3 / *Circuit International de Musique Électroacoustique* (concerts trans-frontières) / Exposition centenaire de la radiophonie

1978
Faire 4 -5 / FIC *10 ensembles Gmebogosse*

1979
Gmebaphone 3 et Matrice programmable C 6 / Diffusion Gmebaphone PCM et Traitements numériques / *Cinéma expérimental*

1980
Suite internationale Accords d'Helsinki / *Charybde double console* / AFAAS / Spectacle 14 juillet Bourges 1

1981
Spectacle 14 juillet Bourges 2 / 2ème Cours internationaux / CNM / Création de la CIME / *Radio Cultures Bourges* / Atelier Oulipo

1982
Accord Bnf / *Gmebaphone 3.2* / SNAC / Spectacle Popov à Branly

1983
Studio Triton pcm / *Fédération nationale FNME* / *ordinateur Solar* / *Processeur numérique DMX 1000* / CIME 18ème OIM CIM-Unesco

1984
1ère Tribune Internationale TIME (CIM-UNESCO) /

1985
Gmebogosse T07 / Faire 6-7 / Expo Instruments au présent

1986
Projet Ulysse / CD Cultures électroniques / Spectacles : Chambord, Versailles, Venise / *Début 4 M*

1987
Spectacles : Chambord, Bourges, Orléans

1988
Gmebogosse 4 M / Spectacles : Bourges, Noirlac, Chambord / *Expo Tablatures électroniques*

1989
Suite "De la Révolution française" / *Symposium 1* / Spectacle : Oissel

1990
Suiteinternationale : Chêne des États Unis d'Europe / Symposium 2 / Ulysse

1991
Symposium 3 / 1ère Misame

1992
Gmebaphone 5 / *Les Euphonies d'Or* / Spectacle Oissel

1993
Concours : le Puy / Réunion pré-académie / *Gmebaphone 5.2 avec V4 et V5* / Colloque Amnésie / Salon des compositeurs

1994
3 Associations dans IMEB : Gmeb, Festival, Concours / *Suite Rabelais* / *1ère Académie sans thème*

1995
Charybde AES / *1ère Académie à thème, livre Actes I* / *1ère Œuvre ouverte /* Master Festival / CD scolaires Aux écoutilles

1996
Projet Gmebogosse Toshiba / *CDR programme Festival* / Concours logiciels / *Site IMEB / Projet Gmebaphone 6 à touches*

1997
Label Centre National CNCM / *instrument virtuel : Cahillnet /* Musée Gmebaphone 2 / Film pour Musée *Cybernéphone 6.a*[1]

1998
Cybernéphone 6.a[2] *avec V1 V2 V3 W4 / Instrument virtuel P Schaeffer 48 /* Proposition d'une Phonothèque nationale électroacoustique, refusée

1999
Gmebogosse 5 M (mini discs) / Bourses Ashberg / *Cybernéphone 6.a*[3] *avec V1 V2 V3 V4*

2000
Cybernéphone 6b / Opus 30 / Colloque Max/Msp / Concours 2 Trivium

2001
Circé / *Cybersongosse 6 M* / *Cybernéphone 6c (8 pistes)*

2002
Proto Cybersongosse 7 M dévelopt logiciel / *Cybernéphone 6d 24 bits / Saisons 30 ans après*

2003
Proto Cybersongosse 7 MI / École Doctorale Tours

2004
Cybersongosse 7 MI et petit 7Mib / *MISAME* / Accord Fonds IMEB-BnF /

2005
Cybernéphone 7 (Berhinger) / *Streaming Festival M.Mathews / J.Chowning / JC. Rissset,*

2006
Cyberstudio 1 / *Projet 2 BnF phonothèque*

2007
Antennes Misame / Interactivité des modules Cyber Projet IMAP / Cyberstudio 2

2008
Cybersongosse 7 Mib 2 / *Convention Imeb-Misame* / *Engagement combat contre la drac*

2009
Version 7Mi internet / *Nouveau Concours Arts Électroniques* 735 participants / encore contre la drac

2010 – 2011 Combat final contre Drac et TGI achevé le 30 juin 2011 malgré nombreux soutiens internationaux et une solidarité transpartisane. Les Fonds musique- Mnémothèque, Phonothèque, Photo-Vidéothèque, Archives papier, Archives numérisées, Studio Charybde - Consoles Gmebaphone 1 et le Gmebogosse 2 sont déposés à la BnF pour conservation/communication et MISAME en assurera diffusion et mémoire, de l'avenir évidemment.

Compendium de l'ouvrage conçu et réalisé par Françoise Barrière et Christian Clozier de 1970 à 2011 au GMEB/IMEB à Bourges et Jean Claude Le Duc pour les instruments/studios

	Structures	Spectacles	Instruments	Édition et Séries
	CC / FB	CC	CC JCLD	FB / CC
1970	Fondation du GMEB			
1971	Festival 1 France	1er spectacle A Vie		
1972	Festival 2 international	les Saisons à JO Münich	Gmebogosse 1 Pédagogie Charybde	1er Disque noir Faire 1 Cours internationaux
1973	Concours 1	Sonolourde	Gmebaphone 1 Marco Polo 1	Faire 2
1974	JEIE		Gmebaphone 1 en V Gmebogosse 2 Antonymes	Faire 3
1975	Assoc GMEB JEIME	Evry Antonymes Jardin d'hiver	Gmebaphone 2 Marco Polo 2	
1976		Tour de France par deux enfants	Systhysysop Charybde Petit Gmebaphone	
1977	Les Amis du GMEB le CIME		Gmebogosse 3	
1978			série Gmebo FIC	Cassettothèque Faire 4/5
1979			Gmebaphone 3 avec C6 PCM	
1980		Bourges 14 juillet 1	Gmebaphone 3 trts Charybde	Accords d'Helsinki
1981	Pré-CIME Éditions Mnémosyne	Bourges 14 juillet 2		
1982	la CIME Convention BnF 1 RCB	Popov à Branly	Gmebaphone 3.2	
1983	la CIME/Unesco la FNME		Studio Triton Solar DMX	
1984	la TIME			
1985			Gmebogosse TO7	Faire 6/7
1986		Chambord 1 Versailles Venise Vicenze	Projets Circé Ulysse	Collection Cultures de 40 CD
1987		Chambord 2 Bourges1 Orléans		
1988		Bourges 2 Noirlac Chambord 3	Gmebogosse 4M	
1989	Symposium international 1	Oissel 1		De la Révolution Française
1990	Symposium international 2		Console Ulysse	Le Chêne des États Unis
1991	Symposium international 3 Mnémothèque refoulée par Ministère			
1992	Début de la collection Chrysopée 43 CD	Oissel 2	Gmebaphone 5	Collection Chrysopée 43 CD
1993	Concours Le Puy Académie org		Gmebaphone 5.2 avec V4 V5	
1994	Pré-Académie Imeb = 3 Gmeb Fest Conc			Suite Rabelais
1995	Académie 1ère Œuvre ouverte		Charybde AES ana/num	
1996	Concours logiciels Serveur internet		Gmebogosse Toshiba	Livre éd Académie 95
1997	Label CNCM à IMEB		Cybernéphone 6.a 1 Cahillnet	Livre éd Académie 96 1er CDR du Festival 9 7
1998	Phonothèque Nat refoulée par ministère		Cybernéphone 6a.2 Studio 48	Livre éd Académie 97
1999			Cybernéphone 6a3 Gmebogosse 5M	Livre éd Académie 98

2000			Cybernéphone 6b	Livre éd Académie 99 GMEB/IMEB 30 ans
2001			Cybernéphone 6c (8 pistes) Cybersongosse 6M	Livre éd Académie 2000
2002	Retrait de la ville		Cybernéphone 6d 24 bits/96Hz	Livre éd Académie 2001 les Saisons 30 ans après
2003			Proto Cybresongosse 7 logiciel	Livre éd Académie 2002
2004	Fonds BnF/IMEB MISAME		Cybersongosse 7MI et 7Mib	
2005	Fonds IMEB à BnF		Cybernéphone 7	JC. Le Duc, juillet en retraite
2006			Cyberstudio 1	Dernier CDR Festival 2006
2007	Antennes MISAME		Cyberstudio 2	
2008	Convention IMEB/MISAME		Cybersongosse 7Mib2	
2009	DRAC attaque l'IMEB, début du combat Derniers Festivals 39 et Concours 36			
2010	Attaque se poursuit, 1ers licenciements			C. Clozier out
2011	En final, liquidation à Bourges le 30 juin Transfert Fonds et Charybde à la BnF			F. Barrière out

DÉROULÉ DIACHRONIQUE des ORGANISATIONS

NATIONALES et INTERNATIONALES

fondées par GMEB - IMEB

INTERNATIONALES		NATIONALES	
		Convention GMEB MCB	70 - 74
Festival	71 - 09		
Concours	73 - 09		
JEIE	74 - 76		
		Assoc GMEB	74 - 97
JEIME	77 - 80		
LE CIME	77 - 80		
		Mnémosyne	81 - 11
LA CIME	81. 82. 83 . - 19		
		Assoc RCB	82 - 87
FNME	83 86		
TIME	84 04		
Symposium	89. 90. 91.		
Amnésie	92		
Le Puy	93 - 95		
Académie	93. 94 - 10		
Œuvres Ouvertes	95 - 09		
Logiciels musicaux	96 - 99		
		Assoc IMEB	97 - 11
Misame	04 …		

RECHERCHE/DÉVELOPPEMENT STUDIOS/LUTHERIE
GMEB/IMEB 1971 - 2009

	CHARYBDE	GMEBAPHONE CYBERNEPHONE	GMEBOGOSSE CYBERSONGOSSE	R/D NUMERIQUE	SCYLLA MARCO POLO CIRCE
1971	Reconfiguration de la cabine son- théâtre - enregistrement en studio pour la "création de musique électroacoustique"	Construction HP (Supravox et Lansing) baffles GMEB			
1972	Filtres et VCS 3 Charybde		Gmebogosse 1		Ouverture Scylla
1973	Tout studer Charybde	Gmebaphone 1			Studio accueil et formation
1974	Développement des traitements, enveloppes, dolby...	Gmebaphone 1 réseau structuré V Les Antonymes 1	Gmebogosse 2		
1975	Début nouvelle ergonomie tubulaire en arc circulaire	Gmebaphone 2 (V1 et V3) Le Antonymes 2			Marco Polo Studio amateurs
1976	SYSTHYSYSOP (Systhème Hybride Synthèse Sonore Programmable)	Petit Gmebaphone		Commandes logiques Systhysisop	
1977			Gmebogosse 3		
1978	Développement des traitements et matrices		Construction de 10 ensembles (opértion FIC)		

1979	**Vocoder EMS délais, pitch**	**Gmebaphone 3**		**Matrice prograammable C 6**	
1980	**Double console à Charybde EMI / E2A**	**Traitements numériques en direct**			
1981				**Synthèse Apple II et Synthauri**	
1982	**Racks Gmeb enveloppes, vca, vcf, tbf, trig, calcul analogique** **PCM et SLF1**	**Gmebaphone 3 développement diffusion en PCM**			**Développement Scylla console 3M**
1983	**6 Revox PR remplacent en rack à 2 plans les 3 studer C 37**			**BULL Solar 16-40** **DMX 1000 Plessey 11/73**	**Studio "Triton" audioscope-numérique Pcm/U-matic**
1984	**Développement Systhysisop, synthés, traitements**	**les Antonymes 3**		**Developpement du projet Studio automatisé par Solar**	
1985			**Proto Gmebogosse 4M (TO 7)**		
1986		**Projet Gmebaphone 4 hybride et mixte studio**		**Projet Studio hybride et mixte diffusion Ulysse**	
1987					

1988			**Gmebogosse 4M**	**Console Ulysse en cours**	
1989			**Construction 20 ensembles** (plan image et sons SEMIC)		
1990	**Double console EMI et Tascam 3700 remplaçant l'E2A**			**Achèvement Console Ulysse**	
1991					
1992		**Gmebaphone 5** (midi, tablette,, disque dur, trt numériques temps réel) **version A**			**Scylla numérisation phonothèque et mastering, console E2A**
1993	**Pro Tools** **DAWN système de montage fr**			**Logiciels pour Next et Mac**	
1994	**Charybde miroir analogique et numérique**	**Etude de la version 6**			
1995	**Dispatch en audio FRB et AES-EBU**				
1996	**Retrait console EMI** **Console Tascam en solo**	**Etude Cybernéphone 6** à touches	**RD Proto Gmebogosse 5M** (carte téléphonique Toshiba)	**Serveur internet**	
1997		**Cybernéphone 6.a1** 5 réseaux tablette, 2 écrans , 50 hp	**arrêt du Proto** **création d'un Bloc de synthèse externe**	**Cahillnet instrument virtuel pour le net**	

1998		**Cybernéphone 6.a2** tablette, 2 écrans, 6 réseaux avec W4 62 hp		**Studio 48 instrument virtuel pour le net**	
1999		**Cybernéphone 6.a3** les "Échelles V4" remplacent le W4 capteurs, 72 hp	**Cybersongosse 5M** (avec mini-disc et trt numériques)		
2000	**Nouvelle console Roland, contrôleurs midi...**	**Cybernéphone 6.b** 2 écrans plats, ergonomie pour tournées			
2001	**Hybridation toujours plus complexe**	**Cybernéphone 6.c** matrice possibilité 2-4-5/1-8 pistes 8 entrées	**Cybersongosse 6M** (stéréo et capteurs)		**Circé intégralement numérique**
2002		**Cybernéphone 6.d** logiciel developpé, son passe de 16 à 24 bits/ 96 hz			
2003			**1° version 7MI** proto mac		
2004			**Cybersongosse 7MI** (numérisé, midi, capteurs, écran tablette, mac et pc) et **7 MIb1**		
2005	**Console Roland, remplacée par des surfaces Mackie, restructuration du studio**	**Cybernéphone 7** capteurs, 2 écrans tablette, mac et pc)			
2006				**Cyberstudio 1**	

2007				**Cyberstudio version 2**	
2008			**Version 7 MIb2** (3 consolettes et un écran tablette, capteurs)		
2009	**Film démonstration live sur Charybde pour BnF**		**Version 7MI pour internet**		
2010	***Silence*** ***Combat contre Drac et Ministère***	***Silence*** ***Combat contre Drac et Ministère***	***Silence*** ***Combat contre Drac et Ministère***	***Silence*** ***Combat contre Drac et Ministère***	***Silence*** ***Combat contre Drac Ministère***
2011	**8 mars à BnF transport de Charybde**	***30 juin disparition IMEB***	***30 juin disparition IMEB***	***30 juin disparition IMEB***	***30 juin disparition IMEB*** ***8 août à BnF transfert 166 caisses archives***

STRUCTURES INTERNATIONALES GMEB/IMEB 1971 -2009

	FESTIVAL	CONCOURS	ORGANISATIONS	SERIES	TOURNEES principales nat et internationales
1971	1er Festival national				Paris, Macon Bordeaux *Avignon*
1972	internationalisation du festival			"Les Saisons"	Allemagne RFA Paris, Angers, Nanterre
1973		1er Concours International de Musique Electroacoustique 4 Prix 81/15			Argentine Brésil Uruguay Bordeaux , Rennes
1974		71/18	1ère Journée d'Etude Internationale Electroacoustique /JEIE		Belgique Pays-Bas Suède
1975	1ère Poésie sonore	95/25	JEIE deviennent Journées internat de Musique Electroacoustique 1er contact avec UNESCO		Allemagne, Italie Montélimar Uruguay Pologne
1976		84/23			Douai, Lille, Paris, Tours La Rochelle, Romans Belgique *Suède, USA, Canada, Uruguay, Hongrie*
1977	Journées nationales Belgique, Pologne	internationalisation du Jury 4 catégories Partenariat radios 118/23	JEIME déclarées assoc internat CIME Circuit International Musique Electroacoustique		Limoux, Saintes Grenoble, Paris *USA, Canada, Hongrie Uruguay*
1978	Journées nationales : Grande-Bretagne et Hongrie	139/118/19			Canada, Brésil, Paris, Créteil *Circuit CIME*

1979	**Journées nationales Canada anglais 1 Pays Bas** **1° cinéma expérimental**	**163/142/27**	**Relance contact avec UNESCO**		**Canada La Rochelle Paris Vitry Dijon Montreuil** *Nlle Zélande Italie Uruguay Cuba Japon Hongrie Pologne*
1980		**Plaquette 2 langues** **Prix CIM** **160/138/29**		**« les accords d' Helsinki »**	**Suède Suisse Paris Chateauroux, Aulnay** *Japon RDA USA*
1981	**Journées nationales** **Canada français 2 et Suède**	**6 centres partenaires** **178/155/25**	**Organisation de la Confédération CIME - ICEM**		**Israël** Belgique Pologne *Mexique Belgique Hongrie Autriche, Uruguay Indonésie*
1982	**Concert pour Varsovie: un studio devenu muet**	**5 catégories avec Art visuel**	**1° Asseblée Générale de la CIME ICEM** **1° Convention BnF/GMEB**		**Belgique, Pays bas** *Hongrie Japon Allemagne RDA, Uruguay Belgique*
1983	**Concert 20 ans à l'IPEM**	**Prix ICEM** **195/168/26**	**la CIME devient la 18e OIM du CIM-UNESCO** **Constitution de la Fédération FNME France**		**Grande Bretagne** *Belgique Suède Japon Uruguay*
1984		**Partenaires 8 centres** **250/210/30**	**Fondation de la Tribune Internationale de Musique Electroacoustique / TIME**		*Pays-Bas Canada USA Japon Portugal*
1985	**Concert 30 ans EMS Stockholm**	**Prix CNM Prix CIME** **256/36**			**Allemagne RFA** Cuba *Espagne Canada Pays Bas Suède*
1986		**Prix FNME Prix CIME** **292/38**	**Création, sous le patronage de l'UNESCO, de la collection Cultures Electroniques**		**Italie Autriche** Suisse
1987	**Soirée Oscar Sala** **Concert anniversaire studio de varsovie**	**Prix Bregmann**			**Allemagne RDA** Argentine Brésil Grèce Pologne USA

1988	**Soirée Pierre Schaeffer** **Présentation URSS** **Concert 30 ans Argentine**	**Degrés Résidence et Magisterium**	**2° TIME à Stockholm**		USA Allemagne RFA
1989	**Concert 2° TIME** **Concert sympo Lev Theremin**		**1° Symposium international**	**"De la Révolution Française"**	**RDA** *Argentine* *Canada*
1990	**Concert du symposium: Mathews, Buchla, Pousseur...**		**2° Symposium international**	**"Le Chêne des Etats Unis d'Europe"**	**Hongrie** USA Canada *Espagne Italie* *Argentine Colombie*
1991	**Concert symposium anniversaire d'Otto Luening...**		**3° Symposium international** **1° constitution de MISAME**		**Belgique** Espagne *Cuba, Italie,* *Argentine* *Canada Espagne*
1992	**Euphonies d'Or**	**« Euphonies d'Or »**	**Création de la collection "Chrysophée Electronique"**		**Espagne** *Roumanie* *Allemagne Autriche* *Grande Bretagne*
1993	**Concert 25 ans Bratislava** **1° Salon des compositeurs**	**Création du Concours "le Puy"**	**Colloque Amnésie**		**Espagne** Russie, Vénézuela Colombie, Suède, *Allemagne Pays-Bas Estonie Suède*
1994	**Soirée ZKM**	**Changemen de nom des récompenses:** **Les Grands Prix**	**Réunion préparatoire à l' Académie**	**Suite "Le 5° livre de François Rabelais"**	Argentine Russie *Espagne Uruguay* *Allemagne* *Suisse Pologne*
1995	**Créaion de l'Œuvre Ouverte** **et 1° Master class**		**1° Session de l'Académie**	**Œuvre Ouverte "La beauté"**	**Suède** **Suisse** *Italie* *Espagne*
1996	**CDRom, Cyber et Synérèse Cahillnet video art sonore**	**Création du Concours des logiciels musicaux**	**Création du serveur internet**	**Œuvre ouverte "Tombeau de P Schaeffer"**	**Allemagne** Espagne *Espagne*

1997		**Prix** **Pierre d'or et d'argent** **et Max d'Or et d'argent**			**Slovaquie, Espagne Pologne** Canaries *Suède Allemagne*
1998	**Concert 40 ans Argentine**				Cuba Argentine *Allemagne Belgique Roumanie Italie*
1999		**Réorganisation du Quadrivium en quatre catégories**		**Suite: "la mer"** **Œuvre Ouverte "Le monde devenu musique, à l'écoute du siècle"**	Portugal Roumanie Moldavie *Italie Suède Allemagne Finlande Espagne Danemark Canada Brésil*
2000	**Colloque MAX/MSP** **Séances Latitudes** **Danse en réseau Bourges/Montréal I Choinière**	**2 Trivium A et B** **Plaquette remplacée par internet**	**Colloque international MAX/MSP**	**Œuvre Ouverte "Sonneries utopiques pour le prochain Millénaire"**	**Argentine Allemagne** Moldavie Cuba
2001			**Accueil des JIM Journées d'informatique musicale**	**Œuvre Ouverte "La création du monde"**	Mexique Suisse *Portugal Argentine Espagne*
2002				**"les saisons"** **30 ans après**	*Suisse, Italie Espagne Argentine*
2003				**Œuvre Ouverte "Père, la Mère"**	**Italie** *Russie Espagne Belgique Argentine Pays-Bas USA*
2004		**Euphonies d'Or 2**	**2° Convention BnF/IMEB dépôt phonothèque internationale** **10° TIME à Rome**	**"Les maitres sonneurs"**	**Roumanie** Chine Portugal Canaries Mexique *Espagne Hongie Italie, Chili, Canaries*

2005	**Séminaire Mathews /Chowning/Risset** **1° streaming du festival**		**1° dépôt du Fonds IMEB/BNF**	**Œuvre Ouverte "mondes futurs"**	**Espagne, Pologne** Argentine, Suisse Russie *Belgique Chili Portugal Espagne Suisse Argentine Finlande*
2006				**Œuvre Ouverte "L 'H2O"**	Grande Bretagne Allemagne *Italie, Chine Belgique, Argentine Roumanie Chili*
2007				**Œuvre Ouverte "La mélancolie"**	Argentine Chine Ecosse *Roumanie*
2008			**1° Convention BnF/MISAME**	**Œuvre Ouverte "Des révoltes aux révolutions"**	Cuba, Mexique, USA Canaries *Grèce Suède Allemagne Espagne*
2009	**Pétition internet 2 444 signatures de soutien de 63 pays** **Ultime Festival**	**Création de la section Arts électroniques 735 musiques de 48 pays** **Ultime Concours**		**Œuvre Ouverte "Évolution et imagination"**	Chine Russie USA *Argentine Allemagne USA Espagne*

2010	**Diktat du Ministère et de la DRAC Centre pour une fermeture définitive en 2011.** **1° série de licenciements**				**Les codes graphiques pour les tournées sont:** **<u>en gras</u>, siginifie tournée concerts et spectacles avec matériel de l'IMEB et compositeurs présents et**
2011	**Fermeture de l'IMEB détruit par le Ministère Culture et la DRAC Centre, la Ville de Bourges, avec l'assentiment final des Conseils Général et Régional**	**Départ contractuel des salles Ecole de Musique affectées par la ville pour le classement des archives**	**Dépôt MISAME à la BnF de l'ensemble des archives artistiques documentaires audiovisuelles administratives**	**Dépôt MISAME du studio Charybde à la BnF au musée Charles Cros**	**<u>normal</u>, signifie tournée par compositeurs IMEB sur dispositif local** ***<u>italiques</u>*, signifie programmation concerts à l'étranger sans les compositeurs**

VIE POLITIQUE BÉRUYÈRE 1970 - 2010
(GMEB 7 octobre 1970)

	MAIRE	C. GÉNÉRAL	C. RÉGIONAL	DÉPUTATION et PRÉSIDENT	PRÉFETS	MINISTRES/ DIR MUSIQUE/ DRAC	CULTURELS BOURGES
1969	Raymond Boisdé (RI) (depuis 1959)			Pdt Georges Pompidou (UNR)	Raymond Rudel (D)	20 juin Edmond Michelet dir musique Marcel Landowski	Adjoint culture Alfred Depège MCB Dir Max Croce Adminis Yves Robault
1970		Pdt Charles Durand				19 oct André Bettancourt Création de la DMD	
1971						7 janvier Jacques Duhamel	
1972							MCB Dir Yves Robault
1973		Conseiller J Rimbault (PCF)			André Collot (D)	5 avril Maurice Druon	
1974			Raymond Boisdé PDT (RI)	Pdt Valéry Giscard d'Estaing (UDF)		1 mars Alain Peyrefitte 8 juin Michel Guy dir musique Jean Maheu	

1975		Pdt Durand (droite)					MCB Dir Jean Christophe Dechico
1976			Pierre Sudreau PDT (UDF)			27 août Françoise Giroud	assoc Ecoute s'il pleut
1977	Jacques Rimbaul				Camille Michel? (D)	30 mars Michel d'Ornano	Ville adj cult Charls Parnet 1°Festival de la chanson budget MCB
1978				J Rimbault battu JF Deniau élu		5 avril Jean Philippe Lecat	
1979		JF Deniau élu vice président (UDF)	Jean Delaneau Pdt (UDF-PR)			Départ J. Maheu	
1980				JF Deniau élu			
1981		JF Deniau élu Président		Pdt F Mitterrand (PS) J Rimbault élu JF Deniau battu	Michel Gillard (D)	4 mars M d'Ornano 22 mai Jack Lang dir musique Maurice Fleuret	Décès de R Boisdé
1982						G. Deferre lance la décentralisation administrative	MCB Henri Massadeau Centre Régional de la chanson (fermé 87)

1983	J Rimbaut réélu C Michel battu		Daniel Bernardet Pdt (UDF)				PDB devient association autonome budget propre
1984							PDB emprunt garanti ville 120 000KF
1985			Maurice Dousset Pdt (UDF-PR)		Gerard Delplace (G)		PDB grande crise déficit 500 KF (+ emprunt) PDB devient SARL
1986				J Rimbault réélu (JP Saulnier PS battu) élus A Calmat et JF Deniau	Marc Cayron (D)	20 mars François Léotard	
1987							
1988				J Rimbault, A Calmat, JF Deniau réélus (JPS battu)	Michel Lajus (D)	12 mai Jack Lang Dir musique Michel Schneider	
1989	J Rimbault réélu Serge Lepeltier conseiller RPR)						Ville adj cult Philippe Goldmann
1990					Roland Hödel (G)		

1991							
1992	Début maladie J Rimbault						JF Deniau Académicien
1993	Décès de J Rimbault Jean Claude Sandrier élu Maire (PCF)			J Rimbault battu JF Deniau, FT Richard (RPR), S Lepeltier (contre Calmat) élus	Victor Convert (D)	30 mars Jacques Toubon dir musique Stéphane Martin	
1994		S Lepeltier élu Rémy Pointereau élu (contre FT Richard					
1995	S Lepeltier élu Frédérique Deniau 1° adjointe (UDF)			Pdt Jacques Chirac (RPR)		18 mai Philippe Douste Blazy	Ville adj Cult André Margotin
1996					Marie Françoise Haye Guillot (D)		
1997				JC Sandrier et Yann Galut élus contre Deniau et Lepeltier		4 juin Catherine Trautmann	
1998	S Lepeltier élu Sénateur contre A Tanton (Centre)	JF Deniau battu, Rchard battu par I Félix, JP Saulnier bat Philppe Gitton, Pdt Serge Vinçon	(B. Harang (UDF-DL/FN) démissioné Michel Sapin Pdt (PS) élu		Bernard Tomasini (D)	de la fusion DMD et DTS résulte la DMSTS	MCB Gilbert Fillinger

1999							
2000			Alain Rafesthain Pdt (PS)			27 mars Catherine Tasca	
2001	S Lepeltier réélu Maire (UMP) A Tanton 1° ad I Félix élue conseillèrej	Pdt Rémy Pointereau					Ville adj Cult Ph Gitton
2002				Pdt J. Chirac (UMP)	Anne Merloz (G)	7 mai Jea-Jacques Aillagon	
2003							
2004	S Lepeltier Minitre écologie Roland Chamiot, maire intérim	Pdt Alain Rafesthain	Michel Sapin Pdt (PS)			31 mars Renaud Donnedieu de Vabres	
2005	S Lepeltier, plus ministre, re Maire (Parti Radical) mais battu Sénat par R Pointereau						
2006					Claude Kupfer (D)		

2007			François Bonneau Pdt (PS)	Pdt N Sarkozy (UMP)		18 mai Christine Albanel	Décès JF Deniau
2008	S Lepeltier réélu Maire A Tanton Pdt de l' Agglomération				Catherine Demas Comolli (D)	Dir musique Georges François Hirsch	MCB Pierre François Roussillon
2009						Frédéric Mitterrand de la fusion DMDTS ave la DGAP sort la DGCA	Bâtiments de la MCB fermés au public
2010			S Lepeltier élu opposition				
2011	S Lepeltier nommé Ambassadeur du climat					DGCA et DRAC Liquidation de l'IMEB	

LISTE et DÉROULÉ CHRONOLOGIQUES

des Actions et Organisations internationales fondées par et à l'IMEB

DÉRO
(F. BARRIÈRE C. CLOZIER en collab

ANNÉES	70	71	72	73	74	75	76	77	78
Convention GMEB/MCB									
ASSOCIATION GMEB									
ASSOCIATION IMEB									
MNEMOSYNE									
RCB									
FESTIVAL									
ŒUVRES OUVERTES									
CONCOURS MUSIQUE									
CONCOURS LE PUY									
CONCOURS LOGICIELS									
Les JEIE									
Les JEIME									
LE CIME									
LA CIME									
La FNME									
La TIME									
SYMPOSIUM									
AMNÉSIE									
ACADÉMIE									
MISAME									
ANNÉES	70	71	72	73	74	75	76	77	78

ULÉ CHRONOLOGIQUE de la CONSTITUTION et du DÉVELOPPEMENT des ORGAN
oration avec leurs collègues S. HANSON, G. BENNETT, P. BOESWWILLWALD, J. APPL

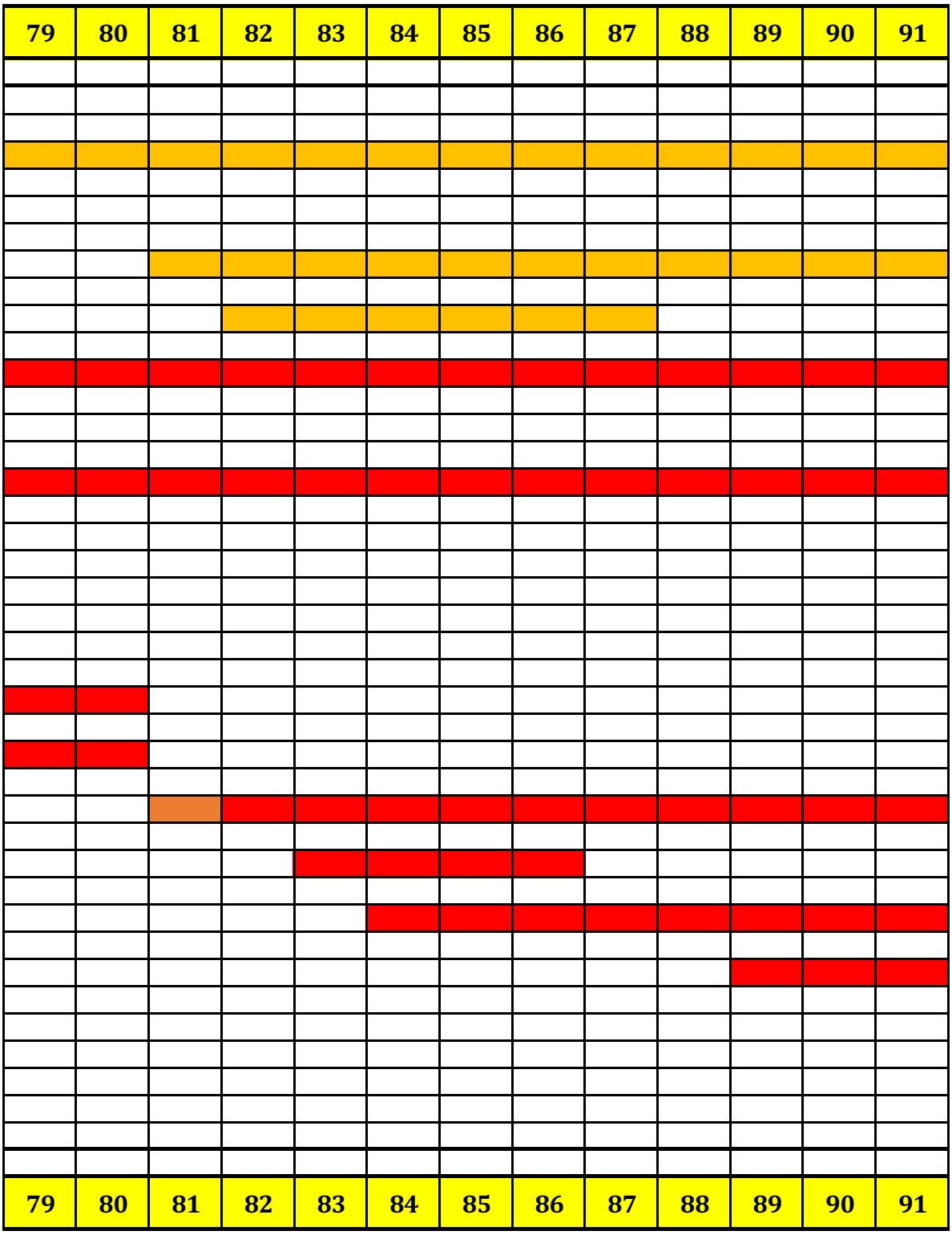

ISATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES FONDÉES par et au GMEB - IMEB
ETON, PH. MÉNARD, L. GOETHALS, G. KATZER, J. DESCENYI, L.M. SERRA, R. BOESCH,

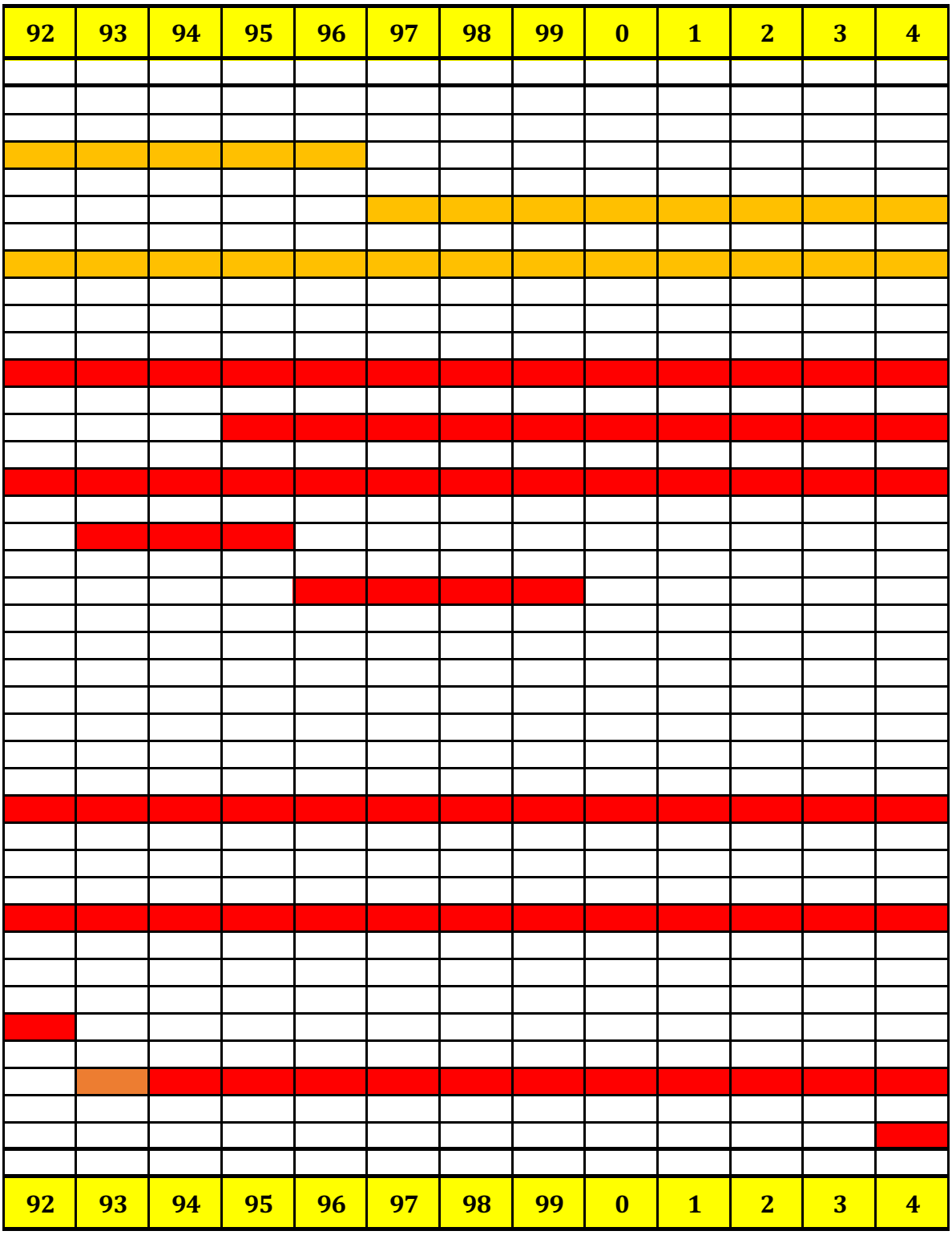

, M. MATHEWS, F. FRÖPFL ...)

5	6	7	8	9	10	11	12	ANNÉES
								Convention GMEB/MCB
								ASSOCIATION GMEB
								ASSOCIATION IMEB
								MNEMOSYNE
								RCB
								FESTIVAL
								ŒUVRES OUVERTES
								CONCOURS MUSIQUE
								CONCOURS LE PUY
								CONCOURS LOGICIELS
								Les JEIE
								Les JEIME
								LE CIME
								LA CIME
								La FNME
								La TIME
								SYMPOSIUM
								AMNÉSIE
								ACADÉMIE
								MISAME
5	6	7	8	9	10	11	12	ANNÉES

DÉROULÉ CHRONOLOGIQUE de la CONSTITUTION et du DÉVELOPPEMENT des ORGANISATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES FONDÉES par et au GMEB - IMEB
(F. BARRIÈRE C. CLOZIER en collaboration avec leurs collègues S. HANSON, G. BENNETT, P. BOESWWILLWALD, J. APPLETON, PH. MÉNARD, L. GOETHALS, G. KATZER, J. DESCENYI, L.M. SERRA, R. BOESCH, M. MATHEWS, F. FRÖPFL ...)

DÉROULÉ DIACHRONIQUE de la CONSTITUTION et du DÉVELOPPEMENT des ORGANISATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES FONDÉES par et au GMEB - IMEB
(F. BARRIÈRE C. CLOZIER en collaboration avec leurs collègues S. HANSON, G. BENNETT, P. BOESWWILLWALD, J. APPLETON, PH. MÉNARD, L. GOETHALS, G. KATZER, J. DESCENYI, L.M. SERRA, R. BOESCH, M. MATHEWS, F. FRÖPFL ...)

ANNÉES	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ANNÉES
Convention GMEB/MCB																																												Convention GMEB/MCB
FESTIVAL																																												FESTIVAL
CONCOURS MUSIQUE																																												CONCOURS MUSIQUE
Les JEIE																																												Les JEIE
ASSOCIATION GMEB																																												ASSOCIATION GMEB
Les JEIME																																												Les JEIME
LE CIME																																												LE CIME
MNEMOSYNE																																												MNEMOSYNE
LA CIME																																												LA CIME
RCB																																												RCB
La FNME																																												La FNME
La TIME																																												La TIME
SYMPOSIUM																																												SYMPOSIUM
AMNÉSIE																																												AMNÉSIE
CONCOURS LE PUY																																												CONCOURS LE PUY
ACADÉMIE																																												ACADÉMIE
ŒUVRES OUVERTES																																												ŒUVRES OUVERTES
CONCOURS LOGICIELS																																												CONCOURS LOGICIELS
ASSOCIATION IMEB																																												ASSOCIATION IMEB
MISAME																																												MISAME
ANNÉES	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ANNÉES

DÉROULÉ CHRONOLOGIQUE de la CONSTITUTION et du DÉVELOPPEMENT des ORGANISATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES FONDÉES par et au GMEB - IMEB
(F. BARRIÈRE C. CLOZIER en collaboration avec leurs collègues S. HANSON, G. BENNETT, P. BOESWWILLWALD, J. APPLETON, PH. MÉNARD, L. GOETHALS, G. KATZER, J. DESCENYI, L.M. SERRA, R. BOESCH, M. MATHEWS, F. FRÖPFL ...)

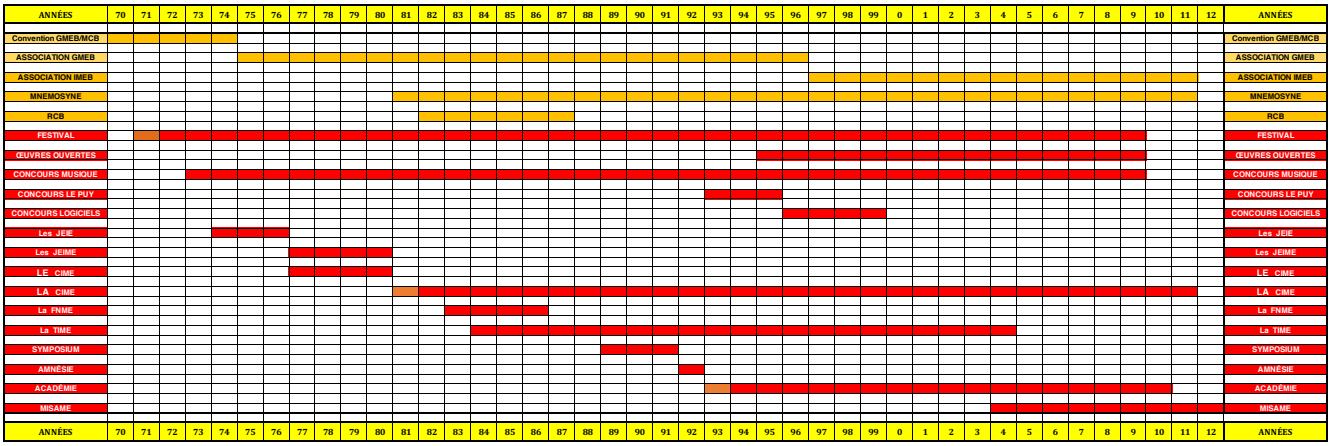

DÉROULÉ DIACHRONIQUE de la CONSTITUTION et du DÉVELOPPEMENT des ORGANISATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES FONDÉES par et au GMEB - IMEB
(F. BARRIÈRE C. CLOZIER en collaboration avec leurs collègues S. HANSON, G. BENNETT, P. BOESWWILLWALD, J. APPLETON, PH. MÉNARD, L. GOETHALS, G. KATZER, J. DESCENYI, L.M. SERRA, R. BOESCH, M. MATHEWS, F. FRÖPFL ...)

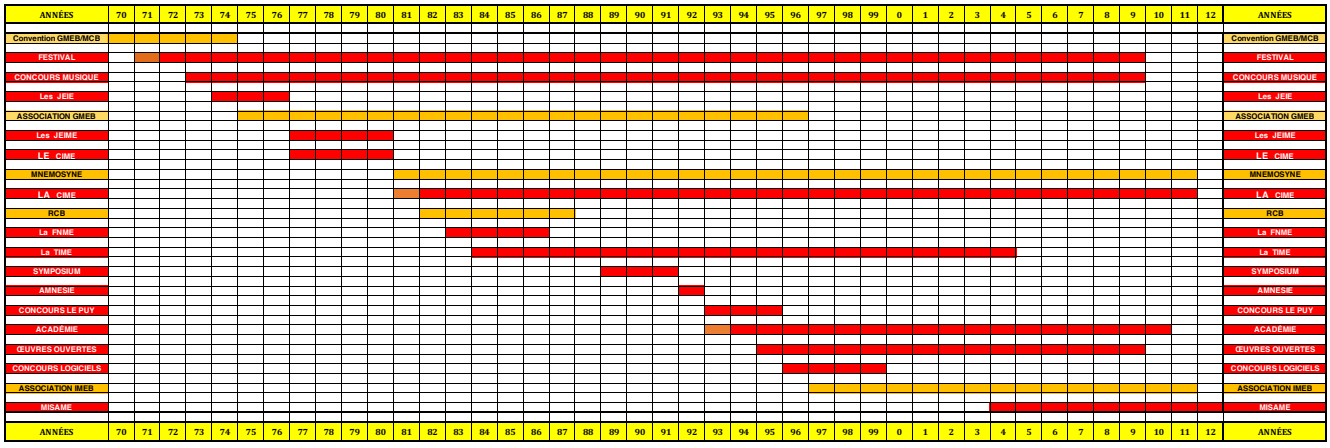

DÉROULÉ DIACHRONIQUE des ORGANISATIONS

NATIONALES et INTERNATIONALES

fondées par GMEB - IMEB

INTERNATIONALES		NATIONALES	
		Convention GMEB MCB	70 - 74
Festival	71 - 09		
Concours Musique	73 - 09		
JEIE	74 - 76	Assoc GMEB	74 - 97
JEIME	77 - 80		
LE CIME	77 - 80		
LA CIME	81. 82. 83 … 19…	Mnémosyne	81 - 11
		Assoc RCB	82 - 87
FNME	83 - 86		
TIME	84 - 04		
Symposium	89. 90. 91.		
Amnésie	92		
Concours Le Puy	93 - 95		
Académie	93. 94 …. 10		
Œuvres Ouvertes	95 - 09		
Concours Logiciels	96 - 99		
		Assoc IMEB	97 - 11
Misame	04 ……		

DÉRC

(F. BARRIÈRE C. CLOZIER en collabc

ANNÉES	70	71	72	73	74	75	76	77	78
Convention GMEB/MCB									
FESTIVAL									
CONCOURS MUSIQUE									
Les JEIE									
ASSOCIATION GMEB									
Les JEIME									
LE CIME									
MNEMOSYNE									
LA CIME									
RCB									
La FNME									
La TIME									
SYMPOSIUM									
AMNÉSIE									
CONCOURS LE PUY									
ACADÉMIE									
ŒUVRES OUVERTES									
CONCOURS LOGICIELS									
ASSOCIATION IMEB									
MISAME									
ANNÉES	70	71	72	73	74	75	76	77	78

DULÉ DIACHRONIQUE de la CONSTITUTION et du DÉVELOPPEMENT des ORGAN
oration avec leurs collègues S. HANSON, G. BENNETT, P. BOESWWILLWALD, J. APPL

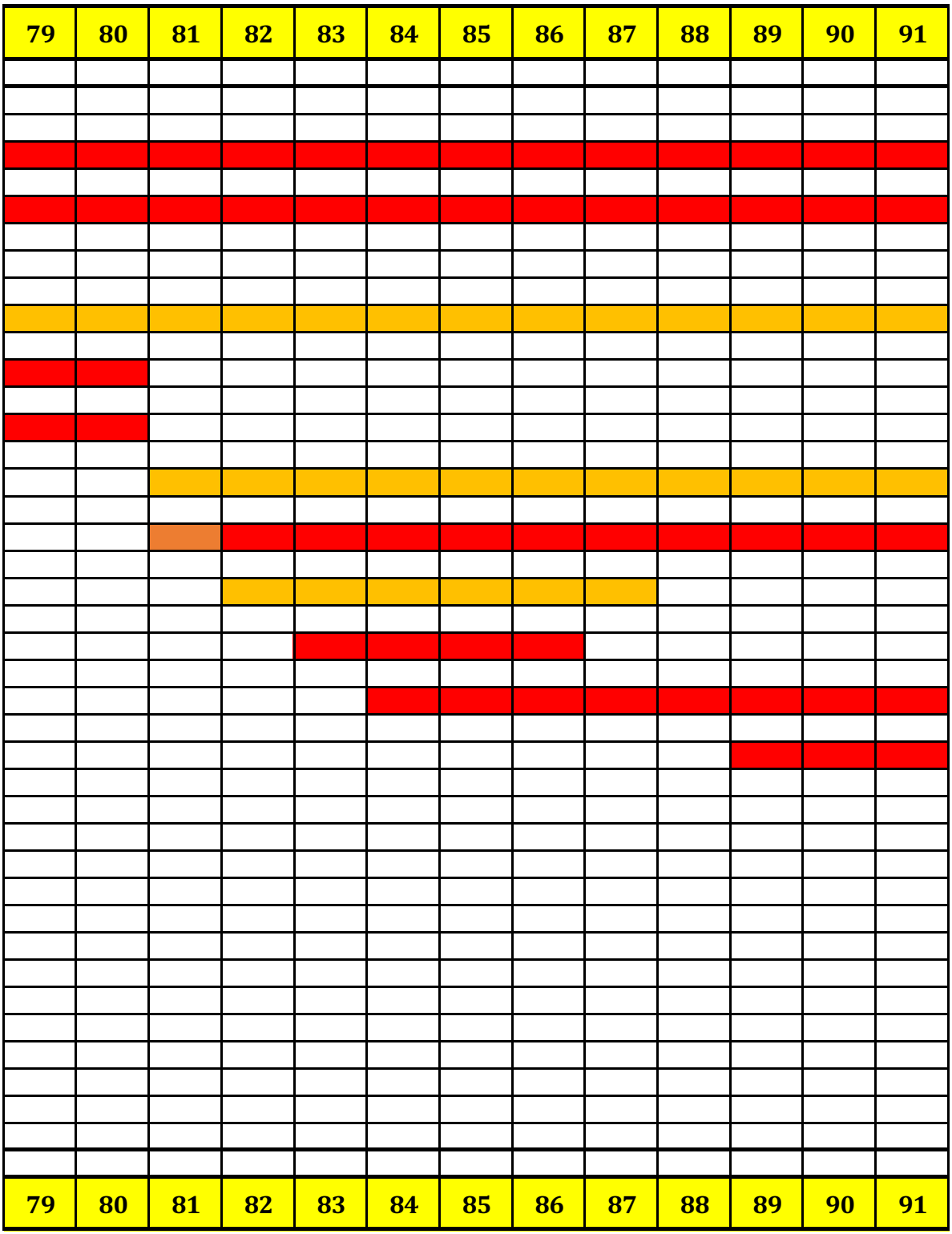

ISATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES FONDÉES par et au GMEB - IMEB
ETON, PH. MÉNARD, L. GOETHALS, G. KATZER, J. DESCENYI, L.M. SERRA, R. BOESCH,

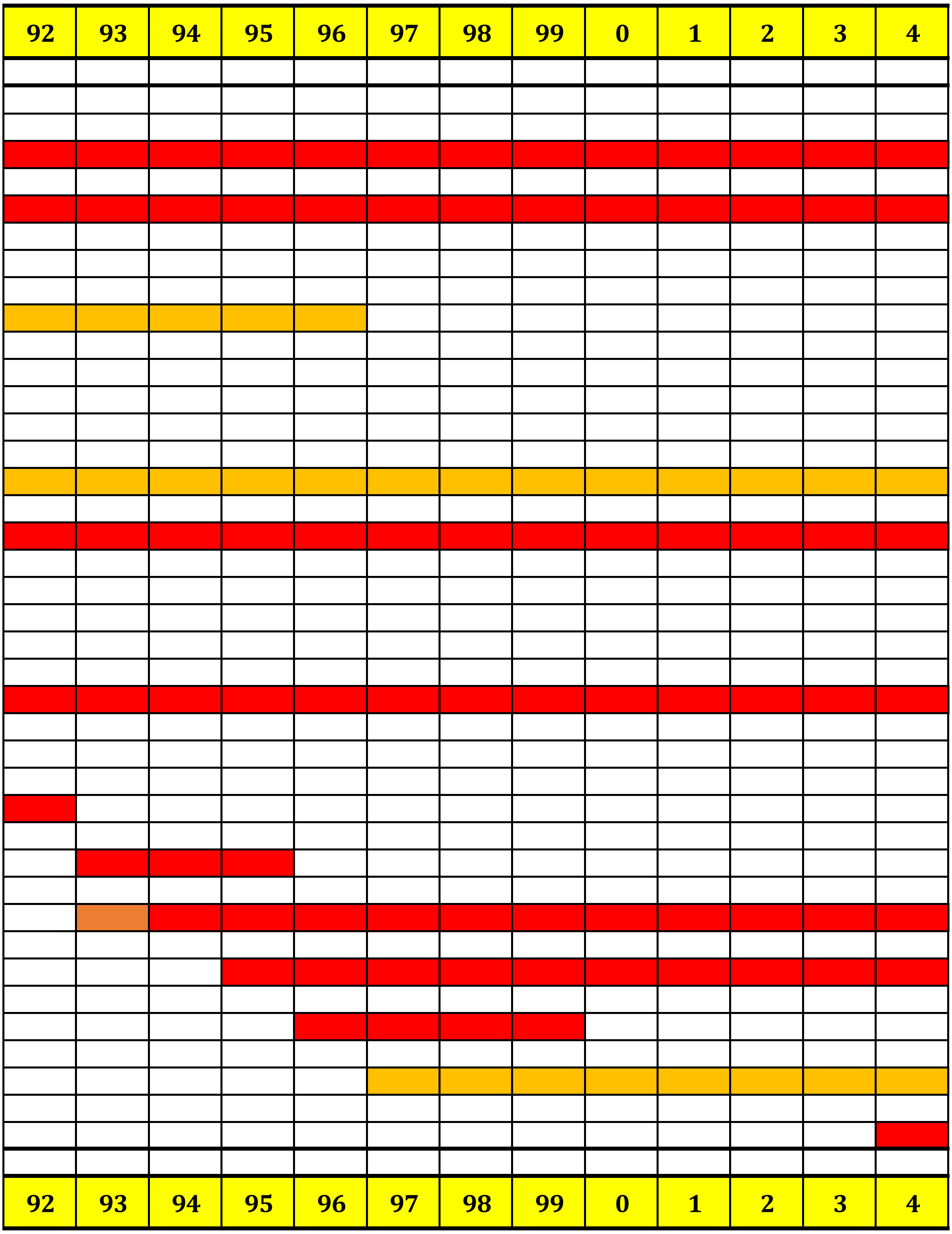

, M. MATHEWS, F. FRÖPFL ...)

5	6	7	8	9	10	11	12	ANNÉES
								Convention GMEB/MCB
								FESTIVAL
								CONCOURS MUSIQUE
								Les JEIE
								ASSOCIATION GMEB
								Les JEIME
								LE CIME
								MNEMOSYNE
								LA CIME
								RCB
								La FNME
								La TIME
								SYMPOSIUM
								AMNÉSIE
								CONCOURS LE PUY
								ACADÉMIE
								ŒUVRES OUVERTES
								CONCOURS LOGICIELS
								ASSOCIATION IMEB
								MISAME
5	6	7	8	9	10	11	12	ANNÉES

L'Internationale de la création musicale du GMEB

édifiée de 1971 à 1981

parachevée en 1994

dans la liste, pas la FNME française non internationale

L'internationale de la création musicale à Bourges par GMEB/IMEB 1972 – 2010, bref parcours
en introduction des tableaux chronologiques et historiques

Cette volonté et ces projet internationalistes était aux racines mêmes du GMEB.

Dans le cadre de son Projet d'activités 1972, le GMEB présenta plusieurs projets et constats : La dynamique opérante entre Festival / Cours professionnels, / Commandes musicales / Formation, et la venue de compositeurs de différents pays qu'elle suscita, nous a fait considérer la création d'un concours comme un axe, levier jumeau complémentaire à cette conjonction internationale cohérente et dynamique qui se constituait. Un projet de déploiement international, qui ne put se réaliser que l'année suivante, fut ainsi présenté au maire ;

- 1972, création d'un axe Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, Italie, de travaux, d'échanges et commandes de musiques à réaliser au studio du Gmeb et de collaboration à la revue Faire. La musique électroacoustique étant un phénomène musical né en France, les compositeurs étrangers y viennent pour l'étudier. Mais, retournés chez eux, confrontés à la vie musicale de leurs pays, ils infléchissent leurs recherches musicales à la culture, au goût de leurs pays. Encore en développement, pour ce qui concerne l'Europe, la situation historique semble miroir à celui de la symphonie au 18e siècle dont les recherches s'effectuaient dans ces mêmes pays (Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, Italie). En conséquence, les échanges et apports des compositeurs étrangers qui venaient travailler au studio du gmeb pouvaient, devaient pouvoir favoriser la diffusion de la musique électroacoustique dans ces pays comme des recherches personnelles en particulier et un développement général, Pour cet axe, trois tournées à l'étranger sont déjà programmées pour la saison 1972-1973.

- 1972, internationalisation du Festival "*Dans Bourges ancien, Musiques d'Aujourd'hui*", avec pour sa diffusion accord avec l'O.R.T.F et croisement avec l'arrivée de l'axe des Amériques du Nord et Latines. *Ce festival sera support en sorte de valoriser musique et compositeurs, pour la création d'un concours également international de musique électroacoustique (avec Prix de la Ville de Bourges mais il est prévu de prélever le montant de ces prix sur le budget Gmeb…) Le Jury regroupera des personnalités de la musique électroacoustique française.*

-1973, car en l'état, ce *concours sera malheureusement reporté à l'année prochaine, car il n'est pas envisageable dans la structure actuelle et financière du Gmeb.*"

Les petits prologues édités dans les plaquettes présentations d'alors et les quelques commentaires suivants en éclairent brièvement buts et objets, quand et dans quelle dynamique, avec et par qui :

- **le Festival international** : en juin 1972, après un premier festival franco-français en 1971, dont les trois concerts furent donnés en extérieur, parvis de la cathédrale, kiosque et cour du palais J. Cœur, le second devint international. A cette fin, le projet était que non seulement les concerts dédiés à l'internationale électroacoustique proposent des œuvres en provenance de différents pays mais aussi que les programmes résultent des propositions d'un Comité conseil réunissant les responsables des studios de production. Ainsi la collaboration des compositeurs qui suggérant une sélection d'œuvres de leur pays, faisait et fit du Festival une réalisation collective internationale, un lieu de rencontre, de diffusion et de discussion des diverses tendances.
Ces propositions s'articulaient en différents concerts de créations actuelles pleinement représentatives généralement joués à 18h 30 au sein d'une programmation générale, elle-même internationale, mêlant performances contemporaines instrumentales, danse, spectacles, extra-européen, improvisations, concert dédié à un auteur, voire comme les journées nationales consacrées à un pays, poésie sonore, vidéos et films expérimentaux, présentées dans les séances de 21h en acoustique extérieure autant que se peut et 22h 30 en intérieure. Les œuvres lauréates des Concours y seront évidemment diffusées.

De 1972 à 2009, le Festival se furent : en 1185 concerts, de 2207 compositeurs et compositrices de 62 pays, 6 637 musiques jouées, dont 2692 Créations françaises et 2021 Créations mondiales, réalisées dans 211 studios de 35 pay, avec 528 interprètes, 54 ensembles, 96 participants de diverses expressions, mais aussi 434 vidéos et films expérimentaux, 14 poètes sonores.

- **le Concours international** : il sera créé effectivement l'année suivante en juin 73. La présentation d'alors était : *"Le premier concours international de musique électroacoustique du Groupe de Musique expérimentale de Bourges se déroulera durant les journées 1973 du festival « Dans "Bourges Ancien, Musiques d'Aujourd'hui ». Si ce festival poursuit l'effort entrepris par le G. M. E. B. pour accroître les échanges entre studios et compositeurs électroacousticiens de tous pays et pour diffuser leurs musiques, ce concours, le premier en France, a pour but d'encourager la création et la diffusion de la musique électroacoustique dans le monde. Il devrait permettre aux milieux musicaux et au public de mieux connaître la musique qui se fait aujourd'hui et aux compositeurs électroacousticiens d'être encouragés dans leurs travaux et d'avoir de nouvelles possibilités pour les poursuivre. "*
De 1973 à 2009 : en 36 éditions, des 4160 compositeurs de 76 pays dont 668 de France qui ont participé avec 12410 musiques concourantes, 519 compositeurs de 47 pays dont 81 de France ont obtenu 770 récompenses (prix, mentions, nominés) décernées par 136 membres de Jury de 27 pays. Les oeuvres primées ont été diffusées par 77 radios de 26 pays, 13 Festivals et 35 organismes de concerts, 16 Centres et Studios ont invité les prix Résidences.

- **les J.E.I.E.** : en 1974, les "Journées d'Étude Internationale Électroacoustique" JEIE, furent fondées.
Ainsi présentées: " *Les Journées d'Étude Internationale Électroacoustique (J. E. 1. E.) se dérouleront du lundi 27 mai au dimanche 9 juin 1974 parallèlement au Festival pour lequel 21 compositeurs rassemblés auront programmé les oeuvres des studios de leurs pays (Amérique Latine, Belgique, Canada, France, Hongrie, Italie, Pologne, Yougoslavie, Suède, Suisse, USA.*
L'objet de ces J. E. l. E. est la confrontation et l'information sur la situation et l'évolution de l'électroacoustique à travers ses différentes manifestations : moyens techniques de réalisation, modes de financement, politique musicale des pays, positions actuelles et prospectives de l'électroacoustique par rapport à cette politique, principes d'enseignement, de diffusion musicale spécifique et relation avec le public.
Le compte-rendu de ces Journées sera publié dans la revue "Faire".
Dès 1975, elles deviendront " Journées d'Étude internationale des Musiques Électroacoustiques". JEIME. Elles seront constituées en Association internationale en 1977, dont un certain nombre de membres créeront **le** CIM.
Ces Journées rassemblaient chaque année durant le second week-end du Festival International de Musique Expérimentale de Bourges, une vingtaine de compositeurs venus de différents lieux dans le monde. Ces réunions, où les discussions poursuivies portaient sur les divers champs de la musique électroacoustique, constituaient un lieu de débat dynamique pour l'examen de sujets sociaux et esthétiques, techniques et économiques.

- **le C.I.M.E.** : **<u>le</u>** "Circuit International de Musique Électroacoustique" fut en 1977 constitué parallèlement aux JEIME lors du Vllème Festival International de Musique Expérimentale, afin d'investir et développer internationalement et solidairement la diffusion d'œuvres dans différents pays. En image inversée de la fonction du Festival lieu de convergence internationale, le CIME faisant tourner dans les pays participants la série de programmations de chacun des autres pays. Dans un premier temps ce seront Belgique, Canada, Danemark, France, Grande Bretagne, Hongrie, Pologne, Suède, USA, Yougoslavie). (**le** CIME à ne pas confondre avec **la** future et suivante " **la** CIME").
" ainsi le CIME, est un réseau constitué par 18 compositeurs pour la diffusion des musiques électroacoustiques reliant 15 villes (7 en Europe et 8 en Amérique) entre lesquelles circulent 7 programmes de concerts.

- *le circuit Européen comprend : V. Radovanovic (Belgrade), Z. Pongracz (Budapest), W. Kotonski (Varsovie), S. Hanson (Stockholm), S. Christiansen (Aarhus),L. Goethals (Gand), F. Barrière – P.Boeswillwald - Ch. Clozier (Bourges).*
- *le circuit Américain comprend : J. Appleton (Hanover), Ph. Ménard (Montréal), D. Piper (Ottawa), W. Buxton (Toronto), P. Clement (London/Canada), B. Truax (Vancouver), Ch. Amirkhanian (Berkeley), D. Smalley (Norwich).*

Et donc les 15 villes d'Europe et d'Amérique sont : Bourges, Belgrade, Budapest, Varsovie, Stockholm, Aarhus, Gand, Hanover, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Vancouver, Mexico, Norwich où seront donnés 7 concerts retransmis pour certains par des radios internationales.

Quel en était le fonctionnement ? Un compositeur constituait un programme autour de son studio ou pays. Puis, en cette époque analogique (ni cd, ni dat, ni usb, ni internet) il effectuait 13 copies sur 2 bandes, remplissait 13 formulaires d'exportation et douanes, faisait 13 colis postaux et laissait les probabilités assurer une bonne livraison. N'oublions pas qu'en cette époque il fallait enjamber certains rideaux de fer.

La libre circulation des supports-bandes fut fréquemment perturbée par la rigueur douanière. Quelques disparitions ou retards vite compensés, le Circuit tint bon.

- la C.I.M.E. : lors du Festival 1981, en développement et structuration de la dynamique ainsi engendrée par Festival, Concours, JEIME et afin d'affirmer et amplifier les modes et faisabilités d'intervention des studios de création par le biais d'une jonction solidaire respectant leurs diverses spécificités, en lieu et place des JEIME, fut discutée et structurée la formation d'une organisation internationale confédérale " **la** C.I.M.E." "Confédération Internationale de Musique Electroacoustique" (ou ICEM pour les anglos-saxons) constituée de Fédérations nationales. Les politiques de diffusion et de collégialité **du** Circuit CIME furent alors transférées au sein de **la** CIME, Confédération naissante. Participèrent activement à cette fondation J. Appleton, F. Barrière, G. Bennett, L.G. Bodin, P. Boeswillwald, C. Clozier, H. Davies, L. Goethals, S. Hanson, D. Keane, Ph. Ménard, Z. Pongracz, JC Risset, M. Subotnick, B. Truax.

Si en son propre nom cette Association internationale avait compétence pour mener de nombreuses actions, l'objectif "politique" était qu'elle soit reconnue par le "CIM" en tant qu'une de ses OIM "Organisation Internationale Membre" de l'UNESC0, le CIM (au masculin celui-ci et sans e) c'est à dire "Conseil International de la Musique", étant lui une ONG "Organisation non Gouvernementale" de l'UNESCO. Conséquemment, avec la Commission française de l'UNESCO et le CIM–OIM de l'UNESCO "Conseil International de la Musique" approchés dès 1975 au sujet des JEIME, des discussions furent conduites afin d'établir l'admission de la CIME dans le CIM-Unesco. A cette époque, la seule organisation admise consacrée à la musique contemporaine était l'ISMC. Celle-ci, bien que peu ouverte sinon fermée à la musique électroacoustique, souhaitait ardemment conserver ce qu'elle estimait son monopole. Un nouveau président, Siegfried Palm, assisté de Sten Hanson, après quelques réunions, convint naturellement de la complémentarité qui pouvait naître entre l'ISMC et la CIME.

Par ailleurs, le CIM avait pour autres membres, au niveau des états, des CNM "Comités Nationaux de la Musique", ainsi du CNM France dont le GMEB faisait partie. La jonction était logiquement naturelle. Le secrétaire général du CIM, Niels Wallin, présenta la candidature de la CIME comme OIM à l'assemblée générale du CIM Stockholm 83. La C.I.M.E. est ainsi devenue la 18e O.I.M. du CIM-UNESCO en 1983. Importance "politique" car la référence à l'UNESCO facilitait l'acceptation et la reconnaisance de ses Fédérations dans les pays, de l'Ouest et davantage encore de l'Est.

Ses statuts déclarent : *cette Association a pour but de promouvoir à l'échelle internationale tous les aspects de la musique électroacoustique en favorisant:*

- *la production, la création et la recherche*
- *la diffusion des œuvres*
- *la pédagogie*
- *la rencontre des professionnels (compositeurs, chercheurs, interprètes, enseignants)*
- *la circulation et la communication des connaissances et des techniques électrocoustiques, en organisant la concertation avec les organes nationaux, les organisations internationales, les différents secteurs professionnels sur les objectifs ci-dessus mentionnés.*

- **L'Académie :** en 1994, fut discuté à Bourges en réunion préparatoire le projet d'une " Académie Internationale de Musique Électroacoustique". Elle réunissait 11 compositeurs : Edouard Artemiev (Russie), Clarence Barlow (Inde), Françoise Barrière (France),Gerald Bennett (USA/Suisse), Christian Clozier (France), Charles Dodge (USA), Simon Emmerson (Grande Bretagne), Sten Hanson (Suède), Georg Katzer (Allemagne), Michael Obst (Allemagne), Eduardo Polonio (Espagne), Jean-Claude Risset,(France), Horacio Vaggione (France Argentine), Michel Waisvisz (Pays-Bas).

La première session de travail se tiendra en juin 95 accueillant de nouveaux membres : José Manuel Berenguer (Espagne), Max Mathews (USA), Takayuaki Rai (Japon), Curtis Roads (USA), Nicola Sani (Italie), Barry Truax (Canada).

Chacun partageait l'avis qu'il était fondamental et nécessaire de mettre en lumière et de transmettre l'histoire et le savoir musical accumulés au cours des cinquante dernières années car si les colloques consacrés aux techniques et développements technologiques sont nombreux, le débat esthétique voire idéologique traitant de la musique électroacoustique était encore trop peu pratiqué. Il constitua l'objectif de l'Académie.

Constats dressés, ses autres visées étaient :

- l'opposition aux nationalismes et aux intérêts personnels qui ont pour résultat fréquent de nombreuses déformations et inexactitudes d'informations voire des lacunes dans le traitement de l'histoire des musiques,

- l'opposition à toute autocratie qui réduirait ou manipulerait la pensée et la création musicale dont les faces et les réalisations sont multiples et plurielles.

Dans cet esprit davantage de la philosophie des Lumières que de celui d'Athènes, dans cette recherche au croisement du rationnel et de l'expérimental, des travaux et des études y furent conduits chaque année sur un thème particulier. L'ensemble des écrits et des débats furent publiés en volume bilingue français/anglais aux éditions Mnémosyne Musique Média.

Si donc il n'y avait pas d'école à fonder, il y a une actualité historique à mettre en lumière.

Pour notre part, il ne s'agit pas d'une société docte et d'honneurs, mais d'une assemblée de compositeurs "en réseau". Sur un thème défini par tous, chacun produit son texte et tous en débattent. Et c'est dans ce choc, dans cet affrontement des idées et de leurs complémentarités, que même si nous ne l'atteignons pas dans nos oeuvres, apparaissent à tous la beauté et l'idéal de notre musique et le sens de notre engagement.

Car chacun a son histoire et mené ses combats depuis nombre d'années.

Et de leurs rencontres, naît le sentiment que l'Oeuvre éparpillée mais réunie est une architecture solide pour l'avenir, tant la vérité de la musique de chacun provient du destin de chacun. En musique électroacoustique, chacun est maître et libre. Il n'y a pas de disciples, mais demeure une discipline. A chacun sa vérité, à chacun son histoire à venir. (édito de la première édition des Actes 1995).

En 96 et 97, ce furent Lars Gunnar Bodin (Suède), Rainer Boesch (Suisse), Pierre Boeswillwald (France), Léo Küpper (Belgique), Alain Savouret (France) qui se joignirent l'Académie.

Sa dernière session se tint en septembre 2010.

- **la T.I.M.E.** " Tribune Internationale de Musique Électroacoustique. Aux marges du GMEB, une autre organisation fut constituée, la TIME. Le CIM - UNESCO organisait depuis 1947 une "Tribune Internationale des compositeurs" TIC dans laquelle l'esthétique électroacoustique était systématiquement absente pour ne pas dire écartée. Après de nouvelles discussions menées avec Guy Huot, alors Secrétaire général du CIM, en 1984 la CIME, en accord avec le CIM créa une nouvelle Tribune, "la T.I.M.E . Elle fut co-présidée par la CIME et se tint tous les deux ans.

Le jury, comme pour toutes les Tribunes, ne regroupait que des producteurs d'organismes de radios assurant de fait aux lauréats une radiodiffusion importante. La dernière TIME eut lieu en 2007 à Lisbonne, le CIM, dont la subvention de l'UNESCO était en baisse, retirant sa prise en charge financière.

La TIME ne fut pas directement organisée par le GMEB mais par la CIME dont certains membres intervinrent auprès de leurs radios nationales pour les inciter à participer puis in fine la CIME participa aux jurys et fit propositions d'œuvres concourantes.

En France, Radio-France, tant “culture“ que “musique“, dénia cette participation. Ce fut donc “Radio Cultures Bourges“, radio libre créée par le GMEB en janvier 1982 qui officia en leurs lieux et places.

Ainsi furent naissance, vie et disparition des différents et convergents réseaux internationaux suscités par les GMEB et l’IMEB de 1972 à 2010.

Si le GMEB puis l’IMEB, Françoise Barrière et Christian Clozier les suscitèrent, instituèrent et soutinrent, ces réseaux n’existèrent que grâce à et par la collaboration efficiente et l’investissement de chacun des collègues qui participèrent à cette œuvre commune et qui simultanément agissaient résolument dans leurs pays pour le “ développement de notre art“ (Busoni).
Il convient de considérer, pour pouvoir l’évaluer sinon la comprendre, le moment historique du surgissement de ces réseaux collégiaux, le premier quelque quatre années après 68, moment où la poste seule et le téléphone fonctionnaient comme seuls liens organisationnels, où les studios et les scènes musicales s’exprimaient, avec des instruments analogiques opératifs alors que l’informatique apparaissait, où les contraintes (idéologiques et financières) réparties tant à l’Ouest (même si moindres) qu’à l’Est étaient réelles. L’espérance d’une libre circulation des hommes, des idées (Helsinki) et des musiques était un combat pour chacun.
Si tous furent parties prenantes, un petit noyau fut fondamentalement à la manœuvre au fil des années : JH. Appleton, LG Bodin, P. Boeswillwald, H. Davies, L. Goethals, G. Katzer, D. Keane, F. Kröpfl, Ph. Ménard, Z. Pongracz, JC. Risset, LM. Serra, B Truax, S. Hanson et G. Bennett ayant été les deux piliers solidaires du portail.

LE NOYAU

Les compositeurs

Françoise Barrière
Pierre Boeswillwald
Christian Clozier
Alain Savouret

dont les biographies suivent,

et indissociable de l'histoire et des réalisations du GMEB / IMEB

Jean Claude Le Duc

qui fut le directeur technique,
ingénieur électronique,
constructeur polytechniques
des séries de studios et d'instruments

Françoise BARRIERE (France)

Le profil

Compositrice, pianiste
Née le 12 juin 1944 à Paris.
Décédée le 24 avril 2019 à Paris

Formation musicale classique : cours de piano avec Marcel Ciampi (1961-62), puis classe de Jacques Coulaud au Conservatoire de Versailles (1963-1965), classes de solfège (1955) et d'écriture au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (CNMSP) avec Georges Hugon, harmonie et Alain Weber, contrepoint (1965-1968)

Formation musicale moins classique : s'inscrit à la classe de musique fondamentale de Pierre Schaeffer au CNMSP à sa création en 1968 et fréquente le Service de la Recherche ORTF. Cours d'ethnomusicologie à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et à l'Institut de Musicologie de Paris Sorbonne avec Tran Van Khe (1968-1970).

Fonda avec Christian Clozier en septembre 1970, le Groupe de Musique Expérimentale de Bourges (GMEB), devenu en 1994 l'Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges - IMEB, labellisé Centre National de Création Musicale en 1997, dont ils assurèrent ensemble la direction durant 40 ans. La création étant la première de leurs missions, chaque année ils ont invité à venir réaliser des commandes dans les Studios du Centre de Bourges de 20 à 30 compositeurs, ou pour leur communauté d'idées esthétiques ou pour la valeur qu'ils reconnaissaient à leurs musiques, quand bien même d'orientation différente aux leurs.

Tous deux fondèrent et dirigèrent :

- Les 39 Festivals Internationaux des Musiques et Créations Electroniques de Bourges, "Synthèse", festival central pour la diffusion et la promotion internationales, ouvert à de multiples expression d'avant garde et sans exclusive esthétique-.

Elle en a assuré avec Christian Clozier la programmation artistique, où la musique électroacoustique est toujours restée prépondérante et l'axe central, les musiques instrumentales, mixtes ou les improvisations, danse et spectacles y étant chaque année largement présentes en contrepoint. Le festival demeure célèbre pour ses programmations internationales et avant-gardistes. Il a participé à faire connaître des artistes nouveaux, jeunes, confirmés, révélés par le concours, en matière de musique électroacoustique, mais aussi dans les domaines de la performance, danse, art internet, art sonore, live électronique, spectacles musicaux, spectacles diapositives et musique, installations, lutherie expérimentale. A partir de 1974, le Festival a régulièrement programmé des poètes sonores ; en 1981 il invita l'Oulipo, A partir de 1979, le festival comporta une programmation importante de films expérimentaux, puis de vidéos expérimentales.
Le festival est rapidement devenu un lieu de rencontre et de confrontation esthétique incontournable. Chaque jour, Françoise Barrière y animait des rendez-vous, des conférences, des colloques organisés entre professionnels et public.

- et les 37 Concours Internationaux de Bourges (musique électroacoustique et arts électroniques), dont les classifications en différentes catégories musicales rendaient compte de l'analyse faite par Christian Clozier et elle-même des différentes orientations de la création internationale et leur donnaient possibilité égale d'accéder aux prix. Ces catégories n'ont cessé d'évoluer en parallèle aux développements techniques et esthétiques de ces 37 années de Concours. Elle fut membre de 34 jurys du Concours, représentant l'IMEB parmi 7 à 8 personnalités invit**ée**s chaque année.

Dans le cadre des activités pédagogiques de l'IMEB, elle a participé dans les années 70 et 80, au travail d'élaboration des jeux pédagogiques Gmebogosse développé par C Clozier et a mené, elle-même, quelques animations et actions musicales en milieu scolaire.

De 1987 à 1994, elle fut compositrice invitée intervenant lors des Classes de Pratique Artistique conjointes Inspection d'Académie / IMEB.

Dans les années 90 à 2000, elle donna des conférences sur l'histoire et l'analyse de la musique électroacoustique dans les écoles et les lycées, dans les écoles normales d'instituteurs de la Région Centre au cours des interventions pédagogiques de l'IMEB.
Elle assura des séries de cours de musique électroacoustique à l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Bourges et au Département de Musicologie de l'Université de Tours.

De 1999 à 2008, l'IMEB a accueilli, dans le cadre des Bourses Ashberg / UNESCO, de jeunes compositeurs d'Amérique Latine, d'Europe de l'Est ou d'Asie. : Françoise Barrière y encadrait les stagiaires dans la réalisation de leur projet musical en studio et leur dispensait des cours d'analyse et d'histoire de la musique électroacoustique.

Dans le domaine des éditions de l'Institut, elle fut, de1973 à 1980, directrice de la publication des Revues Faire 1, 2/3, 4/5 et 6/7 du GMEB, elle a participé à la rédaction française des communications des 3 Symposiums internationaux qui se tinrent à Bourges en 1989, 90 et 91 et dont la publication bilingue est en projet.

Elle a assuré la supervision et la publication des volumes 1 à 5 de l'Académie de Bourges.
Depuis leur création en 1993 et leur disparition suite à celle de l'IMEB, elle a gèré les Éditions "Mnémosyne Musique Media qui éditaient les disques compacts de la collection "Cultures Electroniques"(40 CD) consacrée aux lauréats des Concours de Bourges et de la collection "Chrysopée Electronique"(43 CD), consacrée aux œuvres réalisées dans les studios de l'Institut, et publiaient les éditions livres des actes des travaux de l'Académie Internationale de Musique Electroacoustique (8 volumes).

Dans le cadre des tournées internationales de l'IMEB, elle a donné de nombreuses conférences sur ses compositions, sur l'histoire mondiale de la musique électroacoustique et sur l'IMEB.

- Elle est :

- membre fondateur de la Confédération Internationale de Musique Electroacoustique/CIME Organisation Internationale Membre du CIM/UNESCO), elle en a été Présidente de septembre 2005 à décembre 2011 où elle ne souhaita pas briguer un 3ème mandat.
- membre d'honneur de l'AMEE, fédération de musique électroacoustique espagnole.
- membre de l'Académie Internationale de Musique Electroacoustique de Bourges depuis 1995.
- elle fut membre fondateur de l'Ousonmupo qu'elle quitta en 2010 pour divergence d'orientation.
- membre du Bureau de MISAME, Mnémothèque Internationale des Sciences et Arts en Musique Electroacoustique. Elle y poursuit activement le travail d'achèvement de l'archivage et de la documentation du Fonds IMEB international, musical et historique, déposé à la Bibliothèque nationale de France afin que cet immense patrimoine musical
- électroacoustique collecté et rassemblé en 40 ans puisse être préservé et communiqué. sociétaire définitif de la SACEM
- gérante des Editions Mnémosyne Musique Media
- trésorière de la Confédération Internationale de Musique Electroacoustique / CIME OIM CIM/UNESCO
- trésorière de la Société des Arts en Musique Electroacoustique / SAME, fédération française membre de la CIME

Les créations
Compositrice, ses musiques électroacoustiques pures ou mixtes sont fréquemment inspirées de thématiques extra-musicales : poétique, littéraire, sociale ou évènementielle. Depuis 2007, elle s'est orientée vers la composition d'œuvres où la mise en scène et l'audiovisuel entrent dans la réalisation de ses créations qui ainsi s'apparentent à une version moderne de l'oratorio.
Ses œuvres ont été jouées et radiodiffusées par de nombreux organismes de concerts, festivals et radios dans le monde. Notamment :

- ♦ Ode à la Terre Marine (1970) ;
- ♦ Variations Hydrophilusiennes (1971) ;
- ♦ Cordes-ci, Cordes-ça, pour violon, vielle et bande (1972) ;

- ♦ Java Rosa - printemps des Saisons (1972) ;
- ♦ Au Paradis des Assassins (1973) ;
- ♦ Ritratto di Giovane, pour piano et bande (1972 / 1973) ;
- ♦ Aujourd'hui (1975) ;
- ♦ Chant à la Mémoire des Aurignaciens (1977) ;
- ♦ Musique pour le temps de Noël, pour petit ensemble instrumental et bande (1979) ;
- ♦ Mémoires Enfuies (1980) ;
- ♦ Scènes des Voyages d'Ulysse (1981) ;
- ♦ Par temps calme et ensoleillé I (pour piano et bande 1984) ;
- ♦ Par temps calme et ensoleillé II (pour violoncelle et bande 1985) ;
- ♦ Chant de consonnes (1986)
- ♦ l'Or (1987) ;
- ♦ Le tombeau de Robespierre - suite de la Révolution Française (1989) ;
- ♦ L'envers des mots (1990) ;
- ♦ Conversations enfantines (1991) ;
- ♦ Nos petits monstres musiciens (pour jeune actrice / musicienne et bande 1992) ;
- ♦ Equus : carnet d'esquisses (1993) ;
- ♦ Quand Philippe de Macédoine… (pour récitant, 3 voix et électroacoustique 1994) ;
- ♦ Musiques Gelées (1995) ;
- ♦ Thinking of… (pour le tombeau de Pierre Schaeffer 1996) ;
- ♦ Dessus la Mer (1995 - 1997) ;
- ♦ Accélération (1999) ;
- ♦ S'y sont baignés (1999) ;
- ♦ Ritratto di Fanciulla (2001) ;
- ♦ Les parfums dans le soir - 2è printemps des Saisons (pour récitante et électroacoustique 2002)
- ♦ Les messages (2003) ;
- ♦ Fragments en ton absence (2003) ;
- ♦ 3 modes d'air et de lamentation (pour accordéon et électroacoustique 2004 - 2006),
- ♦ Les Archers du silence (oeuvre multimédia pour récitant, vidéo et électroacoustique en diffusion ambisonique 2007),
- ♦ Oriental (pour trio à cordes et électroacoustique 2007),
- ♦ Hera Irae (oratorio pour actrice/voix et électroacoustique 2009),
- ♦ Circulation (2009),
- ♦ Hera Luxuria (oratorio pour actrice, petites percussions et électroacoustique 2010)
- ♦ Hera Acedia (arioso électroacoustique pour voix/actrice, images et musique (2012-2014)
- ♦ Hera invidiae (2016)
- ♦ Suoni (2016)
- ♦ Notes au soleil (2019) inachevée

Ses oeuvres ont été éditées sur disque noir (Chant du Monde) et en CD sous les labels Chant du Monde et Mnémosyne Musique Media.

- « Ritratto di Giovane »
  Ref : ed GMEB (Vinyl)
- « Cordes-ci, Cordes-ça »
  Ref : Pathé Marconi EMI– 2C 053-12112 (vinyl)
- « Par Temps Calme et Ensoleillé I et II », « Musique pour le Temps de Noël », « Aujourd'hui »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781089)
- *« Quand Philippe de Macédoine... »*
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781105)
- « Dessus la mer », « Equus », « Scènes des voyages d'Ulysse »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781111)

- « L'or » »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781115)
- « Java rosa »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781127)
- « Les parfums dans le soir »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781129)
- 3 modes de lamentations
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 27811340)

Eléments de bibliographie :

Articles parus dans :

- Revue Circuit Musiques contemporaines (Montréal) : « Où en est la musique électroacoustique aujourd'hui » / Electroacoustique : Nouvelles Utopies / vol 13 N°3 (2003)
- Volumes de l'Académie de Bourges (Edition Mnémosyne Musique Media)
  - n° 1. Réflexions sur la musique électroacoustique aujourd'hui et ses perspectives : évolution esthétique et communication au public
  - n° 2. Réflexions libres sur l'analyse en musique électroacoustique
  - n° 3. La diffusion, stade ultime de la composition
  - n° 4. Lettre à M… Ballade nostalgique, un brin boudeuse, dans la musique
  - n° 5. Notes brèves sur le temps en musique électroacoustique
  - n° 6. Qui écoute et qu'écoute-t-il ?
  - n° 7. Relations entre vision et audition en musique électroacoustique

Occurences :

- Dictionnaire de la Musique - Larousse
- Dictionnaire des grands musiciens – Larousse
- La musique du XX° siècle de Jean Noël von der Weid
- Les musiques électroacoustiques – Reibel/Chion - édisud
- Histoire de la musique – Massin - Messidor
- Les Hauts lieux de la musique en France – C. Bauer – Bordas
- Les Hauts lieux de la musique en Europe – F Pfeffer - Autrement
- Guide pratique de la Musique – Seghers
- Histoire de la Musique – Vuillermoz/Lonchampt – Fayard
- Nombreux sites

Pierre BOESWILLWALD (France)

Le profil

Né en 1934. Il suit une formation éclectique d'ingénieur (électronique, prise de son), d'arts plastiques (arts décoratifs) et théâtrale (mime, technique E. Decroux, théâtre antique de la Sorbonne). *Il s'est consacré, notamment, à la recherche de panacées musicales et sonores propres à venir en aide aux nombreux "mal écoutants" qui pullulent dans notre société en général, et dans les salles de concert, ou de spectacle, en particulier.*

Au milieu du vingtième siècle les interventions de sons enregistrés étaient encore très rares dans les théâtres. Il s'agissait surtout de bruitages et d'extraits musicaux sur disques. Ce n'est que très lentement que le magnétophone s'imposa comme outil de créations sonores (grâce a ses multiples potentialités, aussi aux progrès de la diffusion sonore). Si le maniement d'un tourne-disque était simple, le magnétophone, par contre, demandait d'autant plus de compétences « pointues » que tout était à inventer et à expérimenter. Une nouvelle espèce d'artistes très spécialisés naissait ; Pierre Boeswillwald en était !

En 1953, il découvre le studio de la Maison des Lettres de la Sorbonne, fondé par Roland Barthes et s'engage définitivement dans la création sonore. Il fréquente le club d'essai de la radio (R.T.F.) où il rencontre P. Schaeffer en 1955.

Convaincu alors de l'importance que prendraient les moyens électroacoustiques dans le spectacle, c'est donc au théâtre qu'il trouve d'abord le terrain de ses expériences. Il participe avec Wolfram Mehring à la création du Théâtre de la Mandragore en 1956 puis collabore avec de nombreux metteurs en scène (Gillibert, Serreau, Blain, Sorano, Lavelli, Bataille, Maréchal, Joxe, Dubillard...) et signe de nombreux spectacles électroacoustiques (théâtralisation du sonore).

En 1968 - 1970, il suit la classe de musique fondamentale de P. Schaeffer au CNSM de Paris (travail au Service de la Recherche de l'ORTF / GRM) et se consacre plus précisément à cet « art à entendre du XXème siècle », la musique électroacoustique. Il a pratiqué l'improvisation électroacoustique dans le cadre des Groupes d'Expression Directe de Châteauvallon et d'Opus N avec Christian Clozier, Alain Savouret et Jacques Lejeune. Il a eu l'occasion de travailler comme assistant ou conseiller technique avec l'ingénieur André Charlin, Maurice Martenot, Edgard Varese, Pierre Schaeffer, Iannis Xenakis...

Depuis 1972, il est collaborateur de l'IMEB comme compositeur chercheur : création musicale et travaux de recherche dans le cadre de l'Atelier de Recherches Technologiques Appliqué au musical. Il participe, comme compositeur ou interprète, à de nombreuses manifestations musicales en France et à l'étranger.

De 1982 à 2002, il est professeur de composition et de musique électroacoustique au Conservatoire de Bourges puis au Conservatoire National de Région d'Amiens. Membre fondateur de la Confédération Internationale de Musique Electroacoustique, Membre de l'Académie Internationale de Musique Électroacoustique de Bourges. Il créa l'ACIC avec la compositrice Nicole Lachartre. Il est Cofondateur avec Éric Mulard du Studio Delta P à La Rochelle

Œuvres principales :

- "La promenade du Dimanche" (1968) ;
- "Là où les Roses sont froissées" (1971) ;
- "Toccatanne n°1" (Toccata pour synthétiseur et studio électroacoustique, 1973) ;
- "Toccatanne n°2 : Qui est là ?" (1974) ;
- "Toccatanne n°3 : Ouverture vers une Fête" (1975) ;
- "Homo dixit soliloque… te" (musique électroacoustique et interprète provençal, 1977) ;
- "La Chèvre de monsieur Seguin" (1978) ;
- "Toccatanne n°5 : Je vais vous dire" (1978) ;
- "Suite Charybde" (1979) ;
- "Les Cercles Hermétiques" (1980) ;
- "Sur les Chemins de Venise" (1983) ;
- "Le Livre des morts ordinaires" : "L'instant d'après" (1987) volet 1 ;
- "La belle vie… quelle angoisse !" volet 2 ; (1988/90) ;
- "Pathos ad libitum" (1993) ;
- "Les Tympanes syncopées" (pour vielle et bande, 1994) ;
- "Comme un léger glissement" (1995) ;
- "Les Tribulations d'une idée fixe" (1997) ;
- "Ha ! J'ouïs" (1998) ;
- "Au fond la mer est belle" (1999) ;
- "Le piano joue ; la caravane passe" (2000) ;
- "Le Crépuscule des Sphères" (2001) ;
- "De l'abus de la juste mesure" (2002) ;
- "The right sound in the right silence" (2003) ;
- Tous les sons sont des merveilles (2007) ;
- L'épiphanie des derniers sons (2008) ;
- Lonely together (2009)

Principaux spectacles musicaux *(« Théâtralisation du sonore »)* :

- "Pour Artaud" (1968) ;
- "Soliloque Suédois" (1971) ;
- "Seul en soi" (1983),
- "Seul en soi II" et "Seul en soi III" (théâtre musical électroacoustique, 1986) ;
- "La Vie des Saints aux Bars des Hôtels" (sur Cendrars, 1987) ;
- "Tous les sons sont des merveilles" (spectacle musical avec vidéo, 2007)

Discographie / Bibliographie

- « Le Livre des Morts Ordinaires », « Sur les chemins de Venise », « Toccatanne n°3 »
  « Là où les roses sont froissées »
  Ref : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 1100)
- « les Tympanes syncopées »
  Ref : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781105)
- *«* Toccatane N°2 Qui est là ? »
  Ref : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 1113)
- « Le piano joue, la caravane passe »
  Ref : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 1119)

- « The right sound in the right silence »
  Ref : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 1132)
- « Au fond, la mer est belle », « Pathos ad Libitum », « La promenade du Dimanche »
  Ref : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 1135

Nombreux textes édités dans les Actes de l'Académie International de Musique Electroacoustique de Bourges. (Editions Mnémosyne).

Christian CLOZIER (Robert, Adrien)

a) le profil :

Compositeur, improvisateur, interprète-diffuseur, metteur en son, metteur en scène, théoricien, rhétoriqueur.
Né le 25 août 1945 à Compiègne (France).

Pratiqua le violon principalement en free electric music et divers instruments électromécaniques personnels (Hydrophilus) et électroniques (Synthétiseurs) dans le groupe d'improvisation Opus N (de 1969 à 1973) dont les fondateurs et permanents furent A. Savouret et lui-même, avec pour complices selon l'opus et principalement : P. Boeswillwald, Ph. Mathé, R. Zosso.

Passages effectués à la Schola Cantorum, à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), à l'Équipe de Mathématique et Automatique Musicales (EMAMU), au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (CNSM) et au Service de la Recherche de l'ORTF comme collaborateur free.

Puis fonda et dirigea avec Françoise Barrière de septembre 1970 à 2011, le Groupe de Musique Expérimentale de Bourges (GMEB), devenu en 1994 l'Institut International de Musique Électroacoustique de Bourges, labellisé Centre National de Création Musicale CNCM en 1997 par le Ministre de la Culture,

ainsi que le Festival International des Musiques et Créations Électroniques de Bourges : Synthèse (39 éditions), les Concours Internationaux de Musique et d'Art Sonore Électroacoustiques de Bourges (36 éditions), la revue musicale "Faire" et les Éditions Mnémosyne : collections Chrysopée Électronique (43 CD), Cultures Électroniques (40 CD) et les publications des Actes de l'Académie Internationale (7 livres).

Ces activités furent appréciées par certains : "*l'IMEB est devenu, grâce à l'action de ses directeurs, l'un des studios de musique électroacoustique les plus actifs du monde, et sans aucun doute le plus prestigieux sur le plan international.*" (Larousse de la musique) et moins par d'autres. Ainsi malgré un très large soutien international (2413 signataires de 63 pays), sans ressources suite au retrait financier arbitraire du Ministère de la culture débuté en 2008 et de l'effet domino qui s'ensuivit, l'IMEB fut contraint de cesser ses activités fin juin 2011.

L'IMEB disparut, mais ni son patrimoine et sa mémoire, Françoise Barrière et lui-même ayant assuré la pérennisation et la diffusion du Fonds musical et historique dans le cadre de l'association MISAME - Mnémothèque Internationale des Sciences et Arts en Musique Électroacoustique créée à cet effet :

- le Fonds Musique de 6612 musiques de 62 pays, dont 764 réalisées dans ses studios par 271 compositeurs/trices de 41 pays, a-t-il été déposé à la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour communication et préservation, proposant aux chercheurs une phonothèque internationale numérisée, documentée documentée et audible.
- les archives historiques, politiques, musicales, artistiques et technologiques de quarante années de pratique internationale en décentralisation, le Fonds audiovisuel (68 000 photos et 414 heures de vidéos numérisées) et le studio de composition "Charybde" reconfiguré en sa version historique analogique. Certains des catalogues musicaux sont repris par diverses Antennes internationales (Suisse, Argentine, USA, Chine, Allemagne).

Compositeur, il réalisa musiques et mises en spectacles, conçut divers instruments, développa des recherches théoriques, et, en partenariat avec F. Barrière, fonda et constitua diverses structures/organisations en dynamique partenariale internationaliste dont ils assumèrent la direction :

- 1974 : les Journées d'Étude Internationale de Musique Électroacoustique (JEIME),
- 1978 : le Circuit International de Musique Électroacoustique, qui évoluera en
- 1981 : la Confédération Internationale de Musique Électroacoustique (CIME/OIM du CIM-UNESCO) :
- 1982 : les Éditions Mnémosyne Musique Média et projet de phonothèque à la BnF infirmé par le ministère
- 1983 : la Fédération Nationale de Musique Électroacoustique (FNME), fédération membre de la CIME
- 1984 : la Tribune Internationale de Musique Électroacoustique (TIME) en partenariat CIME/CIM-UNESCO
- 1991 : MISAME, première version
- 1996 : l'Académie Internationale de Musique Électroacoustique de Bourges (25 membres)
- 2004 : MISAME, l'organisation actuelle
- 2005 : le projet du dépôt du « Fonds musical IMEB » à la BnF
- 2011 : constitution des Fonds audio-visuels et structuration/scannérisation des archives.

Il participa à diverses organisations professionnelles comme :

- membre du Conseil d'Administration du Comité National de la Musique (CNM)
- membre de la direction collégiale de la Coordination des Associations Musicales (CAM)
- administrateur du Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) Région Centre
- vice-président de la Société des Amis du Musée en préfiguration de la Musique (Cité de la Villette)
- membre de l'AFAS, association française des détenteurs de documents sonores et audiovisuels.

Il demeure aujourd'hui :
- sociétaire définitif de la SACEM.
- vice-Président du Syndicat National des Auteurs et Compositeurs (SNAC).
- président de MISAME.
- membre Commission Edition de l'ex Fonds de la Création Musicale (FCM) absorbé par le CNM aujjourd'hui
- chevalier des Arts et Lettres (circonstanciel en 1985 et demeuré en état).
- doctor Honoris Causa de l'Université Nationale de Cordoba (U.N.C. Argentine 2007).

b) les créations :

musiques :

principalement: de l'Assassinat à Remember avec en développement central :
Lire à Lully - Lettre à une Demoiselle -La Discordatura -A Vie, concret-opéra - Symphonie pour un enfant seul - Loin la lune - A la prochaine la Taupe – Quasars - Markarian 205 - Par Pangloss Gymnopède - Ainsi passant des siècles la longueur, Surmontera la haulteur des estoilles - Mon nom sous le soleil est France, j' amènerai la liberté - Le temps scintille et le songe est savoir - Le Bonheur, une Idée neuve en Europe – Démotique - De la grève au loin – Clarissophone, rhapsodie autour de ma fille - Ont été - Le fait électrique – Sous l'hêtre de l'étang, grenouilles rient.

jouées dans nombre de radios et festivals, comme lors de tournées en 33 pays, éditées sur 3 disques noirs (labels Pathé Marconi et Chant du Monde) et 5 CD (Chant du Monde, Mnémosyne Musique Media).
Ses articles l'ont été dans différentes revues et publications.

Les grands axes de son travail en composition et recherche ont été et demeurent :
- une pratique régulière de la complémentarité agissante entre génération/prise de son, traitement /mixage et diffusion/interprétation.
- une attention à la pratique et à la forme expérimentale, expressive et impressive.
- une ouverture à l'ensemble des familles sonores, abstraites, concrètes, narratives, politiques et poétiques
- un engagement à la polyphonie modale de timbres et d'espaces.
- un souci de la simultanéité et une défausse de la synchronicité.
- une liberté de style et de moyens déterminés selon le projet musical.
- un intérêt systémique aux modalités de communication avec le public.
- une inclination pour la diffusion-interprétation en multi-plans-espaces
- un recours fréquent aux figures d'une rhétorique musicale électroacoustique, notamment : apophonie, parembole, asyndète, épizeuxe, anacoluthe, conglobation, hypotypose.

spectacles musicaux :

concepteur et metteur en scène de quelque 23 spectacles sur ses musiques, et de trois sur des musiques collectives, les facteurs scéniques mis en œuvre ont été selon différentes orchestrations en discours parallèles : par exemple : - en *1971 :* films S8, diapositives, marionnettes, - *72 :* acteur, danseuse, 3 super 8, 3 diapos, vidéos circuit direct et différé en vidéo, ballons, lumières, - *73 :* acteur, dessins en direct, rétroprojections, artifices, haut-parleurs fixes et mobiles*, et pour les derniers - *86 à 91* : artifices, lasers, lumières, images géantes.
Ils se déroulèrent à Bourges, Munich, Buenos Aires, Montevideo, Sao Paulo, Rio, Bordeaux, Eindhoven, Gand, Evry, Bonn, Côme, Saintes, Chambord, Versailles, Venise, Vicenze, Orléans…
* (*fixes : habillés, peints, diversifiés, spécifiques et mobiles : radiocommandés-sur terre, ramés-sur eau, suspendus à des ballons en l'air*).

instruments électroacoustiques, recherche et développement :

concepteur et designeur d'instruments/systèmes,
il développa constamment trois axes complémentaires :
- les studios pour la composition,
- l'instrumentarium d'interprétation-diffusion pour les concerts
- la formation-pédagogie pour les enfants et les amateurs,

Au fil d'un compagnonnage de 35 années avec Jean Claude Le Duc, ingénieur poly-techniques, l'ensemble des instruments fut réalisé intégralement au GMEB et à l'IMEB dans l'atelier appelé Artam.

les studios : le studio analogique Charybde (1971) devenu et demeuré hybride et interconnecté analogique/numérique dès 1980. En furent développées 8 versions. (La version 1982 est visible dans les collections nationales de la BnF /Musée Charles Cros).
Également cinq autres studios : Scylla (formation et mastering), Circé (composition), Thésée (multimédia), Marco Polo (pratique amateurs) et le Cyberstudio (intégralement numérique).

la formation, la pédagogie : le Gmebogosse (devenu Cybersongosse), instrument d'initiation, de découverte et pratique de l'expression sonore et musicale électroacoustique (de la maternelle à pas d'âge).

Ainsi (induite/déduite) que la pédagogie expérimentale, théorique et pratique groupant plus de 300 jeux sonores et musicaux collectifs d'écoute, de mémorisation, d'analyse, d'échanges, de réalisation et d'expression électroacoustiques, développée parallèlement et continûment aux différents modèles.
L'instrument, réalisé en décembre 1972, fut lui développé jusqu'en 2007 selon 7 versions, du tout analogique au tout numérique, les jeux s'adaptant aux nouvelles ergonomies (la version 2 et les jeux sont conservés à la BnF Musée Charles Cros et la version 3 au Musée de la Musique).

la *diffusion-Interprétation :* le Gmebaphone, premier instrument spécifique de diffusion/interprétation à l'international en France et à l'international, issu de ses recherches liant composition et diffusion, mixage en studio et nouveaux modes de jeu spécifiques en concert, fut réalisé et inauguré en concert lors du 3ème Festival en juin 1973 dans la cour du Palais J. Cœur puis largement plagié. Il sera développé jusqu'en 2008 en 7 versions et renommé Cybernéphone en 1999. C'est un ensemble registré de haut-parleurs joués depuis une console spécifique (automatisée dès 1980), puis dotée d'une tablette interactive et de traitements numériques temps réel : hauteurs, délais, phases, réverbérations, mémoires et séquenceurs. (La version 1 est conservée à la BnF Musée Charles Cros et la version 2 est présentée au Musée de la Musique).
Complémentairement et inversement, les Antonymes qui sont des automates haut-parleurs télécommandés mobiles pour sons et vidéo (Musée ACHDR St Aoustrille/Issoudun)..

c) Eléments de bibliographie :

- Revues Faire 2/3 : le "Groupe de Musique Expérimentale de Bourges"
- Revues Faire 4//5 : "Notes pour une critique de l'économie musicale : prolégomènes (réflexions, références, propositions).
- Revue du GAM n° 78: « le GMEB, une présentation »
- Musique en jeu 8 : "Quand je fus las de chercher, je fis des découvertes"
- Poésie Sonore Internationale de Henri Chopin : "De la glotte et de la glose"
- Une technique expérimentale de pédagogie musicale, le Gmebogosse : méthode, livrets et jeux
- Actes I des Travaux de l'Académie Internationale de Bourges : "Situation esthétique et perspective de la musique électroacoustique. Question annexe : une définition de la musique électroacoustique"
- Actes II des Travaux de l'Académie de Bourges : "Analyse en musique électroacoustique"
- Actes III des Travaux de l'Académie de Bourges : "Composition - diffusion/interprétation en musique électroacoustique"
- Actes IV des Travaux de l'Académie de Bourges : "Musique électroacoustique : expérience et prospective"
- Actes V des Travaux de l'Académie de Bourges : "Le temps en musique électroacoustique"
- Actes VI des Travaux de l'Académie de Bourges : "Composition et Technologie en musique électroacoustique"
- Actes VII des Travaux de l'Académie de Bourges : "La diversité des esthétiques en musique électroacoustique et "Les relations diverses entre celui qui fait la musique électroacoustique et celui qui l'écoute »
- Actes VIII des Travaux de l'Académie de Bourges "De la relation entre audition et vision dans la création en musique électroacoustique"
- Computer Music Journal : "le Cybernéphone".
- Les musiciens et le disque, Revue AFAS : « Le monde ses sons et le son mondialisé »
- Nombre de textes et articles sur l'esthétique et la composition, la diffusion -interprétation en concert, la pédagogie, l'histoire de la musique électroacoustique et celle spécifique de l'IMEB à consulter sur le site *misame.org* dans la rubrique Anthologie qui regroupe 52 dossiers textes et photos.

d) Occurences :

- Dictionnaire de la Musique - Larousse
- Dictionnaire des grands musiciens – Larousse
- La musique du XX° siècle de Jean Noël von der Weid - Fayard
- Les musiques électroacoustiques – Reibel/Chion - Édisud
- La Musique, des Egyptiens à aujourd'hui – Nathan
- Histoire de la musique – Massin - Messidor
- Les Hauts lieux de la musique en France – C. Bauer – Bordas
- Les Hauts lieux de la musique en Europe – F Pfeffer - Autrement
- Guide pratique de la Musique – Seghers
- Les instruments de musique dans le monde – F.R. Tranchefort – Seuil Points
- Histoire de la Musique – Vuillermoz/Lonchampt – Fayard
- Nombreux sites internet et sur Misame.org

Alain SAVOURET (France)

Le profil

Né le 24 Janvier 1942. Le Mans (Sarthe)

Double formation :"classique" au CNSMDP (élève d'Elsa Barraine, d'Olivier Messiaen, de Marcel Beaufils...) et "expérimentale" au Service de la Recherche de l'ORTF dirigé par Pierre Schaeffer. Il en découle une démarche fondamentalement transversale passant, selon l'époque et les lieux institutionnels traversés, par la composition électroacoustique ou instrumentale, la direction d'orchestre, la formation de formateurs, producteur occasionnel à Radio-France et par l'improvisation non-idiomatique, par de nombreuses communications écrites ou orales ainsi que, comme une sorte de synthèse appliquée, la "maîtrise d'œuvre".

Chargé de Recherche au G.R.M. de l'ORTF de 1968 à 1972.

En 1970, fonde le groupe d'improvisation OPUS « N » avec Christian Clozier. Crée un Improvisatoire et la série « Musique en Direct et en Image » à Malakoff (1973-1974).

Depuis 1973, compositeur associé et collaborateur du Groupe de Musique Expérimentale de Bourges / Institut IMEB (Concours, Festival et Cours Internationaux de Musique Electroacoustique).

Responsable du Stage des compositeurs boursiers du Gouvernement français de 1973 à 1976 au GMEB.

En 1974-75, chargé de mission pour la musique électroacoustique auprès de la Direction de la Musique (Ministère des Affaires Culturelles).

Dirige les formations symphoniques de Lille, Monaco et de Radio - France (N.O.P et O.N.) dans le cadre de ses émissions publiques (1976 à 1981).

Rapporteur de la Commission Création et Recherche aux Assises Nationales de la Musique (1981-82).

Directeur de l'ENM de la Vallée de Yerres, co-fondateur de la Biennale de la Création et du Collectif Instrumental de l'Essonne (1982-83).

Bourse annuelle de la Direction de la Musique consacrée à la représentation informative Vidéo-Graphique des Musiques Electroacoustiques (1984).

Actions pédagogiques expérimentales (opéra des Enfants/Nord-Pas de Calais. Essonne). Conférences, concerts thématiques, Master-class...

Producteur occasionnel à Radio - France (France Culture Musique) de 1983 à 1987.

Musiques

En tant que compositeur (activité ininterrompue depuis 1969), il a été retenu dans le cycle « Musique du XXème siècle » organisé par l'ORTF en 1973 et a obtenu des commandes régulières de l'Etat, de l'ORTF et Radio - France, des Régions, du G.M.E.B., du GRM de l'INA, pour des œuvres électroacoustiques et instrumentales créées et reprises dans les Festivals de Paris (CNIP, Biennale, F. Estival), SIGMA Bordeaux, Menton, Avignon, Munich, Stockholm, Bourges, Montréal, La Rochelle, Rio de Janeiro...

Grand Prix des Compositeurs de la SACEM 1982.

A son catalogue plus de cinquante oeuvres pour le concert (instrumentales, électroacoustiques ou mixtes), un opéra de chambre, des pièces pédagogiques, des réalisations pour la scène, des saynettes haut-parlantes et des compositions expérimentales image/son "multicanal".

Quelques œuvres essentielles (électroacoustiques ou instrumentales) :

- "L'arbre etc...",
- "Sonate Baroque",
- "Cahier d'Enluminures",
- "Chant Triglotte",
- "La complainte du Bossué",
- "Don Quichotte Corporation",
- "Triodie haut-parlante"
- ...

Bénéficiant de bourses ou résidences de l'Etat, avec le soutien diversifié des collectivités territoriales, s'attache principalement depuis 1986 à la « Maîtrise d'œuvre » ou action de création topique et, à long terme, mettant en relation « inventive » des entités sociales hétérogènes avec leur patrimoine (sonore ou musical) : « Roi Artus » dans les Landes (1987).

La "maîtrise d'œuvre" est une action circonstanciée de création, sur un long terme, en relation avec des "sociétés humaines" spécifiques, leurs usages (sociaux, musicaux...), leur environnement, leur patrimoine.

Quelques exemples de ces Commandes-missions de l'Etat :

- "Roi Artus" dans le département des Landes (1987),
- "Célébration Orphéonique" dans le département de Seine et Marne (1989),
- "Fort-Nieulay" avec la ville de Calais (1991),
- "Veillée composée" dans la région Auvergne (1992). Cette démarche inventive, appuyant et privilégiant la réalisation sur le contexte concerné plutôt que sur un texte impératif et prédéterminé (la partition par exemple), favorisera l'émergence de "l'auralité" dans sa réflexion théorique sur la pratique musicale.

Ainsi, en 1992, Xavier Darasse alors directeur du CNSMD de Paris, lui demande de prolonger cette démarche dans l'établissement, démarche qui prendra vite la forme d'une classe intitulée "Improvisation Générative" qu'il tiendra jusqu'en 2007, avec la complicité de Rainer Boesch.

Par ailleurs Membre de l'Académie Internationale de Musique Electroacoustique de Bourges.

<u>Discographie:</u>

- « L'Arbre et Caetera », « Selon »
  Réf : INA - Collection GRM (AM 647.07)
- « Tango »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781112)
- « Sonate baroque »
  Réf: Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781101)
- « Mardi, Place aux Fleurs »
  Ref :Horizon Vert - Aforem
- « Sol triste »
  Réf: Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781127)
- « Refus d'été »
  Réf: Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781129)
- « 1° Cahier d'enluminures », « la Trans solitaire », « Au loin l'artifice », « Le lait/le sang », « 3° cahier d'enluminures »
  Réf : Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 1136)

- « Triode haut-parlante »
  Réf: Collection Chrysopée Electronique IMEB / Le Chant du Monde (LDC 2781131)
- « Don Quichotte Corporation »
  Stanford - unty/WERGO

En tant que chef d'orchestre, musique du film « Ave Maria » - Orchestre Philharmonique de Monte - Carlo (GMF, WE 803070)

Cassette/Partition, «Le Bal des Etrilles », Collection Mélanges pour flûte et bande magnétique, Référence : HEUGEL (HE 1002) ;

Ecrits divers et articles :

« Un pari sur la création » (G. Chouquer, P.M. Cuny), Entretiens/dossier « I.C.M.C. 1984 (IRCAM) ;

« Du pouvoir expressif des traitements numériques », Revue MARSYAS 3/4 (IPCM La Villette) ;

« Création et pratique amateur... pas à n'importe quel prix. »

Nombreux textes édités dans les Actes de l'Académie International de Musique Électroacoustique de Bourges. (Editions Mnémosyne).

Panorama illustré

de l'ouvrage

de l'IMEB

1970 / 2009

institut
inter
national
musique
electro
acous
tique
bourges
Centre National de Création Musicale

L'IMEB, CentreNational de Création Musicale

c'est:

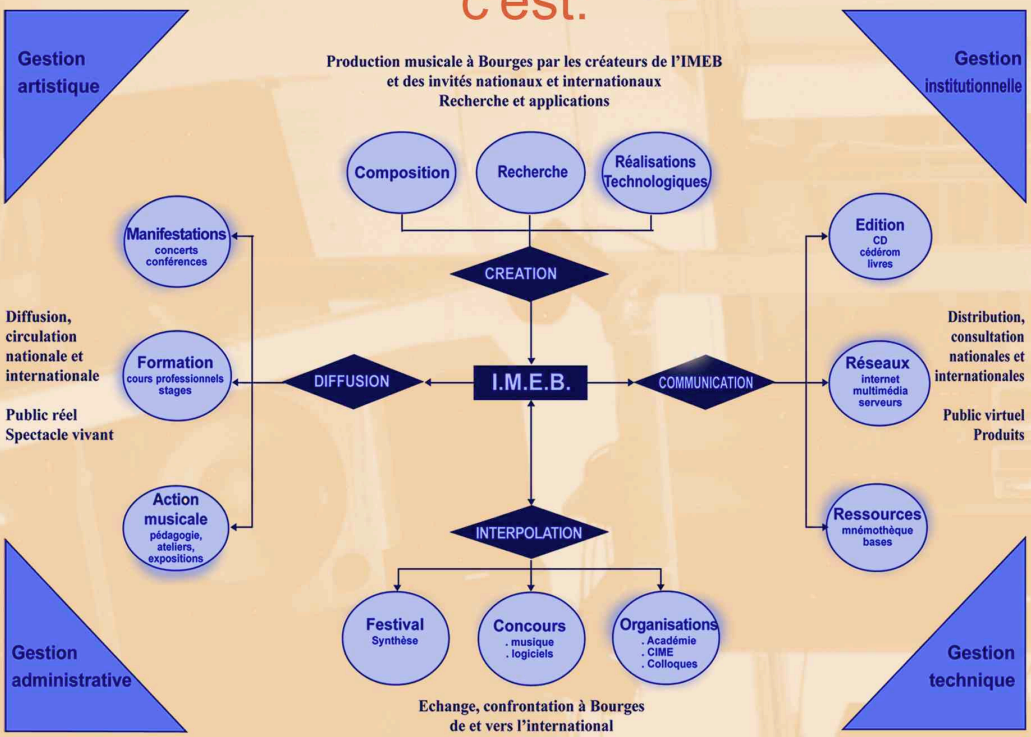

c'est aussi :

L'IMAGINATION, LA CONSTITUTION, L'ORGANISATION, LA REALISATION
L'EVOLUTION, LA PRODUCTION, LA PROMOTION, L'EXTENSION
de :

1 Collège international de compositeurs
2 Studios de création et recherche
1 Studio de mastering et formation
1 Studio multimédia
1 Atelier de développement informatique
1 Atelier de réalisation technologique

1 Catalogues de 747 oeuvres réalisées à l'Imeb
1 Pédagogie expérimentale musicale
et son instrumentarium (Cybersongosse)
1 Concept de diffusion-interprétation
et son instrumentarium (Cybernéphone)

1 Festival International Synthèse
1 Concours International de Musique
1 Académie Internationale
1 Confédération Internationale (CIME/ICEM)
1 Réseau international Centres, Radio, Festivals
1 "Œuvre Ouverte" série internationale

1 Site internet
1 Phonothèque internationale
1 Photothèque
1 Vidéothèque
1 Bibliothèque
1 Sonothèque

1 Edition Collection Cultures Electroniques
1 Edition Collection Chrysopée Electronique
1 Edition Collection ed.imeb

1 Edition Collection CDR/Synthèse
1 Edition Revue de l'Académie
1 Corpus de cours, conférences, expositions

dont les effets sont :

14944 Musiques de
4846 Compositeurs de
82 Pays dans sa phonothèque
524 Concerts dans 31 pays
768 Musiques lauréates en
36 Concours

6637 Musiques aux
1185 Concerts des
39 Festivals
92 Pièces dans son Musée instrumental
426 Musiques de 188 compositeurs gravées sur
83 CD

CREATION

en *2009*

26 musiques de 24 compositeurs de 14 pays
dont 2 musiques "Commandes de la Région Centre"

studio Charybde

Politique des commandes

Collège IMEB
14 compositeurs
8 pays

Communauté nationale et internationale

Studios

Festival International "Synthèse"

Concours Internationaux de Musique

depuis *1970*

747 musiques de 271 compositeurs de 44 pays
185 éditées par l'IMEB
113 éditées dans diverses collections

studio Circé

RECHERCHE / DEVELOPPEMENT

1970

1973

1993

1983

Charybde

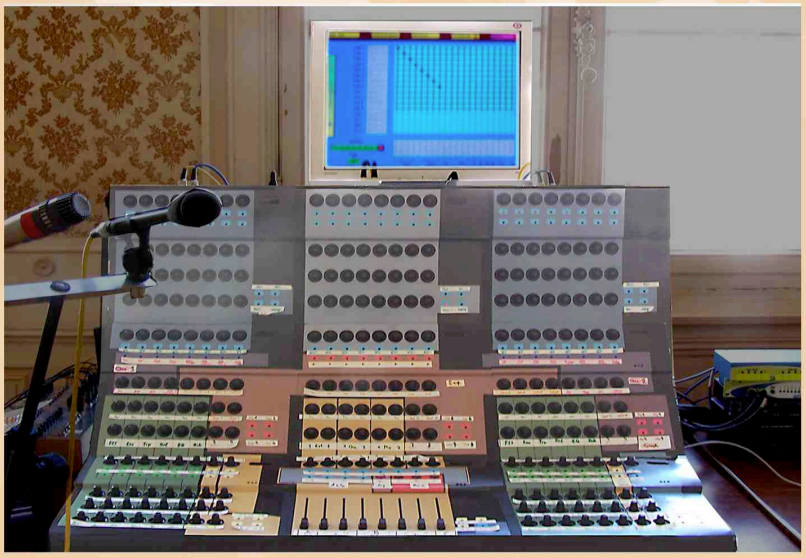

Cyberstudio

instrument - studio
de
composition

2006

1973

2009

Instrument et
instrumentarium de
diffusion-interprétation
Cybernéphone

Instrument et
pédagogie expérimentale
Cybersongosse

CYBERNEPHONE

Instrument de diffusion-interprétation de la musique électroacoustique

LE MONDE — 13 juin 1973 — Page 27

Musique

L'inauguration du «Gmebaphone» au Festival de Bourges

D'« Allées sonores » (le 13), en spectacle aquatique et musical (le 18), la maison de la culture de Bourges donne actuellement un festival. Pas forcément pour faire comme tout le monde. Mais parce qu'elle abrite toute l'année des musiciens qui travaillent, progressent, parfois innovent. Et qu'il faut bien que ça se sache.

Le responsable du studio de musique électro-acoustique de la maison de la culture, Christian Clozier, a eu une idée. Avec le technicien Jean-Claude Le Duc, il l'a réalisée : remplacer l'écoute seur sa *Toccatanne n° 1* pour le Gmebaphone, comme un catalogue d'effets, comme une mise en valeur de ses instruments. On se croit successivement au dix-septième siècle, à la Renaissance, au Moyen Age, en Italie, en Bretagne et en Savoie ; on croit entendre un biniou, un saxophone de jazz, des trompettes, une vielle et de l'orgue, raccordés par des séquences de vibrations ou de crachotements. Et tout cela cignote drôlement dans l'espace réorchestré sur le vif, « joué » par l'auteur sur le clavier de la table de mixage.

Juin *1973*

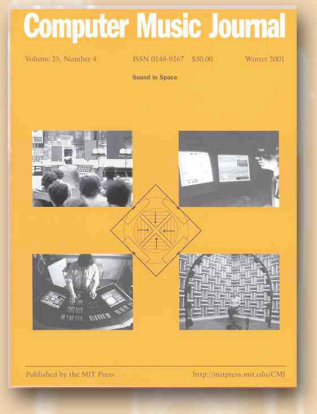

Computer Music Journal

Volume 25, Number 4 ISSN 0148-9267 $30.00 Winter 2001

Sound in Space

Published by the MIT Press http://mitpress.mit.edu/CMJ

Juin *2008*

TOURNEES - CONCERTS - SPECTACLES

en *2009*

4 concerts en Région
3 tournées à l'étranger, Chine, U.S.A, Espagne.
32 concerts à Bourges (Festival inclus)

depuis *1970*

524 concerts dans *31* pays
autour de 3600 diffusions d'oeuvres
dans 45 pays et 30 radios

Stockholm

Montréal

Buenos Aires

Chambord

Venise

CYBERSONGOSSE

Décembre *1972*

Gmebogosse 1

LE MONDE — 13 avril 1973 — Page 17

L'INVENTION DU « GMEBOGOSSE »

Les drôles de machines du studio de Bourges

UN matin, à l'heure des premiers cafés arrosés, dans les bars de la rue Moyenne, un homme sort de la station de la culture de Bourges. A l'arrière d'une 404 break, il pose avec précaution des engins recouverts d'épaisses housses brunes. Certains paraissent lourds, massifs et antédiluviens. Un autre ressemble à un bar roulant ; il y a aussi de petits haut-parleurs et des pieds métalliques démontables. Les portes claquent, le moteur tourne : ce matériel sera dans vingt minutes à Vierzon, déchargé avant que la cloche sonne dans l'une des classes du C.E.S. Alberti-Camus.

Le centre comprend une importante section de matériaux pour les débits légers. Mais elle sont légèrs tangibles aux programmes traditionnels, ces ordinateurs, qui s'installent au fond de la classe en se poussant du coude, vont octroyer, grâce au « gmebogosse », les grimaces rares et les mimiques fascinées de leurs ancêtres « cousins ».

« Chaque dimanche, dans Christian Clozier qui l'a imaginé, et certainement avec l'idée de Pierre-Claude Le Duc, se présente sous la forme et le prendrait approximativement d'un pupitre de classe, sur lequel un projecteur de 20 watts sur un projecteur de son général. On peut dans mélanger huit sources sonores sur quatre enfoncées de son et l'on dispose des quatre pupitres.»

Si petits soit-il, dans les classes primaires ou à la maternelle, « défile » ou enormals, l'enfant est d'abord émerveillé par cette mémorisation. « C'est comme la réminiscence, s'écrie-t-il. On enregistre de bonbons qu'on correspondre et des macros comme les chanteurs pro-pf ! » Mais il veut le voir découvrir, bouche-bée, les sons électro-acoustiques : portes qui claquent, bruits d'hélicoptères, chants d'oiseaux, cloches qui tintent, vagues qui déferlent, mélanges électroniques, bouffées de jazz, de Stockhausen ou de Debussy. D'abord, il joue sous le contrôle de l'éducateur, seul ou par équipe : reconstruire un signal de relais, assembler des séquences bout à bout des dominos, ou recomposer un enregistrement modèle à partir de mots simples (le pastèque). Puis il se risque à l'improvisation, à condition d'avoir mesuré un petit nombre d'objets et de matériels, d'en avoir analysé la forme, les hauteurs, le rythme, la composition horizontale et verticale.

L'enfant se prête de tous ses sens à cette exploration, soliant ce qu'il entend par les mots. Il pierre ou la danse. Tout son corps suit les modulations d'une trame, sa main reproduit le mouvement ascendant d'un crescendo, et lorsque la pierre fait détour inconsciemment expliquer qu'un son confuse, change de ton, et garde la même « nature » sous d'autres « allures » ?) Il y mêle des chants timides, instinctivement. Peut-on, en effet, dessiner cela aux pavillon ? Où commence l'illustration et où s'arrête la description ?

Ils entendent un court morceau choc, une digitopiade, un cri, un petit garçon s'approche du tableau. Une trappe. Il tinte un rend, à l'intérieur un autre rend surmonté de deux points, et de petits traits tout autour.

« Qu'est-ce que c'est ? demande l'enseignant.

— C'est un bonhomme qui fait rire », répond le petit garçon.

Un outil du vingtième siècle

L'inspectrice d'académie dont dépendent les écoles maternelles de Bourges et des environs connaît le « gmebogosse » : « En art plastique, dit-elle, les méthodes coûtent abordable (un peu plus de 1000 F par pupitre), le « gmebogosse » leur permet déjà de réaps est une matière musicale qu'ils ont réellement seuls. »

« Après le « gmebogosse », l'enfant aura bien le temps, s'il le désire, d'apprendre le solfège traditionnel, ajoute Françoise Barrière, correspondante du studio de Bourges. Notre but est de l'accompagner à une approche globale de la musique, élargie aux pulsations, aux œuvres contemporaines, qui sont centrées sur électroniques. En tirant avec ses besoins, l'oreille sur ses bas-parleurs, il écoute beaucoup et longtemps, sans même s'en apercevoir : avec un peu de chance, il y prendra goût.

« Car les méthodes dites « simplifiées » de pédagogie musicale — méthodes Orff ou Martenot, que pratiquent d'ailleurs les professeurs de l'école de musique de Bourges, — ne peuvent déjà plus lutter contre la télévision, le cinéma, les minisquattro, manipulées par la consommation : l'audio-visuel, ça peut, comme maintenant, servir à faire quelque n'importe quoi ; mais si les gens coulaient se l'approprier, ce serait un moyen d'éducation idéal. Les enfants se passionnent pour le « gmebogosse » parce qu'il ressemble aux objets de leur siècle. Et plutôt que de faire des gam-

Gmebogosse 3

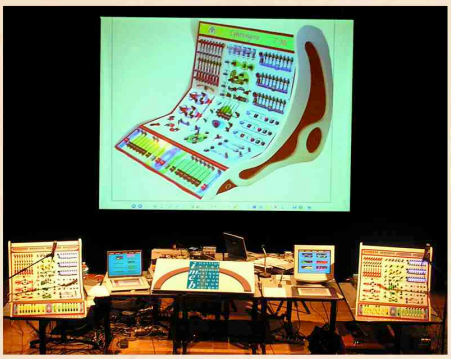

Cybersongosse 7M

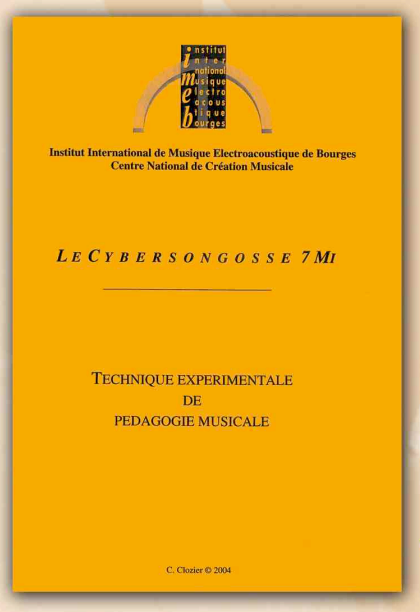

Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges
Centre National de Création Musicale

LE CYBERSONGOSSE 7MI

TECHNIQUE EXPERIMENTALE
DE
PEDAGOGIE MUSICALE

C. Clozier © 2004

Juin *2008*

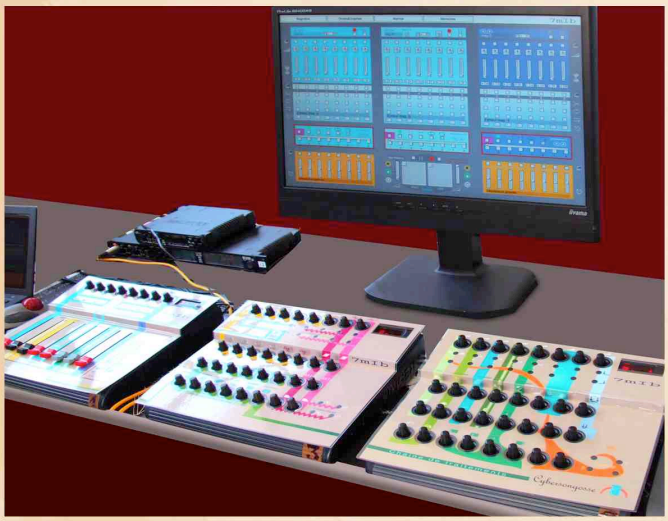

Cybersongosse 7Mib 2

ACTIONS MUSICALES

Instrument et pédagogie expérimentale pour la musique électroacoustique

Gmebogosse 1

Gmebogosse 4 M

Cybersongosse 5 M

Cybersongosse 7Mib 2

Cybersongosse 6 M

Cybersongosse 7M

depuis *1970*
actions et tournées en primaire, collège, lycée et divers
dans *31* villes de *14* pays
dans *53* écoles, collèges, lycées de Bourges
dans *34* communes de la région Centre
dans *117* communes du département du Cher

FORMATION

National

stages et master class
pour concervatoires, écoles d'art
musiques actuelles, universités,
Collège de la Cochlée

International

bourses Aschberg-Unesco
stages professionnels
88 compositeurs
40 pays

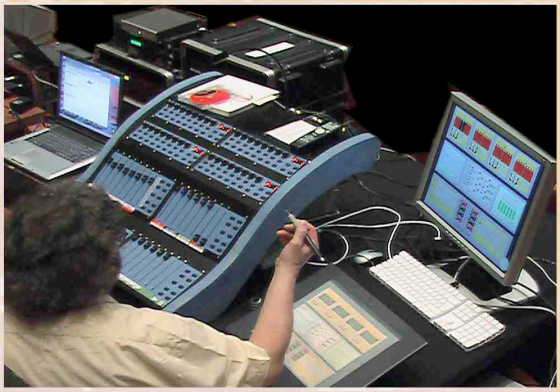

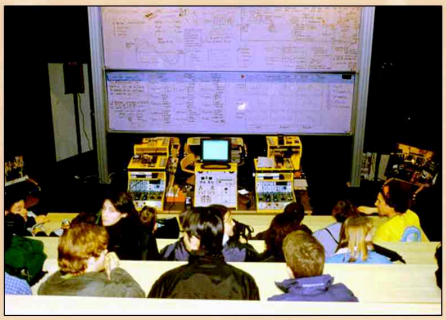

CONCOURS INTERNATIONAUX DE BOURGES

collaborent au Concours:

23 radios nationales
14 festivals et séries de concerts
6 studios
7 structures de création électronique

en *2009*

735 musiques de 511 compositeurs de 48 pays ont participé

ont été décernés
8 prix 16 mentions 6 résidences

de *1973* à *2009*

parmi 12410 musiques de 4160 compositeurs de 76 pays
136 membres de Jury International de 27 pays ont récompensé
768 musiques de 519 compositeurs de 47 pays

TRANSNATIONAL

Colloques / Symposium

Artemiev, Barrière, Bennett, Boeswillwald, Buchla, Clozier, Hanson, Luening, Marie, Mathews, Moles, Moog, Patkowski, Risset, Sala, Savouret, Schaeffer, Theremin, Zinoviev…

Académie Internationale de Musique Electroacoustique de Bourges

27 Compositeurs de *13* pays

Confédération Internationale de Musique Electroacoustique (CIME)

OIM du CIM/UNESCO
20 Fédérations nationales
Siège social :
BP 39 – 18001 Bourges Cedex (France)
www.cime-icem.net

Mnémothèque

14944 musiques de
4846 compositeurs de 82 pays

Constitue le fonds Imeb-BnF déposé à la Bibliothèque nationale de France

Site Internet

www.imeb.net

"SYNTHESE" FESTIVAL INTERNATIONAL DE BOURGES

Le Festival bénéficie d'aides et participations institutionnelles et collégiales, françaises et internationales

en *2009*

155 musiques de 141 compositeurs
de 26 pays
en 30 concerts

61 créations mondiales
55 créations françaises
39 reprises

ont de plus participé à
l'Oeuvre Ouverte
"Evolution et Imagination"
50 musiques, 50 compositeurs
de 18 pays

depuis *1971*

en 1185 concerts
6637 musiques

2021 en création mondiale

2692 en création Française
de 2287 compositeurs de 62 pays
servis par 346 interprètes
61 ensembles et 136 artistes

EDITIONS

Chrysopée Electronique
43 cd *229* musiques
79 compositeurs de *25* pays

Cultures Electroniques
40 cd *197* musiques
150 compositeurs de *30* pays

Ed Imeb
7 cd jeux et extraits
pédagogiques musicaux

CD Rom
10 cd-rom "Synthèse" 1997-2006

Livres
9 Actes de l'Académie Internationale

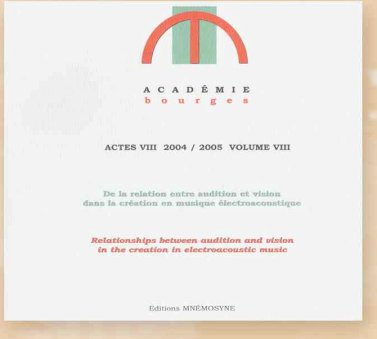

Catalogue complet
et
achat Paypal
sur
www.mnemosyne-musique.com

studio multimédia

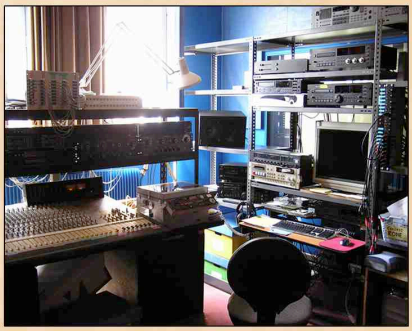

studio mastering

NATIONAL

de *1997 à 2009*

ont participé aux activités du Centre National IMEB

1708 musiques de 563 compositeurs et artistes sonores français

140 musiques ont fait l'objet d'une commande

1349 musiques ont participées aus Concours
3 magistéres, 12 prix, 12 mentions, 11 résidences

520 musiques ont été programmées au Festival
et 361 dans le cadre des ''Oeuvres Ouvertes''

88 musiques ont été éditées

1477 musiques ont rejoint la Phonothèque Internationale

Durant cette période, c'est un total de

366 musiques de 182 compositeurs de 41 pays qui
ont été commandées et réalisées dans les studios
du Centre National de Création Musicale IMEB

PARTENAIRES

Etat, Ministère de la Culture et de la Communication
Direction Régionale des Affaires Culturelles – Centre
Conseil Régional du Centre
Conseil Général du Cher
Ville de Bourges
Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Musique – SACEM
Bibliothèque nationale de France
UNESCO
FIPC – UNESCO
Culture France
Conseil International de la Musique – CIM
Confédération Internationale de Musique Electroacoustique – CIME / ICEM
Mmémothèque Internationale des Sciences et Arts en Musique Electroacoustique – MISAME
Mnémosyme Musique Média
Institute Computer Sound Technology (Zurich) – ICST
Université Nationale de Cordoba (Argentine)
Maison de la Culture de Bourges
Agence Culturelle de Bourges
Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges- E.N.S.A.
Museum d'Histoire Naturelle de Bourges
Médiathèque de Bourges
Galerie ''Autres Rives ''
Archives Départementales du Cher
Centre Images d'Issoudun
Monum Centre des Monuments Nationaux
Association Française des Détenteurs de Documents Audiovisuels et Sonores
Fédération des Œuvres Laïques – FOL du Cher
Emmetrop
Cube Art 3000
Centre Sciences
Collègues, Centres, Radios, Festivals répartis dans quelque 76 pays
Ambassades et Alliances Françaises…

Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges
Centre National de Création Musicale
Place André Malraux – BP 39 – 18001 Bourges Cedex
Tél : +33 (0)2 48 20 41 87 – Fax : +33 (0)2 48 20 45 51
Imeb-bourges@orange.fr – http://www.imeb.net

Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles Centre
Région Centre
Conseil Général Cher
Bourges plus proche de vous
sacem la musique, toute la musique
UNESCO